Le Monde

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15808 – 7 F

MERCREDI 22 NOVEMBRE 1995

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

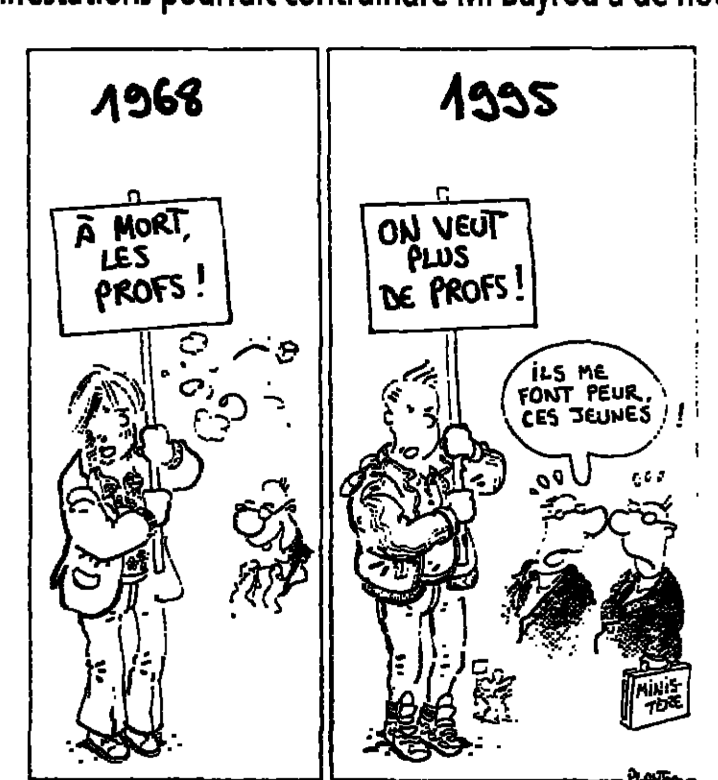
Les étudiants demandent dans la rue une loi d'orientation pour les universités

Un succès des manifestations pourrait contraindre M. Bayrou à de nouvelles concessions

FRANÇOIS BAYROU, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, devait attendre mercredi 22 novembre pour annoncer de nouvelles mesures en faveur des universités. La journée nationale d'action de mardi, organisée par les principaux syndicats d'étudiants et d'enseignants, et à laquelle se sont jointes des organisations de parents d'élèves, devait permettre au ministre de prendre l'exacte mesure des mouvements de grève et de protestation des étudiants, qui n'ont pas cessé depuis le 9 octobre.

A Paris, une manifestation devait avoir lieu mardi après-midi, de la Sorbonne au ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle. Des rassemblements et des défilés étaient aussi prévus dans la plupart des villes universitaires. Au soir de cette journée d'action, les syndicats devaient se retrouver dans une coordination nationale pour fédérer les initiatives locales à l'origine de ce mouvement qui *dure depuis six semaines.* Outre des crédits d'urgence supplémentaires et des postes d'enseignants et de personnels, ils demandent au gouvernement la mise en œuvre d'une loi d'orientation ou de programmation pour l'enseignement supérieur. Favorables dans un premier temps au plan d'urgence qui leur a été soumis par M. Bayrou, les présidents d'université ont exprimé le souhait que les nouvelles propositions du ministre de l'éducation nationale fassent l'objet d'engagements précis sur plusieurs années.

Interrogé mardi 21 novembre sur RTL, Lionel Jospin a estimé que *« la priorité en faveur de l'enseignement supérieur s'est brutalement interrompue en 1993 »* et que *« les gouvernements Balladur et Juppé sont maintenant confrontés aux conséquences de leur propre politique ».* Le débat sur l'avenir de l'université et les réformes nécessaires a également été engagé par Raymond Barre, François Léotard et Nicolas Sarkozy, qui se sont prononcés en faveur de procédures plus sélectives pour endiguer la masse des 2,2 millions d'étudiants.



Lire pages 6 et 7

Les différends territoriaux retardent un accord sur la Bosnie

DES PRONOSTICS contradictoires se sont succédé, mardi 21 novembre dans la matinée, à propos de l'issue des négociations sur l'ex-Yougoslavie qui se poursuivent à Dayton (Ohio). De source diplomatique occidentale, on misait plutôt sur un aboutissement des pourparlers dans la journée de mardi. *« Les entretiens connaissent une crise, mais je ne pense pas qu'ils soient un échec, car beaucoup de choses ont été résolues à Dayton »*, a pour sa part déclaré le président bosniaque, Alija Izetbegovic.

La conférence continuait d'achopper sur la question territoriale, notamment sur le statut de Brcko, ville du nord de la Bosnie, que se disputent Serbes et Musulmans. La ville, à majorité musulmane avant la guerre, commande le corridor de Posavina reliant la Serbie aux régions serbes de Bosnie.

Lire page 28

France Télécom se désendette pour préparer sa privatisation partielle

FRANCE TÉLÉCOM se prépare à un futur changement de statut et à une privatisation partielle. Après avoir abaissé sa dette de plus de 10 milliards de francs en 1994, l'exploitant téléphonique public la réduira de près de 17 milliards cette année, alors que son budget initial prévoyait seulement une baisse de 3,5 milliards.

Cette somme considérable peut être dégagée, selon la direction, par le report de 1995 à 1996 du déboursement des 10 milliards de francs que France Télécom doit *investir dans le capital de* son partenaire américain Sprint. Les syndicats craignent que cette décision ne présage une privatisation. Le contrat de plan de France Télécom lui impose de réduire de plus de moitié sa dette d'ici à la fin 1998 afin d'affronter la concurrence en Europe.

Lire page 15

La grande cuisine vue du potager



D'APRÈS PHOTO HERVÉ AMIARD

JEAN BARDET

VEDETTE des guides gastronomiques, Jean Bardet est passé par Londres et Nantes avant d'être repéré à Châteauroux. Réputation faite, il a reçu en 1983 un hommage appuyé de la République gourmande, qui le désigna comme grand chambellan du repas des présidents et chefs de gouvernement au sommet de Versailles. Depuis lors, installé à Tours, il n'a qu'une obsession : remettre à l'œuvre ce qu'il nomme *« cuisine initiale ».* Le voilà donc, dans le potager planté sous les fenêtres de son hôtel, en sabots, plongeant les mains dans un carré de navets, la carotte d'hier et le poireau de toujours. Avec tout cela, il concocte *« la courge farcie de ratatouille minute ».*

Dans notre nouvelle page « Goûts », Jean-Pierre Quélin analyse cette violente passion pour les légumes du maître tourangeau. Chaque mardi (daté mercredi), on retrouvera aussi dans la séquence « Aujourd'hui » la critique d'un produit agroalimentaire de grande consommation et celle d'un vin, ainsi que des adresses sélectionnées de bistrots-brasseries et de tables gastronomiques.

Lire page 21

Le « quartier général » de Hitler en France est à vendre

***LA PARUTION** dans le mensuel Armées d'aujourd'hui,* édité par le ministère de la défense, d'un article intitulé « Son bunker existe encore » et explicitement sous-titré « Margival, quartier général de Hitler » provoque un certain tumulte dans la communauté militaire. Du moins parmi les officiers les plus anciens. Non pas que l'article en question, signé par le lieutenant (de réserve) André Murawski, soit une apologie du nazisme. Mais parce que ledit bunker de Margival, dans l'Aisne, est l'objet de la convoitise de promoteurs du patrimoine.

Site militaire construit entre 1942 et 1944, Margival a été le camp retranché, dit W2, constitué, d'abord, pour servir de quartier général en cas d'invasion de la Grande-Bretagne, puis pour devenir le PC arrière en France dans la perspective d'un débarquement allié. Hitler n'y passa que quelques heures, le 17 juin 1944.

De ce même QG, le 26 août 1944, le major général Speidel – chef d'état-major du maréchal Rommel blessé par une attaque aérienne – *refusa de transmettre à von Choltitz l'ordre* de raser Paris.

Au fur et à mesure de sa retraite, la Wehrmacht détruisit la trentaine de QG qu'elle avait édifiés en Europe. Seul celui de Margival a échappé à ce destin. C'est, écrit M. Murawski, *« un irremplaçable document de béton pour les historiens ».* Les Alliés ont continué, pendant un certain temps, à l'utiliser. Le 11e bataillon de choc, qui a fait partie du service « action » des services spéciaux, en a eu l'emploi. Il y a plusieurs années, le ministère de la défense auquel il appartient a mis en vente ce site, comme il l'a fait pour des forts de la ligne Maginot.

Mais le QG de Hitler est devenu un enjeu où les non-dits le disputent aux suspicions. Si l'article paru dans *Armées d'aujourd'hui* provoque ces remous, on le doit au fait qu'il existe des projets de restauration pour transformer cette forteresse et son décor naturel de 250 hectares en un véritable Lunapark mêlant l'aspect muséologique – le côté technique de l'art de la guerre – à une exploitation tou*ristique de grande envergure en direction des* jeunes.

Pour amortir le site, après la remise en état des lieux jugés les plus historiques, certains promoteurs verraient volontiers le nouveau Margival attirer des sportifs (VTT, triathlon, tir à l'arc), des amateurs de musique (dans un « auditorium champêtre », comme les Allemands l'ont fait dans la forteresse de Heidelberg) et des jeunes dans des ateliers de théâtre ou des rencontres de scouts. A charge pour des collectivités régionales et locales, y compris la Ville de Paris qui a été sollicitée, et pour des associations spécialisées, d'apporter leur contribution.

C'est ce que laisse entendre l'article qui a ému des officiers de la direction du patrimoine militaire au ministère de la défense. Des officiers qui redoutent que, derrière ce qu'ils assimilent à *« un projet loufoque de créer un EuroHitlerpark »*, ne se dissimulent quelques réminiscences nostalgiques.

Jacques Isnard

Le paritarisme à bout de souffle

PIERRE ANGULAIRE du système social français, le paritarisme sort ébranlé du plan de réforme de la Sécurité sociale, présenté mercredi 15 novembre par Alain Juppé. Premier intéressé, dans tous les sens du terme, et ardent propagandiste depuis toujours de la gestion paritaire, le syndicat Force ouvrière ne s'y est pas trompé. Son secrétaire général, Marc Blondel, a aussitôt crié au *« vol »* et au *« hold up de 2 200 milliards ».* A l'entendre, l'argent des cotisations versées par les salariés et les employeurs, *dont les partenaires* sociaux seraient les légitimes gardiens, serait en passe d'être capté par le gouvernement.

Qu'elle soit réelle ou illusoire, peu importe : la gestion paritaire de la protection sociale par les syndicats et le patronat, à égalité *de responsabilité, faisait jusqu'ici* partie des principes indiscutables. Elle était devenue, avec le temps, à la fois l'orgueil de la vie contractuelle, qui devait y trouver la justification la plus noble de son action, et la triste représentation de marchandages sans gloire, à mesure que les déficits se creusaient. Un symbole vivant d'expédients, certes, mais qui gardait toute sa valeur quand bien même, en coulisse, un troisième larron, l'Etat, devait intervenir pour faire les fins de mois.

Cette fois, l'hypocrisie qui avait servi à habiller les crises successives de faux-semblants n'est plus de mise. Une tutelle de fait sera exercée par l'Etat, encore plus sévèrement que dans le précédent de l'Unedic, placée elle aussi sous surveillance. Il ne peut pas s'agir d'autre chose quand il est prévu que les orientations et le contrôle relèveront de votes du Parlement.

Plusieurs décisions vont dans le *même sens : des personnalités* qualifiées siégeront dans les conseils d'administration jusqu'à présent paritaires, les représentants syndicaux et patronaux n'étant pas élus mais désignés ; les pouvoirs du directeur général, nommé en conseil des ministres, *seront renforcés,* comme déjà à l'Unedic ; un conseil de surveillance, enfin, *« comprenant en particulier des parlementaires »*, sera institué auprès de chaque caisse régionale. Techniquement, voire politiquement, un tel changement se justifie.

Alain Lebaube

Lire la suite page 14

Augusto Pinochet l'inamovible

L'ancien dictateur, quatre-vingts ans, commandant en chef de l'armée, demeure un personnage central de la vie politique chilienne. p. 12

Points de vue sur la télévision

Jean-Pierre Elkabbach, PDG de France Télévision, commente l'accord signé avec TF 1 sur le numérique. Le directeur général de BVA conteste le mode d'évaluation par le CSA de la violence sur le petit écran. p. 13

Le record de Wall Street

La Bourse de New York fait preuve d'un optimisme indestructible et a atteint un court instant les 5 000 points de l'indice Dow Jones p. 16

Les atouts du solaire

L'énergie solaire offre la meilleure solution pour assurer l'électrification des villages isolés, où résident 2 milliards de personnes. p. 19

Prix littéraires, enjeux financiers

Le Goncourt, 300 000 exemplaires en moyenne, est l'une de ces récompenses qui viennent combler les déficits et, à terme, assurer la survie des maisons d'édition. p. 23

L'éditorial du « Monde »

L'indispensable réforme fiscale. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1122 - 7,00 F



ÉLECTION Nettement battu par l'ex-communiste Alexandre Kwasniewski, le président sortant, Lech Walesa, a expliqué sa défaite par la *« période de transformations et de difficultés »* que traverse la Pologne. Partisan d'une opposition démocratique, il entend dénoncer les *« mensonges »* du programme de son adversaire. ● AVEC LECH WALESA, l'église de Pologne est la grande perdante d'une élection où elle avait diabolisé le candidat Alexandre Kwasniewski et appelé à voter pour le président sortant. Elle s'est trouvée à contre-courant de l'évolution laïque et libérale de la société polonaise. ● LA NOUVELLE ÉQUIPE maintient le programme de privatisations économiques. *Il de*vait s'ouvrir le 22 novembre : des millions de Polonais pourront devenir actionnaires de quelques-unes des plus grandes entreprises du pays.

Lech Walesa entend désormais incarner l'opposition en Pologne

Le président sortant et ancien chef de Solidarité a reconnu sa défaite et la décision de la « majorité démocratique ». L'élection du chef de la gauche, Alexandre Kwasniewski, laisse la droite et le centre plus divisés que jamais

VARSOVIE
de notre correspondant

Alexandre Kwasniewski, le nouveau président élu, est apparu dès lundi soir 20 novembre à la télévision polonaise, debout derrière un petit pupitre style président des Etats-Unis, mais orné du mot d'ordre de sa campagne électorale : *« Une Pologne commune »*. Il s'est employé à rassurer (*« Nous sommes ensemble »*), et est allé jusqu'à décerner quelques compliments à son adversaire. Le même jour, les ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de la défense, qui avaient été nommés par Lech Walesa, confirmaient pourtant leur démission. La Pologne *« commune »* n'est pas pour demain.

De son côté, Lech Walesa reconnaît sa défaite mais ne baisse pas les bras. Au lendemain d'un échec qui dépasse sa propre personne, et que, de son propre aveu, il n'avait *« jamais envisagé »*, le président sortant est apparu, ragaillardi, pour annoncer qu'il continuerait le combat politique pour une Pologne *« indépendante, juste et forte »*.

Soupçonné de longue date de vouloir s'accrocher au pouvoir par tous les moyens, il a balayé ces craintes et reconnu la légitimité de l'élection d'Alexandre Kwasniewski : *« La majorité démocratique a décidé. Il faut respecter cette décision. »* Les résultats officiels du vote, publiés lundi soir, sont à cet égard tout à fait clairs : 51,72 % au candidat postcomuniste, 48,28 % à l'ancien chef de Solidarité – soit une différence de plus de 3 %, avec de très fortes différences régionales, M. Walesa l'emportant à Varsovie, Gdansk, Cracovie et dans tout le sud du pays. Des chiffres que le président sortant éclaire à sa manière, en expliquant qu'il avait recueilli dix millions de voix il y a cinq ans, et un peu plus de neuf millions cette année, et que la perte, *« en cette période de transformations et de difficultés »*, n'est pas si considérable.

Apparemment beaucoup moins affecté par la défaite que nombre de ses partisans qui ont vécu cette journée post-électorale comme un mauvais rêve, Lech Walesa a lu une déclaration où il cite, sans le nommer, l'homme fort de la Pologne de l'entre-deux-guerres, le maréchal Pilsudski : *« Etre vaincu, et ne pas céder, c'est une victoire. »* Que faire donc, pour *« être utile à la Pologne »*, et représenter *« les espoirs de la Pologne d'août »* (1980) ? Lech Walesa ne souhaite pas reprendre la direction du syndicat Solidarité, ni briguer un siège au Parlement. Ce qu'il veut, c'est *« rester sur le côté, où il est le plus efficace »*. Parcourir le pays, dénoncer les *« mensonges »* de son adversaire, qui a promis *« des emplois et des logements »* qu'il sera incapable de fournir. *« A mon tour de parler »*, maintenant *« j'aurai le temps, et j'ai de l'énergie »*. En somme, il promet bien du plaisir à un adversaire qu'il continue à traiter en ennemi qui a mené campagne déloyale, à qui *« il n'a rien à dire »*, et qu'il ne veut même pas rencontrer lors de la passation de pouvoirs, d'ici un mois.



Le ton se fait dur, menaçant, quand il annonce qu'il va, partout, susciter la publication de Livres blancs, dénoncer les abus, les trafics et la corruption, et *« rendre les gifles qu'on lui a données »*. Et puis, aussitôt, un appel au calme : *« Pas question de manifestations de masse, de désordres, pas question de détruire le pays. »* On n'a pas le droit de *« jouer avec la Pologne »*.

Il agira donc *« dans le style nouveau, démocratique, tranquille »*. *Avec quelles chances de succès ?* Walesa, après cinq ans de présidence, et une défaite historique, peut-il redevenir un agitateur *« tranquille »* et efficace, face à un pouvoir qu'on ne peut plus qualifier d'étranger ou d'usurpé, puisque cette fois il sort des urnes ? Qui le suivra désormais, alors que, même pourvu des attraits de la présidence, il était dramatiquement seul ?

RÉCRIMINATIONS

Il est vrai que des millions de Polonais ont accueilli la rage au ventre ce retour en majesté des *ex-communistes*, qui traînent derrière eux leurs connexions, et certaines de leurs méthodes (quelques participants à des manifestations « anti-Kwasniewski » organisées pendant la campagne ont eu la surprise de recevoir, à leur adresse et à leur nom, les photos prises à cette occasion, avec les compliments du chef de l'état-major du candidat postcommuniste – une forme d'avertissement qui rappelle le bon vieux temps et suggère de solides connexions avec certains services).

Le quotidien *Gazeta*, qui n'a pas cessé de pourfendre la présidence Walesa, rend hommage aujourd'hui à un homme qui *« a trouvé une Pologne communiste et l'a restituée démocratique »*. Signe des temps nouveaux, la Bourse de Varsovie a brutalement baissé – comme elle avait baissé au lendemain du vote qui avait porté au Parlement, en 1993, une majorité « de gauche ».

Et, comme il y a deux ans, on entend, du côté des vaincus, autant de récriminations mutuelles que d'appels à l'union, indispensable – et improbable. On reparle de créer un vrai parti à partir des multiples formations de droite qui sont allées séparément à la défaite, et certains souhaitent que l'Union de la liberté, le parti de l'élite de Solidarité, en devienne le pivot. Tactique qu'un Adam Michnik, aussi surpris que tout le monde de la défaite de Lech Walesa, dénonce comme la dernière des aberrations. Pour lui, la vocation de ce parti, dont il n'est pas membre, mais qui est celui de ses amis, c'est d'être au centre, *« ouvert aux coalitions avec l'un ou l'autre côté »*. Et par exemple avec la « gauche », à présent dominée par un Alexandre Kwasniewski dont il pense pourtant, personnellement, le plus grand mal.

Jan Krauze

Un revers pour une Eglise qui n'a pas su gérer l'après-communisme

QUE L'ÉGLISE soit, avec Lech Walesa, la grande perdante de l'élection présidentielle en Pologne, est une évidence qui saute aux yeux. Elle n'en est toutefois pas à son premier revers. En 1989, les deux candidats qu'elle avait soutenus contre Adam Michnik à Radom et contre Jacek Kuron à Varsovie avaient été battus. Quatre ans plus tard, aucune des formations politiques se réclamant d'elle n'avait obtenu d'élu à la Diète. Soit un double échec, déjà, pour un clergé tenté de se perpétuer comme acteur politique central sur la scène polonaise.

Ce troisième désaveu est, bien sûr, le plus symbolique. Compte tenu, d'abord, des convictions du président battu, de ses liens quasi filiaux avec le pape, avec un grand nombre de prêtres et d'évêques. Les photos d'un Lech Walesa récitant le chapelet, au beau milieu d'un piquet de grève aux chantiers navals Lénine de Gdansk, avaient fait le tour du monde. Les voyages de Jean Paul II, ancien archevêque de Cracovie, en 1979, 1983, 1987, 1991 avaient fini d'identifier la lutte pour la liberté syndicale et politique avec le combat pour la foi catholique.

Le revers de l'Eglise est aujourd'hui d'autant plus cuisant que le vainqueur, Alexandre Kwasniewski, avait fait campagne contre son emprise, jugée envahissante, et qu'une bonne partie du clergé et de la hiérarchie, dans leurs sermons et leurs lettres pastorales, avait diabolisé le candidat ancien communiste et désigné Lech Walesa aux suffrages de leurs fidèles. A *la cathédrale de Varsovie*, dimanche 19, jour du scrutin, les intentions de prières étaient encore « pour les élections, pour la patrie, *pour le président Walesa* ». Le cardinal Glemp, primat de Pologne, avait même fait du deuxième tour l'enjeu d'une bataille entre les valeurs « chrétiennes » et « néo-païennes ».

Autant que le président battu, l'Eglise polonaise pourra demain méditer sur l'ingratitude de ses compatriotes. Elle fut quasiment la seule force sociale que le pouvoir communiste ne réussit jamais à corrompre, à diviser et à subordonner.

« CONTRE-SOCIÉTÉ CIVILE »

Elle eut ses figures d'exception (les cardinaux Hlond et Wyszynski, Karol Wojtyla, futur Jean Paul II), ses intellectuels (Tadeusz Mazowiecki, Jerzy Turowicz, directeur de *Tygodnik Powszechny*), ses hommes du peuple (Lech Walesa), ses prêtres martyrs (Jerzy Popieluszko). Sa résistance au communisme avait surpris le monde et montré le chemin à suivre. Ce faisant, elle était dans la droite ligne d'un catholicisme qui a toujours *symbolisé* la *continuité historique* de la nation polonaise et d'un passé qui enseigne que ce pays n'a survécu que grâce aux ressources de sa culture, de ses valeurs et de sa foi. Mais la chute du régime communiste, le retour à la souveraineté, l'ouverture à l'Occident et au libre marché ont perturbé une Eglise rompue à l'affrontement bloc à bloc avec le communisme, plutôt qu'aux compromis dictés par le débat démocratique, le pluralisme et la sécularisation. Cherchant sa place sur le nouvel échiquier, elle a pris le contre-pied des évolutions laïques et libérales, rejouant, presque malgré elle, le rôle de « contre-société civile » qui avait été le sien à l'époque communiste. *Elle a imposé sans* consultation le retour des cours de religion à l'école, mené campagne contre la pornographie et l'avortement, *cherché à récupérer ses biens*, négocié un « concordat » précisant son statut et ses relations avec l'Etat. Son activisme a fini par exaspérer une opinion, notamment la plus jeune, devenue rétive, grâce à ses contacts avec l'Occident, au militantisme clérical.

Que l'Eglise polonaise n'ait pas su gérer l'après-communisme ne cesse pas d'étonner. Sans doute faut-il en chercher la raison dans la culture propre à ce clergé bardé de certitudes, arc-bouté sur sa foi traditionnelle, soudé derrière son primat, son pape, ses prêtres en soutane et sa Vierge de Czestochowa. La chute du communisme a marqué, paradoxalement, la fin d'un âge d'or. Mais au lieu d'*« accompagner la société civile redevenue adulte »*, comme écrit Bernard Lecomte dans un livre sur le pape et le communisme, l'Eglise polonaise *s'est cabrée*.

La confrontation avec le pouvoir totalitaire ne l'avait pas préparée à la rencontre avec la modernité, ex*plique pour sa part* Patrick Michel.

Le retour à sa situation naturelle d'opposante pourrait faciliter cet apprentissage, grâce à des personnalités réputées ouvertes comme Mgr Tadeusz Pieronek, secrétaire général de l'épiscopat. Le nouveau président Kwasniewski aura sans doute à cœur de ménager une Eglise dont la force numérique reste massive. Certains pensent même qu'il pourrait hâter la ratification du projet de concordat préparé, en 1993, par le gouvernement de Mme Suchocka. Quoi qu'il en soit, la défaite de Lech Walesa et de *l'Eglise qui l'a soutenu* sera aussi méditée à Rome, où le « modèle » polonais a été si souvent opposé, comme force de restauration chrétienne, *à un Occident sécularisé* et, parfois, disqualifié.

Henri Tincq

Les Polonais sont invités à devenir actionnaires des grandes entreprises

IRONIE du calendrier, c'est au lendemain de la victoire de M. Kwasniewski que les guichets s'ouvrent, mercredi 22 novembre, pour permettre aux vingt-huit millions de Polonais adultes d'acquérir des certificats de privatisation. Eux qui viennent d'élire un ancien communiste à la tête de leur pays se voient offrir la possibilité de devenir actionnaires des grandes entreprises appelées à quitter le giron de l'Etat. Deuxième ironie, la vente des certificats fait partie d'un programme de « privatisation de masse », selon la terminologie utilisée en Europe centrale ; *la contradiction entre les deux* mots, l'un symbole du capitalisme, l'autre du communisme, est frappante. D'ailleurs, le ministre des privatisations, Wieslaw Kaczmarek, ne risque pas de démissionner, à l'instar de ses collègues de l'intérieur, de la défense, et des affaires étrangères, puisqu'il appartient lui-même à la mouvance des ex-communistes.

L'économie polonaise a évolué depuis la chute du régime communiste à une vitesse qui a surpris la plupart des observateurs. Après une période de forte récession, la croissance est redevenue positive dès 1992 et devrait atteindre 6 % cette année. Largement tirée par l'exportation et l'investissement des nouvelles entreprises privées, la production industrielle augmente actuellement à un rythme annuel proche de 10 %. La transformation du statut des anciennes structures d'Etat, en revanche, a *été beaucoup plus lente*, victime des incessants tumultes politiques. Aujourd'hui, si plus de la moitié de la production est assurée par le secteur privé, c'est surtout grâce au dynamisme des entreprises nouvellement créées. A ceux qui reprochent à la Pologne de n'avoir pas, comme l'a fait la République tchèque, mis en œuvre plus rapidement la privatisation des grandes entreprises, les autorités de Varsovie rétorquent que les firmes d'Etat ont déjà été largement restructurées et que leur productivité a beaucoup augmenté.

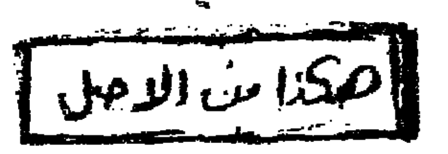
Un programme de privatisation générale a finalement été conçu fin 1994, et adopté par le Parlement. Quinze fonds nationaux d'investissement (FNI), sociétés par actions appelées à devenir des investisseurs stratégiques, ont été créés. Ils se sont réparti le capital des quelque quatre cents entreprises concernées dans un premier temps par le programme. Ces entreprises, de tous secteurs, comptent à elles seules pour près de 10 % de la production du pays. Les FNI doivent gérer lesdites entreprises, dont ils détiennent 60 % du capital (par blocs de 33 %, et participations disséminées comptant pour 27 %), 15 % étant réservés aux salariés, et 25 % restant dans les mains de l'Etat. La *deuxième étape, qui commence ce* mois-ci, consiste à céder à l'ensemble de la population, pour le prix modique de 20 zlotys (40 francs) des certificats d'investissement. Ceux-ci seront échangeables contre des actions de FNI, qui seront cotées à la Bourse de Varsovie. Le gouvernement polonais a confié à une société française, François-Charles Oberthur, l'impression des certificats, dotés d'hologrammes et autres systèmes de sécurité permettant d'éviter le développement d'un marché de faux.

Derrière ce montage complexe, la « désétatisation » de l'ancien appareil d'Etat se poursuit donc, même si le souci de renforcer la protection sociale pourrait encore peser sur le processus. L'élection présidentielle n'a pas entravé la campagne publicitaire de promotion des certificats d'investissement et les Polonais devraient être nombreux à se rendre dans les banques dès mercredi pour acquérir des titres.

Françoise Lazare

La réforme de la protection sociale est inévitable

En Pologne comme ailleurs en Europe centrale, de nouvelles structures économiques ont été créées, mais le système de protection sociale très généreux, hérité du communisme, n'a pas encore été amendé. La transformation de l'économie, qui s'est soldée par une explosion du chômage, des mises à la retraite précoces (l'âge de la retraite est théoriquement de 56,9 ans), a fait doubler en cinq ans la part des dépenses sociales dans le produit intérieur brut. Elle est passée de 8 % en 1989 à 16 % en 1994. Le gouvernement a proposé au printemps une réforme du système, mais le texte a reçu au Parlement un veto du président Walesa. Celui-ci est parvenu à *maintenir* l'indexation des retraites sur les salaires, plutôt que sur la hausse des prix. Mais ses engagements auprès des neuf millions de retraités et invalides (leur nombre a augmenté de 30 % depuis 1988) n'ont pas suffi à assurer sa réélection. L'élection présidentielle désormais passée, la nouvelle équipe au pouvoir pourra difficilement éviter de tailler dans les dépenses sociales.



Les dissonances sur les essais nucléaires révèlent un mauvais fonctionnement de l'Union élargie

Pour Paris, le différend avec ses partenaires prouve qu'il y a un « besoin de clarification » en Europe

La polémique déclenchée par le vote à l'ONU, par dix pays de l'Union européenne, d'une motion contre les essais nucléaires français, a semé le trouble au Conseil réuni le 20 novembre à Bruxelles, où les Quinze accueillaient le premier ministre israélien, Shimon Pérès. A Paris, où il attendait mardi Felipe Gonzalez, premier ministre espagnol, Jacques Chirac s'est entretenu de l'Europe, lundi, avec Lionel Jospin.

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

« L'incident est clos », a commenté Mme Agnelli, ministre italien des affaires étrangères, lundi 20 novembre à Bruxelles, après avoir, en marge du Conseil des Quinze, échangé quelques mots avec Hervé de Charette à propos de la décision de Jacques Chirac de décommander le sommet franco-italien de Naples, parce que Rome a voté à l'ONU un projet de résolution hostile aux essais nucléaires. *« Je ne suis pas fâché contre la France, on surestime les divergences »*, a déclaré pour sa part Eric Derycke, le ministre belge interrogé sur le report, pour les mêmes raisons, d'un dîner entre Jean Luc Dehaene et Jacques Chirac. M. Derycke a exprimé le sentiment que les Français avaient monté en épingle un incident anodin et s'est étonné qu'y attachant autant d'importance ils n'aient pas cru nécessaire d'aborder le sujet au cours de la réunion.

De fait, la question n'a pas été soulevée en séance, M. de Charette faisant valoir, de façon assez étonnante, que *« ce n'était pas un sujet qui intéressait l'Union européenne, mais les relations de la France et de certains de ses partenaires »*. Ce qui ne l'a pas empêché d'enfoncer le clou. *« On ne peut pas signer à Madrid un texte indiquant que les forces nucléaires françaises et britanniques contribuent à la sécurité de l'Europe, puis, quelques jours plus tard, à travers une déclaration de l'ONU, remettre en cause l'idée même de dissuasion. (...) Nous exprimons notre refus de l'hypocrisie, notre regret pour un manque de solidarité. »*

L'incident est peut-être clos, mais ceux qui se sont fait ainsi tancer ont, à l'évidence, trouvé le coup de gueule un peu fort. Le reproche d'hypocrisie est mal passé. M. Derycke a fait remarquer que les Français ne les avaient pas consultés avant de reprendre les essais, qu'après tout la sécurité nucléaire en Europe était assurée par les Etats-Unis, que les efforts français et anglais étaient « subsidiaires » et qu'on n'avait pas encore parlé de l'offre française d'une dissuasion concertée.

L'incident est clos, mais, s'agissant de M. de Charette, gravé dans la mémoire : *« Cela prouve qu'il y a un fort besoin de clarification et que, décidemment, la conférence intergouvernementale ne sera pas une promenade de plaisir. »* Bref, Paris, découvrant chaque jour que certains partenaires, frileux en matière de défense, n'ont pas les mêmes motivations, est mécontent de la manière dont fonctionne la Communauté depuis le dernier élargissement et, saisissant l'occasion de la controverse sur les essais nucléaires, vient de le faire savoir.

La politique en Méditerranée a occupé une place importante dans les travaux. Shimon Pérès était à Bruxelles pour signer le nouvel accord d'association entre Israël et l'Union. Il a été salué, applaudi, choyé avec émotion comme le champion d'un camp de la paix que l'Europe appuie sans restriction. Des accords d'association du même type ont été également conclus avec la Tunisie, le Maroc. D'autres sont en négociation. Ils serviront de point d'appui au partenariat euro-méditerranéen, dont le coup d'envoi sera donné à la conférence de Barcelone, les 27 et 28 novembre.

Philippe Lemaitre

Lionel Jospin s'est entretenu avec Jacques Chirac

LE PREMIER SECRÉTAIRE du Parti socialiste, Lionel Jospin, a été reçu, lundi 20 novembre, à l'Elysée par le président Chirac, qui a prévu, avant le conseil européen de décembre, à Madrid, de consulter les responsables politiques français sur les échéances européennes. Le chef de l'Etat avait commencé ce tour de table avec Jacques Delors. Le gouvernement souhaite que ces échéances soient accompagnées d'un débat public pour éviter les incompréhensions du traité de Maastricht. Michel Barnier, ministre des affaires européennes, qui représente la France au groupe de réflexion chargé de préparer la Conférence intergouvernementale (CIG) sur les institutions, a entrepris à cet effet un tour des régions françaises.

A sa sortie de l'Elysée, Lionel Jospin a indiqué que le président Chirac *« a pu* [lui] *donner ses intentions, ses grandes orientations, et solliciter* [son] *point de vue »* sur la CIG. *« Je lui ai dit que je sentais un certain sentiment d'inquiétude en Europe, d'incertitude sur les positions de la France »*, a-t-il dit. Le responsable socialiste a souhaité que la CIG ne soit pas *« simplement une conférence technique sur des problèmes institutionnels mais qu'elle prenne bien la mesure de l'ensemble des problèmes de l'Europe, ses problèmes d'emploi, ses problèmes de croissance, l'union monétaire qu'il va falloir construire, l'élargissement aux autres pays qui peut nous poser des problèmes, les questions de sécurité et de défense »*.

Ces questions devaient être évoquées mardi par Jacques Chirac avec le chef du gouvernement espagnol, le socialiste Felipe Gonzalez, qui effectue une tournée des capitales européennes pour préparer le conseil de Madrid. Ce conseil doit à la fois décider du mandat de la CIG et du scénario de lancement de la monnaie européenne, qui alimente des discussions nourries dans tous les pays. A Londres, le premier ministre, John Major, a souhaité, devant les responsables de la City, qu'un débat national s'ouvre également en Grande-Bretagne.

H. de B.

Lady Di ne se voit plus reine d'Angleterre mais « reine des cœurs »

La princesse a livré ses confidences à la BBC

LONDRES
de notre correspondant

Dernier épisode d'une vie médiatisée à outrance, l'entretien accordé, lundi soir 20 novembre, à la BBC par la princesse Diana n'aura pas manqué de révélations. Mais combien de téléspectateurs, en Grande-Bretagne et dans le monde, auront sombré dans l'ennui devant ces confidences distillées pendant un heure d'un ton à la fois blasé et pitoyable, avec un visage vieilli et amaigri ?

Oui, j'ai trompé mon mari lors d'une *« relation adultère »* avec un officier de cavalerie ; oui, j'ai eu une depression et j'ai été atteinte pendant plusieurs annees de boulimie ; oui, j'ai mené une *« guerre »* contre un *« ennemi »* qui voulait me détruire, qui a tout fait pour cela, y compris subtiliser mon courrier, c'est-à-dire l'establishment, *« le côté de mon mari »*, en réalité la famille royale, que la princesse ne porte pas dans son cœur ; oui, je sais que je ne serai jamais reine d'Angleterre, mais je veux être *« la reine des cœurs »* ; oui, je pense que Charles ne supporterait pas la tension d'être roi, même si mon fils William est encore trop jeune...

« Le conte de fées a réellement pris fin », comme le reconnait Lady Di. Les dagues sont tirées, les jeunes princes utilisés par leur mère alors même que la presse s'est vu intimer l'ordre, il y a quelques mois, de les laisser tranquilles pendant leur scolarité. Car le paradoxe de ce scandale annoncé – et délibérément voulu par la princesse de Galles, qui n'avait pas informé la reine à l'avance – est que celle qui ne cesse de se plaindre des médias a tout fait pour les fasciner tout en tentant de les utiliser à son profit. Elle leur doit en effet largement son immense popularité. Son image survivra-t-elle intacte à ce déballage ?

« Horrible », *« un non-sens absolu »* sur les intentions du prince Charles, a commenté un de ses amis, le ministre conservateur Nicholas Soames, tandis que le nouveau rédacteur en chef du *Daily Telegraph* – la bible des tories – affirme que ce déballage de beau linge sale nuira plus à la princesse qu'à son mari.

Même si la princesse refuse le divorce, on voit mal comment elle pourrait devenir reine. Charles n'aura même pas besoin de faire cadenasser les portes de son palais, comme son ancêtre Charles IV pour empêcher sa femme Caroline de Brunswick de participer à son couronnement. Comme l'écrivait l'historien Niall Ferguson dans *The Independent* de lundi : *« Diana a de la chance : il y a quatre cents ans, elle aurait pu connaître une sortie plus affûtée, sur le billot d'un échafaud Tudor. »*

Patrice de Beer

■ **C'est finalement TF1 qui doit diffuser,** mardi 21 novembre, à 22 h 25, lors d'une édition spéciale du magazine « Le droit de savoir » l'entretien de la princesse Diana accordé à la BBC. La direction de Canal Plus a annoncé, lundi 20 novembre, qu'elle renonçait parce qu'elle « ne bénéficiait plus de l'exclusivité en France », l'entretien étant programmé sur BBC Prime, disponible parmi les chaînes étrangères du câble. Sur TF1, l'entretien intégral devait être doublé en français et suivi d'un débat animé par Charles Villeneuve et Béatrice Schonberg.

Violence en Tchétchénie après la décision d'imposer des élections

MOSCOU
de notre correspondante

Feignant d'ignorer que ses troupes mènent toujours une guerre en Tchétchénie, Boris Eltsine avait décidé, la semaine dernière, d'y imposer la tenue d'élections legislatives le 17 décembre, comme ailleurs en Russie, couplées avec l'élection d'un « chef de l'Etat » tchétchène. Pour les indépendantistes, les dirigeants russes violent ainsi leurs engagements sur la tenue d'élections libres et l'application préalable d'un accord de désengagement militaire. Leur riposte ne s'est pas fait attendre : un nouvel attentat spectaculaire à l'explosif, le troisième en deux mois, a secoué, lundi 20 novembre, la ville de Grozny, alors que les tirs quotidiens visant les troupes russes stationnées en Tchétchénie se sont intensifiés.

La cible était cette fois-ci Dokou Zavgaïev, le dernier en date des chefs de gouvernement pro-russes installés à Grozny, qui avait annoncé, trois jours plus tôt, son intention de briguer le mandat de « chef de l'Etat » tchétchène le 17 décembre. Tôt lundi matin, son convoi est tombé dans une embuscade, dans un quartier nord de Grozny. Dokou Zavgaïev en a réchappé avec des égratignures, six membres de son escorte ont été blessés. Le convoi du représentant personnel de Boris Eltsine en Tchétchénie, Oleg Lobov, qui était sorti indemne d'un attentat semblable le 20 septembre dernier, a aussi été la cible d'une fusillade, le même jour, dans un autre quartier de Grozny.

63 ATTAQUES LANCÉES

Selon le commandement russe, *« 63 attaques* (faisant 4 morts et 15 blessés) *ont été lancées dans la nuit de dimanche à lundi contre les forces russes en Tchétchénie, un record depuis la fin juillet »*. Les Tchétchènes, de leur côté, estiment à 39 en vingt-quatre heures le nombre des attaques russes. De fait, les affrontements n'ont jamais cessé depuis la fin des grandes opérations militaires russes et l'ouverture de négociations en juillet dernier. Ils se sont intensifiés avec la reprise de bombardements aériens russes ponctuels après l'interruption des négociations le 6 octobre, quand le chef des troupes russes en Tchétchénie, le général Romanov, avait été grièvement blessé dans un autre attentat. Ce général, qui, sous le pseudonyme de *« général Antonov »*, avait commandé l'opération russe contre le village de Samachki brûlé en même temps qu'une partie de ses habitants, est toujours dans le coma. Les dirigeants tchétchènes indépendantistes ont mollement démenti toute responsabilité dans ces trois attentats.

Les Russes cherchent désormais à faire en Tchétchénie ce qu'ils avaient tenté en Afghanistan : transformer la guerre russo-tchétchène en conflit inter-tchétchène. Le ministre de la défense, Pavel Gratchev, l'a confirmé dans un entretien donné, samedi, au quotidien *Nezavissimaïa Gazeta*, expliquant qu'il était prévu d'enrôler 20 000 Tchétchènes dans une force de police qui se chargerait de *« désarmer les derniers bandits tchétchènes »*, avec l'aide de troupes russes, *« s'il le faut »*. Et d'assurer la tenue d'élections en Tchétchénie, même si celles-ci doivent être *« légèrement repoussées »*, comme l'a déjà admis, lundi, Oleg Lobov. Le même jour à Moscou, la Cour constitutionnelle refusait de se prononcer sur la constitutionnalité de la loi électorale, ravivant les craintes de ceux qui soupçonnent le Kremlin de vouloir reporter les élections législatives du 17 décembre en Russie.

Sophie Shihab

Démissions dans l'entourage du président brésilien

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Le président Fernando Henrique Cardoso a accepté, dimanche 19 novembre, la démission de son ministre de l'aéronautique, le général Mauro Gandra. Il avait reçu vendredi celle de son chef du protocole, Julio Cesar Gomes dos Santos. Tous deux sont soupçonnés de trafic d'influence au profit de la firme américaine Raytheon. Celle-ci a obtenu la réalisation d'un vaste système de surveillance de l'Amazonie par radar (le Sivam), d'un coût de 7 milliards de francs, mais le contrat n'a toujours pas été approuvé par le Sénat.

Une conversation (où il est question du Sivam) entre M. Gomes dos Santos, mis sur écoute par la police fédérale, et un homme d'affaires brésilien, représentant Raytheon, est édifiante. *« Ce fils de pute de Gilberto Miranda* (sénateur de l'Amazonie et rapporteur du projet) *est en train de tout foutre en l'air, il crée des problèmes, il ne veut pas que le Sivam passe »*, explique l'homme d'affaires. *« Mais tu n'as pas déjà payé ce type ? »*, demande le chef du protocole, qui promet d'en parler le soir même à Jose Sarney, président du Sénat, afin de tout arranger. *« Et Gandra, comment va-t-il ? »*, s'inquiète encore le chef du protocole. *« Tout va bien avec le ministre. Je l'ai reçu ici chez moi pendant trois jours et il m'a assuré de l'appui total de l'aéronautique brésilienne au projet Sivam »*, répond l'homme d'affaires.

AMENDE DE 17 MILLIONS

Cette visite, qui a eu lieu en septembre, était la troisième du ministre de l'aéronautique au domicile du représentant de Raytheon depuis 1992. Le ministre a été remplacé dimanche par un autre militaire, le général Ulysse Pinto Correia Neto. Le sénateur Miranda a nié avoir reçu de l'argent, et M. Sarney a affirmé que M. Gomes dos Santos ne lui avait jamais demandé d'intervenir en faveur de Raytheon. L'affaire est gênante pour le président Cardoso, car M. Gomes dos Santos était bien plus qu'un chef du protocole. Il était devenu un de ses conseillers les plus proches, et même un de ses intimes.

Ce n'est pas le premier scandale provoqué par le projet Sivam. En juillet 1994, l'entreprise américaine Raytheon est préférée à la française Thomson. Le *New York Times* révèle en février 1995 que la CIA a joué un rôle important dans ce choix en informant Brasilia que Thomson s'apprêtait à payer des pots-de-vin à des officiels brésiliens.

Le président Cardoso obligeait en mai l'entreprise brésilienne ESCA à se retirer du projet, parce que celle-ci fraudait la Sécurité sociale. Il fallut donc revoir le texte déjà approuvé par le Sénat. Mais le sénateur Miranda, de plus en plus sceptique, fit traîner l'examen du nouveau document. En attendant, le Brésil doit payer, chaque trimestre, une amende de 17 millions de francs auprès des financiers internationaux du Sivam, pour le retard pris dans l'exécution du contrat.

Dominique Dhombres

L'Union européenne adopte des mesures de rétorsion contre la junte nigériane

Plusieurs pays exigent aussi l'application d'un embargo pétrolier

Les pays membres de l'Union européenne (UE) ont décidé officiellement, lundi 20 novembre, d'appliquer un embargo sur les armes et les munitions à destination du Nigeria et de refuser d'octroyer des visas aux dirigeants de la junte ainsi qu'à leur famille. Six pays de l'UE exigent l'instauration d'un embargo pétrolier. La France, de son côté, a évoqué une possible suspension de la participation du Nigeria à la convention de Lomé.

L'UNION EUROPÉENNE (UE) a décrété, lundi 20 novembre, un embargo sur les armes à destination du Nigeria et refusera désormais des visas aux responsables nigérians et à leur famille, comme premières mesures de rétorsion contre la junte après l'exécution, le 10 novembre, de l'opposant ogoni Ken Saro-Wiwa et de huit de ses compagnons. Six Etats membres de l'Union – Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg ainsi que les trois pays nordiques – ont jugé ces mesures insuffisantes et réclament l'instauration d'un embargo sur les produits pétroliers nigérians.

La déclaration, publiée à Bruxelles en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères, souligne que d'autres mesures sont examinées, comme le gel des avoirs financiers nigérians placés dans les pays membres. Cette mesure ne devrait pas affecter les responsables nigérians puisque la plupart de leurs avoirs ont été transférés en Suisse peu après la pendaison des neuf opposants.

MANDELA DÉÇU

L'embargo sur les produits pétroliers devrait, selon la délégation britannique, être décidé dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies et ne pourrait être voté que si le Nigeria – comme l'Irak en son temps – menaçait la sécurité et la paix dans une région du monde. D'autres délégations ont insisté sur le fait qu'une telle mesure, pour être efficace, nécessitait le concours de tous les pays importateurs de pétrole nigérian.

Le ministre français, Hervé de Charette, a évoqué la possibilité de suspendre la participation du Nigeria à la Convention de Lomé, qui unit l'Union européenne à quelque 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Toutefois, plusieurs autres délégations ont estimé qu'une suspension, qui doit au préalable obtenir l'accord des pays ACP, prendrait trop de temps pour être appliquée dans le contexte actuel. Les Quinze ont néanmoins entériné la suspension de la coopération en matière de développement avec le Nigeria observée de facto depuis 1993.

En Afrique du Sud, le président Nelson Mandela a convoqué les dirigeants de Shell pour leur exprimer *« sa profonde déception »* face au manque de fermeté dont fait preuve la compagnie à l'égard de la junte nigériane. Carl Niehaus, l'un des porte-paroles du Congrès national africain (ANC), a précisé que la réponse du groupe international avait été *« profondément décevante »*. Cornelius Kerkstroeter, président de la compagnie anglo-néerlandaise Royal Dutch-Shell, a affirmé, lundi, dans un entretien au quotidien allemand *Die Welt*, que son groupe resterait au Nigeria tant que l'ONU ne décréterait pas d'embargo pétrolier contre ce pays. – *(AFP, Reuter.)*

Les Nations unies dénoncent les atteintes aux droits de l'homme au Rwanda

LA SITUATION des droits de l'homme au Rwanda se caractérise toujours par des atteintes graves aux droits à la vie, à la sécurité personnelle et aux droits de propriété, selon un rapport des Nations unies publié, lundi 20 novembre, à New York. Le rapport annuel dénonce aussi les arrestations et détentions arbitraires, les conditions déplorables de détention, les exécutions sommaires, les enlèvements et disparitions.

Le document établi par l'Ivoirien René Degni-Ségui, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Rwanda, distingue nettement entre les événements liés au génocide programmé des Tutsis et des Hutus libéraux en 1994, qui a fait plus de 500 000 victimes, et les violations actuelles. M. Degni-Ségui déplore la tendance à prendre prétexte de l'insécurité au Rwanda pour « banaliser » le génocide et justifier l'impunité. Sans négliger les violations des droits de l'homme actuelles, il importe, souligne-t-il, de les situer dans leur contexte et de rechercher leurs sources pour tenter de les *« tarir »* avant qu'il ne soit trop tard.

ACCÉLÉRER LES PROCÉDURES

Il convient d'agir très vite, ajoute-t-il, *« faute de quoi la communauté internationale risque d'assister impuissante à une seconde guerre et à de nouveaux massacres »*. M. Degni-Ségui préconise une accélération des procédures au Tribunal pénal international pour le Rwanda et la mise sur pied d'une force internationale chargée d'assurer la sécurité dans les camps de réfugiés et de déplacés hutus.

Au Rwanda, le député Jean-Baptiste Sebarame a été arrêté, dimanche, dans le sud du pays, alors qu'il participait à une cérémonie d'inhumation de victimes du génocide, après avoir été accusé par les habitants de Ruhashya, près de Butare, d'avoir participé aux tueries d'avril 1994, a annoncé, lundi, Radio-Rwanda. M. Sebarame est membre du Mouvement démocratique républicain (MDR) et hutu, comme le premier ministre actuel, Pierre-Célestin Rwigema.

A Nairobi, Jean-Damascène Ntakirutimana, ancien directeur de cabinet du premier ministre Faustin Twagiramungu, limogé en août, s'est insurgé contre son inscription récente sur la liste des suspects de participation au génocide. Après son départ du Rwanda, M. Ntakirutimana avait dénoncé *« la dérive autoritaire »* du Front patriotique rwandais (FPR) au pouvoir depuis sa victoire militaire de juillet 1994. *« J'ai eu l'occasion d'en savoir long sur la gestion du pays par le FPR »*, écrit-t-il dans un communiqué. Il précise que *« jusqu'en avril 1994 »* il était *« au côté du FPR »* et, d'*« août 1994 à mai 1995, au service du FPR, comme hutu modéré rescapé du génocide »*. – *(AFP.)*

Les islamistes voient dans Liamine Zeroual un « interlocuteur valable »

CRAINTE de se voir débordés par l'électorat du modéré Mahfoud Nahnah ou pragmatisme ? Les islamistes ont réagi d'une manière exceptionnellement rapide à la nouvelle donne politique issue de l'élection, jeudi 16 novembre, du président Liamine Zeroual, qu'ils considèrent désormais comme *« l'interlocuteur valable »* pour mener le dialogue avec l'opposition. Rabah Kébir, président de l'instance exécutive du Front islamique du salut (FIS) à l'étranger, a réaffirmé, lundi 20 novembre, dans un entretien accordé à l'agence Reuter, en Allemagne, que son parti se tenait *« prêt pour une solution globale négociée entre le pouvoir et l'opposition effectifs »*.

« Cela nécessite, a ajouté M. Kébir, *de la part du président Zeroual qu'il prenne l'initiative de libérer les prisonniers politiques, et à leur tête la direction du FIS emprisonnée, et d'engager des négociations sérieuses et un dialogue profond avec l'opposition. »* Il a cependant jugé *« prématuré »* de dire quelles seraient les propositions de sa formation dans le cadre d'éventuelles discussions entre l'Etat et l'opposition. Pour sa part, le bureau politique du FLN a demandé, lui aussi, dimanche, l'ouverture de négociations et d'un *« véritable dialogue avec l'ensemble des forces politiques »*.

L'agence de presse officielle APS s'est lancée, lundi, dans une sévère diatribe contre la France *« officielle »* et son *« esprit néocolonial »*, dont elle a dénoncé les *« ingérences outrageantes et incohérentes »*. Alain Juppé avait réaffirmé, dimanche, que Paris souhaitait l'organisation d'élections législatives. *« Que cachent ces injonctions ? »*, s'interroge l'APS pour laquelle, du côté français, *« de dangereuses libertés ont été prises avec la souveraineté d'une nation, la nôtre »*. L'Algérie avait déjà accusé la France d'avoir attenté à la *« souveraineté et à la dignité du peuple algérien »* lors de l'affaire de la rencontre annulée entre les présidents Jacques Chirac et Liamine Zeroual, à la fin d'octobre, à New York.

De son côté, l'Union européenne (UE) a souhaité l'organisation *« d'élections législatives et locales en vue d'une normalisation politique du pays »*. Dans une déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères des Quinze réunis, lundi, à Bruxelles, l'UE a en outre annoncé qu'elle continuerait, voire intensifierait, sa coopération avec l'Algérie, *« en fonction de l'évolution »* dans le pays. Quant au roi du Maroc, il a souhaité, dans un message de félicitations envoyé à M. Zeroual, que les actions de ce dernier soient *« couronnées de succès »*. – *(AFP.)*

La Jordanie sur la voie d'une reprise en main politique

AMMAN
de notre correspondante au Proche-Orient

Fêtés avec une ferveur orchestrée par un comité mis en place pour la circonstance, les soixante ans du roi Hussein pourraient bien marquer un coup d'arrêt à la balbutiante démocratie jordanienne. Profondément choqué par l'assassinat d'Itzhak Rabin, le souverain a en effet, quelques jours après son retour de Jérusalem, laissé éclater son ressentiment contre tous les opposants à la normalisation avec Israël, accusés d'être *« des forces des ténèbres, de destruction, de mort »*.

Dans un discours récemment prononcé – ce n'est pas un hasard – devant les officiers de l'armée, de la police et des renseignements, le roi s'en est violemment pris à la presse officielle comme d'opposition et aux associations professionnelles. Reprochant aux journaux leur manque d'enthousiasme pour le traité de paix, il a souhaité qu'ils soient davantage *« contrôlés »*, et que l'on augmente les amendes prévues en cas de violation de la loi en vigueur.

Le souverain s'est interrogé sur le rôle des syndicats, qui, selon lui, outrepassent leur mission pour faire de la politique. Hostiles à la normalisation, ceux-ci interdisent à leurs 80 000 membres, sous peine d'exclusion, tout contact avec Israël. L'appartenance à un syndicat est obligatoire pour l'exercice de certaines professions, comme celles d'avocat, de médecin, d'ingénieur, etc. *« Même en démocratie, il y a des lignes rouges à ne pas dépasser »*, a averti le roi.

Prenant aussitôt le relais, le premier ministre a annoncé que le Parlement, qui doit se réunir début décembre, aura pour première mission d'amender la loi sur la presse. Le gouvernement préparait déjà des modifications à celle qui régit les associations professionnelles. Comme il est assuré d'une majorité automatique au Parlement, on peut s'attendre à une nouvelle restriction de la liberté d'expression, seule véritable expression de la démocratie, puisque, depuis la signature du traité de paix, il y a un an, la quasi-totalité des réunions publiques de l'opposition sont interdites.

« Démocratie et normalisation sont aujourd'hui liées, affirme un ancien ministre, *et dans la mesure où la majorité refuse la normalisation c'est la démocratie qui en fait les frais. Comme chaque Jordanien, chaque Arabe, je suis pour la fin de l'état de belligérance, mais contre la normalisation avant le règlement complet de tout le conflit israélo-arabe. »*

Très largement partagé, y compris dans les hautes sphères du pouvoir, ce sentiment accroît d'autant plus le malaise que les Jordaniens ont le sentiment de ne plus comprendre leur roi. Loin d'entraîner un changement d'attitude de la population, la multiplication des gestes du souverain ou du prince héritier envers Israël, comme le discours du roi lors des funérailles de Rabin, ou les pleurs de la reine Nour, avivent le ressentiment des Jordaniens, qui attendent toujours les dividendes promis de la paix. Nombre d'entre eux ont le sentiment de s'isoler inutilement du monde arabe, au risque d'en payer plus tard le prix.

INQUIÉTUDES

Cette crise de confiance entre le roi et son peuple est d'autant plus marquée que le gouvernement apparaît faible et que l'opposition n'a pas de solutions crédibles à proposer. La frustration ressentie par la majorité aggrave la tension latente entre Transjordaniens et Jordaniens d'origine palestinienne (65 % environ de la population). Pour la première fois sans doute, les premiers sont plus inquiets de l'avenir que les seconds.

Employés majoritairement dans l'armée, la police ou l'administration, les Transjordaniens craignent que la modernisation et la privatisation à l'ordre du jour ne se fassent à leurs dépens, et ne récompensent leurs concitoyens d'origine palestinienne, mieux ancrés dans les affaires. L'attribution récente aux Palestiniens de Cisjordanie de passeports jordaniens d'une validité de cinq ans, au lieu de deux, qui ne donnent toutefois pas droit à la nationalité, a accru leur crainte d'une palestinisation de la Jordanie.

S'ajoute à cela une réelle crise sociale. Plus du tiers de la population vit en dessous du seuil de la pauvreté et les perspectives d'amélioration à court terme sont minces. Les brillants résultats de l'économie, consécutifs aux mesures d'ajustement prises par le gouvernement, pèsent lourd, pour le moment, sur les plus pauvres, ce qui ne paraît pas préoccuper outre mesure le gouvernement. Même s'il est clair que le roi Hussein bénéficie encore largement du soutien de son peuple, l'écart ne cesse de se creuser entre eux.

Françoise Chipaux

■ **Le dîner annuel du CRIF**, le Conseil représentatif des institutions juives de France, réuni, samedi 18 novembre, autour du premier ministre, a été l'occasion de rendre hommage à Itzhak Rabin. Pour la première fois, Leïla Shahid, déléguée générale de la Palestine en France, a répondu à l'invitation du CRIF. *« La ligne de démarcation au Proche-Orient ne se situe plus entre les Palestiniens et les Arabes, d'un côté, et les juifs, de l'autre, mais entre les partisans de la paix et les opposants à la paix »*, a-t-elle confié. MM. Lionel Jospin et Michel Rocard, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, et le président de SOS-Racisme, Fodé Sylla, ont assisté à ce repas.

Le PKK préconise le fédéralisme pour les Kurdes de Turquie

DANS UN ENTRETIEN publié lundi 20 novembre par le quotidien saoudien *El Hayat*, le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), a préconisé une solution *« fédérale »* au problème des Kurdes de Turquie. *« Si les Etats-Unis ou l'Europe inclinent à régler pacifiquement le problème »*, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) *« soutiendra une telle initiative et un cessez-le-feu, voire acceptera de régler le problème à l'intérieur des frontières turques »*, a déclaré Abdallah Ocalan, lors de cet entretien recueilli dans la plaine libanaise de la Békaa. *« Bien que nous soyons un peuple qui a des particularités qui le distinguent du peuple turc, nous accepterions* [alors] *une formule fédérale, à l'instar des Etats-Unis »*, a ajouté M. Ocalan. Il a aussi préconisé pour les Kurdes d'Iran et d'Irak une solution *« fédérale, qui*, dit-il, *permettrait de franchir un pas* [dans le sens] *démocratique pour les peuples du Proche-Orient »*.

EUROPE

■ **BULGARIE : la Russie a mis en garde Sofia contre une adhésion à l'OTAN** en remettant au Parlement bulgare, lundi 20 novembre, un document officiel rappelant *« la position catégorique de la Russie contre l'élargissement de l'OTAN vers l'Est »*. – *(AFP.)*

■ **GRÈCE : le premier ministre, Andréas Papandréou, hospitalisé** lundi 20 novembre au centre cardiologique Onassio à Athènes, souffre d'une *« forme de pneumonie »*, a annoncé lundi soir le vice-président de l'établissement, Costas Kalkieras. L'état de santé de M. Papandréou *« est satisfaisant et tout montre qu'il devrait s'améliorer »*, a-t-il affirmé. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : les mouvements de gauche et de centre-gauche** l'ont légèrement emporté aux élections communales partielles du dimanche 19 novembre qui se sont tenues dans cent trente-huit communes et concernaient un million d'électeurs. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CANADA : l'ancien Premier ministre canadien Brian Mulroney a** formellement engagé, lundi 20 novembre, une poursuite en diffamation contre le gouvernement fédéral et la gendarmerie royale canadienne (GRC), qui l'ont mis en cause dans une affaire de pots-de-vin entourant la vente d'Airbus à Air Canada, en 1988. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : deux des suspects arrêtés dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat d'Itzhak Rabin** devaient être libérés, mardi 21 novembre. La veille, en revanche, la police avait procédé à l'arrestation d'un nouveau suspect, Abshalom Weinberg, vingt-quatre ans, étudiant de l'université Bar Ilan, près de Tel Aviv, fréquentée également par le meurtrier, Yigal Amir. Devant un tribunal de Tel Aviv, qui a décidé de prolonger sa garde à vue de dix jours, l'assassin d'Itzhak Rabin a réaffirmé avoir agi seul. – *(AFP, Reuter.)*

■ **GAZA : le Qatar est le premier pays du Golfe à disposer, depuis le 18 novembre**, d'un bureau de représentation à Gaza. Par ailleurs, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) a demandé à ses membres, samedi, de retirer leurs cartes d'électeur pour l'élection du Conseil palestinien, alors qu'il est opposé à cette consultation, de même que le Hamas, qui a annoncé dimanche la constitution prochaine d'un parti politique islamiste. Enfin, Yasser Arafat s'est rendu dimanche à Djénine, en Cisjordanie, évacuée le 13 novembre par Israël. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le directeur Afrique du Nord - Proche-Orient du Quai d'Orsay, Denis Beauchard**, a été reçu, lundi 20 novembre, par Tarek Aziz, vice-premier ministre. La France veut inciter Bagdad à accepter la résolution 986 de l'ONU qui permet à l'Irak, sous embargo depuis cinq ans, d'exporter du pétrole pour acheter des biens humanitaires. – *(AFP.)*

■ **Saadi Mahdi Saleh, qui présidait le Parlement irakien depuis** 1989, est décédé dimanche 19 novembre, à Amman, en Jordanie, des suites d'une maladie incurable. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : le dissident Wei Jingsheng a été officiellement arrêté** mardi 21 novembre à Pékin pour avoir *« tenté de renverser »* le gouvernement, a annoncé l'agence Chine nouvelle. Il était gardé au secret depuis plus d'un an et demi. M. Wei, quarante-quatre ans, avait été libéré sur parole en 1993 après avoir passé plus de quatorze ans en prison en raison de son rôle dans le Mouvement du mur de la démocratie (1978-1979). Il avait été interpellé le 1er avril 1994, sous l'accusation d'avoir *« commis de nouveaux crimes »*. – *(AFP.)*

■ **TIMOR ORIENTAL : quatre jeunes gens** originaires de l'ancienne colonie portugaise annexée en 1976 par l'Indonésie se sont réfugiés dimanche 21 novembre à l'ambassade de France à Djakarta. C'est la quatrième fois en deux semaines et la septième en deux ans que des Est-Timorais se réfugient dans une ambassade à Djakarta. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **Jacques Foccart, qui fut le « Monsieur Afrique » du général de Gaulle**, a reçu lundi 20 novembre des mains de Jacques Chirac les insignes de grand officier de la Légion d'honneur. Il a demandé au chef de l'État de *« maintenir les liens qui existent entre la France et l'Afrique »*, ajoutant que *« certains Africains »* commençaient à *« être inquiets sur le maintien de ces relations exceptionnelles »*.

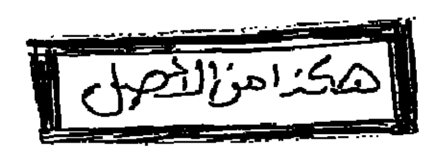
ÉCONOMIE

■ **JAPON : la consommation des ménages a baissé** de 0,2 % en septembre, a annoncé le 21 novembre l'agence de gestion du gouvernement, par rapport au même mois de 1994. Sur le troisième trimestre la baisse est de 0,6 % par rapport à l'an passé. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : la hausse du produit intérieur brut** au troisième trimestre a été revue à 0,4 % par rapport au trimestre précédent, a annoncé le 20 novembre l'Office central des statistiques (CSO). En rythme annuel la hausse est de 2,1 %. – *(AFP.)*

■ **OMC : l'Union européenne a accepté** le 20 novembre la composition de l'organe d'appel sur les conflits au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Outre le représentant de l'UE, siègeront dans cette instance de sept membres un Américain, un Japonais, un Néo-Zélandais, un Uruguayen, un Egyptien et un Philippin. – *(AFP.)*

■ **CUBA : La Havane a signé, lundi 20 novembre, avec plusieurs banques étrangères** des accords débloquant des lignes de crédit pour soutenir la production de sucre, de riz et d'autres produits agricoles. Cuba a également autorisé l'établissement français de la Société Générale et l'espagnole Banco de Sabadell à ouvrir des bureaux sur l'île. – *(Reuter.)*



Le président sud-coréen pris dans la tourmente du scandale des pots-de-vin

OSAKA
de notre envoyé spécial

L'entourage du président Kim Young-sam ne cache pas sa préoccupation : le scandale qui a conduit à l'arrestation de son prédécesseur Roh Tae-woo pourrait placer le chef de l'Etat sud-coréen dans une situation délicate. *« La balle est lancée, on ne sait où elle va retomber »*, commente un journaliste. S'adressant récemment à la communauté coréenne d'Osaka, le président a qualifié ce scandale d'*« embarrassant »*, ajoutant qu'il offrait *« une chance de purifier la vie politique »*.

M. Kim aura du mal à convaincre ses concitoyens de sa bonne foi : les sondages des journaux de Séoul aussi bien que les radio-trottoirs diffusées par des télévisions montrent que peu de ses compatriotes tiennent le chef de l'Etat aussi étranger à cette affaire qu'il l'affirme.

Il devrait annoncer un programme de réformes, qu'il pourrait soumettre à référendum afin de confirmer du même coup son mandat. En aura-t-il le temps avant les élections générales du printemps qui s'annoncent encore plus catastrophiques que les élections locales de juin dernier pour le parti au pouvoir ?

Bien que la parquet semble concentrer son enquête sur les relations de l'ex-président Roh avec certains des grands noms de l'industrie coréenne qui pourraient finir eux aussi derrière les barreaux, les liens entre l'ancien et l'actuel chef d'Etat sont l'objet de conjectures.

Des déclarations d'hommes politiques de la majorité confirment les rumeurs sur les financements du Parti-démocrate libéral (PDL) par le « trésor de guerre » de M. Roh – 650 millions de dollars – pour l'élection de 1992 qui allait porter au pouvoir M. Kim. Il est déjà établi, comme le président lui-même en a reconnu la possibilité, que 130 millions ont transité de « collaborateurs » de M. Roh à des « collaborateurs » de M. Kim pour alimenter les « caisses noires » du PDL.

LE DOS AU MUR

Placée le dos au mur après avoir reconnu que l'ex-président lui a versé 2,5 millions de dollars pour sa propre campagne, la principale figure de l'opposition, Kim Dae-jung, défie le président de faire preuve de la même franchise. Selon Kim Dae-jung, l'actuel chef de l'Etat a reçu de 250 à 380 millions de dollars de M. Roh.

Depuis la formation du PDL en 1990, Kim Young-sam, autrefois opposant, était le numéro deux de la formation gouvernementale et, à ce titre, pouvait difficilement ignorer ce qui s'y passait. Si, depuis son accession à la magistrature suprême, il a sans doute été circonspect avec les milieux d'affaires, il a peut-être été moins regardant lorsqu'il était aiguillonné par l'ambition.

Pour le moment, M. Roh assumerait l'entière responsabilité des pots- de-vin – il risque une peine de dix ans à l'emprisonnement à vie – et il ne semble pas avoir mis en cause d'autres personnes. L'arrestation du chef de son service de sécurité, Lee Hyun-woo, de son conseiller économique, Kim Chong-in, et de son beau-frère, l'ex-ministre du commerce Kum Jin-ho, ainsi que la convocation chez le procureur de deux autres de ses proches collaborateurs pourraient ouvrir d'autres pistes. Ces personnages n'ont peut-être pas les mêmes raisons d'être discrets que M. Roh.

Hormis ce scandale, l'ex-président a beaucoup de choses à faire oublier. Il a certes contribué à mettre le pays sur la voie de la démocratie, mais il est aussi mêlé à des pages sombres de son histoire : le coup d'Etat militaire de 1979 et le massacre de la population de Kwangju, en mai 1980, par l'armée qui avait fait officiellement deux cents morts.

Philippe Pons

Le demi-frère du roi Sihanouk a été emprisonné au Cambodge

L'ancien chef de la diplomatie est accusé d'avoir trempé dans une tentative d'assassinat des deux premiers ministres en fonctions. Le gouvernement pourrait lui intenter un procès public

La volatilité de la situation au Cambodge vient d'être soulignée par les accusations portées contre l'ex-ministre des affaires étrangères et secrétaire général du Funcinpec (le parti royaliste), Norodom Sirivudh. Ce demi-frère du roi Sihanouk aurait participé à un complot qui visait à assassiner les deux premiers ministres, le prince Ranariddh et Hun Sen. L'Assemblée nationale, siégeant à huis clos, hors la présence de l'intéressé, a décidé, mardi 21 novembre, par consensus, de lever l'immunité parlementaire du prince Sirivudh, qui vient d'être emprisonné. Un procès public pourrait lui être intenté par le gouvernement. A moins que des preuves convaincantes ne soient apportées, cet épisode tendrait plutôt à démontrer l'intolérance croissante à l'encontre de toute voix dissidente, manifestée par le régime issu des élections de 1993.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

L'Assemblée nationale du Cambodge a levé, mardi 21 novembre, par consensus – 105 députés présents sur 120 –, l'immunité du prince Norodom Sirivudh, demi-frère du roi et secrétaire général du Funcinpec, mouvement présidé par le prince Norodom Ranariddh, premier premier ministre. Le ministre de l'information avait déclaré, dimanche, que le gouvernement était convaincu que Sirivudh, emprisonné mardi, avait trempé dans un complot en vue d'assassiner Ranariddh et Hun Sen, deuxième premier ministre. Sirivudh n'a pas été autorisé à assister à la séance de l'Assemblée, qui a eu lieu à huis clos.

Le gouvernement semble avoir désormais le choix entre un procès public, souhaité par Sirivudh, et une expulsion vers la France, contre laquelle s'insurge l'intéressé. Remonté sur le trône en 1993, Norodom Sihanouk peut gracier tout condamné. Un compromis entre le palais et le gouvernement peut aussi contraindre Sirivudh à l'exil et faire en sorte que son procès soit oublié ou soit organisé *in absentia* – méthode appliquée, en 1994, au prince Norodom Chakrapong, l'un des fils du roi, lorsque ce dernier fut expulsé vers la France après avoir été accusé d'avoir trempé dans un coup de force et avant d'être condamné par contumace à vingt ans de prison.

Se fondant apparemment sur l'enregistrement d'une conversation privée du demi-frère du roi, cette affaire souligne l'étroite marge de manœuvre dont peuvent bénéficier les esprits indépendants, dissidents ou opposants sous le régime issu des élections organisées par l'ONU en 1993. Fin 1994, Sirivudh avait démissionné de ses fonctions de ministre des affaires étrangères en signe de solidarité avec Sam Rainsy, limogé du ministère des finances et du Funcinpec avant d'être démis de son mandat de député.

CHAMBRE D'ENREGISTREMENT

Le 9 novembre, Sam Rainsy, qui fait notamment campagne contre la corruption, a annoncé la formation d'un parti d'opposition, la Nation khmère, aussitôt déclaré *« illégal »*.

La presse d'opposition, souvent très agressive, désormais soumise à une loi plutôt répressive, est menacée de ne plus trouver d'imprimeurs, ceux-ci se disant soumis à des pressions. Les quatre partis représentés à l'Assemblée ayant formé un gouvernement de coalition dominé par le Funcinpec et le Parti du peuple cambodgien (PPC), issu du régime mis en place du temps des Vietnamiens, et dont Hun Sen est le vice-président, le Parlement devient une chambre d'enregistrement. Le Funcinpec (58 députés) et le PPC (51) négocient une alliance qui leur permettrait de se partager les places lors des élections locales de 1997 et générales de 1998.

Celui qui semble tirer le mieux son épingle du jeu est Hun Sen, quarante-quatre ans, premier ministre jusqu'en 1993, et qui, depuis le scrutin de 1993, a cédé le pas à Ranariddh, l'un des fils du roi. Il est apparemment devenu l'homme-clé d'une administration qui demeure largement entre les mains du PPC. Depuis un an, le roi, qui *« règne mais ne gouverne pas »*, selon la Constitution, s'est retiré du devant de la scène, n'intervenant que lorsqu'il juge nécessaire de corriger certains excès ou de s'en démarquer.

L'affaire Sirivudh a rejeté dans l'ombre, au moins provisoirement, une autre polémique. Le 16 novembre, la *Far Eastern Economic Review* a fait sa « une » sur le transit de la drogue et le blanchiment d'argent au Cambodge. *« Medellin sur Mékong »*, a titré l'hebdomadaire de Hongkong, contrôlé par Dow Jones, en mettant en avant l'implication de hauts fonctionnaires, notamment de militaires.

Jean-Claude Pomonti

ÉDUCATION Une journée nationale d'action *« pour l'enseignement supérieur »* était organisée, mardi 21 novembre, par la plupart des syndicats étudiants et enseignants. Des organisations de parents d'élèves et des syndicats d'enseignants du secondaire appelaient à y participer. ● A PARIS, une manifestation devait avoir lieu dans l'après-midi, de la Sorbonne, boulevard Saint-Michel, au ministère de l'éducation nationale, rue de Grenelle. ● CONFRONTÉ à des mouvements de protestation *qui durent* depuis six semaines, M. Bayrou avait, dans un premier temps, annoncé un *« plan de rattrapage d'urgence »* pour les universités les plus *pauvres*. Le ministre envisage désormais *un* nouveau train de mesures, qu'il devrait annoncer mercredi, quitte à bousculer le calendrier de réformes qu'il avait défini en septembre.

M. Bayrou devrait annoncer un « plan d'ensemble » pour les universités

Après un mois et demi de mouvements dans l'enseignement supérieur, la plupart des organisations syndicales d'étudiants et d'enseignants appelaient, mardi 21 novembre, à une journée nationale d'action.

DEPUIS bientôt un mois et demi, le pays n'en finit pas de découvrir la situation désastreuse de ses universités, le manque de professeurs, de personnels, de crédits et de locaux. Le 9 octobre, les étudiants de la faculté des sciences de Rouen donnaient le signal. Après eux, le mouvement s'est répandu progressivement. Non comme une traînée de poudre, à l'exemple des grandes agitations contre la loi Devaquet, en 1986, contre le DEUG rénové de Lionel Jospin, en 1992, contre le contrat d'insertion professionnelle de 1994. Cette fois, ces mouvements de protestation ont *fait tache d'huile*, de Rouen à Metz, puis à Aix-en-Provence, Montpellier, Orléans, Nice, Toulouse, avant de gagner tardivement la région parisienne.

Au total, une vingtaine d'universités, déclarées en grève, sont bien décidées à se faire entendre lors de la journée nationale d'action de ce mardi 21 novembre organisée par les organisations syndicales d'étudiants (UNEF, UNEF-ID, FAGE). Aux manifestations prévues à Paris, du boulevard Saint-Michel au ministère de l'éducation nationale, comme dans la plupart des villes universitaires, devraient également se joindre les syndicats d'enseignants du supérieur (SNESup, SGEN-CFDT...), et aussi ceux du second degré.

Quasiment absentes dans la conduite d'un mouvement animé par des responsables locaux, les centrales syndicales cherchent à organiser *la suite du mouvement*. Elles s'accordent aujourd'hui pour demander au gouvernement une loi de programmation ou d'orientation afin de redonner à l'enseignement supérieur la *« priorité »* des efforts budgétaires et obtenir un engagement dans la durée.

Après avoir donné l'impression de céder à Rouen, après avoir effectué des concessions à Metz, après avoir proposé un *« plan de rattrapage d'urgence »*, François Bayrou, le ministre de l'éducation nationale, doit reprendre l'initiative s'il veut rétablir le calme dans les campus. Au lendemain de la journée nationale d'action, il devrait annoncer, mercredi 22 novembre, un nouveau plan d'ensemble pour les universités.

Le ministre devra également faire le bilan de la redistribution des crédits et des postes du plan de rattrapage, après l'audition des 90 présidents d'université. Il devra enfin intégrer les deux priorités du gouvernement Juppé, à savoir le statut social de l'étudiant et la réforme des premiers cycles, dont l'urgence a été rappelée par le premier ministre, dimanche 19 novembre à *« 7 sur 7 »*. Quelle que soit l'ampleur de la mobilisation, la menace d'une généralisation du conflit risque de perturber le bel ordonnancement du calendrier initialement prévu.

Le ministre devra d'abord convaincre les présidents d'université. Favorables, dans un premier temps, au plan de rattrapage, ces derniers, de retour devant les étudiants, ont dû se ranger à leurs revendications *« légitimes »*. La conférence des présidents a rappelé, lundi 20 novembre, à Christian Forestier, le directeur de enseignements supérieurs, que les promesses *devaient se transformer* en engagements clairement énoncés et qu'il faudrait y ajouter un supplément en faveur des personnels non enseignants, du remboursement de l'exonération des droits d'inscription des boursiers...

SURENCHÈRE POLITIQUE

En deuxième lieu, M. Bayrou devra se faire entendre des étudiants, avec qui il s'était promis d'engager la concertation. L'annonce de réformes *« à coûts constants »* n'a jusqu'à présent servi qu'à alimenter les ardeurs revendicatives. En 1990, lors d'un mouvement lycéen de cette ampleur et de cette durée, Lionel Jospin et le gouvernement de Michel Rocard avaient « lâché » 4,5 milliards de francs. François Bayrou ne peut guère renouveler cette prouesse.

Enfin, et ce n'est pas la moindre tâche, il reste au ministre de l'éducation nationale à convaincre du bien-fondé de sa méthode ses alliés de la majorité et les députés de la commission des finances de l'Assemblée nationale. En privé, ces derniers disent leurs réticences à remplir « le tonneau des Danaïdes » qu'est devenu le budget de l'éducation nationale. Ces derniers jours, Raymond Barre s'interrogeait sur la *« valeur »* du baccalauréat, passeport pour l'enseignement supérieur.

De son côté, Nicolas Sarkozy s'est déclaré partisan d'une sélection à l'issue des deux premières années d'études. Et François Léotard n'a pas hésité à établir un parallèle entre la progression des dépenses d'éducation et la montée de l'illettrisme... Cette surenchère politique d'une partie de la droite risque fort de faire déraper le conflit sur le terrain de la sélection, un thème auquel les étudiants restent très sensibles.

M. D.

Polémique autour de la « fac Pasqua »

Michel Barat, président du pôle universitaire Léonard-de-Vinci, baptisée par les étudiants *« fac Pasqua »*, a jugé *« curieux qu'on présente le pôle comme une sorte de bouc émissaire face au malaise des étudiants »*, en réponse aux propos du premier ministre. Lors de l'émission « 7 sur 7 », dimanche 19 novembre sur TF 1, Alain Juppé avait en effet assuré *« comprendre »* que les étudiants puissent ressentir l'existence de cette luxueuse université départementale *« comme une provocation »*.

***« Je crois qu'il faut éviter de créer des situations de ce type »*, avait ajouté M. Juppé. *« Il vaudrait mieux qu'au niveau de l'Etat on regarde ce qui se fait réellement ici pour voir si, dans certains domaines, on ne pourrait pas au contraire s'en inspirer »*, a déclaré M. Barat, déplorant la *« mauvaise humeur »* du premier ministre, chez qui *« le ressentiment à l'égard de Charles Pasqua l'a peut-être un peu emporté »*.**

Premiers cycles, taux d'échec, financement..., les maux des facultés

● AVEC 2,2 millions d'inscrits dans l'enseignement supérieur, y-a-t-il trop d'étudiants en France ?

La direction de l'évaluation et de la prospective, le service statistique du ministère de l'éducation nationale, avait prévu à cette rentrée 3 000 inscriptions de moins en première année d'université, en raison de la baisse démographique déjà enregistrée dans les lycées. Les « excellents » résultats du baccalauréat de 1995 ont, en fait, conduit entre 16 000 et 18 000 jeunes supplémentaires dans l'enseignement supérieur.

Parmi les 2,2 millions d'inscrits, l'université en accueille 1 588 000, dont 686 000 en premier cycle, 704 000 en deuxième et troisième cycle et 102 000 dans les IUT. Conséquence de l'allongement et des poursuites d'études des diplômés des IUT, des BTS, des diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs, le nombre d'étudiants en deuxième et troisième cycle dépasse, pour la première fois, celui des premiers cycles. Cette « poussée » n'est pas sans conséquence sur les besoins budgétaires.

La part des étudiants inscrits dans les filières sélectives ou professionnelles est passée de 33 % en 1980 à 39 % en 1992. En plus des 100 000 étudiants en IUT, 313 000 étudiants sont accueillis dans les classes supérieures (+ 9 000), dont 78 000 dans les classes préparatoires aux grandes écoles et 235 000 dans les sections de techniciens supérieurs. Enfin, 299 000 étudiants fréquentent des *écoles spécialisées* (*commerce*, ingénieurs, architectes, infirmières...).

Selon une comparaison établie par le ministère, sur des chiffres de 1991, le taux d'accès à l'enseignement supérieur était, cette année-là, de 44,4 % en France (64,8 % aux Etats-Unis, 53,1 % au Japon, 42,6 % en Allemagne, 27,7 % au Royaume-Uni).

● ***« Les étudiants doivent-ils avoir le droit de s'orienter dans la filière de leur choix, quelle que soit cette filière ? Je réponds non. »* Nicolas Sarkozy au « Grand jury RTL-*Le Monde* », dimanche 19 novembre.**

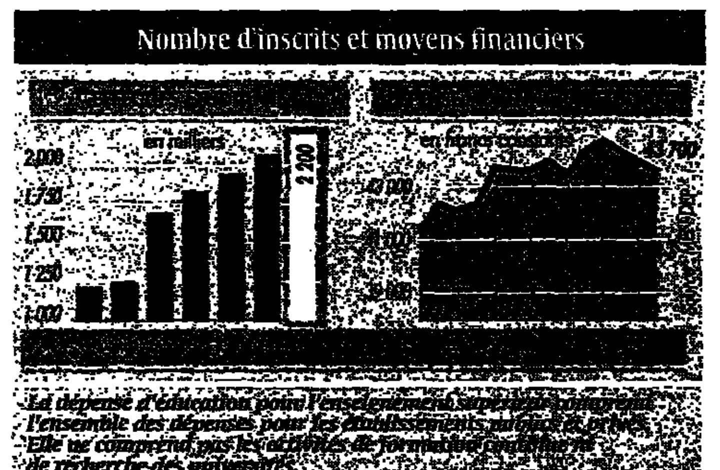
Chaque année connaît sa filière de prédilection : la psychologie et la communication en 1993, la médecine en 1994 et les activités physiques et sportives en 1995. Toutefois, les plus fortes augmentations concernent les lettres et les sciences humaines qui, avec 515 000 étudiants en 1994, ont absorbé la moitié des étudiants supplémentaires des disciplines générales.

Avec 200 000 étudiants, le droit reste une discipline très demandée et alimente l'essentiel des nouvelles implantations dans les antennes délocalisées. Les sciences comptent 282 000 étudiants et la médecine 113 000.

● ***« L'enseignement supérieur ne doit pas être une machine à organiser les naufrages pour repérer les meilleurs nageurs. »* Alain Juppé, discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le 23 mai 1995.**

Les taux d'échecs, essentiellement en premier cycle, restent une des préoccupations majeures. En 1992, près d'un étudiant sur quatre abandonnait après une première année à l'université. Moins des deux tiers, 62,8 %, ont une chance d'accès en deuxième cycle de sciences après deux, trois ou quatre ans pour obtenir le DEUG ; mais seulement un sur deux en droit (52 %), 61 % en lettres et 37 % en médecine.

Le taux de réussite reste très faible (23 %) parmi les bacheliers des séries technologiques, dont un sur quatre a choisi l'université alors que la majorité a intégré une section de techniciens supérieurs (48 %) ou un IUT (9 %). A l'exception des sciences et de la médecine, le taux d'échec en premier cycle a diminué depuis 1989, où il était de 52 % en droit et de 45 % en lettres.



La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni de recherche des universités.

● ***« Il faut une réforme des premiers cycles, une diversification des bac + 2, bac + 3 pour conduire les jeunes vers des métiers où il y a des débouchés. »* Alain Juppé à « 7 sur 7 », dimanche 19 novembre.**

Promise par Jacques Chirac lors de sa campagne électorale, la réforme des premiers cycles est un serpent de mer. Entre l'échec du projet Devaquet de 1986, instaurant une certaine forme de sélection à l'entrée, et la proposition de créer des collèges universitaires, de nombreux rapports ont multiplié les propositions. En janvier, le rapport Laurent préconisait des instituts universitaires régionaux, selon la formule de l'alternance, pour accueillir les bacheliers des séries technologiques et professionnelles.

Auparavant, Jean de Boishue, avant son passage éclair au gouvernement, avait envisagé d'impliquer davantage les conseils régionaux dans l'organisation des premiers cycles, éléments de l'aménagement du territoire.

Enfin, une commission présidée par Dimitri Lavroff, professeur à l'université de Bordeaux-III, proposait de multiplier les solutions pour améliorer la qualité de l'enseignement : une meilleure orientation dès le secondaire, la mise en place de périodes d'orientation et de passerelles, la diversification des filières, le développement des formations en alternance ou en apprentissage. M. Lavroff est membre de la commission Fauroux, chargée de formuler des propositions sur l'avenir des premiers cyles.

Enfin, il reste à tirer un bilan de la rénovation des DEUG, mise en place depuis 1992, sauf dans les filières juridiques, où cette réforme a été repoussée à 1997 .

● ***« Faut-il, en fin de deuxième année, mettre un examen de sélection pour savoir si l'étudiant fera un cycle universitaire long ou court ? Je suis pour. Je pense que la sélection est la meilleure garantie de l'égalité des chances. »* Nicolas Sarkozy au « Grand Jury RTL-*Le Monde* ».**

L'ancien ministre du budget semble avoir oublié les raisons du précédent mouvement des étudiants du mois de janvier 1995. Animé essentiellement par des diplômés des IUT et des BTS, il a abouti à la suppression de la « circulaire Bardet » *limitant leurs poursuites d'études*. Il marquait aussi l'échec d'une réforme de la filière technologique proposée par François Fillon.

Selon les chiffres du ministère, le niveau de sortie des étudiants de l'université s'est considérablement amélioré. Sur 400 000 étudiants qui ont quitté l'enseignement supérieur, 44 % avaient obtenu un diplôme au moins égal à la licence, chiffre qui a augmenté depuis la création des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) préparant aux carrières du professorat. Le nombre de jeunes quittant l'université sans diplôme est passé de 45 % en 1984 à 34 % en 1993.

Dans une étude publiée en mars, l'Insee remarquait une certaine dégradation dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Elle notait toutefois que *« plus le niveau de formation est élevé, plus l'accès à l'emploi est aisé »*. Près d'un diplômé du supérieur sur quatre était au chômage neuf mois après la fin de ses études, contre 70 % des jeunes sans qualification.

● Quel est le coût d'un étudiant, d'un lycéen, d'un collégien ?

La collectivité nationale a consacré 86,5 milliards de francs à l'enseignement supérieur, dont 42 milliards pour le budget du ministère. La dépense moyenne par étudiant est passée de 39 800 francs en 1975 à 43 700 francs en 1994, en légère baisse depuis 1991. Cette somme cache d'importantes disparités : un étudiant inscrit à l'université coûtait, en 1994, 31 900 francs, contre 52 500 francs pour un étudiant d'IUT et 76 300 dans une école d'ingénieurs dépendant d'une université.

En comparaison, le coût d'un élève de collège s'élevait à 35 700 francs, celui d'un élève de lycée à 45 800 francs et, enfin, celui d'un lycée professionnel à 46 900 francs. Plus la formation est professionnalisée, plus elle nécessite des investissements financiers conséquents. Avec une dépense équivalant à 6 000 dollars par étudiant, la France arrive juste avant l'Italie et l'Espagne, mais loin derrière la Grande-Bretagne (15 060 dollars), les Etats-Unis (11 880), le Japon (11 850) et l'Allemagne (6 550).

M. D.

Gilles Bertrand, « médiateur » à Rouen

« Ils manifestent une volonté évidente de résoudre ce conflit »

PROFESSEUR de chimie et président de l'université de Bourgogne de 1988 à 1993, ancien vice-*président de la conférence des* présidents d'université, Gilles Bertrand, cinquante ans, avait été nommé, le 27 octobre, par François Bayrou, « médiateur » dans le conflit de l'université de Rouen.

« Lors de votre mission de « médiateur » à Rouen, les revendications des étudiants, uniquement centrées sur le manque de moyens financiers et d'enseignants, vous ont-elles surpris ?

– Non. Les étudiants que j'ai rencontrés avaient une très bonne connaissance des difficultés et manifestaient une volonté évidente de les résoudre et de sortir de ce conflit. Ils ont exprimé clairement le souhait de pouvoir bénéficier d'une vision programmée sur la durée pour éviter, chaque année, de descendre dans la rue. Les étudiants considèrent que la qualité de leurs conditions d'études est un gage de la qualité de leurs diplômes et donc, peut-être, de leur insertion professionnelle. Ils expriment une logique évidente entre la qualité des études et la qualité des débouchés.

» L'université compte beaucoup d'étudiants parce que nombre de problèmes extra-universitaires ne sont pas résolus au niveau de l'emploi, *de l'insertion*... L'entrée des jeunes bacheliers à l'université ne relève pas toujours d'une démarche positive. On s'y inscrit aussi « à défaut de ». C'est aussi le cas pour un certain nombre de sortants d'IUT, de BTS, d'écoles de commerce et d'ingénieurs : faute de trouver directement un emploi, ils s'inscrivent en deuxième ou troisième cycle. Plutôt que d'être chômeurs, ils cherchent à améliorer leurs chances. Moyennant quoi, le nombre d'étudiants est supérieur à ce qu'il devrait être en situation stable.

– On ne parle guère du statut de l'étudiant ni des taux d'échec à l'université. L'absence de contestation fondamentale du système vous étonne-t-elle ?

– Ces préoccupations n'émergent pas. Mais, selon l'enquête de l'Observatoire de la vie de l'étudiant, les frustrations portent plus sur l'*environnement* de l'acte pédagogique, les conditions d'études, d'accueil, d'information et d'orientation, les bibliothèques, la qualité des lieux, l'animation des campus. Sur tous ces points, le taux de satisfaction est faible, trop faible. Derrière la revendication *« plus de professeurs, plus de moyens »*, on décèle des désirs non satisfaits en matière de vie étudiante, d'accompagnement de l'acte pédagogique par un environnement qui soit favorable à *l'étude, à la vie sociale, à la* culture.

– Le « sous-équipement » de l'université de Rouen était connu bien avant le conflit. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'intervention préalable ?

– Le dialogue entre l'administration et l'établissement n'a probablement pas fonctionné comme il aurait dû. L'idée de médiation, à laquelle on pense pour sortir des conflits, devrait prévaloir même en « temps de paix ». Entre les contraintes invoquées par l'administration et les revendications des établissements, la présence d'un médiateur peut aider à trouver des solutions.

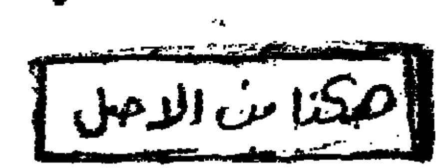
– Pourquoi, selon vous, a-t-on laissé *se dégrader la situation* des universités les moins dotées ?

– Notre système n'a pas la capacité de contrôler, sinon à la marge, les flux d'étudiants, et ses marges financières sont limitées. Les difficultés proviennent du décalage entre l'obligation faite aux universités d'accueillir dans ces conditions, comme une fatalité, des étudiants plus nombreux sans qu'elles puissent voir comment maintenir un service public de bon niveau. Même si la prévision a un caractère aléatoire, il serait nécessaire d'évaluer, université par université, les progressions d'effectifs, pour dégager les moyens *nécessaires et planifier le* rattrapage.

– Comment ne pas accréditer l'idée qu'il existe des universités à deux vitesses ?

– Cette question ne se pose pas qu'en termes financiers. Il n'y pas de relation proportionnelle entre les dotations budgétaires et la performance de chaque université. L'insistance à pointer du doigt les difficultés doit être mise en parallèle avec les réussites, dans les diplômes, la recherche, la qualité de vie étudiante même là où la situation est plus difficile. Il faudrait anticiper les problèmes et, chaque année, dresser un état des lieux à froid. »

Propos recueillis par
Michel Delberghe



ON AVAIT EU TANT DE MAL À LES FAIRE TOUS RENTRER !

Des militants politiques et syndicaux en quête d'une coordination nationale

UN MOUVEMENT qui meurt ici et qui renaît là. Des revendications centrées pendant plusieurs semaines sur des problèmes de moyens, université par université, 11 millions de francs par-ci, 12 millions par-là. Sans mot d'ordre national, sans s'occuper du voisin. Sinon pour être sûr d'obtenir la même chose qu'à Rouen : un médiateur, des postes, des crédits. Cette contestation étudiante, dans son premier mouvement, n'a décidément pas ressemblé aux autres : longtemps provinciale, portée par des demandes individuelles, prenant de plein fouet la relative « dépolitisation » des étudiants, mais non leur absence de mobilisation. Pourtant, les tentatives des organisations étudiantes ou politiques pour maîtriser le mouvement, à l'origine duquel elles se trouvent souvent, ne manquent pas. Pour Alain Krivine, porte-parole de la Ligue communiste révolutionnaire, il s'agit du mouvement d'une nouvelle génération, sous-politisée, qui se radicalise très vite et qu'il juge *« très violente, très révoltée »*.

Appuyée d'emblée sur des revendications financières, cette grogne ne se fédère pas, au départ, contre un projet précis comme, naguère, la circulaire sur les IUT, le rapport Laurent ou la sélection à l'université. *« Si le mouvement a duré si longtemps sans coordination nationale, sans slogan rassembleur, c'est bien un signe de la profondeur du malaise »*, analyse un responsable de la Fédération des associations générales d'étudiants (FAGE). En fait, les situations sont difficilement comparables entre elles.

A Metz, université moyenne de province, réputée parmi les plus démunies, c'est l'UNEF, à majorité communiste, et l'UNEF-ID, gauche non communiste, qui ont lancé le conflit, auquel s'est jointe la Fédération des étudiants lorrains (Fédel), affiliée à la FAGE. Le conflit est resté exclusivement local et, au cours du bras de fer avec le ministère, les organisations ont réussi à faire taire leurs dissensions internes. Il n'est pas sûr, pourtant, qu'elles y arrivent jusqu'au bout, la distribution de la « manne » ministérielle provoquant des divergences sur la conduite à tenir. Dans une université à forte tradition politique de gauche et d'extrême gauche comme Saint-Denis, le débat prend des allures d'affrontement. Les militants trotskistes s'échinent à faire passer leur message : *« L'occasion est belle, il faut aller vers une participation à la journée de manifestation des salariés, le 24 novembre. »* Ils se heurtent à une crainte farouche de récupération et les syndicats étudiants font les frais de la fatigue et de l'agressivité d'une semaine de grève.

Autour d'une question essentielle – comment, le 21 au soir, tirer parti de la manifestation ? –, le ton monte facilement. *« Depuis que je milite, je vois ce débat. Il y a toujours eu la LCR* [Ligue communiste révolutionnaire], *l'UEC* [Union des étudiants communistes], *on est tous là, on ne va pas se prendre la tête là-dessus. Faisons comme à Toulouse, un compromis »*, s'énerve un militant de l'UNEF, lors d'une assemblée générale. A Toulouse, le week-end précédent, des délégations de six universités ont signé un texte commun, baptisé *« appel de l'inter-fac de Toulouse »*, dans lequel les signataires veulent voir le début d'une coordination nationale.

> « Deux conceptions du mouvement : une vision budgétaire et une vision plus politique »

Une des étudiantes mandatées par Paris-VIII à Toulouse et, à ce titre, figurant parmi les auteurs de cet appel, ancienne militante trotskiste, ne nie pas ce que le document doit à la fraction minoritaire de l'UNEF. Elle insiste pourtant sur l'origine diverse des étudiants présents à Toulouse – loin d'être tous syndiqués – et sur la façon dont s'est bouclé le document, *« en neuf heures, un record »*. *« Il y avait deux conceptions du mouvement,* explique Jeanne : *une vision complètement budgétaire et une vision plus politique, que traduit le texte de Toulouse. »* Celui-ci réclame un plan d'urgence global – et non faculté par faculté – de 2 milliards, la création de 6 000 postes, la titularisation des emplois précaires, une loi de programmation, l'ouverture du débat sur le statut de l'étudiant et l'abrogation des lois contre les étudiants étrangers.

Lundi soir, la veille de la manifestation, un *« appel de 300 élus étudiants »*, qui se qualifiaient de *« locaux »*, lancé à l'initiative de la Conférence de la jeunesse scolarisée, la minorité de l'UNEF-ID, lui faisait écho en demandant un *« plan Orsec »* pour les facs, avec *« une programmation (...) pour que cette crise ne se reproduise plus »*. Cette tendance, animée jusqu'au dernier congrès par Philippe Campinchi, joue son propre jeu en animant les conflits à partir des associations locales. La Ligue, la LCR aurait organisé des rencontres officieuses, lundi, avec l'UNEF (le matin) et l'UNEF-ID (l'après-midi) pour faire en sorte que la réunion de la coordination ait lieu à la faculté Panthéon-Sorbonne.

Dans une université nouvelle comme Marne-la-Vallée, étiquetée *« privilégiée »*, le seul syndicat présent, l'UNEF-ID, *« se met en retrait »*. *« C'est un établissement un peu particulier, parce qu'il n'y a pas de tradition militante, pas d'histoire »*, souligne une étudiante. Pourtant, la mobilisation est forte en sciences humaines, même si un très petit nombre de grévistes est syndiqué. Plutôt que de se faire rabrouer, comme lors des précédentes assemblées générales, par des étudiants qui craignent, là encore, d'être récupérés, les militants se montrent discrets. Au-dessus de la cafétéria, ils ouvrent leur local à qui veut venir, pour confectionner une banderole, ou boire un café. Ils obtiennent pourtant peu de succès auprès des étudiants en sciences, qui ouvrent des yeux ronds lorsqu'ils entendent que le rôle de l'université est de *« donner le savoir et la culture »*.

Béatrice Gurrey

Le Parti socialiste se défend de toute frilosité

DEPUIS LE DÉBUT du mouvement étudiant, le Parti socialiste, qui a apporté son soutien officiel, lundi, aux manifestations du mardi 21 novembre, se garde d'apparaître au premier plan. Dès sa prise de fonctions, le 14 octobre, comme secrétaire national chargé des relations avec le mouvement social, Harlem Désir, cofondateur de SOS-Racisme, avait pourtant manifesté sa solidarité avec les étudiants de Rouen.

Ministre de l'éducation nationale de 1988 à 1992, Lionel Jospin avait été confronté à une agitation lycéenne compliquée alors par l'implication de militants socialistes comme Julien Dray, aujourd'hui député de l'Essonne et animateur de la Gauche socialiste. Mais il avait eu peu à souffrir de grèves dans l'enseignement supérieur, sauf au début de l'année 1992, juste avant qu'il ne passe le relais à Jack Lang, lorsque les étudiants avaient manifesté contre un projet de réforme du premier cycle.

Dans ses premières déclarations, M. Jospin, qui avait plutôt géré paisiblement, comme ministre, ses relations avec l'UNEF-ID, dont il avait fait venir un ancien secrétaire général à son cabinet, a mis en cause le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, en lui reprochant d'avoir abandonné le plan Université 2000, dont il avait été l'initiateur en 1989, et qui avait conduit à la création en moyenne de 3 000 postes par an pendant cinq ans dans l'enseignement supérieur.

Le 16 novembre, à Lille, s'exprimant devant la presse, M. Jospin avait réitéré ses critiques tout en notant : *« Je ne sais pas comment va se développer le mouvement étudiant. Je n'ai pas à mettre de l'huile sur le feu. »* Mardi 21 novembre sur RTL, M. Jospin a encore accusé les gouvernements Balladur et Juppé d'avoir rompu, en 1993, avec la priorité à l'enseignement supérieur, et d'avoir *« vécu sur les acquis de ce que les socialistes avaient fait, à savoir donner un élan formidable à l'enseignement supérieur en matière de budget, de constructions, de création de postes et dans la méthode de discussions avec les universités »*.

Alors que la direction de l'UNEF-ID reste proche de la Gauche socialiste, avec une minorité de rocardiens, le PS se défend à la fois de toute frilosité et de toute volonté de récupération du mouvement : *« Depuis Rouen, nous le soutenons et tous les socialistes sont d'accord sur la priorité à rétablir pour l'enseignement supérieur,* affirme M. Désir. *Mais ce mouvement se détermine selon les formes d'action qu'il souhaite et sur des mots d'ordre syndicaux. Ce n'est pas le secrétariat national du PS qui donne des ordres aux syndicats étudiants ! »*

Comme pour conjurer le reproche de frilosité, plusieurs socialistes sont montés au créneau, lundi, comme Jean Glavany, député des Hautes-Pyrénées et porte-parole du PS lorsque Henri Emmanuelli en était le premier secrétaire, Jack Lang ou François Hollande, actuel porte-parole du PS, en reprochant, dans un bel ensemble, à la majorité l'abandon du plan Université 2000.

Michel Noblecourt

Angoisses et galères

A l'université ou au lycée, six jeunes décrivent leur situation

Nicolas, 18 ans, technologie à Marne-la-Vallée

PORTRAIT

Parfois, Nicolas a l'impression de voir un mirage. A l'université nouvelle de Marne-la-Vallée, qui étend ses bâtiments ultramodernes au milieu des bois, *« il y a des plateaux entiers qui sont vides, pas de tables, pas de chaises, on sait qu'il n'y aura rien pendant des années »*. A dix-huit ans, en DEUG de technologie industrielle (TI), après un bac scientifique, Nicolas n'est pourtant pas malheureux. Marne, c'est autant un choix qu'une obligation : université la plus proche de chez lui, c'est aussi l'une des seules à proposer le DEUG TI, *« une formation d'avenir »*, selon lui.

Son père, représentant, et sa mère, infirmière, n'étaient pas disposés à financer une école privée. *« 1 700 francs de scolarité, pour les droits d'inscription plus la Sécu, c'est un maximum »*, précise Nicolas. Aujourd'hui, il égrène consciencieusement les bonnes raisons de faire grève : l'absence de crédits pour racheter le matériel consommé pendant les cours d'électronique ; le manque de personnel au secrétariat, assuré deux heures par jour par un CES (contrat emploi-solidarité) ; et surtout l'absence de bibliothèque. *« Soit je fais la queue pendant une demi-heure, soit je vais au D2, le bâtiment des sciences, mais c'est vraiment loin. »*

Pourquoi ne la fait-il pas vraiment, cette grève ? Nicolas, qui repousse énergiquement toute idée d'appartenance à une organisation syndicale ou à un parti, a trouvé un arrangement avec sa conscience : cours le matin, assemblée générale ou manifestation l'après-midi. *« Je n'ai pas raté une seule AG »*, souligne-t-il, mais pas de travaux dirigés non plus, où les absences sont relevées. *« On se débrouille bien, on fait des photocopies pour tout le monde, ce n'est pas la peine que ceux qui ont déjà du mal à suivre loupent des cours. »* Nicolas veut être ingénieur du son, en passant par l'Ecole Louis-Lumière. Cinq cents candidats, seize reçus. *« On doit être 10 % à savoir ce que l'on veut faire plus tard, alors ce n'est pas le moment de louper ses études. »*

Sandrine, 20 ans, sport à Limoges

Sandrine Boulesteix, vingt ans, est de la première promotion de la filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), à Limoges. Elle en est à bac + 3, en vue de la licence, mais pas plus certaine de son avenir pour autant. *« Mon objectif est d'arriver à être prof de gym. Mais on est quarante dans le même cas, et on se retrouvera en concurrence avec les candidats venus de toutes les autres disciplines universitaires pour quelques dizaines de postes à pourvoir. C'est l'angoisse. »*

Dans cette jeune université née en 1968, la filière éducation physique, créée voici trois ans seulement, reste un appendice inachevé, étrangement rattaché à la faculté de sciences. Pourquoi de sciences ? *« C'était la faculté qui disposait du meilleur équipement sportif universitaire,* explique Sandrine. *Quand nous passions dans les couloirs en survêtement, au milieu des physiciens et des matheux, nous avions du mal à être acceptés. Les autres se demandaient ce que nous faisions là. »*

Il a donc fallu aux 175 étudiants de STAPS s'imposer dans le paysage universitaire. *« Comme j'étais de la première promotion, chaque rentrée était une nouvelle galère,* dit Sandrine. *Depuis trois ans, ma promotion n'a connu que le bricolage et l'improvisation. C'est à coup de colères qu'on est parvenu à exister. »*

La semaine dernière, la grève est partie comme ça. *« On est si peu nombreux que cela s'est fait tout seul,* dit Sandrine. *On avait parlé avec nos professeurs, qui sont comme nous dans l'incertitude. C'est hors de toute structure organisée que nous avons été voir le rectorat, l'université, le conseil général, le conseil régional... »* Avec, ajoute-t-elle, *« l'impression d'être des SDF, de faire la manche. Défiler à quelques dizaines dans les rues de la ville, ça n'est pas évident »*. L'annonce du déblocage de 300 000 francs par le ministère a été accueillie sans grand enthousiasme. *« Nous aimerions des locaux à nous »*, dit seulement Sandrine. Les étudiants de STAPS ont décidé de se remettre au travail. Au moment où les autres se mettent en grève. *« C'est que nous devons rattraper le temps perdu,* ajoute la jeune femme, *mais nous sommes évidemment solidaires de ce qui se passe dans les autres facs. »*

Vassilia, 22 ans, sociologie à Montpellier

Salopette en jean et foulard délavé, Vassilia est arrivée à Montpellier il y a trois ans. Seule, son bac D en poche, elle a pris un petit appartement pour suivre deux années de sciences économiques qui ne seront finalement pas validées. Manque de motivation, peu de perspectives... Elle se souvient de cette période comme d'un départ raté. Parce qu'il faut bien faire des études en sortant du lycée.

Après un an mis entre parenthèses, elle a repris le chemin des cours. Inscrite depuis la rentrée en première année de sociologie, elle prépare le concours d'entrée de l'institut régional du travail social. Vassilia sait, à vingt-deux ans, que sa vocation est de travailler comme éducateur. En attendant le concours, les cours de sociologie lui permettent de mieux comprendre une société qu'elle juge *« parfois absurde »*.

Ses parents payent le loyer de l'appartement qu'elle occupe avec ses deux frères et lui versent une allocation mensuelle de 2 000 francs. Les habits sont achetés aux puces, la nourriture dans des *discounters*. Pas de voiture, mais une séance de cinéma de temps en temps, parce qu'elle n'a pas la télévision. Vassilia ne se plaint pas de son sort, même s'il lui arrive de culpabiliser de dépendre encore de sa famille. L'été dernier, elle a voulu travailler dans une société de restauration. Un *« boulot abrutissant »*, quitté sans regrets. Rien à voir avec le point casse-croûte des Restos du cœur, où elle s'est investie comme bénévole. De ces deux expériences, elle a au moins acquis une certitude : Vassilia veut un employeur qui sache ce que veut dire *« la considération humaine »*.

Frédéric, 24 ans, droit à Orléans

En troisième année d'administration, économie et social (AES), Frédéric, vingt-quatre ans, vient de voter la reprise des cours. *« Nous avons un programme à respecter, un stage en février en entreprise. Le mouvement n'a plus sa raison d'être pour l'instant. Ce qui a été obtenu est mieux que rien. Mais je comprends ceux qui continuent à se battre ailleurs. »*

Frédéric, qui vit avec sa copine, travaille dix heures par semaine comme magasinier à Habitat pour payer ses études. C'est comme cela depuis le bac, car ses parents – son père est gendarme, sa mère agent de maîtrise à la Sécurité sociale – *« se désintéressent »* de ses études. Peut-être à cause de son frère aîné, à qui ils ont payé des études à Paris sans succès. *« Je paie les pots cassés »*, dit-il. Frédéric compte passer sa maîtrise et, ensuite, travailler, dans le marketing si possible, car il voudrait *« échapper »* aux concours administratifs. Le chômage reste une angoisse *« théorique »* pour l'instant.

« En AES, nous sommes de plus en plus nombreux, dit Frédéric. *Nous sommes des prolos pour les fils de bourgeois qui font leur droit avant d'hériter du cabinet de papa. Ils nous montrent du doigt, et parmi eux certains sont très engagés à droite. »* Assis sur les gradins de l'amphithéâtre où les étudiants discutent de la semaine à venir, Frédéric dit : *« Moi, je penche plutôt à droite. Mais vu ce qui se passe au gouvernement, je ne sais plus trop où j'en suis. Ce problème de facs ne date pas d'hier. On a voulu 80 % de bacheliers, sans penser que tout le monde irait après à l'université. Du coup, le tertiaire est bouché. »*

Vanina, 17 ans, lycéenne à Auch

Vanina Wadel était bien sûr trop jeune pour participer aux manifestations de 1986 contre le projet Devaquet. Mais l'an dernier, à seize ans, la jeune fille arpentait déjà les rues d'Auch avec les élèves du lycée Pardailhan. La semaine dernière, ils ont de nouveau manifesté, lycéens solidaires des étudiants qu'ils seront bientôt. Déléguée académique, Vanina est en terminale.

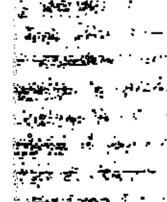
Vanina le sait bien : Toulouse, c'est pour demain. *« Pour la majorité des terminales de Pardailhan, l'avenir c'est la fac à Toulouse. »* La jeune fille envisage sereinement le grand saut : *« Bien sûr, il y aura l'absence des parents,* confie-t-elle, *mais je suis la dernière de quatre enfants... Alors, j'ai acquis l'expérience des frères et sœurs. »* Vanina n'a guère d'idées précises sur ses futures études. *« Depuis le CM2, je me pose la question de ce que je veux faire »*, dit-elle. Quant à cette grève, à laquelle elle participe de loin, elle estime que, *« pour qu'elle soit crédible, il ne faut pas qu'elle dure trop »*. *« En mai 1968,* assure-t-elle, *les jeunes voulaient prouver aux parents qu'ils pouvaient penser par eux-mêmes. Alors que, pour nous, il s'agit moins d'un malaise moral que de la crainte de l'avenir. »*

Laurent, 21 ans droit à Toulon

Laurent Duplan, à vingt et un ans, prépare une maîtrise de droit public et souhaite devenir enseignant à l'université. Des revendications, des manifestations, des grèves, ce Toulonnais proche de l'UNEF en a connu un bon nombre. Depuis l'an dernier, sa faculté de droit a été délocalisée dans le centre-ville, alors que toutes les autres disciplines universitaires restent logées à l'étroit sur le campus de La Garde, à l'est de Toulon. *« Nous avons des locaux vastes et superbes, mais le personnel fait défaut. Nous sommes dans le peloton de tête des plus pauvres, avec La Rochelle et Perpignan. Moyens financiers : 50 millions de francs, pour près de 9 000 étudiants. Quant au personnel, il y a 421 enseignants, alors qu'il en faudrait 513. Ne parlons pas des ATOS, qui sont 185, alors que 101 postes sont à créer d'urgence. »*

Le président de l'université, François Resch, n'ayant pas pu faire voter son budget, l'établissement est aujourd'hui placé sous la tutelle du rectorat. Pour Laurent Duplan, *« cela aggrave encore une situation précaire »*.

B. G.
avec nos correspondants





Les maires regrettent de perdre la présidence des conseils d'administration des hôpitaux

Certaines municipalités, comme Toulouse et Strasbourg, avouent toutefois leur soulagement

Alain Juppé avait déjà provoqué la grogne des élus avec le pacte de stabilité financière qui prévoit, pendant trois ans, une stagnation relative des dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales. Le premier ministre s'attaque cette fois aux prérogatives des maires : l'annonce que *les maires ne seront plus présidents de droit des* conseils d'administration des hôpitaux soulève une nouvelle vague de protestations.

EN ANNONÇANT aux députés, lors de son discours de présentation de la réforme de la protection sociale, le 15 novembre, que les maires ne présideront plus automatiquement les conseils d'administration des hôpitaux, Alain Juppé a créé un nouveau malentendu entre les élus locaux et son gouvernement. Jusqu'à maintenant, chaque maire était président de droit du conseil d'administration de l'hôpital de sa ville : dorénavant, le président sera élu au sein du conseil. Les maires, toujours membres de droit, pourront, parmi d'autres, présenter leur candidature. Certains maires, en particulier dans les plus grandes villes, voient cette tâche leur échapper avec un soulagement évident : *« Cette décision ne me choque pas. A Toulouse, j'avais déjà délégué cette fonction à un de mes adjoints, ancien doyen de la faculté de médecine et membre du conseil d'administration »*, explique Dominique Baudis, maire de la Ville rose. Même tonalité chez Catherine Trautmann, maire socialiste de Strasbourg, qui explique que *« la présidence de droit n'est sans doute pas une situation satisfaisante »*. *« On ressent un certain soulagement, car les mesures à prendre seront difficiles »*, souligne encore Philippe Bonnecarrère, maire RPR d'Albi.

Mais, pour quelques demi-aveux de soulagement, les protestations sont nombreuses, notamment de la part des associations d'élus. L'Association des maires de France (AMF) juge la réforme *« négative »*, *« car le maire est la personne la plus neutre au sein des assemblées hospitalières, garant à la fois des fonds publics et de la qualité des soins »*. La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), elle, a demandé dès le 16 novembre que les maires continuent *« à être associés à la définition et à la gestion de la politique de santé »*.

Les maires savent l'importance économique et sociale de l'hôpital dans une ville : cet établissement est un employeur de poids dans bon nombre de moyennes et grandes agglomérations. Les maires restent donc attachés à leur droit de regard : *« Je souhaite rester président de l'hôpital »*, soutient Bernard Stasi, maire UDF-CDS d'Epernay (Marne). *Dans ma ville, l'hôpital est le deuxième employeur derrière Moët et Chandon. L'hôpital est un service public et il est normal que la municipalité veille à son fonctionnement. »* *« L'hôpital est une composante essentielle du sentiment de sécurité des gens qui habitent dans une ville »*, explique de son côté Georges Lemoine, maire divers gauche de Chartres, secrétaire général de l'AMF et vice-président de la Fédération hospitalière de France.

Pour beaucoup, la décision du gouvernement masque à peine une volonté délibérée d'écarter les élus des hôpitaux : *« L'idée de M. Juppé est de « vider » les maires pour pouvoir fermer plus tranquillement les lits*, analyse le maire de Roanne. *Et dans ce contexte de restriction, certains maires vont se défausser pour ne pas avoir à assumer des pertes d'emplois. »* Le gouvernement, qui cherche à rationaliser les budgets des hôpitaux et à réaménager les équipements, par le biais de la carte hospitalière, entend visiblement s'appuyer sur des partenaires plus fiables que des élus locaux, trop enclins à ses yeux à défendre des intérêts locaux. *« Le gouvernement est inquiet : souvent les maires manifestent contre les restructurations mal faites, car ils représentent leurs concitoyens »*, souligne M. Gateaud. Les élus expliquent pourtant que leur position neutre les a souvent amenés à faire collaborer l'hôpital public et le secteur privé pour rationaliser les équipements : *« J'ai toujours cherché à faciliter le dialogue et la coopération entre le public et le privé »*, remarque M. Stasi. Même son de cloche chez le maire de Roanne, qui met en avant les conventions passées entre l'hôpital de sa ville, la clinique privée et les hôpitaux ruraux pour le partage des équipements médicaux lourds.

Mais, surtout, la perspective d'une campagne électorale à l'intérieur des hôpitaux soulève des craintes pour la sérénité des débats à venir sur l'évolution de la carte hospitalière. *« Jusqu'à présent, les maires n'étaient pas contestés dans les conseils d'administration. Leur arbitrage stabilisait l'hôpital »*, explique Jean Auroux. Face aux grandes forces que sont les syndicats des personnels, les médecins et chefs de service, les représentants des caisses des mutuelles ou de l'Etat, le maire, soutiennent les édiles, avait la capacité de faire la synthèse. « [La réforme] *est le plus sûr moyen de tuer l'indépendance du président du conseil d'administration. L'élection va entraîner un fonctionnement de lobbying : le président sera plus ou moins tenu par telle ou telle composante »*, redoute M. Lemoine. *« Je ne suis pas sûr qu'on trouve mieux pour nous remplacer. Le maire a une légitimité identifiée »*, renchérit M. Gateaud.

Légitimité issue du suffrage universel contre celle de l'élection ponctuelle d'un spécialiste, les termes du débat sont clairs. Au-delà, les élus locaux refusent d'être exclus des décisions touchant l'hôpital. *« Si on doit défendre le service public et ses emplois de l'extérieur, les maires savent aussi faire. Ils le démontrent tous les jours avec les dossiers scolaires ou dans d'autres administrations »*, assure M. Auroux. Le gouvernement est prévenu, présidents ou non, les maires ne se laisseront pas dépouiller de leurs lits...

Sylvia Zappi

Une faute politique ?

Pour les maires de gauche, Alain Juppé a fait une faute politique en remettant en cause leur place à la tête des conseils d'administration des hôpitaux dans le cadre du plan d'économies pour la Sécurité sociale. *« Les maires n'acceptent pas d'être présentés comme responsables du déficit des hôpitaux et de leur suréquipement. Un grand nombre de collègues sont furieux d'être montrés du doigt »*, explique Jean Auroux, maire (PS) de Roanne et président de la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM). *« Le gouvernement est déloyal en incluant cette mesure dans les mesures destinées à réduire le déficit de la Sécurité sociale. Comme si les maires étaient responsables de ce déficit ! »*, s'insurge Jean-Yves Gateaud, maire (PS) de Châteauroux. L'aspect symbolique de cette mise en cause a eu un effet d'autant plus négatif, dans la perception des maires, que leur fonction de président ne comporte aucun pouvoir de décision : *« Nous ne voulons pas porter le chapeau, car notre fonction réside seulement à présider »*, insiste M. Auroux.

La gauche réclame davantage de logements sociaux à Paris

FAUT-IL construire davantage de logements sociaux à Paris ? Comment favoriser la mixité de la population et réussir la reconquête du centre et de l'ouest de la capitale sur les bureaux ? Telles sont les questions que se sont posées les conseillers de Paris lundi 20 novembre.

Le programme présenté pour la mandature par le maire (RPR), Jean Tiberi, tournait autour de trois objectifs : protection et amélioration du patrimoine existant, notamment grâce aux opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (OPAH), qui présentent l'avantage d'être cofinancées par l'Etat ; transformation de bureaux en logements, au rythme de 200 000 mètres carrés d'ici à l'an 2 000 ; maintien de la politique en faveur du logement social. M. Tiberi a annoncé la baisse des loyers des appartements PLI (prêts locatifs intermédiaires) et le doublement du prêt à taux zéro par la Ville (*Le Monde* daté 19-20 novembre). Le maire a promis qu'en 1996 Paris consacrera 2,5 milliards de francs au logement social, soit une somme équivalente à celle de cette année. Il s'est aussi engagé à supprimer, d'ici à l'an 2 000, les 132 immeubles insalubres recensés dans la capitale.

Les orateurs de l'opposition ont, pour la plupart, consacré une partie de leurs interventions à une critique de l'action passée de la municipalité. Ils ont aussi contesté le nombre officiel de demandeurs de logements sociaux et celui des appartements vides, qui serait supérieur à 100 000. Mais, surtout, ils ont jugé insuffisantes les mesures proposées par le maire. Ainsi Henri Malberg, président du groupe communiste, a lancé : *« Il y aura moins de logements accessibles dans les années à venir que lors des années écoulées. »*

Soucieux, comme à son habitude, de montrer que « [leur] *vision de l'avenir des Parisiens n'est tout simplement pas la même... »*, Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste, a émis deux revendications : *« lutter sans merci contre le délogement »*, en évitant notamment les processus qui conduisent aux expulsions : *« répondre à la diversité des besoins actuels »*, avec la modulation des loyers des PLI en fonction des revenus, la révision des programmes de zones d'aménagement concertées (ZAC) – notamment le triplement du nombre de logements sociaux sur la ZAC Seine rive gauche. Comme d'autres orateurs, y compris de la majorité, M. Delanoë a réclamé plus de volontarisme et d'ambition dans la transformation des bureaux en appartements.

M. SARRE : « DOUBLER L'EFFORT »

Evoquant la détresse des famille du 11e arrondissement, dont il est maire, Georges Sarre (Mouvement des citoyens) a critiqué les PLI, *« qui consomment de plus en plus de foncier »*, et a réclamé la construction de 8 000 *« vrais logements sociaux »* par an, c'est-à-dire *« un doublement de l'effort actuel de la Ville »*. A propos des OPAH, M. Sarre a souligné le risque sur *« l'évolution des loyers qui, après travaux, rejoindront ceux du marché libre pratiqués dans le secteur »*.

Les orateurs se sont peu exprimés sur ce qui était la seule véritable surprise de ce plan, c'est-à-dire le doublement du prêt à taux zéro. Il est vrai que personne n'est capable d'en mesurer la portée financière et sociologique, à commencer par les responsables de la Ville : ces derniers n'ont prévu ni budget ni calendrier. Ils se réservent ainsi la possibilité d'en suspendre l'application, en cas de trop grand succès.

Les conseillers de Paris ont aussi consacré une partie de leurs débats à la politique en faveur des plus démunis. Estimant que les besoins augmentent de près de 15 % d'une année sur l'autre, M. Tiberi a précisé le dispositif « précarité 1995-1996 ». Celui-ci prévoit le renforcement des moyens du SAMU social, 2 900 places supplémentaires pour l'hébergement d'urgence et un accès plus large à la carte Paris-Santé.

Avant de se séparer, tard dans la nuit, les élus ont adopté, malgré l'opposition de la gauche, les projets des ZAC porte d'Asnières, dans le 17e arrondissment, et Alésia-Montsouris, dans le 14e. Auparavant, ils avaient vivement polémiqué sur le vote des états spéciaux (contribution de la mairie centrale aux arrondissements) et des inventaires des équipements dans les arrondissements : un débat désormais habituel sur l'application de la loi *Paris-Lyon-Marseille*.

Françoise Chirot

M. Evin : le plan Juppé mérite « d'être combattu »

RAPPELÉ À L'ORDRE par Lionel Jospin pour un premier jugement positif sur le plan Juppé, Claude Evin, ancien ministre socialiste de la santé, a affirmé, lundi 20 novembre, dans un article publié par *Ouest-France*, que ce dispositif comporte *« des orientations pouvant aller dans le bon sens »*, mais mérite *« globalement d'être combattu »*. Tout en évoquant, à propos de la maîtrise des dépenses de santé, *« des mécanismes que nous sommes un certain nombre à gauche à préconiser depuis longtemps et que nous aurions même davantage mis en œuvre si l'opposition de l'époque n'avait suscité l'agitation de puissants lobbys »*, M. Evin regrette que ce plan comporte *« davantage de mesures injustes* [comme la fiscalisation des allocations familiales] *et provocatrices que de bonnes intentions »*. S'exprimant lors d'un point de presse, lundi, François Hollande, porte-parole du PS, a de nouveau critiqué les *« défauts majeurs »* du plan. *« Au total*, a-t-il assuré, *Alain Juppé a peut-être voulu remettre un pilote dans l'avion, mais il a surtout surtaxé les passagers sans les rassurer sur la destination. »*

Mme Codaccioni quitte la direction du RPR du Nord

COLETTE CODACCIONI, ancien ministre de la solidarité entre les générations, a annoncé, lundi 20 novembre, sa démission des ses fonctions de secrétaire départementale de la fédération du Nord du RPR. Cette décision fait suite à une réunion houleuse du comité départemental, le 18 novembre, à Lille, organisée en présence du secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel. Celui-ci souhaitait mettre en place une équipe représentative de toutes les sensibilités autour de Mme Codaccioni, mais l'ancien ministre a fait l'objet de critiques, notamment de la part des amis du sénateur (non inscrit) Alex Türk, candidat malheureux à la mairie de Lille et ancien secrétaire de la fédération, relevé de ses fonctions en 1992.

DÉPÊCHES

■ ***LÉGISLATIVE* : Françoise Hostalier (UDF-PPDF), ancien secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement scolaire**, a annoncé, lundi 20 novembre, qu'elle n'a pas l'intention, *« dans l'immédiat »*, de chercher à retrouver le siège de député de la 11e circonscription du Nord qu'elle avait laissé à son suppléant en entrant dans le premier gouvernement d'Alain Juppé, après l'avoir conquis en mars 1993 (*Le Monde* du 16 novembre).

■ **COURTOISIE : Serge de Beketch, directeur de la communication** de la ville de Toulon et animateur de Radio-Courtoisie, explique dans un mot manuscrit adressé à Charlie-Hebdo, qui avait demandé à la mairie d'assurer la sécurité de son équipe lors de la Fête du livre, jeudi 23 et vendredi 24 novembre, que *« la mairie de Toulon n'est pas en charge de la sécurité des ordures, mais seulement de leur ramassage. »* *« Voyez préfecture et police nationale »*, ajoute-t-il.

■ **CONJONCTURE : la production industrielle a baissé de 1,8 % en septembre**, selon l'indice définitif de l'Insee publié mardi 21 novembre. Ce recul est particulièrement fort pour les biens intermédiaires (– 3,1 %) et les biens de consommation courante (– 2,6 %). Il confirme que l'activité économique est en phase de net ralentissement et que les entreprises préfèrent répondre à la demande intérieure en tirant sur leurs stocks.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : le secrétaire national du PCF, Robert Hue**, a déclaré, lundi 20 novembre, sur France 3, que la *« colère »* contre le plan de réforme de la protection sociale est *« tout à fait légitime »*. *« J'ai vu à l'Assemblée les députés applaudir à la réforme de M. Juppé, mais le peuple, lui, n'applaudit pas »*, a-t-il ajouté. Interrogé sur la suppression de l'abattement fiscal de 20 % des salariés envisagée par le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, M. Hue a estimé qu'*« il faudra empêcher ce mauvais coup supplémentaire »*.

■ **ISÈRE : les élus socialistes et communistes du conseil général de** l'Isère ont annoncé, lundi 20 novembre, leur décision *« de ne plus participer aux diverses réunions »* de cette assemblée aussi longtemps qu'Alain Carignon n'aurait pas démissionné de sa présidence. Condamné pour corruption par le tribunal correctionnel de Lyon, M. Carignon avait annoncé, vendredi 17 novembre, son intention de démissionner, sans toutefois fixer de date.

■ **CGT : Louis Viannet, secrétaire général de la CGT**, qui s'était rallié à la manifestation du 24 novembre avec les fonctionnaires, appelle dans *L'Humanité*, mardi 21 novembre, ses militants à manifester aussi le 28 novembre, aux côtés de Force ouvrière. Pour M. Viannet, *« le 28 novembre devient une prise de relais que la CGT, ses organisations, n'ont pas l'intention de bouder »*.

■ **GRÈVE : le bureau confédéral de la CFTC** a décidé, lundi 20 novembre, de ne pas participer à la grève sur la Sécurité sociale organisée le 28 novembre. La CFTC préfère, *« pour donner une portée positive »* au plan du gouvernement, faire *« le choix prioritaire de la négociation »*. En revanche, la confédération chrétienne soutient ses organisations de la fonction publique et du secteur public qui participent à la journée du 24 novembre.

■ **PRÉCISION : l'abattement fiscal de 20 %** dont profitent actuellement les salariés, et qui pourrait être remis en cause, dans le cadre de la future réforme des prélèvements obligatoires (*Le Monde* du 21 novembre), ne bénéficie qu'aux revenus inférieurs à 680 000 francs (barème applicable aux revenus de 1995), ce qui correspond à un abattement maximum de 136 000 francs. Le ministère des finances a apporté cette précision, lundi 20 novembre, après que Jean Arthuis eut parlé, la veille, d'un plafond de 50 000 francs, correspondant à un revenu de 250 000 francs.

■ **GUYANE.** Pour la première fois, une femme, Léone Michotte, a été élue, dimanche 19 novembre, secrétaire général du Parti socialiste guyanais. Conseillère municipale de Cayenne, cette universitaire succède à Raymond Darcy, ancien sénateur et vice-président du conseil régional.

Le Sénat n'approuve pas les initiatives budgétaires de l'Assemblée nationale

LE CALME après la tempête ? Chahuté un mois durant par des députés en mal d'innovation méthodologique, le projet de loi de finances pour 1996 est parvenu entre les mains des sénateurs, qui devaient commencer son examen en séance publique mardi 21 novembre.

Le gouvernement pourra compter sur la traditionnelle « sagesse » du Sénat, dont les deux « copilotes » de la discussion budgétaire, Alain Lambert (Un. centr.), rapporteur général du budget – qui a succédé à ce poste à Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances –, et Christian Poncelet, président (RPR) de la commission des finances, se sont empressés de dire tout le mal qu'ils pensent des ardeurs réformatrices de l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 7 novembre). Il est désormais acquis que les membres de la commission des finances de l'Assemblée, qui se sont donné un mal de chien pour dégager quelques économies supplémentaires dans le projet de budget, ne trouveront aucun relais auprès de leurs homologues du Sénat. *« Sous la Ve République, ce n'est pas le Parlement qui propose le budget »*, avait notamment déclaré M. Lambert, tandis que M. Poncelet soumettait toute initiative réelle des Assemblées à l'hypothétique création d'un *« débat d'orientation budgétaire »* chaque printemps.

Sur deux points sensibles, toutefois, la commission des finances du Sénat a décidé de réserver son vote jusqu'à sa prochaine réunion, prévue pour mercredi 22 novembre, après la fin de la discussion générale sur le projet de loi de finances. Le premier concerne les réductions d'impôt accordées aux souscripteurs de contrats d'assurance-vie, sujet qui avait donné lieu, lors de la discussion budgétaire à l'Assemblée, à une vaste offensive balladurienne conduite par l'ancien ministre du budget Nicolas Sarkozy.

VOTE RÉSERVÉ

Au Palais-Bourbon, l'affaire s'était soldée par l'adoption d'un amendement de compromis rétablissant ces avantages fiscaux au profit des ménages acquittant moins de 7 000 francs d'impôt sur le revenu. Estimant que ces modifications opérées par l'Assemblée – ainsi d'ailleurs que la réforme de l'assurance-vie dans son ensemble – *« préjugent des orientations qui devront être définies dans le cadre de la réforme fiscale de l'impôt sur le revenu »*, M. Lambert indique, dans son rapport, qu'il souhaite leur suppression.

La commission des finances a également décidé de réserver son vote sur les articles du projet de budget traitant des concours de l'État aux collectivités locales, sujet sur lequel le Sénat est particulièrement sourcilleux. Dans son rapport, M. Lambert fustige un pacte de stabilité *« unilatéralement imposé par le gouvernement »* et qui *« reflète avant tout sa volonté d'utiliser les concours qu'il verse aux collectivités locales comme simple variable d'ajustement de son propre budget »*.

A l'article 5 du projet de budget, qui limite, en fonction du revenu, les effets du plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune, la commission a adopté un amendement de M. Lambert tendant à exclure du champ d'application de cette mesure les redevables dont l'habitation principale constitue 80 % de leur patrimoine. Œuvrant cette fois dans le sens de l'Assemblée nationale, les sénateurs cherchent à diminuer l'écart entre les prix du gazole et les autres carburants, en augmentant de 2 centimes la taxation du gazole.

Afin de mettre fin à des contentieux existant entre l'administration fiscale et les maisons de retraite, la commission des finances du Sénat souhaite soumettre au taux réduit de TVA (5,5 %) les prestations liées à l'état de dépendance des personnes âgées qui y sont hébergées. Michel Charasse (PS, Puy-de-Dôme), ancien ministre du budget, a indiqué pour sa part qu'il déposera un amendement visant à porter le taux de la cotisation minimale de taxe professionnelle à 0,5 %.

Jean-Baptiste de Montvalon

SOCIÉTÉ

LE MONDE / MERCREDI 22 NOVEMBRE 1995

ÉPIDÉMIOLOGIE Le nombre de décès par suicide, qui s'était sensiblement réduit à partir du milieu des années 80, augmente de nouveau. En 1992, les épidémiologistes ont enregistré 11 644 décès et les résultats provisoires pour 1993 font état de quelque 12 200 personnes ayant mis volontairement fin à leurs jours. ● CE RETOURNEMENT de tendance pourrait refléter un essoufflement des dispositifs d'accompagnement médicalisé des personnes les plus fragiles, mais aussi les limites d'un certain resserrement des liens sociaux, notamment autour de la famille, observé ces dernières années. ● CONTRAIREMENT à une idée communément admise, le suicide des jeunes n'a pas augmenté. Les plus touchés sont les personnes très âgées et les individus vivant seuls, les chômeurs et les membres des catégories sociales défavorisées.

Le nombre de décès par suicide augmente de nouveau depuis 1992

Après une baisse entre 1987 et 1991, quelque 12 000 personnes se sont donné la mort en 1992 comme en 1993. Les efforts de reconstitution des liens sociaux et le suivi médicalisé semblent atteindre leurs limites

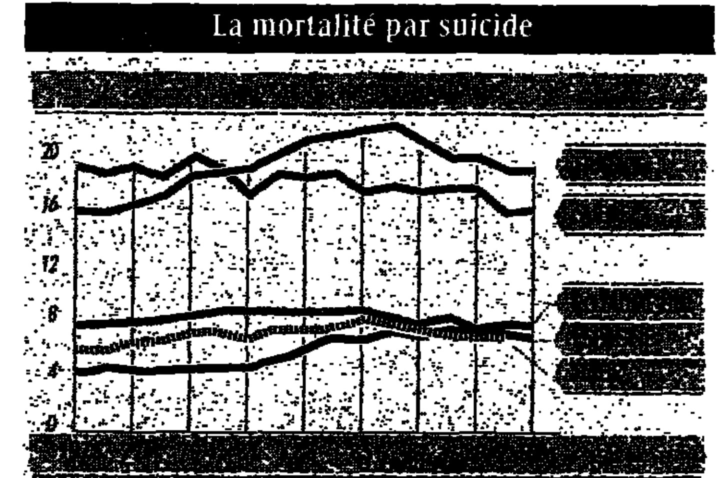
LE NOMBRE de décès par suicide augmente de nouveau. Les données quasi définitives pour 1992 font état de 11 644 personnes décédées et les résultats provisoires pour 1993 indiquent une progression de plus de 5 %, ce qui correspondrait à plus de 600 suicides supplémentaires pour un total de quelque 12 200. En 1991, 11 500 morts par suicide étaient intervenues, soit 2 % des décès. Aucune indication n'est encore disponible pour 1994. En diminution constante depuis 1988, le nombre de décès imputables aux accidents de la circulation était de 9 083 en 1992 et de 9 052 l'année suivante.

Ces chiffres, qui doivent être prochainement publiés par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale), reflètent un nouveau renversement de tendance par rapport aux années 1987-1991. Les morts par suicide, qui avaient beaucoup augmenté au cours des dernières décennies, avaient amorcé un reflux, modéré mais régulier, après le sommet historique de 1986 (12 525) : en 1990 et 1991, on recensait autour de 11 500 décès. Aujourd'hui, c'est une nouvelle tendance à la hausse qui se dessine. Faute de statistiques détaillées, les experts ne peuvent encore analyser avec précision les indications centralisées par l'Inserm. Tout au plus, les premières études suggèrent-elles que cette recrudescence s'est amorcée plus nettement chez les femmes en 1993, et que, sur les deux années considérées, l'augmentation est plus sensible parmi les hommes âgés de 35 à 44 ans.

Bien qu'elle concerne la période 1985-1991, l'étude que vient de publier l'économiste et démographe Pierre Surault, maître de conférences à la faculté des sciences économiques de Poitiers, dans la revue de l'Institut national d'études démographiques, *Population* (daté juillet-octobre), fournit des analyses qui permettent de cerner un peu mieux le contexte dans lequel s'inscrit l'évolution des décès par suicide.

Pierre Surault rappelle tout d'abord que ceux-ci frappent davantage les personnes âgées (notamment les plus de quatre-vingts ans) que les jeunes. Contrairement à certaines idées reçues, le suicide des jeunes n'a pas, dernièrement, connu une progression très accélérée. Alors que celui des 15-24 ans s'est sensiblement accru à partir des années 60, il a par la suite augmenté moins rapidement. *« De 1976 au milieu des années 80, la progression de cette mortalité a été relativement faible chez les 15-24 ans, particulièrement chez les jeunes femmes »*, constate M. Surault. En 1990, pour les 15-24 ans, la mortalité par suicide chez les hommes (14 pour 100 000) était plus de deux fois inférieure à celle des 25-34 ans (30,7), plus de six fois à celle des 75-84 ans (90,7) et plus de dix fois à celle des 85 ans et plus (152,3). Chez les femmes, les écarts sont du même ordre.

La mortalité par suicide



Même si la déclaration des suicides varie d'un pays à l'autre pour des raisons culturelles, la France apparaît particulièrement frappée par ce phénomène.

Or, malgré ces données, le poids du suicide dans les différentes causes de mortalité des jeunes ne cesse d'augmenter. Explication de ce paradoxe : les décès ayant d'autres origines (à commencer par les accidents de la circulation) baissent plus rapidement que ceux imputables au suicide. En outre, il convient de rappeler que ces chiffres concernent les décès par suicide et non les tentatives (120 000 à 150 000 chaque année), dont on sait qu'elles sont plus fréquentes chez les jeunes.

Bien que la problématique du suicide ne se laisse guère enfermer dans des considérations générales, Pierre Surault s'efforce de le mettre en parallèle avec l'évolution de la société française. *« Le renversement de tendance intervenu au milieu des années 80,* insiste-t-il, *paraît clairement dû à un effet de période puisque tous les âges et toutes les générations ont été concernés. »* Alors que les années 80 – années difficiles, notamment sur le plan de l'emploi, – auraient dû « normalement » conduire à une poursuite de l'accroissement des suicides, deux explications complémentaires permettent, selon lui, d'expliquer que soit survenu un inversement de tendance.

ISOLÉS ET INACTIFS

En premier lieu, Pierre Surault évoque *« un renforcement de la cohésion sociale basée notamment sur le soutien parental et la reconstitution de réseaux sociaux ». « On peut avancer l'hypothèse d'une recomposition du système de valeurs et des repères d'appartenance »*, insiste le démographe. *« Après une période de turbulences, la famille en tant que valeur s'est renforcée. Sous l'effet du chômage et de la prolongation des études, on a pu observer un resserrement du lien parental. Ce repli a, d'une certaine manière, permis aux plus fragiles de se raccrocher à quelque chose »*, ajoute le sociologue, qui évoque également *« l'émergence de nouvelles appartenances rendues possibles par l'autonomie acquise, notamment par les femmes, dans le cadre familial »*. Il voit également dans *« la fréquence de l'adhésion à une association, principalement sportive, mais aussi dans un plus grand engagement dans l'entreprise, révélé par divers sondages »*, ou encore dans la multiplication *« de réseaux d'appartenance, de micro-groupes, de « tribus » instables et éphémères »*, autant de phénomènes susceptibles d'avoir contribué à atténuer certaines tendances suicidaires.

La deuxième explication tient à la multiplication des *« adaptations médicalisées »* proposées aux individus les plus fragiles. La croissance de la consommation de psychotropes *« et celle de la clientèle – enfants et adultes – des secteurs de psychiatrie »* constitueraient une réponse à un mal-être plus diffus. *« L'épidémiologie du suicide,* argumente Pierre Surault, *met en évidence une surreprésentation des célibataires, veufs et divorcés, des chômeurs, des membres des catégories les moins favorisées. »* A tous les âges, rappelle-t-il, les patients suivis en psychiatrie sont fréquemment des personnes isolées et des inactifs, tout comme, mais dans une moindre mesure, les gros consommateurs de psychotropes. Pour sa part, le docteur Michel Debout, professeur de médecine légale au CHU de Saint-Etienne (Loire) et auteur en 1993 d'un rapport pour le Conseil économique et social (*Le Monde* du 13 juillet 1993), met en exergue *« la multiplication des services d'accueil et la plus grande sensibilisation à l'égard de la question du suicide dont font preuve les enseignants comme l'ensemble des médecins et des travailleurs sociaux »*.

La nouvelle dégradation que révèlent les statistiques de l'Inserm suggère néanmoins que l'inflexion des années 1987-1992 n'était que passagère. Une mauvaise surprise qui, admet le démographe, marque *« les limites et la fragilité du renforcement du lien social et de la médicalisation du malaise existentiel face à une nouvelle détérioration de la situation économique »*. L'objectif officiellement avancé par le Haut Comité de la santé publique – réduire de 10 % le taux de suicides d'ici à l'an 2000 – s'annonce difficile à atteindre.

Jean-Michel Normand

Un phénomène sous-évalué

En France, le nombre de décès par suicide est passé de 6 402 en 1950 à 7 223 en 1960 et à 7 774 en 1970. Au cours des années 70, la croissance a été beaucoup plus soutenue : en 1980, 10 405 personnes se sont donné la mort. Les statistiques, qui font apparaître qu'en moyenne les femmes constituent un peu moins de 30 % de ces décès, sont probablement en dessous de la réalité. Les spécialistes considèrent que la sous-évaluation peut aller de 10 % à 20 % : décès dont les circonstances sont mal élucidées (certains accidents de la route inexpliqués, par exemple) ou non-déclaration, consécutivement à la pression des familles, notamment.

La France est, avec les pays scandinaves, l'un des pays d'Europe où la mortalité par suicide est la plus importante. Pour autant, les experts déplorent la faiblesse des études épidémiologiques et les carences qui demeurent dans le suivi des « suicidants ».

A Saint-Etienne, des psychiatres à l'écoute des familles

SAINT-ÉTIENNE
de notre bureau régional

« Dans un suicide ou une tentative de suicide, il y a aussi nécessité de comprendre ce que cela entraîne chez les autres. Il ne faut ni dramatiser, ni banaliser cette souffrance mais la reconnaître et prendre le temps de l'écouter. » Pour le professeur Michel Debout, chef du service de médecine légale de l'hôpital Bellevue à Saint-Etienne (Loire), comme pour le docteur Christian Digonnet, chef du service d'urgences psychiatriques, la prise en charge du « suicidant » exige aussi que son entourage puisse être aidé.

Parce qu'un tel acte est souvent insupportable pour le cercle des intimes, la réaction des proches est souvent disproportionnée. Certains nient la gravité de la situation. *« Les familles ne sont pas toujours prêtes à entendre. Cela explique certaines de leurs attitudes défensives repérées soit par le biais d'une banalisation extrême de ce qui s'est passé – en fait il ne se serait rien passé – ou à l'inverse une dramatisation excessive qui veut ne voir dans ce geste que celui d'un malade qu'il faut d'urgence, et évidemment pour son bien, confier au psychiatre »*, note le professeur Debout.

Parmi les cent quatorze personnes qui ont été hospitalisées durant le mois d'octobre à l'unité d'urgences psychiatriques de l'hôpital Bellevue, une sur trois avait tenté de se suicider. Mais toutes ont été admises au pavillon d'urgence. *« Par principe éthique. Parce que tout patient a droit à l'égalité des soins »*, insiste le docteur Christian Digonnet. *« Il est très dangereux, sinon, de commencer à ce moment-là la ségrégation et de diriger ces patients vers un service spécialisé. D'ailleurs,* poursuit-il, *un lavage gastrique, nécessaire à la suite d'une tentative d'origine médicamenteuse, reste un travail de réanimation. »*

Ici, le psychiatre n'intervient qu'à partir du moment où le patient est *« tiré d'affaire »*. Sa première consultation a lieu au pavillon d'urgence. Elle permet de réaliser un bilan et de déterminer quel type de soins adopter. Accompagné généralement d'un infirmier, le médecin cherche au cours de cet entretien à poser un diagnostic, à définir la personnalité du suicidant, à mieux connaître son entourage familial et médical. Saint-Etienne étant un « grand village », les proches ou la famille sont dans la majorité des cas présents au pavillon d'urgence. Ce service de crises, qui n'accueille pas uniquement des suicidants, pour ne pas les stigmatiser, est un sas qui favorise l'organisation d'un suivi médical. Il s'agit de *« reprendre vie »*, selon la formule du professeur Debout. Repérées par le médecin, certaines personnes de l'entourage qui souffrent *« manifestement »* sont aussi prises en charge par le psychologue du service.

En cas de décès par suicide, un psychologue ou un médecin interviennent également auprès des familles, parfois plusieurs mois après le drame, *« pour leur permettre de dépasser cette culpabilité qui alourdit le mystère de la mort »*. *« Lorsqu'il y a mort violente, par balle par exemple, il est important pour le médecin légiste, qui n'est pas simplement un auxiliaire de justice, d'apporter la preuve que l'auteur est bien la victime,* explique le professeur Debout, *de restituer à son entourage ce qui s'est passé. »* A partir de cet échange d'informations peut alors s'initier un dialogue qui consiste à *« faire parler la douleur »*. *« Cela enlève à l'événement son caractère indicible et, parfois, la honte qui peut y être associée. »* A Saint-Etienne, on est convaincu que de tels espaces de parole peuvent libérer des angoisses profondément contenues.

Vincent Charbonnier

CORRESPONDANCE

Une lettre d'Hector Torres

A la suite de la publication dans nos éditions du 17 août d'un article de notre correspondante en Colombie, Anne Proenza, consacré au documentaire contesté de Marie-Monique Robin sur les prélèvements de cornées en Colombie, Hector Torres, théologien et correspondant de l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture à Bogota, nous a fait parvenir le texte suivant :

Je n'ai pas critiqué violemment le document de la journaliste Marie-Monique Robin, parce que je considère qu'elle a réalisé une investigation sérieuse et approfondie sur la question du trafic d'organes humains sur des personnes vivantes. Mme Anne Proenza ne peut me citer sous ce titre. Marie-Monique Robin a cru, de bonne foi, la mère de Jaison. J'ai expliqué à Anne Proenza que, quand je suis allé à Utica, où vit la famille de Jaison, le curé de la paroisse m'a dit : *« Quand je suis arrivé dans cette municipalité, ils m'ont dit qu'il existait le cas d'un enfant dont on avait volé les yeux. »* Le prêtre a une expérience de plusieurs années.

Dans la conversation avec Mme Proenza, je lui ai dit que le gouvernement se préoccupait beaucoup du cas de Jaison, mais pas de rechercher les quinze enfants qui ont disparu chaque jour l'an dernier à Bogota, selon une information du second journal du pays, *El Espectador*, du 27 juin 1995 : 4 147 enfants ont disparu en 1994 et le gouvernement n'a réalisé aucune opération spéciale pour les retrouver. J'ai rappelé à Mme Proenza le cas du trafic d'organes de la faculté de médecine dans la ville de Barranquilla. Et j'ai mis en contact Mme Robin avec des personnes qui enquêtent sur cette affaire. Pourquoi Mme Proenza n'a-t-elle pas mentionné le cas de Barranquilla ? C'est un fait et il ne peut être nié.

Je n'ai pas affirmé que *« j'avais rencontré un enfant qui était prêt à raconter n'importe quoi pour de l'argent »*. J'ai affirmé que, par l'intermédiaire d'un Français qui vit à Bogota, j'avais connu un adulte qui disait connaître le cas d'un enfant victime du trafic d'organes. L'adulte a demandé de l'argent dès le début. Pour cette raison, j'ai douté de l'honnêteté de cette personne et je n'ai pas repris contact avec elle. Et j'ai expliqué au Français ce qui s'était passé avec cet adulte.

J'ai dit que la mère de Jaison, une femme très simple, avait reçu de multiples pressions pour lui faire dire que la *« journaliste française »* l'avait payée. Abusant de sa simplicité, ils l'ont persuadée qu'elle avait contribué à ternir la bonne réputation de la Colombie à l'étranger.

Une suspension d'activité a été requise contre le cadre hospitalier anti-IVG

Le directeur adjoint de l'hôpital de Valenciennes avait participé à un commando anti-avortement

Le procureur de la République a requis, lundi 20 novembre, une peine de trois ans d'interdiction d'exercice d'une fonction administrative dans un centre hospitalier contre le directeur adjoint de l'hôpital de Valenciennes. Xavier Dousseau, qui s'était enchaîné le 16 octobre avec neuf autres membres d'un commando anti-avortement dans le service d'orthogénie de l'établissement, revendique une « clause de conscience ».

VALENCIENNES
de notre envoyée spéciale

Ils sont dix prévenus à comparaître, lundi 20 novembre, devant le tribunal correctionnel de Valenciennes (Nord) pour délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse, mais on ne voit que lui. Xavier Dousseau, quarante ans, cheveux gris, costume gris et cravate sombre est le premier cadre hospitalier à s'être jamais livré à une action commando dans l'établissement où il exerce la fonction de directeur adjoint.


PROCÈS

Lundi 16 octobre à 7 h 30 du matin, il a conduit neuf autres personnes partageant ses convictions jusqu'au bloc opératoire du service d'orthogénie de l'hôpital de Valenciennes. Là, les manifestants se sont enchaînés les uns aux autres avec des antivols de moto. Le recours à du matériel de désincarcération des sapeurs-pompiers sera nécessaire pour les dégager. Les sept rendez-vous et les trois interruptions volontaires de grossesse prévus ce jour-là devront être différés et le directeur de l'hôpital porte plainte.

Plus âgé que les autres prévenus, qui ont entre dix-neuf et trente ans, les mains croisées derrière le dos et la voix assurée, Xavier Dousseau reconnaît devant le tribunal que son acte a été prémédité et qu'il entend en assumer les conséquences. *« Hanté depuis longtemps par ce qui se passe dans le service d'orthogénie »*, il se présente comme un résistant au sein de l'administration hospitalière. *« Je suis légaliste »*, explique celui qui a enfreint la loi Neiertz, fut placé sous contrôle judiciaire et s'est vu interdit d'exercer ses fonctions à l'hôpital lors de sa comparution immédiate le 16 octobre. *« Je sais ce que mon acte a de contestable »*. Son argumentation s'articule autour de la revendication d'une clause de conscience semblable à celle dont bénéficient depuis 1975 les médecins et qui les autorise à refuser de faire des avortements si cela est contraire à leur conscience. Malgré les questions du procureur – le médiatique Eric de Montgolfier, qui vola parfois la vedette à Bernard Tapie lors du procès OM-VA – M. Dousseau aura du mal à définir ce qu'il entend par *une telle clause de conscience. Ce* qui n'empêche pas Jean-Louis Beaumont, député UDF du Val-de-Marne, appelé à la rescousse comme témoin, de réclamer la reconnaissance de cette clause pour tous les Français. Selon lui, il deviendrait alors possible de refuser de financer le remboursement des IVG par la Sécurité sociale...

« PREMIER ACTE MÉDICAL »

La présidente du tribunal, Françoise Dupuis, s'efforce d'entendre les prévenus et les témoins cités par *la défense sans* pour autant transformer la salle d'audience en une tribune pour les opposants à la loi Veil. Or chacun d'entre eux, Xavier Dousseau en tête, martèle ses convictions. L'un affirme que la loi divine supplante les lois républicaines, un autre s'apesantit sur *« un petit frère avorté »*, une troisième, étudiante en quatrième année de médecine, déclare que le *« sauvetage de Valenciennes est* [son] *premier acte médical »*. Un autre, encore, souhaite être enchaîné le plus longtemps possible car *« c'est un délai de grâce pour ces petits enfants »* alors que le dernier plaint *« ces femmes qui ne savent pas ce qu'elles font »*.

Le discours est manifestement rodé. Quatre prévenus ont déjà comparu devant la justice pour des faits similaires. L'abbé Matteo Lo Gioco en est à sa troisième action commando. Ce prêtre, plongé dans son missel durant toute l'audience, a déjà été condamné le 25 juin à Lyon à dix mois de prison avec sursis et 8 000 francs d'amende et à Chalon-sur-Saône le 3 juillet à quatre mois de prison avec sursis et 4 000 francs d'amende. Anne Seys, vingt-sept ans, interne en médecine *générale, a été condamnée deux* fois à de la prison avec sursis à Lyon le 25 juin et à Roanne le 27 juin. Magali Roumestand, dix-neuf ans, comme Emmanuel Cousin, le beau-frère de Xavier Dousseau, ont été condamnés à Lyon. Tous ont fait appel de ces jugements et ne sont pas, aux yeux des juges, des récidivistes.

Dans la salle au charme suranné du tribunal de Valenciennes, ils nient se connaître. C'est tout juste s'ils ne se sont pas rencontrés par hasard à 7 h 30, le 16 octobre devant l'hôpital. De même, ils ignorent qui, le jour des faits, a inondé de fax les rédactions. Parmi le public, pourtant, certains sont venus les soutenir comme Claire Fontana du mouvement La Trêve de Dieu. Dehors, une poignée de manifestants les acclament lors des suspensions de séance.

Aux côtés des parties civiles, qui condamnent fermement ces attaques contre les droits des femmes, les défenseurs de la loi Veil se sont, eux aussi, mobilisés. Me Anne Olivier, avocate de l'Union des femmes françaises, signale qu'aucune des femmes victimes de ce commando le 16 octobre ne s'est présentée devant le tribunal car *« elles savent qu'on chercherait à les culpabiliser »*. Elle assure que la légalisation de la contraception et de l'IVG paraissent aujourd'hui menacées en France alors que la Conférence mondiale des femmes de Pékin a reconnu, au mois de septembre, le droit des femmes à rester maîtresses de leur vie sexuelle. Marie-Christine Blandin, présidente (Verts) du conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, appelée comme témoin, objecte que si les prévenus déclarent défendre la vie, ils oublient qu'avant 1975 les femmes mouraient à la suite d'avortements illégaux. *« Le pire*, continue calmement cette ancienne professeur de biologie, *c'est qu'un haut fonctionnaire de l'hôpital a participé à cette action. Si on lui donne raison, un Témoin de Jéhovah pourra débrancher les transfusions sanguines dans un autre établissement. Lui aussi au nom de sa religion. Il faut donner un signal fort »*, demande-t-elle.

« [Par crainte de] *faire des prévenus des martyrs »*, le procureur de la République n'a pas requis des peines de prison ferme. Eric de Montgolfier a demandé huit mois de prison avec sursis pour neuf des prévenus, sans amende et, s'agissant de Xavier Dousseau, une interdiction d'exercice d'une fonction administrative dans tout centre hospitalier pendant trois ans. Les prévenus encouraient une peine de deux ans de prison et 30 000 francs d'amende.

Le jugement sera rendu le 15 janvier.

Michèle Aulagnon

Ahmed Zaoui condamné à Bruxelles pour association de malfaiteurs

LA COUR D'APPEL de Bruxelles a condamné, lundi 20 novembre, Ahmed Zaoui, présenté par l'accusation comme l'animateur d'un réseau islamiste algérien en Belgique, à quatre ans de prison avec sursis (*Le Monde* du 21 novembre). La cour a estimé que le prévenu était le responsable d'une *« association de malfaiteurs formée en vue d'attenter aux personnes et aux biens »*. Dans son réquisitoire, l'avocat général l'avait décrit comme le *« chef charismatique »* d'un groupe formé en vue de provoquer des actes de violence, mais il n'avait pas réclamé de prison ferme. Ahmed Zaoui restera en détention administrative dans l'attente d'une expulsion. Le 3 octobre, lors du jugement en première instance, Ahmed Zaoui, que certains services de police tiennent pour l'un des chefs du GIA en Europe, avait été relaxé, mais le parquet avait fait appel. – *(Corresp.)*

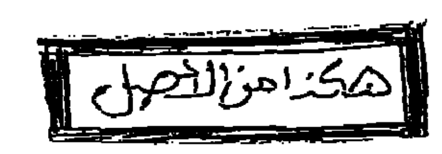
■ **MÉDECINE : un non-lieu a été rendu en faveur de deux chirurgiens du centre hospitalier régional d'Orléans** mis en cause pour *« négligences »* à la suite du décès de deux patients admis aux urgences. Selon le procureur d'Orléans, aucune faute pénale ayant un lien de *« causalité directe et certaine avec le décès de ces deux patients »* n'a été établie par les experts. L'un des chirurgiens visés, Dominique Grossetti, est mort à son domicile en février (*Le Monde* des 12 et 13 mars).

■ **RACISME : l'Association biterroise contre le racisme** a décidé de porter plainte pour incitation à la haine raciale contre le mensuel *Chaud devant*. Cette publication vendue dans la région de Béziers et jusqu'ici spécialisée dans l'actualité du rugby a inauguré sa nouvelle formule par un article intitulé « Béziers citée maghrébine ou capitale occitane ?... ». Henry Devos, ancien coiffeur aujourd'hui directeur de cette publication, y propose d'encourager les immigrés à retourner chez eux, où *« ils pourront à loisir faire porter leur tchador à leurs femmes toujours enceintes, mettre leur c... en l'air face à leurs mosquées et s'égorger à qui mieux mieux »*. – *(Corresp.)*

■ **IMMIGRATION : un chauffeur routier syrien**, interpellé, jeudi 16 novembre, avec vingt et un clandestins kurdes dans son camion, a été condamné, lundi 20 novembre, par le tribunal correctionnel de Thionville (Moselle) à dix-huit mois de prison ferme. Les magistrats, qui sont allés au-delà des réquisitions du substitut du procureur, lui ont en outre infligé dix ans d'interdiction de séjour.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement prononcé le 8 Juin 1995 par le Tribunal de Paris (17ème Chambre Correctionnelle), Monsieur Jean-Claude FASQUEL, éditeur, Monsieur Eric ROUTIER, Madame Valérie LECLERC auteur de l'ouvrage ont été déclarés coupables du délit de diffamation envers un fonctionnaire public en l'espèce Monsieur Franck TERRIER, Magistrat à raison de la publication aux Editions GRASSET et FASQUEL du livre intitulé « Le Flambeur, la vraie vie de Bernard TAPIE » comportant plusieurs passages mettant en cause Monsieur TERRIER ; ils ont été condamnés chacun à une peine de 8.000 Frs d'amende et à des dommages et intérêts.



DISPARITIONS

Mohammed Khaïr-Eddine

Amant de la langue française et rebelle

LE POÈTE ET ROMANCIER marocain francophone Mohammed Khaïr-Eddine est mort, samedi 18 novembre, à Rabat au Maroc, des suites d'un cancer. Il était âgé de cinquante-quatre ans. Il était retourné définitivement au Maroc en 1993, lorsqu'il avait appris la gravité de sa maladie.

Petit, trapu, la poignée de main aussi ferme que la parole, il avait en permanence une manière de défi dans le regard lorsqu'il toisait un interlocuteur, mais il savait aussi, une cigarette dans une main, un verre de vin dans l'autre, se montrer chaleureux. Il était né en 1941, à Tafraout, dans le Sud marocain. Après des études secondaires à Casablanca, il travailla un temps dans la fonction publique, mais très vite il fut comme rongé par le démon de l'écriture, et c'est en amant impitoyable qu'il servit la langue française. Il n'avait, d'ailleurs, jamais de mots assez durs pour fustiger le laisser-aller stylistique et la pauvreté du langage de certains écrivains.

Il est vrai que « le Khaïr », comme l'appelaient ses amis, disposait, lui, d'une richesse de vocabulaire inouïe. Jamais, pourtant, il ne parut vraiment satisfait de ses écrits, fussent-ils salués par la critique. « *Je désire*, disait-il, *trouver une phrase qui résume tout.* » Tout, c'est-à-dire la beauté qu'il chantait, la révolte qui l'habitait, et l'insoumission dont il rêvait de vêtir ses frères en désespoir.

Khaïr-Eddine publia ses premiers poèmes dans *La Vigie marocaine* avant de collaborer dans les années 60 à la revue *Souffles* qu'animait le poète Abdelatif Laabi. Il s'installa en France, en 1966, et publia, l'année suivante, *Agadir* (Seuil). Suivront bientôt, chez le même éditeur, *Corps négatif* suivi de *Histoire d'un bon dieu* (1968), *Soleil arachnide* (1969), *Moi l'Aigre* (1970), *Le Déterreur* (1973), *Ce Maroc !* (1975) et *Une odeur de mantèque* (1976). Pas un de ces livres qui ne soit un séisme, une coulée de lave charriant les imprécations d'un poète qui savait qu'il ne se réconcilierait jamais avec lui-même. Il se fit ensuite plus rare, mais sa colère vibrait encore et toujours, dans *Une vie, un rêve, un peuple toujours errants* (Seuil, 1984), et son dernier recueil de poèmes, *Mémorial* (Le Cherche-Midi Editeur, 1991).

Sur des photos récentes, Mohammed Khaïr-Eddine apparaît comme déjà sur l'autre rive, mais le regard inchangé, levé vers les orages qu'il appelait de ses mots.

Pierre Drachline

■ **MAXIME KALINSKY**, ancien député communiste du Val-de-Marne, est décédé, jeudi 16 novembre, à l'âge de soixante-quatre ans. Maire de Villeneuve-le-Roi (1965-1978) et conseiller général du Val-de-Marne, Maxime Kalinsky, qui présidait le comité de défense des riverains de l'aéroport d'Orly, était reconnu par le monde scientifique, notamment pour son souci de défense de l'environnement. Maxime Kalinsky faisait partie des « reconstructeurs » qui réclamaient un examen autocritique et demandaient le retour au Parti communiste français des anciens militants.

■ **REINHARD KOLLDEHOFF**, acteur allemand, est mort dimanche 19 novembre à Berlin. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

Il avait accompli l'essentiel de sa carrière dans le cinéma français et on avait pu le voir promener sa grande stature notamment dans *La Grande Vadrouille* (Gérard Oury, 1966); *Playtime* (Jacques Tati, 1967), *Borsalino* (Jacques Deray, 1969) et *Je t'aime, moi non plus* (Serge Gainsbourg, 1975). Reinhard Kolldehoff avait également travaillé sous la direction de Fritz Lang (*Le Diabolique Docteur Mabuse*, 1960) et Luchino Visconti (*Les Damnés*, 1969, rôle du baron Joachim von Essenbeck).

Sergueï Grinkov

Un athlète du patinage artistique

LE PATINEUR russe Sergueï Grinkov, vingt-huit ans, quadruple champion du monde et médaillé d'or olympique en 1988 et 1994 en couple avec sa partenaire et épouse Ekaterina Gordeeva, a succombé, lundi 20 novembre, à une crise cardiaque au cours d'un entraînement à Lake Placid (Etat de New York), aux Etats-Unis.

Grinkov s'est effondré alors qu'il tentait de soulever Ekaterina Gordeeva, vingt-quatre ans, lors d'une répétition pour une représentation du spectacle professionnel intitulé « Stars and Ice » auquel le couple devait participer pour la deuxième année consécutive. Admis à l'Adirondack Medical Centre, Sergueï Grinkov a été déclaré mort une heure plus tard. Une autopsie devait être pratiquée, mardi 21 novembre.

Gordeeva et Grinkov avaient commencé à patiner ensemble alors qu'ils étaient respectivement âgés de onze et quinze ans. Très vite, ils se sont imposés comme les dominateurs sans partage de la discipline des couples qu'ils avaient profondément modifiée par leurs qualités d'athlètes. Considérés comme des novateurs au sein d'une discipline qui végétait dans son classicisme, ils y avaient introduit des évolutions audacieuses, de puissants portés et des lancers étonnants. Ils étaient les symboles de l'école de patinage moscovite, proches des ballets du Bolchoï, qui, par opposition à l'école de Saint-Pétersbourg, a toujours donné la priorité aux qualités physiques sur l'inventivité artistique.

Ils avaient gagné leur premier titre de champions du monde en 1986, puis y avaient ajouté trois autres couronnes mondiales en 1987, 1989 et 1990. Sacrés champions olympiques à Calgary en 1988, ils avaient opté pour une carrière professionnelle deux ans plus tard. Profitant des modifications de réglementations internationales, ils avaient reparu chez les amateurs en 1994 pour remporter une nouvelle médaille d'or aux JO de Lillehammer juste après avoir remporté leur troisième titre de champions d'Europe à Copenhague.

Sergueï Grinkov et Ekaterina Gordeeva s'étaient mariés en 1991 et avaient eu une fille, Daria, l'année suivante. Ils partageaient leur temps entre Moscou et l'Etat du Connecticut où ils étaient installés.

P. Jo.

NOMINATIONS

DIPLOMATIE

Renée Veyret a été nommée ambassadeur au Bangladesh, en remplacement de Jean-Michel Lacombe, par décret paru au *Journal officiel* du 19 novembre.

[Née en février 1946, Renée Veyret est licenciée en droit, diplômée de l'Institut d'études politiques de Grenoble et de l'Institut national des langues et civilisations orientales. Elle a été notamment en poste à Tokyo (1977-1981), à Beyrouth (1984-1988), à Osaka et à Kobé (1988-1992). Depuis septembre 1992, Renée Veyret était inspecteur des affaires étrangères à l'administration centrale.]

PREMIER MINISTRE

Alexandre Basdereff, directeur général du groupe de conseil en communication Optimus depuis 1988, a été nommé chef du Service d'information et de diffusion (SID) auprès du premier ministre, en remplacement de Jean-Claude Hallé, par décret paru au *Journal officiel* du 18 novembre.

[Né en septembre 1959, diplômé de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales, Alexandre Basdereff a créé, en 1984, l'agence SDP, spécialisée dans la communication directe politique. Cofondateur du groupe de conseil en communication Optimus, il en est le directeur général depuis sa création en 1988. Alexandre Basdereff a été délégué national du RPR à la communication et est membre du conseil national de ce parti depuis octobre. Il a aussi été responsable de la cellule communication lors de la campagne présidentielle de Jacques Chirac et il est conseiller d'arrondissement à Lyon.]

AU CARNET « DU MONDE »

Décès

– Turin. Paris.

Le 6 novembre 1995 s'est endormie dans la paix du Seigneur la

comtesse
BELMONDO CACCIA,
née baronne Marie-Antoinette
OREGLIA DI SANTO STEFANO.

En donnent la douloureuse annonce,
le comte Paolo Belmondo Caccia,
Mme Jacques Berque,
ses enfants,
Julien Berque,
son petit-fils,

les neveux et cousins Giriodi di Monastero, Marchetti San Martino di Muriaglio, Galleani di St Ambroise.

– Richard et Monique Brunois,
Corinne, Florence, Diane
Et Raphaëlle Brunois,
M. et Mme Pierre May,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Albert BRUNOIS,
née Françoise MAY,

survenu six mois après celui de son époux.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 23 novembre 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, 35, avenue Marceau, à Paris-16e, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de Sedan (Ardennes).

M. et Mme Brunois,
106, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– Le président et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)
sont profondément affectés par la disparition d'un des auteurs-metteurs en scène les plus talentueux de l'histoire de la télévision en France,

Jacques ERTAUD.

Ils saluent le combat qu'il a mené jusqu'au dernier jour pour parachever son œuvre et adressent à sa femme et à sa famille l'expression de leurs sentiments affectueux.

SACD,
11 *bis*, rue Ballu,
75009 Paris.

Jacques ERTAUD,
réalisateur de films,

nous a quittés le 18 novembre 1995, cinq jours après avoir tourné les dernières scènes des *Allumettes suédoises*, de Robert Sabatier. Il restera l'honneur de cet art nouveau qu'est la télévision.

Nous tous, producteurs, auteurs, comédiens et techniciens, qui avons eu la fierté de travailler avec lui, saluons avec amitié et tendresse sa femme et ses enfants.

Jacques Ertaud était un très grand artiste. Son œuvre, faite de générosité, d'honnêteté et de compassion, nous parlera longtemps de lui. Merci, monsieur Jacques Ertaud.

L'équipe du Groupe Hamster.

– Claudine Geissmann-Chambon,
son épouse,
Colette et Claude,
Frédéric et Brigitte,
Catherine et Vartan,
ses enfants.
Marine, Florence et David,
ses petits-enfants,
Anne,
sa nièce,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre GEISSMANN,
professeur de psychiatrie infantile
à l'université Bordeaux-II,
psychiatre des hôpitaux,
psychanalyste,

survenu brutalement le 18 novembre 1995 à l'âge de soixante-cinq ans.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité familiale, le 21 novembre.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

La famille remercie tous ceux qui partageront son chagrin.

13, boulevard George-V,
33000 Bordeaux.

– Le président de la commission médicale de l'établissement,
Et l'ensemble du corps médical du centre hospitalier Charles-Perrens,
ont le regret de faire part du décès de

M. le professeur
Pierre GEISSMANN,
praticien hospitalier,
chef de service de psychiatrie
infanto-juvénile,
psychiatre des hôpitaux, psychanalyste,
professeur de psychiatrie infantile
à l'université Bordeaux-II,

survenu brutalement, le samedi 18 novembre 1995.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité familiale mardi 21 novembre.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Et le personnel du centre hospitalier Charles-Perrens,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. le professeur
Pierre GEISSMANN,
praticien hospitalier,
chef de service de psychiatrie
infanto-juvénile,
psychiatre des hôpitaux, psychanalyste,
professeur de psychiatrie infantile
à l'université Bordeaux-II,

survenu brutalement, samedi 18 novembre 1995.

Ses obsèques auront lieu dans l'intimité familiale mardi 21 novembre.

– Le président,
Et les membres de l'Association psychanalytique de France,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue le

professeur Pierre GEISSMANN.

24, place Dauphine,
75001 Paris.

– Bracieux.

Le Seigneur a accueilli dans sa Paix

Pierre LE MAO,

au matin du 19 novembre 1995.

Pour un dernier au revoir, sa famille et ses amis se retrouveront au funérarium de Blois-Vienne le mercredi 22 novembre, à 17 heures.

L'Eucharistie, suivie de l'inhumation, sera célébrée à Saint-Chéron (Essonne), le jeudi 23 novembre, à 15 heures.

« Consolez-vous les uns les autres. »

Ni fleurs ni couronnes, dons pour la recherche médicale et les équipes enseignantes du Pérou.

Mme Madeleine Le Mao,
25, champs de Candy,
41250 Bracieux.

– Mme Maryrose Lette,
son épouse,

Me et Mme Philippe Lette,
Le docteur François Lette,
Le docteur et Mme Jean Lette,
Me et Mme Bernard Lette,
ses enfants,

Alexander, Eléonore, Arthur, Fabienne et Danya,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part de la disparition de

Me Raymond LETTE,
avocat au barreau de Montréal,
Queen's Counsel,
consul général de la République
de Saint-Marin au Canada,

le 13 novembre 1995, à Montréal.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

27, avenue Mc Nider,
Montréal H2V 3XA, Canada.
52, boulevard Malesherbes,
75008 Paris.

– M. Jean-Marie Weydert,
son époux,
M. et Mme Hubert Weydert,
M. et Mme Julien Weydert,
ses enfants,
Juliette,
sa petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Janine WEYDERT,
née ARNAUD.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père Jean Wydert, Société de Jésus, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, sa paroisse, place de l'église à Rueil-Malmaison, le vendredi 24 novembre 1995 à 10 heures.

Ni fleurs ni couronnes. La défunte souhaitait que des dons soient adressés à l'ARTETASC, clinique Hartmann, 26, boulevard Victor-Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, pour contribuer à la lutte contre le cancer.

32, rue des Closeaux,
92500 Rueil-Malmaison.

– René et Claudie Lohéac,
Francis Lohéac et Annie Victor-Lohéac,
Philippe et Nicole Lohéac,
Gildas Lohéac et Véronique Bonnet,
Joël et Marie-Françoise Lohéac,
Armelle et Jean-Paul Duquesne,
Patrick et Nathalie Lohéac,
Gwenaëlle et Constantin Hagondokoff,
Christine et Pierre Keller,
Marie-Claude et Gilles Gervoson de Sierven,
Catherine Lohéac-Derboulle,
ses enfants,

Gwenolé et Mathieu, Marie-Noëlle et Laurence,
Hubert et Emmanuelle, Tanguy,
Laura,
Anne et Patrick, Isabelle et Gérard, Bertrand, Arnaud,
Véronique et Vincent, Gilles, Gaëlle et Christophe,
Ronan et Sophie, Cécile, Marine, Aimée, Tiphaine, Erwan,
Valérie et Hervé, Nathalie et Ulrich, Laurence et Christophe,
Valérian, Laurelie, Mayeul, Aloïs,
Barbara, Viviane,
Alexandra, Dimitri,
Maxime, Alexia,
Archibald, Philippine, Raphaële,
ses petits-enfants,

Pierre, Garance, Marion, Sarah, Arthur, Emerie, Alicia, Victoria, Anne-Laure,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Lohéac, Bévierre, Lemonnier, Monnier, Cornu, Bargain, Chevalier, Danion, Le Guen, Monier, Montaufray, Norel,

Jeanne Breton, Roger et Nouch Le Poulichet,

Simone Le Beguee, Bernadette Jambon,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paul LOHÉAC

dans sa quatre-vingt-sixième année, à Paris, le 18 novembre 1995.

La prière aura lieu à 20 heures, le mardi 21 novembre, 20, rue Hugot-Derville à Gourin, et l'inhumation, le mercredi 22 à 16 heures à Gourin (Morbihan).

Une messe sera dite à son intention le lundi 4 décembre à 18 h 30, dans la crypte de l'église Saint-François-Xavier, Paris 7e.

« Il se fait tard,
passons sur l'autre rive... »
(saint Luc).

Minez Vel a Vel,
56110 Gourin.
24, rue du Fer-à-Moulin,
75005 Paris.

– Pierre Mutter,
son époux,
Mme Georgette Vallin,
sa mère,
Ses enfants et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Danièle MUTTER,

rappelée à Dieu le 13 novembre 1995, dans sa cinquante-huitième année.

Le service religieux a été célébré le jeudi 16 novembre en l'église de Vitteaux.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Posanges.

Le Foulon,
21350 Posanges.

– Louis, Michel, Marcel Roure,
Et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges ROURE,
administrateur en chef de classe
exceptionnelle de la FOM,
chevalier de la Légion d'honneur.

Après avoir exercé au Tchad, au Dahomey, à Madagascar, puis à Nord-Aviation, retiré à Bocognano, il a été rappelé à Dieu le 8 novembre 1995, et a rejoint sa femme Maryse Neri à Sartène pour l'éternité.

2, cours Sœur-Amélie,
20100 Sartène.

– La direction et le personnel du marché Bonnetier,
ont la douleur de faire part du décès de

Lucien ZILBER,
ancien président-directeur général.

Les obsèques ont eu lieu le 21 novembre 1995, dans la plus stricte intimité.

Mme Zilber,
33, boulevard de Courcelles,
75008 Paris.

Condoléances

– La direction,
Et le personnel,
de Campenon Bernard SGE,
profondément attristés par le décès de

M. Michel VOUHÉ,
ingénieur en chef à la direction
internationale,

adressent à son épouse, ses enfants, sa famille, leurs plus sincères condoléances.

– Toute l'équipe du centre médico-psychologique de Montreuil témoigne de sa profonde émotion devant la disparition brutale de

Michèle TEBOUL,

survenue le 16 novembre 1995.

Elle adresse à Roger Teboul, à sa famille et à ses proches, ses très vives condoléances.

Anniversaires

– Maéva et Michel Kopciowski,
Et tous les administrateurs de la SA Hélix Communication, qu'il a participé à créer,
invitent tous ceux qui ont connu et aimé

Jacques Yves DAVID

à vivre cette journée du 21 novembre 1995 dans sa chaleureuse présence, malgré ce maudit jour de 1992 qui l'a enlevé à notre amitié, mais pas à notre souvenir.

Conformément aux vœux de Matthieu, un nouveau grain de sel est sur terre... et il ne s'affadira pas.

– Le 21 novembre 1985,

Me René Georges-ÉTIENNE

quittait les siens.

Que ceux qui ont connu et estimé le résistant, l'ami, ou tout simplement l'homme, pour les idées qu'il défendait, aient une pensée pour lui.

– Pour le vingt-cinquième anniversaire de sa mort, une pensée est demandée à ceux qui ont connu et aimé

Pierre LE BRUN.

– Myshu et Lebadang,
ses parents,
La famille, les amis,
Et tous ceux qui l'ont aimé et soigné,
se souviennent qu'il y a quinze ans, était ravi à leur affection

Fabrice TOUTY.

Au plus noir du malheur,
[j'entends le coq chanter,
Je porte la victoire
[au cœur de mon désastre,
Auriez-vous crevé les yeux
[de tous les astres,
Je porte le soleil
[dans mon obscurité.
(L. Aragon).

Communications diverses

– « A l'école des vins », avec Jean Frambourt (président de l'Union des sommeliers de France) et Bernard Beaulieu (historien des vins).
Session de quatre séances à partir du 22 novembre 1995.
Renseignements et inscriptions : Euroscope Communication, 44-59-81-10.

– Déjeuner des anciens de Saint-Louis, Le Mans à Paris, 25 novembre 1995. Tél. : 48-73-36-64 (Aveline).

– Maison de l'hébreu, Paris 15e-20e : 47-97-30-22. Professeur Jacques Benaudis. Stages express individuels (moderne/biblique). L'hébreu biblique lu en une séance ! Préparation Bac-Hébreu et soutien universitaire. Formation Bar-Mitsva à domicile.

Conférences

– L'Amitié judéo-chrétienne de France organise une conférence sur le thème : « Dialogue interconfessionnel et l'avenir de la paix en Europe et au Maghreb ». Cette conférence sera donnée par Raphaël Draï, doyen de la faculté de droit et des sciences politiques d'Amiens, président de l'Institut d'études hébraïques de Paris, jeudi 30 novembre 1995 à 18 h 30, au centre paroissial de l'Immaculée-Conception, 15, rue Marsoulan, 75002 Paris.

– Le professeur Patrice Debré (Pitié-Salpêtrière), auteur de *Louis Pasteur* (Flammarion) donnera une conférence publique sur « Louis Pasteur, la science au service de la santé publique », jeudi 23 novembre à 17 h 30, à l'Institut Curie, grand amphithéâtre, 12, rue Lhomond, Paris 5e, accès libre.

Colloques

Prix Institut Henri-Poincaré
Gauthier-Villars 1995

– 24 novembre 1995, 14 heures, Institut Henri-Poincaré, amphi Darboux, 11, rue Pierre-et-Marie-Curie. 75005 Paris.

● **14 h 30 – Physique théorique**
Drift and Diffusion in Phase Space – L. Chierchia, G. Gallavotti.
● **15 h 30, Probabilités et statistiques**
Barycentres et martingales sur une variété – J.-Picard.
● **16 h 30 – Analyse non linéaire**
Isoperimetric Inequalities for Quermassintegrals – N.S. Trudinger.

Editions Gauthier-Villars
Tél. : 40-92-65-80.

L'ancien dictateur chilien devrait fêter ses quatre-vingts ans le 25 novembre. Toujours commandant en chef de l'armée, il multiplie les mises en garde et reste un personnage central de la vie politique dans une société que les rumeurs des casernes inquiètent

Augusto Pinochet toujours là

LE général, visage cramoisi de colère, a dit : *« Basta ! »*, ça suffit ! Un slogan qu'on entendait plutôt au pied des tribunes révolutionnaires, dans l'Amérique latine des années 60. Vingt-deux ans après le putsch, cinq ans après la restauration des institutions démocratiques, les rumeurs des casernes continuent d'inquiéter une société qui aspire à une démocratie sans entraves et sans surveillants généraux.

Le *« Basta ! »* du commandant en chef de l'armée chilienne impressionne la classe politique. Il intrigue toute la nation. C'est un signe de plus, mais brutal celui-là, que Pinochet demeure un personnage incontournable de la scène politique. Ferme bouclier contre les fantômes de la gauche pour les uns, menace insidieuse et bottée pour les autres. Derrière la façade rassurante d'une communauté moderne, acquise au consensus et à la coexistence, les lignes de fracture du passé n'ont pas complètement disparu.

« Le moment est venu de dire : basta ! » Augusto Pinochet multiplie depuis quelques semaines les mises en garde et les admonestations. En fait, depuis la condamnation par la Cour suprême du général Contreras, ancien chef de la police secrète (DINA) du régime militaire, à sept ans de prison.

Contreras a été mis en cause par les Etats-Unis dans l'assassinat, en 1976 à Washington, d'Orlando Letelier, ex-ministre des affaires étrangères du gouvernement Allende. La Cour suprême a également condamné à six ans de prison, et pour le même motif, le brigadier-général Pedro Espinoza, ancien chef des opérations de la DINA. Espinoza, second couteau, purge sans trop récriminer sa peine à Punta Peuco, une prison construite et aménagée pour les militaires en délicatesse avec la justice, *« un cachot avec des rideaux de velours »*, ironise un journaliste.

« Nous autres, les militaires, nous sommes différents des civils », aime à répéter Pinochet. Le gouvernement Frei s'est apparemment rendu à cet argument puisqu'il a entériné la décision en faveur des « prisons spéciales » . Par souci de compromis et de conciliation. Pour ménager surtout le commandant en chef, sourcilleux et pointilleux dès qu'il s'agit de défendre les hommes des casernes.

Dans les librairies du centre de Santiago, les ouvrages sur les crimes commis pendant le régime militaire ne font pas recette. La majorité des Chiliens paraissent d'abord préoccupés par les problèmes quotidiens. La dépolitisation accélérée de la société est évidente.

En revanche, Pinochet n'a apparemment pas modifié son point de vue d'un iota depuis vingt-deux ans. Il ne regrette rien et n'a rien oublié. *« Un bon marxiste est un marxiste mort »*, disait-il en 1973, le slogan à la sauce chilienne des pionniers de l'Ouest américain affrontant les Sioux et les Apaches.

C'était le temps du Pinochet sanglé de cuir, petite moustache, moue en forme de rictus, faciès hiératique et sombre, le regard dissimulé derrière d'épaisses lunettes aux verres noirs. *« Il doit avoir le même fournisseur que le Polonais Jaruzelski »*, disait un humoriste. Pinochet, vainqueur, n'était pas d'humeur à plaisanter. Le coup de balai dans la fourmilière bavarde de l'Unité populaire fut sans aucun ménagement. Inconnu à la veille du putsch, tenu encore à ce moment-là par Allende pour un officier « légaliste », il accédait au vedettariat international avec l'image d'un bourreau doublé d'un traître.

L'homme a changé, physiquement du moins. Il a enlevé ses lunettes de renégat de comédie. Il a pris du ventre, des bajoues, un teint rose et des cheveux grisonnants de patriarche. Il a gardé cette étonnante voix de tête, suraiguë quand il se met en colère. Il a une élocution difficile et, pour apprécier la verdeur de son franc-parler, il faut vraiment tendre l'oreille.

Pinochet est devenu, pour de très nombreux Chiliens, un papi bonhomme, une sorte de paysan roublard, rusé et sans méchanceté. C'est bien ainsi qu'il apparait à la télévision, dans une émission à succès, les « Toppins », l'équivalent des « Guignols de l'info ». La productrice de cette série, amie du général, a parfaitement réussi cette transfiguration médiatique qui contribue à l'incontestable popularité de Pinochet version 1995.

EN outre, il a surpris son monde. Au début des années 80, on en faisait un Trujillo ou un Somoza, accroché obstinément jusqu'à la fin amère à son fauteuil de dictateur. Il a pris le risque, en 1988, d'un plébiscite sur son maintien à la tête de l'État. Sans doute a-t-il perdu, à son grand étonnement, puisque ses proches conseillers l'assuraient de la victoire. Mais il n'a pas fait sortir les chars des casernes, et son score, un peu plus de 40 %, était très honorable pour un dirigeant que l'étranger jugeait alors « complètement isolé ».

Sept ans après cet événement qui aurait dû, selon les « experts » internationaux, entraîner sa *« mise à l'écart définitive »* et *« son exil »*, Pinochet est toujours là, au poste de commandant en chef de l'armée, qu'il doit, selon la Constitution de 1980, conserver jusqu'en mars 1997.

Il devrait alors avoir quatre-vingt-deux ans. Franco est mort, dans son lit, en 1975, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Pinochet, sauf accident, est en train de s'installer dans la peau d'un Franco chilien. Il y a bien des analogies. Il a écarté ou neutralisé, lui aussi, ses rivaux de la junte ; il est le seul dans l'armée à détenir le rang de capitaine-général, le plus haut grade. Et, dans cette armée à la discipline de fer, il a aujourd'hui vingt ans de plus que tous les généraux qui le suivent. Un atout décisif, ajouté au prestige du vainqueur de 1973.

> « Il y a toujours deux Chili.
> Le Chili qui va à la messe le 11 septembre,
> anniversaire de la mort d'Allende,
> et le Chili qui, le même jour, va au restaurant
> célébrer la victoire de Pinochet »

Au temps d'Allende, la gauche chilienne se moquait des conservateurs, ces notables en costume noir qu'elle qualifiait avec irrespect de « momies ». En 1995, les « momies » ont été remplacées, en politique et dans les affaires, par des quadras dynamiques, managers ambitieux formés, pour la plupart, dans des universités nord-américaines. Autre analogie : dans les années 60, Franco a permis à la génération des jeunes technocrates de l'Opus Dei d'amorcer la modernisation de l'Espagne. Au Chili, les quadras se réclamant de l'idéologie néolibérale ont fait de leur pays une vitrine de succès en Amérique latine.

Le mérite en rejaillit sur le chef de l'armée. *« Il nous faudrait un Pinochet » :* une réflexion, entre amertume et colère, qu'il n'était pas rare d'entendre dans les milieux d'affaires d'Argentine, du Pérou, de Colombie ou du Venezuela. Le contexte est donc sensiblement plus complexe qu'il n'apparaît à l'extérieur. D'autant que la classe politique, gauche et droite confondues, sauf quelques exceptions, estimait, du moins en privé, jusqu'à l'été dernier que Pinochet avait joué *« un rôle modérateur »* au sein de l'armée depuis mars 1990, date de son retrait de la présidence de la République. Le général, selon certains de ses membres, apparaissait *« soucieux de ne pas mettre en péril la Constitution de 1980, qu'il a lui-même bâtie et promue »*.

Le démocrate-chrétien Patricio Alwyn, premier président de la transition, le disait ouvertement. Frei, son successeur, est catégorique : *« La transition,* dit-il, *est terminée. Il n'y a pas de cohabitation avec le général Pinochet. »* Une vision un peu optimiste, car l'influence et le rôle de l'ex-dictateur ont été, en réalité, constants et importants en coulisse depuis cinq ans.

Poursuivre en justice les militaires accusés de violations des droits de l'homme de 1973 à 1980 ? Sans doute. Juger et condamner le général Contreras, certes. Mais toucher à Pinochet, qui se flattait de tout diriger, de tout savoir – *« Pas une feuille d'arbre ne bouge sans que j'en sois informé »* ? Pas question.

Il y a, selon un proche du président Frei, *« un accord implicite au sein de la coalition gouvernementale pour ne pas impliquer judiciairement Pinochet »*. Juan Pablo Letelier, le propre fils du ministre assassiné, et aujourd'hui député socialiste, ne dit pas autre chose : *« Pinochet doit rester en dehors de cette affaire. »* Le président Frei le martèle à la radio : *« L'armée en tant qu'institution n'est évidemment pas impliquée dans ces procès. »*

Elle se sent impliquée, pourtant, et même marginalisée. Un général, commandant la deuxième division, a symboliquement remis son béret noir de commando. Un autre, ancien directeur de l'école des parachutistes et des troupes spéciales, compare l'armée à un lion *« dont il serait très imprudent de tirer la queue »*. Des généraux affirment qu'ils ne toléreront pas d'autres procès. Des officiers supérieurs en civil ont organisé et participé à des manifestations publiques de soutien à Contreras. *« Sans Pinochet, ce serait encore pire »*, observe un dirigeant démocrate-chrétien.

CONTRERAS s'est obstiné. Condamné, il a refusé, jusqu'au 21 octobre, d'aller en prison, même « spéciale ». Il s'était réfugié à l'hôpital naval de Talcahuano, défiant l'exécutif et la justice, qui ont feint de croire qu'il respectait la légalité. *« Mes camarades d'arme me soutiennent »*, dit Contreras. C'est sans doute en partie vrai. *« Les assassins, ce sont les marxistes... »*, ajoute-t-il. Pinochet est intervenu pour affirmer que l'armée se sentait *« offensée par un jugement injuste dicté par un tribunal qui ressemble à celui de Nuremberg »*. Mais sa défense « molle » de Contreras ressemble à un baroud d'honneur verbal alors que personne ne doute, à Santiago, qu'il pourrait, s'il le voulait, faire occuper la Moneda par les chars.

Pinochet s'est résigné, par tactique ou par nécessité, au châtiment modéré de quelques boucs émissaires. Il estime que la ligne rouge risque maintenant d'être franchie. Son exaspération nouvelle et publique est une réponse au projet de loi du gouvernement visant à réduire le pouvoir actuel de l'armée (projet donnant au président la faculté de déplacer des officiers supérieurs ou de les mettre à la retraite et suppression des sièges de sénateurs – 9 – désignés par les militaires, en fait par Pinochet). C'est implicitement une tentative de modification de la Constitution de 1980, œuvre maîtresse de l'ex-dictateur, à laquelle il s'accroche de toutes ses forces. En échange, le gouvernement offre sur la question des droits de l'homme une procédure permettant d'aller à un vote d'une loi dite de *« point final »*, comme en Argentine, réclamée par les militaires. Pas question, répond Pinochet, ulcéré. Il a été reçu par le président Frei : *« N'obligez pas les militaires à faire un coup d'Etat. »*

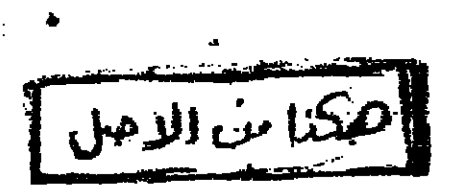
Il tape fort à l'occasion des réunions devant ses *« camarades de combat »*. Il parle comme en 1973 et relit même les communiqués martiaux de sinistre mémoire le jour du putsch ! Il qualifie d'*« assassins »* ceux qui *« préparaient la guerre civile »* et qui, aujourd'hui, *« offensent les forces armées »*. *« Nous avons libéré le pays de la théorie marxiste-léniste et évité qu'il ne devienne une colonie de l'ex-Union soviétique. » « Ne poussez pas l'armée dans ses derniers retranchements. »* Il martèle : *« Le moment est venu de dire : basta ! »*

El Mercurio, principal organe de presse chilien, journal conservateur très favorable au gouvernement actuel et qui a soutenu le régime militaire, s'inquiète pourtant des coups de gueule du général. *« A quoi joue-t-il ?* demande son éditorialiste. *Ses brutales interventions paralysent le gouvernement et déconcertent l'opinion. Il n'était pas intervenu si violemment depuis sept ans... » « On croyait qu'il s'était résigné à tutoyer l'Histoire*, ajoute un autre collaborateur du *Mercurio*. *Le voilà de nouveau au premier rang politique, marquant des points et imposant ses conditions... »*

« Nous autres, militaires, dit encore Pinochet avec son langage cru des casernes, *nous ne sommes pas des châtrés. On va nous entendre... »* Le 25 novembre, il doit fêter son quatre-vingtième anniversaire en compagnie de ses partisans et des états-majors. Une cérémonie qui doit être retransmise en direct dans tout le pays sur écrans géants. Les sondages situent Pinochet au troisième rang de popularité, derrière le président Frei et le footballeur chilien du Real Madrid, Ivan Zamorano. Il y a sans doute des fissures à droite dans son front civil : Rénovation nationale (RN) et Union démocratique indépendante (UDI) se chamaillent dans la perspective, déjà, de la prochaine élection présidentielle. Mais sa cote personnelle se maintient autour de 40 % : Pinochet n'est pas seulement l'homme de l'armée.

« La situation est bien plus préoccupante qu'il y a seulement un an », confesse un diplomate chilien. *« Décidément, la transition n'est pas terminée,* estime Ricardo Lagos, socialiste, ministre des travaux publics. *Il y a toujours deux Chili. Le Chili qui va à la messe le 11 septembre, anniversaire de la mort d'Allende, et le Chili qui, le même jour, va au restaurant célébrer la victoire de Pinochet »*.

Marcel Niedergang



Télévisions : la nouvelle constellation

par Jean-Pierre Elkabbach

LE développement de l'offre audiovisuelle numérique européenne vient de prendre un tour décisif. En dépassant à la fois leurs querelles de clocher et leur rivalité fondamentale, sans renier l'esprit d'émulation et de compétition qui les anime, les acteurs de l'audiovisuel français sont en train de constituer un pôle de diffusion riche, varié, cohérent.

Cette nouvelle étape du développement audiovisuel de notre pays est abordée dans un esprit de responsabilité qui augure bien ce que les télévisions françaises offriront demain au public. Parce qu'elles prennent la mesure des transformations technologiques qui commencent à bouleverser les habitudes des téléspectateurs, elles peuvent se retrouver autour d'une même table, pour soutenir un même projet. Lorsque l'intérêt national, à la fois économique et culturel, est en cause, les rivalités naturelles s'effacent.

Bien entendu, la concurrence reste la même, rude et sans compromis, sur notre marché intérieur. La coalition des chaînes publiques et des chaînes privées ne se conçoit donc que pour donner une plus grande place aux images françaises sur les nouveaux marchés du numérique : c'est une coalition d'objectifs économiques communs, qui coïncident avec notre ambition culturelle à long terme, tournée vers l'extérieur.

Le choix d'Eutelsat, que j'ai annoncé pour France Télévision en octobre dernier à Cannes, est un choix de raison ; c'est aussi un choix civique et européen. Ces satellites sont fabriqués en France, et procurent donc des emplois nouveaux.

De plus, ils couvrent l'ensemble des pays immédiatement intéressés par nos programmes. Les programmes numériques diffusés par Eutelsat sur toute l'Europe et sur l'Afrique du Nord comprendront d'ailleurs la plupart des grandes chaînes généralistes publiques.

En plaçant l'offre de France Télévision, l'offre de TF1, et d'autres projets comme ceux d'Arte et de La Cinquième sur Eutelsat en un seul bouquet, et en dotant cet ensemble de programmes d'une même stratégie de distribution et de promotion, nous ne risquons pas, comme ce serait le cas sur Astra, de diluer nos images dans une marée de programmes américains et australiens, qu'ils soient ou non doublés en français.

Nous cherchons à faciliter la réception des programmes qu'attendent les Français et les publics qui aiment la France. De plus, nous évitons ainsi de renforcer un monopole de diffusion et de distribution à partir d'une seule famille de satellites : celle d'Astra. Nous savons ce qu'est une situation de monopole et les risques de stérilité qu'elle fait courir. Notre mission est au contraire aujourd'hui d'être les garants du pluralisme de l'offre, en offrant une alternative.

Le rapprochement le plus spectaculaire, celui de France Télévision et de TF 1, révèle une dynamique plus large, qui intègre évidemment La Sept, Arte et La Cinquième, mais aussi TVS, Euronews, France Supervision, les télévisions belge et suisse romande, et l'offre radiophonique numérique préparée par Radio-France ! Toutes ces chaînes sont désormais disposées à préparer ensemble les choix techniques et commerciaux qui seront faits dans les prochains mois pour l'exploitation de leur position orbitale commune (13 Est) occupée par les satellites de la famille Eutelsat. Un protocole d'accord formalisera dans les toutes prochaines semaines cette coopération.

Face aux puissants groupes audiovisuels internationaux, les chaînes européennes, aussi actives, riches, séduisantes et utiles qu'elles soient, ne doivent pas présenter un front désuni

Le regroupement de chaînes aussi diverses répond à l'évidence à une nécessité de service et à une logique économique profonde. Rassemblés par la raison, nous construisons de la manière la plus intelligente l'offre audiovisuelle de demain.

Face aux puissants groupes audiovisuels internationaux, notamment d'origine anglo-saxonne, de mieux en mieux coordonnés, de plus en plus intégrés, au fil des rapprochements qui se sont accélérés cet été et des restructurations de ces derniers jours, les chaînes européennes, aussi actives, riches, séduisantes et utiles qu'elles soient, ne doivent pas présenter un front désuni.

Les concentrations qui bouleversent le paysage américain nous offrent un exemple à suivre : en s'alliant, les télévisions européennes se donnent les moyens d'un dialogue équilibré avec les groupes anglo-saxons, créant des relations d'échange sur une base de réciprocité. Nous soutiendrons cette position dès cette semaine à New York.

Le répit que nous offrent les quotas européens doit être utilisé pour consolider nos positions et nous préparer à affronter la concurrence internationale et le marché mondial.

Si notre première tâche a été de donner une cohérence forte à l'offre française et francophone sur satellite, notre rôle ne s'arrête pas là. Nous devons agir ensemble pour que ce pôle de programmes rallie la plupart des autres télévisions européennes, en particulier les télévisions publiques, et que nos choix technologiques soient partagés par tous.

Je sais que la RAI, qui est en train de mettre au point son offre de programmes numériques par satellite, viendra bientôt rejoindre ce front uni.

Présenter une offre coordonnée de programmes, pour qu'ils forment une même constellation dans le ciel de l'Europe, ce n'est pas seulement choisir une même famille de satellites. C'est aussi définir ensemble les conditions techniques de la réception des chaînes, en particulier pour ce qui est de la parabole, du décodeur numérique et du système de contrôle d'accès. C'est ce que nous allons faire.

La société commune que France Télévision vient de créer avec TF 1 a justement pour but de choisir les partenaires industriels les mieux à même de proposer, au meilleur prix, les équipements nécessaires à tous les téléspectateurs. Le comité de pilotage de cette société d'étude sera constitué dans la semaine. Nous recueillerons rapidement les avis de tous les groupes qui ont une expérience de la diffusion et de la commercialisation de programmes audiovisuels par satellite.

Je souhaite que nous parvenions à faire partager à la plupart de nos alliés et partenaires européens les choix que nous allons faire en commun avec toutes les télévisions francophones.

Les télévisions publiques ont vocation à être au centre de cette grande alliance. Elles devront trouver, par un effort sur elles-mêmes, les moyens supplémentaires qu'elles ne peuvent réclamer de la redevance : nous ferons preuve d'imagination et de savoir-faire.

De même que les musées financent en partie leur développement et leurs acquisitions par des activités d'éditeur, de libraire, ou par l'organisation d'expositions temporaires, de même le groupe France Télévision doit aujourd'hui mettre en valeur ses images sur des chaînes thématiques, des programmes multiplexés, ou par des services audiovisuels à la demande, comme il le fait déjà sur cassettes vidéo ou sur CD-ROM. Nous avons donc souhaité étudier en commun avec TF 1 la constitution d'une offre équilibrée et payante de nouveaux services et de nouveaux programmes diffusés par satellite.

Dans une offre de télévision décuplée, les groupes publics doivent apprendre à jouer leur rôle de plusieurs manières différentes. Une même chaîne n'a pas la même place ni le même rôle entre cinq ou six rivales, et au milieu de deux cents autres chaînes. Atteindre le public le plus large, ce sera bientôt aussi parler à chacun en particulier, et non plus seulement à tous en général. Bien sûr, la télévision « généraliste » gardera toujours la première place.

Face à des téléspectateurs de plus en plus exigeants, l'ambition de la télévision publique est toujours la même : offrir une valeur ajoutée aux images, délivrer une information rigoureuse, pluraliste, indépendante, proscrire la violence et le voyeurisme, respecter une éthique intransigeante, proposer des histoires fortes, pleines de sens, ancrées dans notre patrimoine, notre passé ou notre quotidien.

En somme, aider chacun à vivre, et à rêver sa vie. Nous travaillons chaque jour pour donner un peu plus à ceux qui nous regardent, pour leur faire comprendre les hommes et le monde.

Placer notre grande alliance francophone au cœur d'un ensemble de programmes européens de qualité, réaliser ensemble dans les mois qui viennent les choix technologiques essentiels, déterminer les conditions d'un accès facile aux images du futur, c'est installer une nouvelle constellation dans le ciel de l'Europe, pour que nos cultures, nos créateurs, nos penseurs, continuent d'inventer en liberté.

***Jean-Pierre Elkabbach** est président-directeur général des sociétés nationales de télévision France 2 et France 3.*

Femmes, on vous aime...

par Françoise Archat

DE nos jours, pour faire jeune et moderne, il faut avoir des femmes avec soi. Mais attention, pas n'importe lesquelles.

On les choisit de préférence ni trop vertes ni trop mûres. La quarantaine affirmée, mères de famille selon les critères de la carte Paris-Famille : les jeunes bambins, c'est toujours mieux pour la presse *people* que les adolescents boudeurs.

L'idéal, c'est d'afficher une nichée de petits dans tous les âges.

Si vous pouviez être enceinte et précédée d'un ventre rond qui nous distrairait de l'ascension fulgurante de la courbe du chômage, ce serait un plus. Mais attention, les espaces, dans les assemblées, conçus par et pour des hommes, sont très étroits. Au-delà du cinquième mois de grossesse, il est difficile de s'y glisser.

Le grand moment sera la naissance du petit. Souriante sur papier glacé, vous serez entourée, par des maquettistes attentionnés, de biberons et de dossiers. Des petits chaussons jaune poussin seront posés sur votre bureau ministériel et vous tiendrez le bébé dans un nid d'ange aux couleurs de la République.

En matière d'hommes neufs, la femme est de nos jours ce qui se fait de mieux ! Mais dès que le vent tournera, elle n'aura plus droit à son strapontin

Ainsi, beaucoup plus que par votre action au service de la cité en réglementant et réformant, vous aurez contribué grandement à améliorer le taux de natalité de la France et à donner à un gouvernement le ton jeune et féminin qui eût manqué.

Femmes, on vous aime en tailleur pastel. Ca fait mieux sur les photos officielles. Le rose bonbon et le jaune paille ne sont-ils pas les couleurs naturellement complémentaires du bleu roi et du gris anthracite des complets-vestons des quinquagénaires qui nous gouvernent ?

Femmes, on vous aime les cheveux nets, la jambe courte et le mollet rond. Surtout, n'ayez rien en commun avec les top models que la télévision et les pages de magazines nous servent jusqu'à l'écœurement. Situez-vous plutôt dans le profil *« ménagère de moins de cinquante ans »* cher à tous les hommes de marketing. Soyez ronde, sans angles, avec un sourire chaleureux, qui jamais ne montrera de longues dents.

N'oubliez pas d'être irréprochables d'un point de vue familial et moral : bonne mère et bonne épouse, hein ! Qu'on n'apprenne surtout pas que vous êtes divorcée ou que vous avez une liaison qui ne ferait pas partie d'un groupe interministériel.

Ayez toujours présent à l'esprit que vous êtes comme les gens : pleine de bon cœur, de bon sens et de bonne foi. Un point c'est tout.

Vous excellez dans les tâches traditionnellement féminines : les enfants et leurs bobos, le départ en vacances, la fête de Noël. Vous serez donc ministre de la santé, du tourisme, des universités, de la famille, sans oublier vos vieux parents.

Vous concevrez votre engagement comme un service que vous rendez. Aimez-le mais surtout n'y prenez pas goût au point de vous imaginer un jour ministre de l'intérieur, des affaires étrangères ou premier ministre ! Car n'oubliez pas une chose : aujourd'hui, on vous a fait une petite place car il y avait pénurie, il fallait chasser les vieilles barbes qui faisaient démodé et sanctionner quelques prétentieux et opportunistes mal avertis. Et, en matière d'hommes neufs, la femme est de nos jours ce qui se fait de mieux ! C'est comme ça.

Mais, dès que le vent tournera et que le jeu politique ressemblera à celui des chaises musicales, elle n'aura plus droit à son strapontin. Elle sera alors bien vite priée d'abandonner fonctions ministérielles, mandat local et bureau politique et de retourner à son four à micro-ondes.

Femmes, pas question alors de renâcler, hein ! Sinon se déchaîneront contre vous les pires arguments de la misogynie ; vous serez traitée de pleurnicheuse, de hussard en jupons, de courtisane ou de walkyrie grotesque. N'allez pas vous imaginer que vous êtes entrée dans la carrière ! Parlez-en aux Edith, Michèle, Alice, Monique et les autres...

***Françoise Archat** est scénariste.*

Mesure de la violence, violence de la mesure

par Jean-Louis Missika

LE CSA vient de publier un rapport sur la violence à la télévision. L'initiative est bonne. Tous les parents s'inquiètent de l'influence des images sur leurs enfants. Le sujet est sensible. La presse s'en est emparée. Comme d'habitude, on a cherché un coupable. Pour une fois, ce n'est pas TF 1 mais M 6 qui a décroché le rôle. Puis l'effervescence médiatique est retombée et l'on est passé à autre chose.

Que reste-t-il dans la mémoire collective ? L'idée que l'on peut mesurer quantitativement la violence à la télévision et établir un hit-parade des chaînes et des émissions les plus violentes. Cette idée mérite examen. Beaucoup de chercheurs la jugent fausse et avancent de solides arguments à l'appui de leur thèse. Une discussion méthodologique est certes moins spectaculaire qu'un chiffre choc, mais à quoi sert un chiffre choc qui ne veut rien dire ? Il rend le débat un peu plus confus qu'il ne l'est déjà, c'est tout. Alors, parlons méthode.

Les auteurs anonymes du rapport du CSA soulignent très honnêtement les limites et les failles de leur outil. Dès l'introduction, ils indiquent que l'indice de Gerbner fait de *Bambi* un film violent. Ils précisent que *La Bataille d'Angleterre* est un film de guerre, d'où son statut de film le plus violent de la semaine étudiée. Ils ajoutent que la notion de violence est *« très floue »* et que sa perception est *« variable selon la sensibilité de chacun »*. Ils disent également que la violence étudiée est purement physique parce que *« la violence psychologique est difficile à mesurer dans une approche quantitative »*, et que l'étude ne tient compte *« ni du contexte ni du message véhiculé par les actes de violence »*. Il convient d'ajouter que, pour ramener toutes les situations de violence à un indicateur unique, on est obligé de mettre sur le même plan l'homicide, le viol et... le tremblement de terre.

Pourquoi vouloir à tout prix ramener un problème aussi qualitatif que celui de la violence dans la fiction télévisée à une mesure quantitative ? Les raisons invoquées par l'étude du CSA laissent le lecteur sur sa faim. On y trouve d'abord un argument d'autorité. Cette enquête est faite depuis longtemps aux Etats-Unis et au Canada par des universitaires réputés. Certes, et alors ? Personne n'est parfait. Les spécialistes savent que l'indice de Gerbner a été sévèrement critiqué dans la communauté scientifique américaine.

On relève aussi un argument pratique : seule l'approche quantitative permettrait d'appréhender la multiplicité des images qui doivent être visionnées et classées. Selon les auteurs, une approche qualitative *« serait difficile à mener sur un échantillon d'une centaine d'heures de programmes »*. Cet argument justifie le choix d'une méthode par l'économie de temps et de coût qu'elle offre et non par sa pertinence, et surtout parce que la démonstration a été faite récemment par le Center for Communication Policy de l'université de Los Angeles qu'une étude qualitative d'ampleur équivalente était réalisable avec des résultats intéressants et utiles.

Pourquoi vouloir ramener la violence dans la fiction télévisée, problème qualitatif, à un indice quantitatif ?

En fait, parmi les raisons invoquées, la plus solide concerne l'objectivité de la mesure : une définition « juridique » de la violence, un comptage pur et simple des « actes » de violence garantissent l'absence de subjectivité et de préjugés. Et c'est là que l'échec est le plus flagrant parce que la méthode passe à côté de l'essentiel, à savoir l'intention, le contexte et le sens.

L'intention de l'auteur ou du réalisateur du film échappe bien sûr au système de comptage. Si la violence est traitée sur le mode de la dérision ou de la parodie, peu importe ! *Monty Python* et *Les Visiteurs* sont des films violents. La violence « pour rire » et la violence « pour faire peur » sont mises sur le même plan. Ne pas tenir compte du contexte aboutit également à des absurdités. Les fictions historiques sont mécaniquement pénalisées. Il est aussi impossible de savoir si l'acte de violence identifié est nécessaire à la narration et à la compréhension des personnages. Il n'est pas question non plus de connaître ses motivations et ses conséquences.

Tout cela veut dire que la question du sens est purement et simplement évacuée par l'approche quantitative. Le film tend-il à légitimer, banaliser, voire glorifier la violence ou à la condamner ? L'Etat de droit est-il respecté ou bafoué ? La dignité de la personne humaine est-elle violée ou non ? Toutes ces questions, les parents et les éducateurs se les posent quand ils entendent parler de violence à la télévision, et l'étude du CSA ne peut y répondre. Bien sûr, elles comprennent une dimension morale, mais comment éviter cela quand on se donne pour objet d'étude la représentation de la violence ? Au nom de la scientificité et de l'objectivité, on se lance dans un fastidieux dénombrement de cadavres, de coups de feu, et de gifles dont l'utilité est douteuse et la signification incertaine. Quels que soient les limites et les inconvénients de l'approche qualitative, elle paraît nettement préférable.

***Jean-Louis Missika** est directeur général de BVA.*

AU COURRIER DU « MONDE »

RETOMBÉES NUCLÉAIRES SUR LES CRUS

Je ne prends pas position sur la reprise des essais nucléaires mais je m'élève contre les affirmations de M. Chirac rapportées dans votre journal du 28 octobre : *« Nous avons suivi extrêmement attentivement tout ce qui concernait les ventes françaises à l'étranger dans tous les pays, y compris ceux qui étaient le plus critiques à notre égard, et nous n'avons observé aucune trace d'une réaction dans ce domaine* (...), *même sur des produits symboliques. Aucune trace* (...) *»* Je ne sais pas où les conseillers de notre président se sont renseignés, mais en tant que Française établie en Suisse et importatrice de vins français que je distribue aussi en Allemagne, je puis vous dire, et toute ma profession avec moi, que des répercussions, nous en avons des traces, et dans notre vie quotidienne !

Tous les représentants sur le terrain auprès de la clientèle suisse et allemande essuient plusieurs fois par jour des refus motivés par ces essais nucléaires et dans cette période où les cadeaux d'entreprise sont importants pour une part non négligeable du chiffre d'affaires, nous connaissons une baisse en chute libre.

**Suzanne Boivent,
Lausanne**

LA CONSÉCRATION DE SALAH STÉTIÉ

Libanaise installée à Paris depuis de nombreuses années, je me suis réjouie, avec l'ensemble des Libanais de Paris et de France, de voir l'Académie française décerner son grand prix de la francophonie pour 1995 à Salah Stétié, qui est aujourd'hui notre écrivain le plus notable sur le plan international.

Nous avions enfin le sentiment qu'avec Amin Maalouf l'année dernière (il avait reçu le prix Goncourt), avec Salah Stétié cette année, notre pauvre et grand pays reprenait sa place dans le cœur et dans l'esprit des Français : cette place qui fait de ce pays l'un des plus subtils du Proche-Orient arabe et l'un des plus ouverts sur la France et sa langue.

J'ai cherché dans *Le Monde* un témoignage sur notre francophonie à l'occasion justement de ce grand prix : votre journal, curieusement, a décidé de ne pas en parler. Moi-même, je ne vous aurais sans doute pas écrit cette lettre si *Le Monde* du 4 novembre ne venait d'évoquer la situation du français au Proche-Orient il y a un demi-siècle.

Il me semble qu'il aurait été intéressant de montrer qu'en un demi-siècle, malgré tous les efforts pour mettre fin à notre francophonie, celle-ci, grâce à quelques-uns de nos écrivains les plus représentatifs, continue de se porter plutôt bien. Heureusement pour nous et pour la langue française.

**Saoussane Mehio,
Paris**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani

Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldny, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

Le paritarisme à bout de souffle

Suite de la première page

Dès lors que l'assainissement financier des comptes de la Sécurité sociale passe par une contribution fiscale de l'ensemble de la collectivité nationale, selon une assiette élargie et par une ponction sur tous les types de revenus, il est normal que le centre d'équilibre du système de protection sociale se déplace. D'autant que, d'un régime assis sur les cotisations salariales, Alain Juppé veut faire un régime universel d'assurance-maladie...

Mais il y a plus décisif, à terme. On ne peut pas constater régulièrement le déclin du salariat en tant que tel, surtout dans son modèle à temps plein et à durée indéterminée qui a servi de base à l'ouverture de droits à la protection sociale, et vouloir en même temps maintenir un rapport exclusif entre le monde des salariés et le système de protection sociale, dont le paritarisme serait le garant. La fiscalisation ou l'étatisation représentent bien les solutions de l'avenir, ainsi que l'admet la CFDT jusque dans sa polémique avec FO, totalement réfractaire à cette idée. La même logique pourrait englober l'assurance-chômage, qui souffre de contradictions identiques.

Socialement, la remise en cause implicite du paritarisme n'est pas non plus sans fondement. Par exemple, la petite histoire récente retiendra que c'est bien l'habitude prise de considérer les caisses d'assurance-maladie comme leur propriété qui a amené les gestionnaires sociaux, pendant la semaine cruciale de la discussion au Parlement, à envoyer une délégation de 120 personnes en congrès à Bali, là où d'autres pays, tout aussi importants, se tenaient dans des chiffres compris entre 2 et 10.

Au-delà de l'anecdote, déplorable, il faut revenir sur des griefs plus importants. Dans la réalité, la gestion paritaire a toujours été assistée, ne serait-ce qu'à cause d'un montant de dépenses annuelles supérieur au budget de l'Etat. Bien souvent, le paritarisme s'est révélé une fiction. Outre les pouvoirs publics, à l'affût ou entraînés contre leur gré, il faut bien admettre que la maîtrise des dépenses de santé dépendait autant, si ce n'est plus, de la politique hospitalière locale ou des syndicats de médecins que des partenaires sociaux. Enfin, et comme partout dès qu'il s'agit de gestion paritaire, la Sécurité sociale a souvent été considérée comme un havre d'accueil pour placer des militants ou des responsables patronaux. Ce qui pourrait expliquer la colère de FO, qui préside les deux tiers des 129 caisses primaires d'assurance-maladie.

BATAILLE POLITIQUE

En finir avec tout cela, ou réduire l'importance du paritarisme, pourrait dans ces conditions sembler parfaitement logique. Cela ne va pourtant pas sans poser toute une série de problèmes, qui pourraient se révéler aussi importants, pour l'avenir, que les solutions actuellement envisagées.

Car derrière la querelle personnelle qui oppose Nicole Notat à Marc Blondel, c'est une bataille éminemment politique qui se joue. Avec le paritarisme pour levier, Force ouvrière a tenu pendant des décennies le rôle de pivot dans les relations avec le CNPF. Le syndicat a régné longtemps sans partage, de l'assurance-maladie à la vieillesse en passant par l'assurance-chômage, jusqu'à ce que la CFDT lui conteste sa position hégémonique. Devenue « réformiste » et jugée comme telle dorénavant, la CFDT se pose maintenant en partenaire privilégié du patronat, notamment depuis que Jean Gandois préside aux destinées du CNPF. Que le paritarisme s'affaiblisse, et c'est un équilibre précaire des forces qui se trouverait durablement perturbé.

De toute manière, le fait même qu'un gouvernement puisse rogner des prérogatives centrales pour le système social français prouve que celui-ci va mal, ou que ses vertus finissent par s'épuiser. Tel qu'il était apparu après la deuxième guerre mondiale, en effet, le concept de paritarisme avait permis de prolonger un modèle qualifié de *« conflictualité productive »* par Danièle Linhart (*Le Torticolis de l'autruche*, éd. du Seuil), en vigueur pendant les « belles » années du taylorisme. Mieux, la gestion paritaire avait donné de la crédibilité à une pratique syndicale qui, pour autant, ne voulait pas coopérer ni se confondre avec la cogestion ou la co-responsabilité à l'allemande, vilipendée par Force ouvrière par exemple.

Or, aujourd'hui, le paritarisme « pur et dur » met plutôt un frein aux évolutions nécessaires. En son nom, par exemple, une partie du syndicalisme, dont FO, s'oppose à l'idée d'une *« activation des dépenses d'assurance-chômage »*, sous prétexte que la gestion paritaire des fonds ne doit pas amener les organisations syndicales à accompagner, de fait, la politique de l'emploi du gouvernement ou du patronat. De la même façon, il éprouve des difficultés à s'y retrouver dans la formation professionnelle, depuis que la loi quinquennale de Michel Giraud a accentué le mouvement de décentralisation en faveur des régions.

On peut toutefois espérer que cette révision contraindra les partenaires sociaux à l'imagination et les obligera à inventer – enfin – un modèle d'organisation sociale adapté aux besoins de la période. Privés de la couverture commode du paritarisme, ils doivent riposter s'ils veulent encore tenir une place dans les rapports sociaux de demain. Les voilà précipités, comme par accident, dans un redoutable défi.

Alain Lebaube

Le Monde

ÉDITORIAL

L'indispensable réforme fiscale

APRÈS la « refondation » de la Sécurité sociale, la réforme des prélèvements obligatoires sera le deuxième grand chantier du gouvernement Juppé II. Ces deux réformes sont complémentaires. Dans une société en crise, la définition de ces transformations et leur mise en œuvre nécessitent une grande intelligence. Plusieurs gouvernements – socialistes notamment – s'y sont cassé les dents. L'annonce, dimanche 19 novembre, par Jean Arthuis de la suppression envisagée de l'abattement de 20 % dont bénéficient les salariés dans le calcul de leur revenu imposable apparaît, à cet égard, comme une suprême maladresse. Reprenant une idée d'Alain Madelin, le ministre de l'économie en a trop dit, ou pas assez.

Promise par le candidat Chirac et inscrite dans le programme du premier ministre Alain Juppé, une grande réforme de l'ensemble de nos prélèvements obligatoires (les taxes, impôts et multiples cotisations acquittés par les Français) est indispensable. Tout le monde convient de l'inefficacité économique et de l'inéquité sociale de notre système. Celui-ci pèche par une extrême complexité. Les prélèvements obligatoires pèsent trop, en France, sur le travail. Ils sont ainsi un frein à la création d'emplois. Ils sont aussi injustement répartis entre les différentes catégories de revenus – ceux du travail, ceux du capital et les revenus de transfert. En évoquant le projet de supprimer l'abattement de 20 % dont bénéficient les salariés – une simple *« idée »*, pas un *« projet »*, a précisé M. Juppé –, Jean Arthuis lance le débat dans les pires conditions qui soient.

Isolé de son contexte, ce projet est en effet totalement inadmissible. Il accrédite à nouveau l'idée selon laquelle les salariés sont les privilégiés de notre temps et ne dit rien des revenus non salariaux ou de l'évasion fiscale. Pis, il s'attaque aux titulaires de salaires modestes et moyens : ceux-ci se sentent ainsi menacés d'un nouvel alourdissement de leur charge fiscale. Il n'y a sans doute pas plus efficace pour détériorer encore un climat social déjà tendu, exacerber les revendications salariales immédiates et démobiliser les cadres de l'économie.

Inscrite dans un cadre plus général, la suppression de cet abattement mérite pourtant d'être prise en considération. Alain Juppé et Jean Arthuis ont déjà rendu publiques quelques-unes des directions qu'ils comptent prendre. Leur objectif est de réaliser cette réforme à prélèvements constants pour amorcer, plus tard, une décrue des impôts et taxes qui pèsent sur les Français. S'ils restent muets quant à leurs intentions sur la fiscalité du patrimoine, ils sont beaucoup plus diserts lorsqu'il s'agit des impôts sur les revenus. Ils préconisent une vaste redistribution des prélèvements, menée sur une période d'au moins cinq ans. Ils proposeront de remplacer certaines cotisations sociales – assises sur les salaires – par un impôt calculé sur l'ensemble des revenus. Ils travaillent sur une vaste réforme de l'impôt sur le revenu avec un élargissement de l'assiette et simultanément une réduction du barème, au risque d'une remise en cause de sa progressivité. Cela passerait par la suppression de nombreux abattements particuliers.

Ces *« privilèges »* particuliers avaient été accordés, au fil du temps, toujours sans doute pour de bonnes raisons. Celles-ci, bien souvent, n'ont plus de raison d'être. C'est dans ce cadre que le débat sur la suppression des 20 % doit être engagé. Après Elisabeth Hubert, Jean Arthuis est frappé par le *« syndrome Madelin »*. Sa maladresse est, il faut l'espérer, involontaire. Il serait dommage qu'elle remette en cause l'indispensable débat sur la réforme des prélèvements obligatoires et, au-delà, la réforme elle-même.

Sortie *par Hachfeld*



Non-droit en plein Paris *par Bertrand Poirot-Delpech de l'Académie française*

CHAQUE SOIR, en plein Paris, se commet un crime digne des banlieues chaudes et autres repaires de non-droit.

La chose n'inquiète pas outre mesure, car elle se passe dans un endroit réputé innocent (le théâtre) et élitiste (le Vieux-Colombier), sous l'égide des gardiens du beau langage, donc des bons sentiments (les comédiens-français), et avec l'aide du premier visé (l'Etat). L'auteur du forfait, Jean Genet, achève de rassurer son monde en jurant, dans la langue de Racine, que ses Bonnes veulent en finir avec le réel, plus qu'avec Madame.

Les personnages de Pirandello comptent sur la scène pour découvrir leur être profond. Ceux de Genet, eux, poursuivent radicalement la jouissance de l'apparence, du factice. Il n'y a pas de vérité des domestiques, disent-ils ; rien qu'un jeu de miroirs. Depuis Plaute, Molière et Mirbeau, la valetaille, une fois seule, ne sait qu'imiter les patrons absents. Ces derniers lui portent un amour *« glacé comme leur bidet »*. Ils vomissent cette lie de non-humanité, aux odeurs tenaces comme des reproches, juste bonne à porter les défroques dont ils ne veulent plus.

Même si le maître surmonte ses dégoûts, le valet n'a que faire de son Bien postiche. Il veut être aimé pour sa méchanceté, non en dépit d'elle. Seul un méchant pourrait en aimer un autre, pour l'amour du Mal ; mais les méchants, paraît-il, ne s'aiment pas. Ce non-amour est leur secret. *« Cela, ma petite, c'est notre nuit à nous*, dit une des Bonnes à l'autre. *Comprendre nos ténèbres, eux ? Il ne manquerait plus que ça ! »*

C'est alors que le crime du Vieux-Colombier se consomme. La victime n'est pas Madame, partie rejoindre Monsieur à la sortie de la prison où le complot des cuisines a échoué à le maintenir. Ce n'est pas non plus la domestique déguisée en patronne qui expire, si fort qu'elle le souhaite – une mort de bonne, ça ne compte pas. Ce qui meurt symboliquement sur scène, c'est le credo dont l'ordre établi tire sa légitimité, et selon lequel il peut venir à bout de toutes ses malfaçons.

Le rideau tombe sur le triomphe de l'irrémédiable. Le Mal est un néant qui se produit lui-même sur les ruines du Bien. Ne reste au public qu'à prier, comme dans les naufrages. *« Délivrez-nous du Mal »*, pourrait se dire : *« Délivrez-nous de Genet »*. Etonnez-vous de son immodestie !

> Les « jeunes des banlieues chaudes » ont pris la place des serfs innommables de l'ancien sixième étage bourgeois

Un ministre de l'intérieur a essayé de faire taire le poète, il y a trente ans, lors de la création des *Paravents*. Malraux a évité de justesse cette honte risible. D'autres ridicules apparaissent aujourd'hui, du côté des optimistes. La pièce serait périmée, croient-ils, puisque les mansardes ont été réunies en « duplex » pour fils de famille, et que les bonnes, syndiquées, s'appellent désormais « employées de maison ».

Toujours le replâtrage par l'euphémisme ! C'est oublier que l'aliéné le demeure aussi longtemps qu'on l'appelle d'un nom qu'il n'a pas choisi. S'il est vrai que la domestique ne répond plus à un prénom octroyé, les maîtres continuent à la désigner par son origine, *« mon Espagnole »*, *« ma Portugaise »*, *« ma Maghrébine »*, comme au temps où les laquais de Marivaux portaient le nom de leur province natale.

Les *« jeunes des banlieues chaudes »* ont pris la place des serfs innommables de l'ancien sixième étage bourgeois. Comme eux, ils n'ont d'autre identité que celle de leur gîte d'emprunt, réputé dangereux, hostile, à surveiller, à réduire. Les plans d'intégration, les rêves d'« ascenseur social », les portraits géants de Rimbaud sur les murs lépreux des HLM, ce n'est rien d'autre que les charités et crucifix imposés à leurs bonnes par les dames d'œuvre du siècle dernier. La mansarde, déjà, délimitait une enclave de soumission tarifée et d'arbitraire déshumanisé. L'*« espace de non-droit »* n'est qu'un enjolivement technocratique. *« Aujourd'hui*, ironisait Genet, *les bagnes d'enfants s'appelleraient Les Myosotis »*.

Le dramaturge ajoutait : *« Ce n'est pas des choses mauvaises que le théâtre doit nous débarrasser, c'est des choses respectables. Le pétomane ne me gêne pas, c'est Racine ! »* (cité par Bernard Dort, *Le Spectateur en dialogue*, P. O. L. édit.)

« Mais alors, pourquoi, vous-même, cultivez-vous la beauté classique ? », lui ai-je objecté un jour, croyant l'enfermer dans je ne sais quelle solidarité reconnaissante avec « notre » culture.

Il a eu le sourire du prévenu qui confond son juge : *« Je me suis coulé dans la langue de l'ennemi, qu'est-ce que vous croyez ! »*.

REVUE DE PRESSE

RTL
Philippe Alexandre

■ Ce n'est pas parce que les communistes sont de retour en Pologne et les Beatles chez les disquaires que la France va se jouer une nouvelle tragi-comédie de mai 68. Les souvenirs vieux de vingt-sept ans effleurent peut-être Jacques Chirac, qui a vécu les événements aux premières loges, mais sûrement ni Alain Juppé ni François Bayrou. (...) La France s'ennuie, disait-on au début 68 dans le journal *Le Monde*. La France d'aujourd'hui n'a pas le moral, dit M. Juppé. Elle connaît même le désespoir et l'angoisse. En 1968, les aînés ont eu du mal à comprendre la révolte étudiante, ce n'est peut-être pas le cas aujourd'hui. Mais l'Histoire ne se répète pas toujours et les jeunes d'aujourd'hui ne ressemblent pas à ceux de 1968 qui ont aujourd'hui 50 ans et sont au pouvoir là où se dessine l'avenir des jeunes.

FRANCE INTER
Bernard Guetta

■ La seule solution de ce conflit fratricide est la séparation, cette partition déjà faite de la Yougoslavie, Bosnie comprise, c'est-à-dire le découpage d'une culture, de familles, de villes et de régions qui étaient Yougoslaves avant d'être Serbes, Croates ou Musulmanes. (...) C'est le moment de tous les dangers, mais ni les Serbes ni les Musulmans ni les Croates n'ont mieux à espérer aujourd'hui que le compromis sur lequel ils butent et qu'ils finiront par surmonter.

LE FIGARO
Charles Lambroschini

■ Il n'y a pas plus de raison de douter de la sincérité démocratique de Kwasniewski que de celle d'Eltsine. Tous deux n'ont abandonné le parti que contraints par le sens de l'Histoire. Les Quinze et les Etats-Unis auraient donc tort de sanctionner ce retournement. Ils ont aussi leur part de responsabilité : par soumission à des opinions nationales nombrilistes, les pays occidentaux se sont montrés trop chiches dans leur aide aux nouvelles démocraties de l'Est. De chaque côté de la vieille ligne de fracture entre les deux versants de l'Europe, les gouvernements devront maintenant faire preuve d'un peu plus d'imagination et d'un peu plus de générosité.

FINANCIAL TIMES

■ L'interview de la princesse de Galles a été un excellent coup pour la BBC. L'audience de cette émission en Grande-Bretagne a sans doute battu tous les records. Et une bonne partie du reste du monde va la regarder dans les prochains jours. (...) Certains estiment qu'une émission de cette nature, qu'ils considèrent comme *« populiste »*, ne relève pas du service public. Il paraît pour le moins étrange qu'un programme qui rencontre un tel succès soit jugé contraire à *« l'intérêt public »*. (...) La BBC, comme la famille royale, découvre que son rôle change. Il est regrettable que certains cherchent à utiliser la controverse provoquée par ce changement pour s'opposer à des programmes que le public veut voir.

LE MONDE / MERCREDI 29 NOVEMBRE 1995 / 9

TÉLÉCOMMUNICATIONS
France Télécom prévoit de consacrer 16,8 milliards de francs à son désendettement cette année. En 1994, l'exploitant téléphonique public français avait déjà réduit sa dette d'un peu plus de 10 milliards pour la ramener à 95 milliards. Le contrat de plan 1995-1998 prévoit que l'endettement soit abaissé à 45 milliards d'ici à fin 1998, soit une réduction moyenne de 12,5 milliards par an. ● LA DIRECTION explique l'accélération de son désendettement grâce au report, sur 1996, de son entrée au capital de l'opérateur américain Sprint. Cette prise de participation représente un peu moins de 10 milliards. ● LA RÉDUCTION des investissements se poursuit : ceux-ci atteindront 27 milliards en 1996 contre 35 en 1993. ● CERTAINS SYNDICATS estiment que l'accélération du désendettement laisse présager une accélération du changement du statut de l'entreprise.

France Télécom accélère son désendettement

En réduisant sa dette de près de 17 milliards de francs en 1995, l'exploitant téléphonique public se prépare à son changement de statut et à l'ouverture complète des télécommunications à la concurrence début 1998

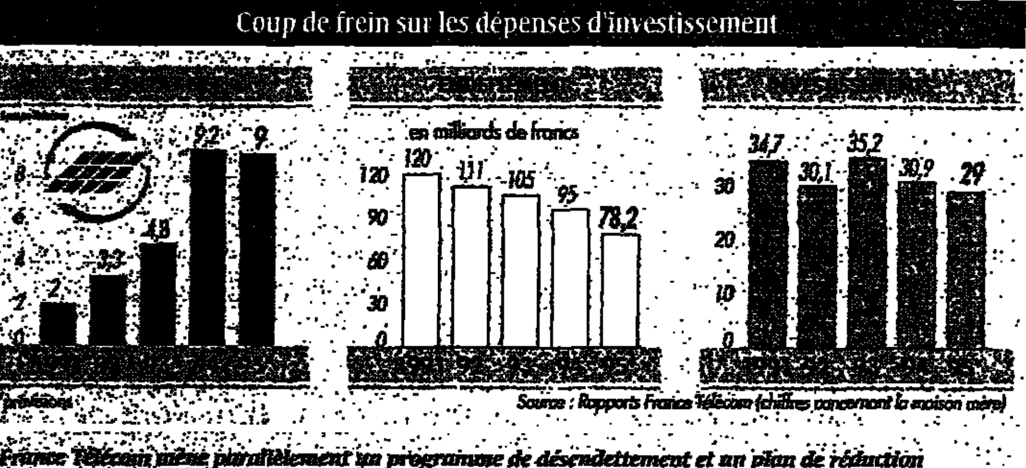
France Télécom franchit une nouvelle étape pour se préparer à son changement de statut et à l'ouverture complète des télécommunications à la concurrence début 1998 : l'exploitant téléphonique public français donne un coup d'accélérateur à son désendettement. Il a revu à la hausse l'enveloppe qu'il entend consacrer à cette opération cette année : elle se chiffrera à 16,8 milliards de francs d'ici à fin décembre, au lieu des 3,5 milliards de francs initialement programmés. Pour 1996, le budget prévisionnel ferait, à l'heure actuelle, état d'une réduction de la dette de 5,9 milliards. Ces chiffres doivent être approuvés par le conseil d'administration qui se tiendra jeudi 23 novembre et sera le premier présidé par Michel Bon, le nouveau président.

Le contrat de plan (1995-1998) oblige France Télécom à réduire sa dette financière de plus de la moitié en quatre ans. L'objectif est d'atteindre 45 milliards de francs fin 1998, soit une baisse moyenne de 12,5 milliards par an. En 1994, France Télécom s'est déjà considérablement désendettée : la baisse s'est chiffrée à 10,6 milliards de francs, alors que les prévisions de début d'année tablaient sur une réduction de 8,2 milliards. Fin décembre 1994, la dette financière de l'opérateur, au niveau de la maison mère, a ainsi été ramenée à 95 milliards, pour un chiffre d'affaires de 129,3 milliards.

Dans son avis, rendu début avril, sur le contrat de plan, la Commission supérieure du service public des P&T a souligné qu'il s'agissait d'un *« objectif ambitieux »* et que *« si le désendettement a été remarquable en 1994, les informations provisoires sur 1995 paraissent ne pas permettre une telle extrapolation sur l'ensemble du contrat de plan »*.

INTERROGATIONS SYNDICALES

L'instance parlementaire consultative estimait aussi qu'en fonction des *« évolutions prévisibles de l'environnement »* – c'est-à-dire l'ouverture à la concurrence qui sera totale à compter du 1er janvier 1998 dans les services et les infrastructures de télécommunications – *« l'esssentiel des gains devrait être mobilisé pendant les premières années du contrat »*. Elle déplorait de ne pas disposer *« de plus d'informations sur les moyens dont disposera le groupe pour parvenir à cette réduction »*.



France Télécom mène parallèlement un programme de désendettement et un plan de réduction de ses investissements. Ces derniers seront limités à 132 milliards de francs sur la période 1995-1998.

Certains syndicats s'interrogent sur le sens à donner à l'accélération de ce désendettement, et tout particulièrement sur un lien avec le changement de statut et l'ouverture du capital à des intérêts privés souhaités par le gouvernement. *« Les agences de notation ont déjà prévenu que, dès la transformation en société anonyme, elles abaisseront leurs notes sur France Télécom, les emprunts devenant dès lors plus coûteux, ce qui peut inciter à hâter le pas »*, souligne un élu, un autre rappelant que *« pour rendre attractive une entreprise, dans la perspective d'une privatisation partielle, il faut qu'elle soit désendettée »*. Chez France Télécom, un porte-parole explique que l'objectif demeure d'*« abaisser le ratio frais financiers sur chiffre d'affaires, qui est un ratio de productivité important, notamment pour le calcul de nos coûts, et de l'amener d'ici à 1998 au niveau de ceux de nos meilleurs concurrents, c'est-à-dire 2 % ou moins »*. Fin 1994, ce ratio était de 5,6 %, contre 9,7 % en 1991, premier exercice sous le statut d'exploitant public autonome hérité de la réforme de 1990.

Selon la direction de France Télécom, l'accélération du désendettemment tient pour une large part au report sur 1996 de l'investissement prévu pour l'entrée au capital de l'opérateur téléphonique américain Sprint : un peu moins de 10 milliards de francs. Mais cette accélération tient aussi à la bonne tenue des résultats du groupe, dont une partie pourrait dès à présent être affectée à la réduction de la dette. A la fin du premier semestre, le bénéfice net était déjà légèrement supérieur à 5 milliards de francs, l'objectif pour l'exercice 1995 étant de l'ordre de 9 milliards de francs, un niveau quasi identique à celui de 1994.

La réduction des investissements constitue un autre élément d'explication. Cette année, ceux-ci devraient s'établir à 29 milliards de francs, leur montant devant descendre à 27 milliards l'an prochain, contre 35 milliards en 1993. Là encore, le contrat de plan a tracé très clairement le cadre d'évolution : les investissements de France Télécom sur la période 1995-1998 devront baisser, leur enveloppe ne devant pas dépasser 132 milliards de francs, contre 150 milliards de francs sur la période du précédent contrat de plan.

« A chaque fois que l'on réduit les investissements, l'entreprise ne remplit plus le rôle qu'elle a joué et qu'elle joue encore dans le domaine de l'aménagement du territoire par exemple », déplore un élu du personnel. La direction de France Télécom explique la réduction des investissements par la baisse de prix des équipements. Tout en soulignant que le ratio investissements sur chiffre d'affaires *« reste élevé comparé à celui des concurrents européens »*, la Commission supérieure du service public des P&T exprimait, dans son avis sur le contrat de plan, sa crainte de voir l'objectif de désendettement *« se réaliser au détriment des investissements »*.

Philippe Le Cœur

Benetton attaque l'administration du travail

MALADRESSE ou provocation ? Rencontrant plus de difficultés que prévu pour fermer son usine de Châlons-sur-Marne qui emploie 95 salariés, Benetton vient de s'en prendre, avec une rare violence, à l'administration du travail.

Annoncée le 18 septembre, cette fermeture devait être effective à la fin de l'année. Mais le 9 novembre, la direction départementale du travail de la Marne dresse un constat de carence : à ses yeux, le plan social proposé ne répond pas aux *« exigences minimales »* du code du travail. La procédure de licenciement économique menée jusque-là est annulée. Partant du principe que la meilleure défense reste l'attaque, Benetton a décidé d'établir un recours hiérarchique devant le ministre du travail, ce qui est relativement classique, mais aussi d'assigner, le mercredi 22 novembre, les élus du personnel devant le tribunal de grande instance de Troyes.

Benetton France explique que *« les fluctuations monétaires défavorables dans la parité franc/lire »* contraignent à se restructurer : ce qui est un argument assez savoureux de la part d'une filiale d'un groupe italien. Surtout, l'entreprise estime que le contrat de carence délivré par l'administration part d'*« une interprétation fausse des textes légaux en vigueur et semble octroyer à l'administration le pouvoir de déclarer nulle une procédure privée, alors que seul le juge judiciaire est compétent »*.

Selon Benetton *« l'administration viole gravement la loi »* et sa décision constitue *« un véritable contrôle d'opportunité politique et une immixtion intolérable dans la gestion d'une entreprise privée »*. C'est pourquoi elle demande au juge de *« dire et juger que la procédure de licenciement pour motif économique engagée n'est pas nulle »*. Quelle que soit la décision, Benetton a pris le risque – calculé ? – de s'attirer durablement les foudres de l'administration du travail.

Frédéric Lemaître

Les syndicats de la SNCF se mobilisent contre le contrat de plan

UNE NOUVELLE FOIS, les syndicats de la SNCF ont été invités, lundi 20 novembre, à prendre connaissance des grandes lignes du contrat de plan qui doit être signé, avant la fin de l'année, entre la SNCF et l'Etat. Une nouvelle fois, car ce que leur a présenté Jean Bergougnoux, le président de la compagnie ferroviaire nationale, ressemblait, au dire des syndicats, comme deux gouttes d'eau à la présentation qui leur avait été faite, vendredi 17 novembre, par Anne-Marie Idrac, le secrétaire d'Etat au transport.

« La direction n'a rien retenu des travaux des quatre groupes de travail qu'elle avait institués le mois dernier. La concertation a été un leurre », affirment les syndicats. La direction a proposé de les réunir à nouveau, lundi 27 novembre, pour leur présenter un projet de rédaction du contrat de plan. *« Le contrat est prêt. Il reste simplement à remplir quelques blancs pour traduire la hauteur de l'engagement et les exigences de l'Etat »*, estime un syndicaliste. De source proche de la SNCF, on reconnaît qu'*« il existe une marge de manœuvre en termes d'allégement de la dette et d'objectifs commerciaux. Ces éléments feront l'objet d'arbitrages gouvernementaux »*.

M. JUPPÉ TRANCHERA EN FIN DE SEMAINE

Les syndicats vont porter leur combat sur le terrain social pour tenter d'infléchir le gouvernement. La semaine dernière, ils avaient déposé un préavis de grève pour vendredi 24 novembre. A la suite de leur entretien avec Jean Bergougnoux, toutes les fédérations de cheminots sont convenues de *« prendre les dispositions en commun pour que, sur chaque lieu de travail, les conditions de la grève au-delà du 24 novembre soient débattues par les cheminots »*. En cas de succès de la mobilisation, l'action pourrait être reconduite plusieurs jours.

Le gouvernement semble de plus en plus déterminé à accélérer la signature du contrat de plan. Le premier ministre, Alain Juppé, trancherait en fin de semaine, affirmait-on le 21 novembre, au ministère des transports. Le conseil d'administration extraordinaire du 13 décembre autorisera son président, Jean Bergougnoux, à signer le contrat de plan avec l'Etat (*Le Monde* daté 19-20 novembre).

La SNCF s'engagerait à réussir sa reconquête commerciale, se recentrer sur son métier de base en cédant des activités périphériques, transférer progressivement aux régions les services locaux de voyageurs, contenir ses charges d'exploitation, notamment salariales, moderniser sa gestion et maîtriser ses programmes d'investissement. L'Etat mesurera quant à lui ses efforts en conditionnant sa contribution annuelle à l'allégement de la dette à la réalisation par la SNCF des objectifs définis dans le contrat de plan quinquennal.

Une fois les signatures apposées, Jean Bergougnoux a expliqué lundi aux syndicats qu'il faudrait ensuite élaborer le futur *« plan stratégique d'entreprise »* sur trois ans, dans le dialogue et la concertation avec les organisations syndicales. Celles-ci savent d'ores et déjà qu'il n'y aura plus alors *« beaucoup de grain à moudre »*, dès lors que l'Etat aura posé auparavant dans le contrat de plan les conditions de son soutien.

Christophe Jakubyszyn

Le rachat de CGI Informatique se révèle coûteux pour IBM France

LES ÉLUS du Comité central d'entreprise (CCE) d'IBM France ont demandé à la direction de leur apporter des explications sur les contrecoups financiers du rachat de la société française de services CGI Informatique réalisé en 1993. Selon un rapport d'expertise, IBM France a dû provisionner plus de 1,3 milliard de francs afin de pouvoir boucler cette opération, dont le coût était initalement limité à 2,5 milliards.

« L'analyse des comptes prévisionnels 1995 a fait apparaître une provision de 989 millions, dont la destination n'était pas expliquée, note un élu. *Il est apparu que cette somme était destinée à couvrir le rachat de CGI, qui a mal tourné, une provision de 350 millions ayant été passée en 1994 pour cette même opération. »* Selon les syndicats, la direction pourrait s'expliquer, lundi 27 novembre, à l'occasion d'un comité central d'entreprise.

En avril 1993, les actionnaires de CGI se sont vu proposer pour chacun de leurs titres une obligation convertible avec la faculté de remboursement en actions IBM Corp., la maison mère américaine. Cette obligation convertible avait vu sa valeur nominale fixée à 355 francs. Elle devait être remboursable à 365 francs. Une fenêtre de conversion était ouverte jusqu'à fin novembre 1993 sur la base de 1,175 action IBM Corp. pour chaque obligation IBM France ; du 1er décembre 1993 jusqu'au 1er janvier 1998, la conversion devait s'établir sur la base de 1,075 action IBM Corp. pour une obligation.

« ERREUR OU MALVERSATION »

« Le problème tient à ce que les calculs ont été faits sur la base de la valeur de l'action IBM Corp. à l'époque et que, depuis, celle-ci a fortement progressé », explique un élu. A 250 francs environ en 1992, l'action IBM Corp. évolue aujourd'hui aux environs de 500 francs. Les syndicats, qui se demandent s'il s'agit d'*« une erreur ou d'une malversation »*, sont d'autant plus *« scandalisés »* par ces mauvais calculs financiers qu'IBM France s'apprête à procéder à de nouvelles suppressions d'emplois.

Le CCE de lundi 27 novembre doit être principalement consacré à la présentation d'un plan visant à la suppression nette, en 1996, de l'équivalent de quatre cents postes à temps plein, le chiffre exact des suppressions d'emplois, comme celui des embauches que la direction dit avoir programmées, n'étant pas connu. IBM France, qui se refuse à engager un plan social, compte sur des mesures de temps partiels aidés, de congés sans solde aidés, de préretraites partielles, ainsi que de mises en disponibilité (préretraites maison, progressives ou totales) dès l'âge de cinquante ans. *« Le montant des provisions pour l'opération CGI représente quatre cents embauches par an pendant plus de six ans »*, relève un syndicaliste.

Ph. L. C.

Les parieurs du PMU à nouveau taxés pour renflouer les sociétés de courses

LE CHIFFRE D'AFFAIRES du PMU devrait stagner cette année autour de l'ordre de 34 milliards de francs. Une stabilité obtenue grâce à la création d'« événements » supplémentaires (tiercé, quarté, quinté) et d'un jeu nouveau, le Champ Sept. Ces recettes seront cependant insuffisantes pour éponger et même limiter le déficit endémique des sociétés de courses, de l'ordre de 600 millions. Aussi, une fois encore, les parieurs vont-ils être appelés à la rescousse par l'augmentation d'un prélèvement.

Pour permettre ce transfert de fonds, le gouvernement va proposer une disposition législative qui autorise un relèvement à 17,5 % du taux maximum du prélèvement non fiscal autorisé sur les paris. Ce taux actuellement fixé à 14,5 % est atteint. Le Trésor taxant à 16 % les mises, seul le solde – soit moins de 70 % des paris – revient aux parieurs.

Tout laisse à penser que ce tour de passe-passe – une opération blanche donc pour les finances publiques – ne perturbera pas outre mesure les parlementaires qui, de la même façon mais à un moindre niveau, ont opéré une prise supplémentaire sur la Française des jeux. Les sommes concernées atteignent pourtant près de 1 milliard de francs s'ajoutant à des mesures de soutien déjà allouées par les gouvernements Bérégovoy et Balladur – 150 millions par an jusqu'en 1998 et un financement de moitié de l'informatique du PMU par IBM, évaluée à 800 millions pour le total du projet.

Le vote au Parlement devrait être assuré par la puissance du lobby qui a su inciter les élus des départements hippiques (une centaine environ), à créer un groupe « cheval » animé à la Chambre des députés par Jacques Myard, maire de Maisons-Laffitte et au Sénat par Ambroise Dupont, sénateur du Calvados. Au gouvernement, des appuis ont été trouvés par les présidents des deux sociétés mères du galop et du trot, Jean-Luc Lagardère et Paul Essartial auprès de Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, qui possède lui-même une petite écurie de trot à Château-Gontier (dont il est maire), et de François d'Aubert qui avait traité le dossier au budget avant l'arrivée de M. Lamassoure : son oncle, M. de la Vaissière, a longtemps présidé la société des courses de Laval. En Mayenne, département dont sont issus ces ministres, le trot est une religion. En outre, les courses assurent plus de soixante mille emplois directs et il n'est pas possible de les laisser détruire sous risque de voir beaucoup de petits propriétaires, entraîneurs ou éleveurs abandonner la compétition.

SOUS LE CONTRÔLE DE BERCY

Les responsables de Bercy qui suivent ce dossier depuis des années n'ont pas l'intention d'accorder des subsides à fonds perdus pour alimenter des grandes courses internationales déjà parmi les mieux dotées au monde et qui sont gagnées, pour les trois quarts, par des chevaux étrangers. Ils entendent avoir un contrôle sur le PMU et exigent que de véritables économies de gestion soient enfin réalisées (on reparle de la suppression d'hippodromes) et, surtout, qu'une partie importante de l'aide accordée revienne aux acteurs et concurrents français ou européens de base.

Aujourd'hui les trois quarts des effectifs de ceux qu'on appelle les bons chevaux de pur sang sont confiés par les principaux propriétaires à un quarteron d'entraîneurs de Chantilly. Ils font jouer la concurrence interne uniquement entre leurs pensionnaires et les engageant dans toutes les épreuves, même les petits prix de série. Au trot, la situation est un peu différente car le cheval « français » vit pratiquement en autarcie ayant su faire reconnaître à Bruxelles la spécificité de sa race. Ce protectionnisme adroit permet à quelques écuries, de l'Ouest et de Normandie surtout, de bien vivre mais aussi à tout un tissu d'éleveurs, artisans entraîneurs de leurs propres chevaux, d'assurer un terreau vivant prolifique et renouvelé.

Le montage envisagé comporte cependant des dangers. Les responsables du PMU sont conscients qu'au même titre que *« l'impôt tue l'impôt »*, le prélèvement tue le prélèvement : chaque fois que celui-ci a été augmenté, le volume des jeux a diminué.

Guy de la Brosse

Neuf professions s'engagent à créer ou sauvegarder 40 000 emplois

NEUF FÉDÉRATIONS professionnelles ont remis, lundi 20 novembre, leur *« charte de développement de l'emploi »* à Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. La métallurgie, l'agro-alimentaire, le textile, les entreprises de propreté, le commerce et la distribution, l'artisanat, l'habillement, la plasturgie et le bâtiment s'engagent à *« créer ou sauvegarder »* globalement 40 000 emplois, insérer 40 000 jeunes de plus que ce qui était prévu et à embaucher 40 000 chômeurs de longue durée supplémentaires grâce au CIE. Seule la plasturgie s'engage à créer 3 000 emplois nets en dix-huit mois.

DÉPÊCHES

■ **PEUGEOT suspend son projet de retour sur le marché américain.** Peugeot a abandonné l'idée de bâtir une usine aux Etats-Unis, a indiqué Yann Delabrière, directeur financier du groupe PSA Peugeot-Citroën, au *Financial Times* du 21 novembre. Le constructeur français ne veut retourner sur le marché américain qu'avec un partenaire, qu'il n'a pour l'instant pas trouvé, précise M. Delabrière.

■ **AXIME : la société française de services informatiques va voir 28 %** de son capital placé en Bourse. Son actionnaire principal, Paribas (87,4 %), a annoncé, lundi 20 novembre, son intention de céder 1 435 000 actions par le biais d'une opération publique de vente et d'un placement global garanti. Paribas détiendra à l'issue de l'opération au moins 50 % du capital et des droits de vote.

■ **COMIPAR : le tribunal de commerce de Paris a accordé jusqu'au 12 décembre** aux actionnaires de Comipar pour présenter un nouveau plan de recapitalisation. Cette ultime tentative doit leur permettre d'amorcer le remboursement de la créance de 3,5 milliards de francs de Comipar sur sa filiale bancaire Pallas Stern, mise en règlement judiciaire depuis juin dernier. Un premier plan, présenté le 2 novembre dernier, avait déjà été rejeté, faute de garantie de bonne fin suffisante.

■ **GAZ HONGRIE : deux consortiums, dirigés l'un par Italgaz (Italie) et Gaz de France, l'autre par Ruhrgaz (Allemagne)**, ont été les plus offrants pour la privatisation des cinq compagnies régionales hongroises de distribution de gaz. La Société de gérance de propriétés d'Etat (APVRT) a rendu publics le 20 novembre les noms des sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres portant sur l'achat de 50 % des actions plus une.

■ **DAIWA : la banque japonaise a arrêté un plan de réduction** de ses actifs d'ici à la fin octobre 1996. Celui-ci prévoit de diminuer de 50,5 % la valeur de ses fonds à l'étranger, soit 26,7 milliards de dollars (133 milliards de francs).

L'indice Dow Jones a dépassé les 5 000 points, témoignant de l'optimisme de la Bourse new-yorkaise

La course à la productivité dope les résultats financiers des entreprises et le cours des actions

L'indice Dow Jones des valeurs vedettes de la Bourse de New York a franchi un instant, lundi 20 novembre, le seuil des 5 000 points. La plus grande place boursière du monde, qui affiche un gain de 30 % depuis le début de l'année, bénéficie de la progression des bénéfices des entreprises, des taux d'intérêt faibles et de la vigueur de l'économie américaine. Mais les analystes craignent les excès d'une trop grande euphorie.

WALL STREET, la plus importante Bourse du monde, ne cesse d'atteindre des sommets. Battre des records – on en compte cinquante-neuf depuis le début de l'année – devient pour elle presque de la routine. Lundi 20 novembre, l'indice Dow Jones a franchi, pour la première fois de son histoire, le seuil des 5 000 points. Un court instant, puisqu'il a finalement terminé la journée à 4 983 points, en baisse de 0,14 %.

Ce nouveau sommet atteint en séance souligne l'optimisme de la Bourse de New York. Il contraste avec les doutes grandissants sur la croissance économique dans le monde, avec la faiblesse permanente du dollar, avec l'incessante augmentation du déficit courant américain, avec les faibles performances d'autres grandes places boursières comme Tokyo ou... Paris. Seule Londres a suivi New York sur la voie des records.

Non seulement le Dow Jones, dont la valeur a doublé en cinq ans, a gagné 30 % depuis le début de l'année, mais l'indice Standard & Poor's 500, plus significatif car il représente 75 % de la capitalisation boursière, a progressé lui aussi de 30 % depuis le 1er janvier et réalisé sa meilleure performance depuis 1975.

Il ne s'agit pas que de chiffres : cela représente un accroissement de richesses considérable. La valeur des titres cotés à New York est passée depuis le 1er janvier de 4 300 milliards de dollars à 5 650 milliards de dollars (27 500 milliards de francs). Le gain des investisseurs en moins d'un an représente 1 350 milliards de dollars, soit 6 600 milliards de francs, une somme du même ordre de grandeur que le produit intérieur brut de la France ! Cette envolée est-elle justifiée par l'évolution économique, ou s'agit-il d'une nouvelle bulle financière appelée, tôt ou tard, à éclater avec toutes les conséquences qu'on peut imaginer ?

RENTABILITÉ

La Bourse américaine a bénéficié jusqu'à aujourd'hui d'un environnement « anormalement » favorable : un cycle de croissance qui se prolonge depuis quatre ans sans la moindre tension inflationniste, un mouvement de fond, depuis le début des années 90, qui porte l'épargne américaine vers la Bourse, et une véritable révolution culturelle des entreprises américaines.

Elles ont abandonné le *« big is beautiful »* pour privilégier avant tout les gains de productivité... et la rentabilité. Elles se sont désendettées et leurs bénéfices ont atteint des niveaux records. Les investissements ont été considérables et les réductions d'effectifs dans l'industrie et la production se sont multipliées. La fièvre s'est emparée à la Bourse de secteurs en phase de développement ou de concentration : la haute technologie, la communication, la banque, la pharmacie... Des désillusions ont commencé à apparaître depuis plusieurs mois du côté des valeurs liées à la haute technologie, mais sans effet sur la tendance générale. *« Le plus incroyable, c'est que les profits des entreprises américaines continuent à s'améliorer et devraient rester encore très bon l'année prochaine »*, indique Jean-Paul Nicolaï de la Banque Indosuez.

L'économie américaine affiche toujours une vigueur étonnante. Plus aucun expert n'ose pronostiquer une récession pour la fin de l'année ou pour 1996. La croissance au troisième trimestre a été supérieure à 1 % (4,2 % en rythme annuel). *« Il est difficile d'imaginer l'économie américaine marquer le pas et repasser à un rythme de croissance nettement inférieur à 3 % au cours des prochains mois »*, souligne la Banque Indosuez dans son bulletin de conjoncture du mois de novembre.

Phénomène sans précédent, la croissance n'a pas débouché sur une montée de l'inflation et, après une flambée en 1994, les taux d'intérêt à long terme sont revenus à des niveaux faibles. Ils sont aujourd'hui très proches de leurs plus bas niveaux depuis deux ans à 6,22 % sur les obligations à trente ans. Les boursiers jouent sur les deux tableaux : le maintien de la croissance et la baisse des taux. Ils parient aujourd'hui sur une réduction de ses taux par la Réserve fédérale avant la fin de l'année. Même les accès de faiblesse répétés du dollar ont plutôt été favorables à la Bourse. Ils permettent aux entreprises américaines d'exporter plus facilement et de rapatrier de l'étranger des bénéfices qui convertis en dollars deviennent plus importants.

Mais la médaille a un revers. Bon nombre d'analystes soulignent le risque croissant d'une rechute d'un marché *« qui ne tient compte que des nouvelles qui lui sont favorables »*. Wall Street s'expose à une correction brutale quand le cycle économique va s'infléchir, ce qui arrivera forcément. *« L'inflation existe, mais elle n'apparaît pas car elle se trouve justement à Wall Street dans la surévaluation des actifs boursiers »*, affirme Roland Leuschel de la Banque Bruxelles-Lambert. *« Les profits des entreprises ne vont pas s'améliorer indéfiniment et même si les taux d'intérêt continuent à baisser, la bulle va finir par éclater »*, ajoute-t-il.

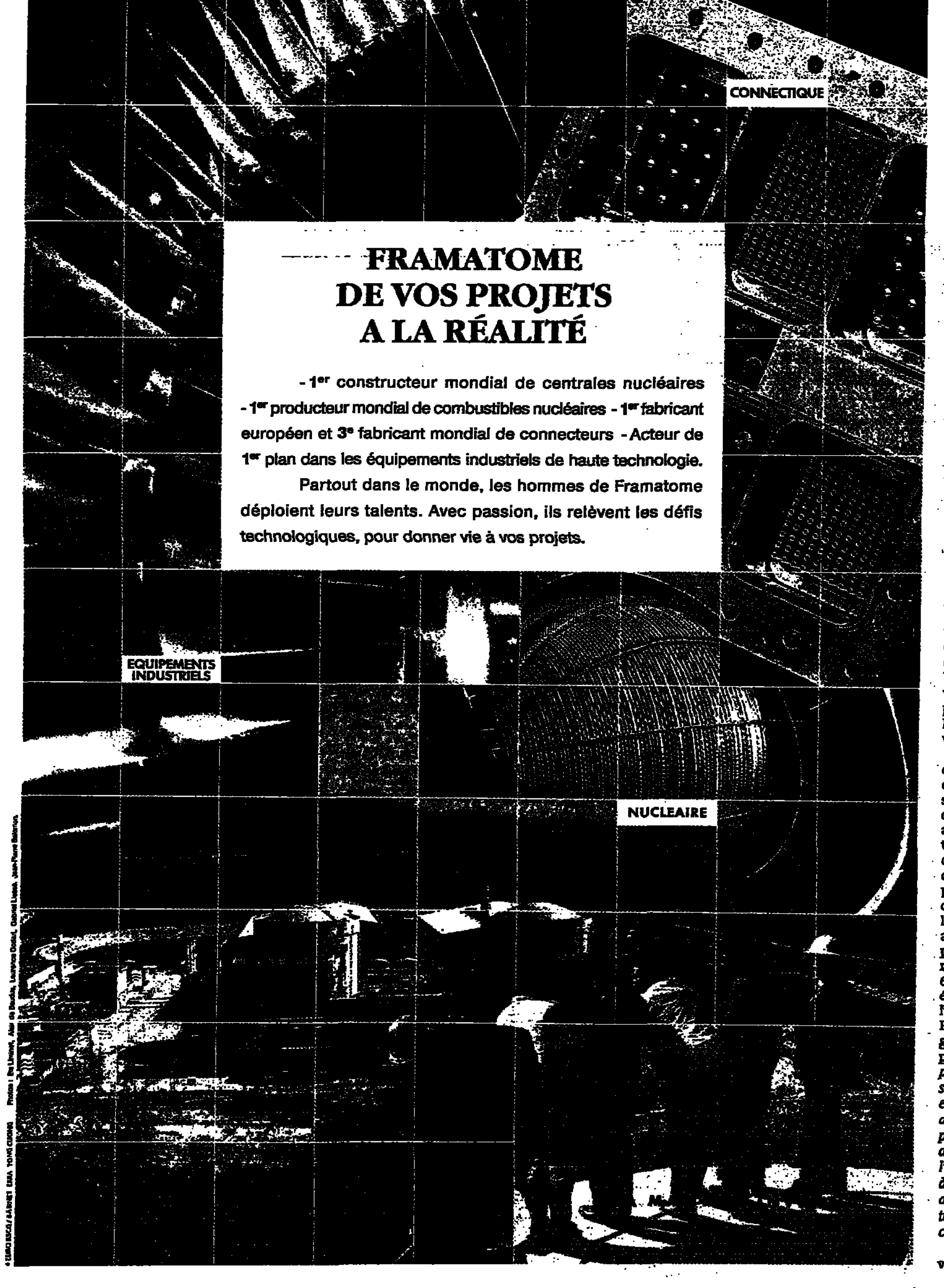
MÉNAGES SURENDETTÉS

Jean-Marie Mercadal de la Banque du Louvre souligne que l'euphorie est loin d'être partagée hors des Etats-Unis. *« Les grands fonds d'investissement non américains sont sous-investis à New York et s'attendent à une correction ». « La capitalisation boursière de Wall Street représente aujourd'hui environ 75 % du produit intérieur brut américain, c'est un niveau presque sans précédent »*, ajoute-t-il.

Le danger le plus visible provient de la situation financière des ménages américains. Elle les rendrait très vulnérables à une secousse boursière. Le pourcentage des actions dans l'ensemble des placements détenus par les particuliers américains se situe à un sommet, depuis le milieu des années 70, de 29 %. Dans le même temps, et selon la banque Morgan Stanley, l'endettement total des ménages américains a atteint un record de 90 % des revenus disponibles.

Depuis le début de l'année, la hausse alimente la hausse. Un enchaînement justifié par un environnement très favorable mais qui s'apparente aussi à une fuite en avant.

Eric Leser



Le marché obligataire américain tire profit du faible niveau d'inflation

LE MAUVAIS SOUVENIR du véritable krach connu, l'année dernière, par le marché obligataire américain est aujourd'hui presque totalement effacé. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans, qui sert de référence aux Etats-Unis, s'inscrivait, lundi 21 novembre, à 6,22 %, son niveau le plus faible depuis vingt et un mois. Il était monté à 8,15 % début novembre 1994.

Ce mouvement de balancier, d'une ampleur sans précédent dans une période aussi courte, s'explique par la révision complète des anticipations d'inflation. Tout au long de l'année 1994, les investisseurs avaient redouté une surchauffe de l'activité, qui risquait de provoquer des tensions sur les prix. La Réserve fédérale avait, d'une certaine manière, renforcé leurs craintes. A sept reprises, elle avait relevé ses taux directeurs, portant le niveau des fonds fédéraux de 3 %, début février 1994, à 6 % fin janvier 1995. Dans une étude publiée dans la revue de l'OFCE, Anton Brender et Florence Pisani, économistes à la Compagnie parisienne de réescompte, parlent à cet égard d'une *« frappe préventive »*. *« Sans qu'aucune tension sur les prix ne soit perceptible en février 1994, la Réserve fédérale a relevé ses taux. Une telle action préventive se justifie par les délais d'action de la politique monétaire : l'inflation étant sensible avec retard à l'activité, qui elle-même réagit avec retard à la politique monétaire, cette dernière se doit d'être conduite avec anticipation. »*

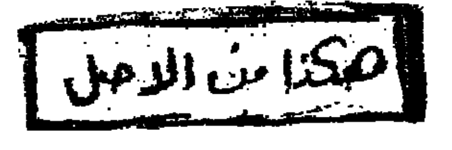
Ce resserrement monétaire préventif a parfaitement réussi. Après quatre années de croissance soutenue, la progression des prix reste modérée aux Etats-Unis (2,8 % en glissement annuel en octobre). Les économistes ne prévoient pas de prochain dérapage : le rythme d'inflation ne dépasserait guère 3 % en 1996.

DÉTENTE EN PERSPECTIVE

Un niveau aussi faible permettrait un net assouplissement de la politique monétaire américaine. Selon les spécialistes de Paribas Capital Markets, le taux des fonds fédéraux, actuellement fixé à 5,75 %, serait progressivement ramené à 5 % fin 1996. Une première détente, d'un quart de point, pourrait même intervenir avant la fin de l'année, un armistice budgétaire venant d'être signé entre la Maison Blanche et le Congrès.

Les obligations américaines tireraient profit de cette détente monétaire. Selon les spécialistes de la banque Indosuez, les rendements à dix ans descendraient à 5,60 % fin 1996 (5,95 % aujourd'hui). La baisse des taux à court terme pourrait notamment inciter les banques américaines à reprendre les achats d'emprunts d'Etat pour leur propre compte. Cette opération, que les experts désignent sous le nom de *« transformation »*, leur permet de dégager des profits substantiels, correspondant à la différence entre le coût de financement des titres et leur rendement. Les banques avaient ainsi acquis, de 1991 à 1993, 300 milliards de dollars d'obligations du Trésor américain.

P.-A. D.



■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé en très légère hausse mardi, l'indice Nikkei gagnant 0,50 point. Un courtier estime que le retour des investisseurs sur cette place est pour bientôt.

■ LE DOLLAR restait faible mardi sur le marché des changes de Tokyo, où il s'échangeait en fin de journée à 101,29 yens contre 102,55 yens la veille dans la capitale japonaise.

■ PARIANT SUR UNE BAISSE des taux d'intérêt britanniques, la Bourse de Londres a inscrit un nouveau record lundi. L'indice Footsie a gagné 0,54 % à 3 628,8 points.

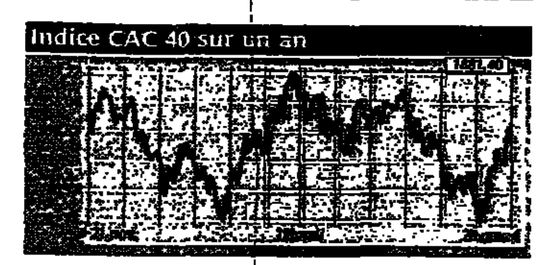
■ POUR LA PREMIÈRE FOIS, l'indice Dow Jones est passé au-dessus du seuil des 5 000 points lundi, mais a terminé à 4 983,09 points, soit un repli de 0,14 % sur son cours de vendredi.

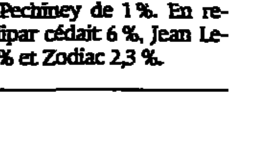
■ LE TAUX D'INTÉRÊT moyen sur les bons du Trésor américain à 3 ans a nettement reculé lundi lors de l'adjudication trimestrielle, s'établissant à 5,549 % contre 5,997 % le 8 août.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Prises de bénéfice à Paris





LES PRISES DE BÉNÉFICE se poursuivaient, mardi 21 novembre, à la Bourse de Paris à deux jours de la liquidation de novembre, largement bénéficiaire (environ 8,5 %). En repli de 0,53 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une demi-heure plus tard une perte de 0,40 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'inscrivaient en repli de 0,55 % à 1 871,14 points.

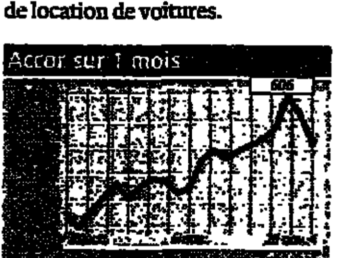
Les opérateurs se montraient très prudents alors que débutaient mardi les manifestations d'étudiants qui seront suivies vendredi de mouvements de grève, dans la fonction publique notamment.

Les derniers chiffres de la production industrielle en France sont mauvais en septembre, en recul de 1,8 %, et en hausse de 0,2 % seulement au troisième trimestre. En octobre, la consommation des ménages aurait encore été très faible. Ce ralentissement des affaires, qui laisse craindre à des analystes une *« récession franco-française »*, milite pour une baisse importante des taux d'intérêt à court terme. Lundi, la Banque de France n'a pas modifié sa politique monétaire lors de son appel d'offres.

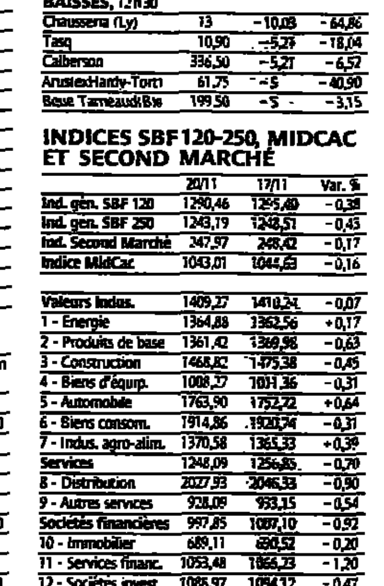
Parmi les titres en hausse, on relevait GFC (+ 3,7 %), Crédit foncier (+ 3,2 %) et Rémy Cointreau (+ 3 %). Bertrand Faure progresse de 1,7 % et le CIP Pechiney de 1 %. En revanche, Olipar cédait 6 %, Jean Lefebvre 2,5 % et Zodiac 2,3 %.

Accor, valeur du jour

ACCOR a abandonné 3,50 % à 606 francs pour 101 000 titres échangés, lundi 20 novembre à la Bourse de Paris. Les coprésidents du groupe, Paul Dubrule et Gérard Pélisson, ont indiqué qu'il fallait remettre à plat l'accord conclu avec Volkswagen sur Europcar, détenue à parité par le constructeur automobile et par Accor. Les pertes d'Europcar ont eu un impact négatif d'environ 115 millions de francs pour le groupe au premier semestre. Au second semestre, ces pertes devraient diminuer, mais le groupe s'attend à *« deux années encore un peu difficiles »* pour la firme de location de voitures.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12 h 30	Cours au 21/11	Var. % 20/11	Var. % 31/12
Sélectibanque	111	+ 2,77	− 27,96
Ecco	780	+ 2,89	− 23,02
Immeubl.France	273,50	+ 2,05	− 32,46
SGE	127	+ 2	− 35,69
Marine Wendel	412	+ 1,98	+ 15,11
Pinault-Prin.Red.	983	+ 1,97	+ 3,69
BIC	440,50	+ 1,96	+ 51,29
Remy Cointreau	136,60	+ 1,94	− 31,01
Legris indust.	168	+ 1,81	− 48,85
Cred.Fon.France	95,60	+ 1,20	− 62,71
BAISSES, 12 h 30			
Olipar	4,72	− 5,60	− 53,72
UIS	171,50	− 4,70	− 47,60
AGF-Ass.Gen.France	158,70	− 4,16	− 25,14
Polier	400,10	− 3,38	+ 13,18
SEITA	163,50	− 3,25	—
Lebon	190	− 3,06	− 35,59
Worms & Cie	240,50	− 3,02	− 6,60
Moulinex	86,10	− 2,82	− 14,32
Via Banque	175	− 2,73	− 52,70
Dassault Electro	166,40	− 2,69	− 58,19

VALEURS LES PLUS ACTIVES

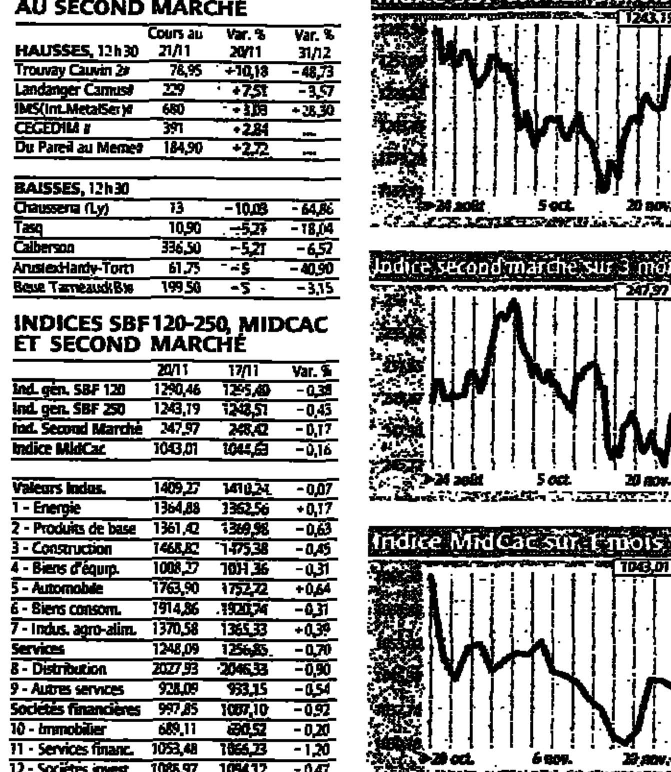
SÉANCE, 12 h 30	21/11 Titres échangés	Capitalisation en KF
Carrefour	30719	82390087
Elf Aquitaine	225902	80175543,70
LVMH Moet Vuitton	50190	47745911
Societe Gale A	78758	47625809
Pinault-Prin.Red.	41482	39902322
Peugeot	53611	37368767
B.N.P.	151076	35146883,30
L'Oreal	27123	33090895
Air Liquide	38172	30849026
Eaux (Gle des)	61096	30571156,40

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

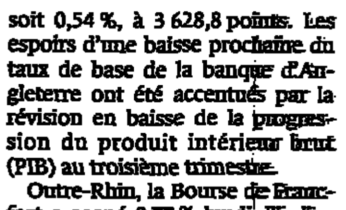
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 21/11	Var. % 20/11	Var. % 31/12
Trouvay Cauvin 2#	78,95	+ 10,18	− 48,73
Landanger Camus#	229	+ 7,51	− 3,57
IMS(Int.MetalSer)#	680	+ 3,18	+ 28,30
CEGEDIM #	391	+ 2,84	—
Du Pareil au Meme#	184,90	+ 2,72	—
BAISSES, 12 h 30			
Chaussera (Ly)	13	− 10,03	− 64,86
Tasq	10,90	− 5,29	− 18,04
Calberson	336,50	− 5,21	− 6,52
ArusiexHardy-Torti	61,75	− 5	− 40,90
Bque Tarneaud(B)#	199,50	− 5	− 3,15

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	20/11	17/11	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1290,46	1295,40	− 0,38
Ind. gén. SBF 250	1243,19	1248,51	− 0,43
Ind. Second Marché	247,97	248,42	− 0,17
Indice MidCac	1043,01	1044,63	− 0,16
Valeurs Indus.	1409,27	1410,24	− 0,07
1 - Energie	1364,88	1362,56	+ 0,17
2 - Produits de base	1361,42	1369,98	− 0,63
3 - Construction	1468,82	1475,38	− 0,45
4 - Biens d'équip.	1008,27	1011,36	− 0,31
5 - Automobile	1763,90	1752,72	+ 0,64
6 - Biens consom.	1914,86	1920,74	− 0,31
7 - Indus. agro-alim.	1370,58	1365,33	+ 0,39
Services	1248,09	1256,85	− 0,70
8 - Distribution	2027,93	2046,33	− 0,90
9 - Autres services	928,09	933,15	− 0,54
Sociétés financières	997,85	1007,10	− 0,92
10 - Immobilier	689,11	690,52	− 0,20
11 - Services financ.	1053,48	1066,23	− 1,20
12 - Sociétés invest.	1086,97	1094,12	− 0,47



Nouveau record à Londres



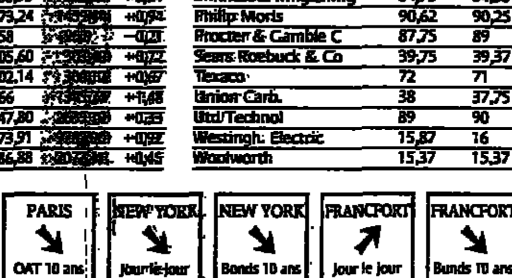
LA BOURSE de Tokyo a terminé la journée du mardi 21 novembre sur ses niveaux de la veille ; l'indice Nikkei a finalement gagné 0,50 point, à 18 384,32 points.

La veille, Wall Street est passée pour la première fois de son histoire au-dessus du seuil des 5 000 points, sans toutefois parvenir à se maintenir au-delà de ce niveau. L'indice Dow Jones a clôturé à 4 983,09 points, en baisse de 6,86 points, soit un repli de 0,14 %. Larry Wachtel, analyste chez Prudential Securities, a attribué cette résistance à des prises de bénéfices et à des ventes informatisées, traditionnelles lorsque le Dow Jones atteint un chiffre rond.

En revanche, la Bourse de Londres a bel et bien inscrit un nouveau record de clôture. L'indice Footsie a gagné 19,6 points, soit 0,54 %, à 3 628,8 points. Les espoirs d'une baisse prochaine du taux de base de la banque d'Angleterre ont été accentués par la révision en baisse de la progression du produit intérieur brut (PIB) au troisième trimestre.

Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a gagné 0,77 % lundi, l'indice DAX affichant en clôture 2 218,30 points.

INDICES MONDIAUX

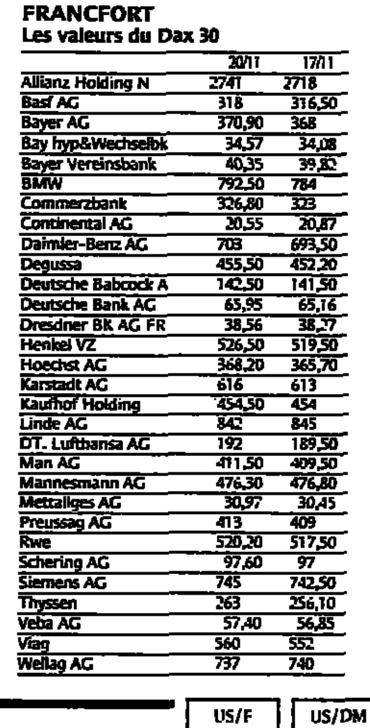


	Cours au 20/11	Cours au 17/11	Var. en %
Paris CAC 40	1881,40	[illegible]	− 0,48
New-York/DJ indus.	4991,40	[illegible]	+ 0,03
Tokyo/Nikkei	18383,80	[illegible]	+ 1,27
Londres/FT100	3628,80	[illegible]	+ 0,54
Francfort/Dax 30	2218,30	[illegible]	+ 0,77
Frankfort/Commer.	794,35	[illegible]	+ 0,56
Bruxelles/Bel 20	1708,95	[illegible]	+ 0,94
Bruxelles/Général	1473,24	[illegible]	+ 0,94
Milan/MIB 30	958	[illegible]	− 0,21
Amsterdam/Gé. Cbs	305,60	[illegible]	+ 0,72
Madrid/Ibex 35	302,14	[illegible]	+ 0,67
Stockholm/Affarsal	1366	[illegible]	+ 1,48
Londres FT30	2647,80	[illegible]	+ 0,35
Hong Kong/Hang S.	9373,91	[illegible]	+ 0,92
Singapour/Strait t	2086,88	[illegible]	+ 0,45

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	20/11	17/11
Alcoa	52,37	52,50
American Express	42,87	44,25
Allied Signal	44,87	45,12
AT & T	65,25	65,37
Bethlehem	13,25	13,25
Boeing Co	73,25	73,87
Caterpillar Inc.	55,62	55,50
Chevron Corp.	50	50,12
Coca-Cola Co	75,25	75
Disney Corp.	60,25	59,25
Du Pont Nemours&Co	65	64,50
Eastman Kodak Co	70,25	68,87
Exxon Corp.	79,37	79,37
Gén. Motors Corp.H	51,37	51,37
Gén. Electric Co	66,50	67
Goodyear T & Rubbe	40,25	40,12
IBM	93	95,12
Intl. Paper	36	35,62
J.P. Morgan Co	76,75	77,50
Mc Don Dougl	89,12	89,50
Merck & Co.Inc.	59,37	59,62
Minnesota Mng.&Mfg	64,75	64,50
Philip Moris	90,62	90,25
Procter & Gamble C	87,75	89
Sears Roebuck & Co	39,75	39,37
Texaco	72	71
Union Carb.	38	37,75
Utd Technol	89	90
Westingh. Electric	15,87	16
Woolworth	15,37	15,37

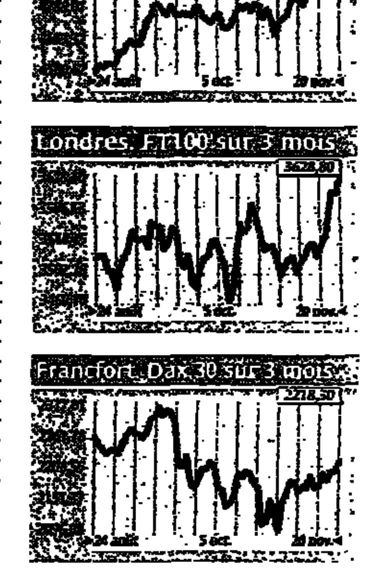
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100



	20/11	17/11
Allied Lyons	5,01	4,98
Barclays Bank	7,92	7,83
B.A.T. industries	5,58	5,54
British Aerospace	7,49	7,34
British Airways	4,71	4,71
British Gas	2,38	2,37
British Petroleum	4,96	4,90
British Telecom	3,56	3,60
B.T.R.	3,38	3,33
Cadbury Schweppes	5,55	5,43
Eurotunnel	0,99	0,98
Glaxo	8,95	8,85
Grand Metropolitan	4,42	4,38
Guinness	4,73	4,67
Hanson Plc	1,93	1,93
Great Ic	5,88	5,88
H.S.B.C.	9,39	9,20
Imperial Chemical	7,75	7,80
Lloyds Bank	8,47	8,39
Marks and Spencer	4,41	4,42
National Westminst	6,82	6,80
Peninsular Orienta	4,86	4,94
Reuters	6,24	6,23
Saatchi and Saatch	1,08	1,06
Shell Transport	7,91	7,87
Smithkline Beecham	7,05	6,90
Tate and Lyle	4,42	4,38
Univeler Ltd	12,33	12,47
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	13,07	12,95

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	20/11	17/11
Allianz Holding N	2741	2718
Basf AG	318	316,50
Bayer AG	370,90	368
Bay hyp&Wechselbk	34,57	34,08
Bayer Vereinsbank	40,35	39,82
BMW	792,50	784
Commerzbank	326,80	323
Continental AG	20,55	20,87
Daimler-Benz AG	703	693,50
Degussa	455,50	452,20
Deutsche Babcock A	142,50	141,50
Deutsche Bank AG	65,95	65,16
Dresdner BK AG FR	38,56	38,27
Henkel VZ	526,50	519,50
Hoechst AG	368,20	365,70
Karstadt AG	616	613
Kaufhof Holding	454,50	454
Linde AG	842	845
DT. Lufthansa AG	192	189,50
Man AG	411,50	409,50
Mannesmann AG	476,30	476,80
Mettallges AG	30,97	30,45
Preussag AG	413	409
Rwe	520,20	517,50
Schering AG	97,60	97
Siemens AG	745	742,50
Thyssen	263	256,10
Veba AG	57,40	56,85
Viag	560	552
Wellag AG	737	740



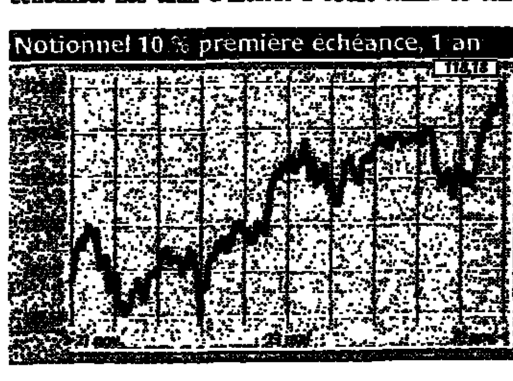
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Correction sur le Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif a ouvert en baisse mardi 21 novembre. Après quelques minutes de transactions, l'échéance décembre cédait 16 centièmes, à 118,84 points. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 7,01 %, soit un écart de 0,66 % par rapport à celui des titres d'Etat allemands de même échéance. Les taux d'intérêt à court terme se tendaient eux aussi, pénalisés par le repli du franc face au mark. Le contrat Pibor 3 mois du Matif cédait 12 centièmes, à 94,38 points. La Banque de France a laissé inchangé, à 5,43 %, le taux de l'argent au jour le jour.

Le recul de la production industrielle en France au mois de septembre (− 1,8 %) est une source d'inquiétude pour les investisseurs.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 20/11	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	5,44	6,88	7,71	[illegible]
Allemagne	3,88	6,35	7,08	[illegible]
Grande-Bretagne	6,75	7,73	7,95	[illegible]
Italie	10,25	[illegible]	11,96	[illegible]
Japon	0,38	2,98	4,75	[illegible]
États-Unis	5,68	[illegible]	6,23	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 20/11	Taux au 17/11	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	6,06	6,06	105,98
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	6,25	6,26	107,12
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,82	6,88	109,40
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	7,15	7,12	109,96
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,63	7,67	111
Obligations françaises	7,28	7,28	107,77
Fonds d'Etat à TME	− 1,20	− 3,17	101,72
Fonds d'Etat à TRE	− 0,97	− 0,97	101,86
Obligat. franç. à TME	− 0,84	− 0,79	100,40
Obligat. franç. à TRE	+ 0,20	+ 0,39	100,16

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 20/11	Vente 20/11	Achat 17/11	Vente 17/11
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	5,65	[illegible]	6,65
3 mois	[illegible]	5,50	[illegible]	6,63
6 mois	[illegible]	5,50	[illegible]	6,65
1 an	[illegible]	5,43	[illegible]	5,56
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 20/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	105504	[illegible]	119,36	[illegible]	119
Mars 96	2126	[illegible]	118,46	[illegible]	118,14
Juin 96	457	[illegible]	118,66	[illegible]	118,36
Sept. 96	—	[illegible]	—	[illegible]	117,90
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	25262	[illegible]	94,53	[illegible]	94,50
Mars 96	8532	[illegible]	94,79	[illegible]	94,75
Juin 96	3854	[illegible]	94,89	[illegible]	94,87
Sept. 96	2342	[illegible]	94,86	[illegible]	94,84
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	514	[illegible]	89,06	[illegible]	88,86
Mars 96	—	[illegible]	—	[illegible]	87,92

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 20/11	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Nov. 95	11263	[illegible]	1919	[illegible]	1885
Déc. 95	1939	[illegible]	1929	[illegible]	1894
Janvier 96	2	[illegible]	1925	[illegible]	1902,50
Mars 96	546	[illegible]	1950	[illegible]	1918

LES MONNAIES

US/F ↗ 4,8755 | US/DM ↗ 1,4060 | US/¥ ↘ 101,1500 | DM/F ↘ 3,4439 | £/F ↘ 7,5310

Baisse du dollar

ORIENTÉ à la baisse, mardi 21 novembre, lors des premières transactions entre banques européennes, le dollar s'échangeait à 1,4075 mark, 101,41 yens et 4,86 francs. Durant la nuit, à Tokyo, les entreprises exportatrices japonaises avaient vendu des quantités importantes de billets verts. Yuichiro Ikeda, spécialiste des devises à la banque Dai-Ichi Kangyo, s'attend à ce que le dollar évolue entre 99 et 103 yens et entre 1,39 et 1,43 mark jusqu'à la mi-décembre. Mardi matin, ce repli de la monnaie américaine pénalisait le franc, qui s'inscrivait à 3,4520 francs pour un deutschemark. La devise française est également affectée par les tensions sociales et le développement du mouvement étudiant, qui incitent les investisseurs étrangers à ne pas acquérir de francs. La livre sterling restait faible, à 2,1865 mark et 7,55 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 20/11	% 17/11	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	344,3900	− 0,39	330	354
Ecu	6,3115	− 0,28	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,8755	+ 0,87	4,6000	5,2000
Belgique (100 F)	16,7470	− 0,38	16,1000	17,2000
Pays-Bas (100 fl)	307,5300	− 0,39	—	—
Italie (1000 lir.)	3,0570	+ 0,25	2,7500	3,2500
Danemark (100 krd)	88,8700	− 0,32	82,5000	92,5000
Irlande (1 iep)	7,7900	+ 0,04	7,3400	8,0900
Gde-Bretagne (1 L)	7,5310	− 0,24	7,1500	8
Grèce (100 drach.)	2,0805	− 0,29	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	74,2500	+ 0,50	67,1000	77,3000
Suisse (100 F)	426,3300	− 0,29	410	434
Norvège (100 k)	78,1700	− 0,08	72,5000	81,5000
Autriche (100 sch)	48,9410	− 0,38	47	50,1000
Espagne (100 pes.)	4,0050	− 0,29	3,6300	4,2300
Portugal (100 esc.	3,2900	[illegible]	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,6075	+ 0,95	3,2500	3,8500
Japon (100 yens)	4,7706	+ 0,33	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	115,4800	− 0,38	107	118

PARITÉS DU DOLLAR	21/11	20/11	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4060	1,4025	+ 0,25
TOKYO : USD/Yens	101,1500	101,8500	− 0,69

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,8830	4,8810	4,8472	4,8452
Yen (100)	4,7662	4,7620	4,7568	4,7525
Deutschemark	3,4442	3,4432	3,4513	3,4508
Franc Suisse	4,2628	4,2573	4,2631	4,2576
Lire ital. (1000)	3,0571	3,0549	3,0491	3,0450
Livre sterling	7,5525	7,5470	7,5447	7,5367
Peseta (100)	4,0074	4,0041	4,0109	4,0076
Franc Belge	16,754	16,742	16,763	16,770

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,50	5,53	5,50
Eurodollar	5,75	5,81	5,68
Eurolivre	6,68	6,62	6,56
Eurodeutschemark	3,87	3,87	3,81

L'OR

	cours 20/11	cours 17/11
Or fin (k. barre)	59200	60300
Or fin (en lingot)	60400	60800
Once d'Or Londres	386,35	386,30
Pièce française(20f)	348	347
Pièce suisse (20f)	347	347
Pièce Union lat(20f)	347	351
Pièce 20 dollars us	2460	2460
Pièce 10 dollars us	1202,50	1202,50
Pièce 50 pesos mex.	2245	2250

LE PÉTROLE

En dollars	cours 20/11	cours 17/11
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	17,30	18,45
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	20/11	17/11
Dow-Jones comptant	215,33	216,38
Dow-Jones à terme	319,57	320,12
CRB	—	—

MÉTAUX (Londres)	dollars/tonne	
Cuivre comptant	3000	3000
Cuivre à 3 mois	2748	2748
Aluminium comptant	1636,50	1643
Aluminium à 3 mois	1670,50	1679
Plomb comptant	723	735
Plomb à 3 mois	702	709
Etain comptant	6375	6390
Etain à 3 mois	6405	6424
Zinc comptant	1025	1032
Zinc à 3 mois	1048	1054
Nickel comptant	8420	8440
Nickel à 3 mois	8510	8560

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	5,34
Platine à terme	424	417
Palladium	155,25	135,50
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,93	4,92
Maïs (Chicago)	3,34	3,35
Grain. soja (Chicago)	6,80	6,81
Tourt. soja (Chicago)	211,30	211,50
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	107,60	117
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1329	1361
Café (Londres)	2545	2503
Sucre blanc (Paris)	13952,40	—
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,73	0,55
Jus d'orange (New-York)	1,01	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 21 NOVEMBRE
Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 7,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,47 %
CAC 40 : 1872,63

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7500	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
B.N.P. (T.P)	900	[illegible]	+ 1	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	811,20	[illegible]	+ 0,22	[illegible]
Renault (T.P.)	1935	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2039	[illegible]	− 0,93	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1111	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1090	[illegible]	− 2,75	[illegible]
Accor	606	[illegible]	+ 0,99	[illegible]
Air Liquide	813	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Alcatel Alsthom	445,50	[illegible]	− 1,45	[illegible]
Alcatel Cable	340,50	[illegible]	—	[illegible]
Alspi	364,90	[illegible]	− 0,79	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	165,60	[illegible]	− 4,16	[illegible]
Axa	311,60	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Bail Investis	844	[illegible]	− 1,06	[illegible]
Bancaire (Cie)	550	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Bazar Hot. Ville	387	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Bertrand Faure	156,20	[illegible]	− 0,76	[illegible]
BIC	432	[illegible]	+ 1,96	[illegible]
BIS	424	[illegible]	− 0,94	[illegible]
B.N.P.	233,70	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Bollore Techno.	448	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain	2770	[illegible]	− 0,72	[illegible]
Bouygues	560	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Canal +	855	[illegible]	+ 0,11	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	137	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Carnaudmetalbox	218,40	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Carrefour	2696	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Casino Guichard	139	[illegible]	− 0,79	[illegible]
Casino Guich.ADP	101,10	[illegible]	+ 0,89	[illegible]
Castorama Dl (Li)	782	[illegible]	− 1,15	[illegible]
C.C.F.	242,50	[illegible]	− 1,03	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	47	[illegible]	− 1,48	[illegible]
Cegid (Ly)	366	[illegible]	+ 1,09	[illegible]
CEP Communication	446	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Cerus Europ.Reun	65	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Cetelem	864	[illegible]	− 0,69	[illegible]
CGIP	980	[illegible]	− 1,22	[illegible]
Chargeurs	1082	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Christian Dior	470,50	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	205	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Clarins	454,80	[illegible]	− 2,15	[illegible]
Club Mediterranee	424,50	[illegible]	− 2,19	[illegible]
Coflexip	158,50	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Colas	841	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Comptoir Entrep.1	15,20	14,80	− 2,63	[illegible]
Comptoir Moder.	1500	[illegible]	− 0,53	[illegible]
CPR	398,90	[illegible]	− 0,60	[illegible]
Cred.Fon.France	94	[illegible]	+ 1,70	[illegible]
Credit Local Fce	403,10	[illegible]	− 0,02	[illegible]
Credit Lyonn.CIP	298	[illegible]	− 2,68	[illegible]
Credit National	350	[illegible]	—	[illegible]
CS(ex.CSEE)	213,80	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Damart	4300	[illegible]	− 0,88	[illegible]
Danone	806	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Dassault-Aviation	360	[illegible]	+ 1,38	[illegible]
Dassault Electro	171	[illegible]	− 2,69	[illegible]
De Dietrich	241	[illegible]	+ 0,53	[illegible]
Degremont	390	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal #Li	39,65	[illegible]	− 1,26	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	207,50	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Docks France	719	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Dynaction	93,50	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
Eaux (Cie des)	505	[illegible]	− 1,38	[illegible]
Ecco	764	[illegible]	+ 2,09	[illegible]
Eiffage	735	[illegible]	− 0,68	[illegible]
Elf Aquitaine	352,80	[illegible]	+ 0,19	[illegible]
ERAMET	330	[illegible]	—	[illegible]
Eridania Beghin	835	[illegible]	+ 0,23	[illegible]
Essilor Intl	893	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Essilor Intl ADP	625	[illegible]	− 0,16	[illegible]
Esso	468	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Eurafrance	1675	[illegible]	− 0,41	[illegible]
Euro Disney	14	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Euro RSCG W.W.	458	[illegible]	− 0,37	[illegible]
Europe 1	1140	[illegible]	− 0,87	[illegible]
Eurotunnel	7,55	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Filipacchi Medias	770	[illegible]	− 1,55	[illegible]
Finextel	62	[illegible]	+ 1,29	[illegible]
Fives-Lille	395	[illegible]	+ 1,01	[illegible]
Fromageries Bel	4500	[illegible]	—	[illegible]
Galeries Lafayette	1320	[illegible]	− 1,28	[illegible]
GAN	166	[illegible]	− 2,34	[illegible]
Gascogne (B)	458,60	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Gaz et Eaux	1816	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Geophysique	179	[illegible]	− 0,78	[illegible]
G.F.C.	374	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
Groupe Andre S.A.	406,50	[illegible]	− 0,36	[illegible]
Groupe De La Cite	744	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Gr.Zannier #(Ly)	60,10	[illegible]	+ 1,49	[illegible]
GTM-Entrepose	354	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Guilbert	567	[illegible]	− 1,41	[illegible]
Guyenne Gascogne	1285	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Havas	374,20	[illegible]	− 1,65	[illegible]
I.D.I.A	144	[illegible]	− 0,34	[illegible]
Imetal	590	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Immeubl.France	268	[illegible]	+ 2,05	[illegible]
Ingenico	36,30	[illegible]	− 1,37	[illegible]
Interbail	336,50	[illegible]	− 0,44	[illegible]
Intertechnique 1	391	[illegible]	+ 0,25	[illegible]
Jean Lefebvre	288	[illegible]	− 1,04	[illegible]
Klepierre	569	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Labinal	535	[illegible]	− 1,86	[illegible]
Lafarge	340	[illegible]	− 0,94	[illegible]
Lagardere (MMB)	99,10	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Lapeyre	248,80	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Lebon	196	[illegible]	− 3,06	[illegible]
Legrand	813	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Legrand ADP	530	[illegible]	− 0,56	[illegible]
Legris indust.	165	[illegible]	+ 1,81	[illegible]
Locindus	831	[illegible]	− 0,48	[illegible]
L'Oreal	1232	[illegible]	− 1,05	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	950	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
Lyonnaise Eaux	505	[illegible]	− 1,14	[illegible]
Marine Wendel	404	[illegible]	+ 1,98	[illegible]
Matra-Hachette	97,50	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Metaleurop	54	[illegible]	− 1,75	[illegible]
Metrologie Inter.	14,85	[illegible]	− 2,69	[illegible]
Michelin	203,50	[illegible]	+ 0,68	[illegible]
Moulinex	88,60	[illegible]	− 2,82	[illegible]
Navigation Mixte	759	[illegible]	− 2,37	[illegible]
Nord-Est	115,50	[illegible]	− 0,08	[illegible]
Nordon (Ny)	326	[illegible]	+ 0,03	[illegible]
NRJ #	500	[illegible]	− 0,40	[illegible]
Olipar	5	[illegible]	− 5,60	[illegible]
Paribas	285,60	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Pechiney CIP	309,70	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Pechiney Intl	103,50	[illegible]	− 0,77	[illegible]
Pernod-Ricard	285,30	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Peugeot	694	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	964	[illegible]	+ 1,97	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	340	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Poliet	414,10	[illegible]	− 3,38	[illegible]
Primagaz	369	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Promodes	1103	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Publicis	312	[illegible]	+ 0,96	[illegible]
Radiotechnique	271	[illegible]	+ 0,36	[illegible]
Remy Cointreau	134	[illegible]	+ 1,94	[illegible]
Renault	160,20	[illegible]	− 0,87	[illegible]
Rexel	816	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Rhone Poulenc A	109,50	[illegible]	− 1,36	[illegible]
Rochette (La)	38,50	[illegible]	− 0,51	[illegible]
Roussel Uclaf	732	[illegible]	− 0,13	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	3500	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	165,20	[illegible]	+ 1,69	[illegible]
Sagem SA	2650	[illegible]	− 1,13	[illegible]
Saint-Gobain	604	[illegible]	− 0,49	[illegible]
Saint-Louis	1342	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Salomon (Ly)	2818	[illegible]	− 1,70	[illegible]
Salvepar (Ny)	370	[illegible]	+ 1,08	[illegible]
Sanofi	280,30	[illegible]	− 0,92	[illegible]
Sat	1889	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Saupiquet (Ns)	1340	[illegible]	− 1,86	[illegible]
Schneider SA	195,10	[illegible]	− 0,56	[illegible]
SCOR SA	155	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
S.E.B.	585	[illegible]	− 1,02	[illegible]
Sefimeg	365,50	[illegible]	− 1,91	[illegible]
SEITA	169	[illegible]	− 3,25	[illegible]
Selectibanque	108	[illegible]	+ 2,77	[illegible]
SFIM	820	[illegible]	− 1,09	[illegible]
SGE	124,50	[illegible]	+ 2	[illegible]
Sidel	1596	[illegible]	− 0,62	[illegible]
Simco	466,50	[illegible]	− 0,60	[illegible]
S.I.T.A	888	[illegible]	− 0,22	[illegible]
Skis Rossignol	1295	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Sligos	420	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Societe Gale A	609	[illegible]	− 0,32	[illegible]
Sodexho	1252	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Sommer-Allibert	1389	[illegible]	− 1	[illegible]
Sophia	201,80	[illegible]	− 0,89	[illegible]
Sovac	610	[illegible]	—	[illegible]
Spir Communication	461	[illegible]	− 1,95	[illegible]
Strafor Facom	588	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Suez	207,20	[illegible]	− 1,30	[illegible]
Synthelabo	295,40	[illegible]	− 2,16	[illegible]
Technip	310	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Thomson-CSF	108,50	[illegible]	+ 0,64	[illegible]
Total	314,50	[illegible]	− 0,15	[illegible]
UAP	137,20	[illegible]	− 1,16	[illegible]
UFB Locabail	397	[illegible]	—	[illegible]
UGC DA (M)	222,50	[illegible]	− 0,13	[illegible]
UIC	57,30	[illegible]	+ 0,26	[illegible]
UIF	454,90	[illegible]	− 1,84	[illegible]
UIS	117	[illegible]	− 4,70	[illegible]
Unibail	517	[illegible]	− 1,35	[illegible]
Union Assur.Fdal	565	[illegible]	− 1,76	[illegible]
Usinor Sacilor	73,40	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Valeo	228,30	[illegible]	—	[illegible]
Vallourec	194,80	[illegible]	− 1,18	[illegible]
Via Banque	180	[illegible]	− 2,77	[illegible]
Worms & Cie	348	[illegible]	− 3,02	[illegible]
Zodiac	725	[illegible]	− 2,34	[illegible]
Elf Gabon	738	[illegible]	− 1,62	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Holding	218	[illegible]	+ 1	[illegible]
Adidas AG	257,10	[illegible]	− 0,95	[illegible]
American Express	215	[illegible]	− 4,04	[illegible]
Anglo American	287	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Amgold	398	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	14	[illegible]	− 1,07	[illegible]
A.T.T. #	319	[illegible]	− 1,19	[illegible]
Banco Santander #	207,40	[illegible]	+ 2,21	[illegible]
Barrick Gold #	124	[illegible]	+ 0,72	[illegible]
B.A.S.F. #	1090	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Bayer #	1270	[illegible]	—	[illegible]
Blenheim Group	18,30	[illegible]	+ 2,18	[illegible]
Buffelsfontein	19,80	[illegible]	− 5,80	[illegible]
Chase Manhattan #	288,50	[illegible]	—	[illegible]
Cordiant PLC	8	[illegible]	+ 11,25	[illegible]
Daimler Benz #	2412	[illegible]	− 0,08	[illegible]
De Beers	144,40	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Deutsche Bank #	225,60	[illegible]	− 0,48	[illegible]
Dresdner Bank #	132,10	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Driefontein	57	[illegible]	+ 0,08	[illegible]
Du Pont Nemours #	319,50	[illegible]	− 1,40	[illegible]
Eastman Kodak #	339,30	[illegible]	− 0,02	[illegible]
East Rand	2,85	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Echo Bay Mines #	46,80	[illegible]	+ 0,32	[illegible]
Electrolux #	196	[illegible]	− 0,61	[illegible]
Ericsson #	115,60	[illegible]	− 2,07	[illegible]
Exxon Corp. #	388	[illegible]	− 1,13	[illegible]
Ford Motor #	140	[illegible]	− 0,78	[illegible]
Freegold	44,65	[illegible]	− 1,23	[illegible]
Gencor Limited	17,60	[illegible]	− 1,42	[illegible]
General Elect. #	325	[illegible]	− 1,20	[illegible]
General Motors #	229,70	229,70	—	[illegible]
Gle Belgique #	369,50	[illegible]	− 0,10	[illegible]
Grd Metropolitan	33,10	[illegible]	− 0,30	[illegible]
Guinness Plc #	35,50	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Hanson Plc	14,75	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Harmony Gold	45	45	—	[illegible]
Hitachi #	49,25	[illegible]	+ 0,91	[illegible]
Hoechst #	1261	1259	− 0,15	25,20
I.B.M #	460	450,30	− 2,10	[illegible]
I.C.I #	58,40	[illegible]	—	0,90
I.T.T. #	586	585	− 0,17	[illegible]
Ito Yokado #	260	260	—	0,71
Matsushita #	67,90	68,65	+ 1,10	0,26
Mc Donald's #	215,50	214,40	− 0,51	0,29
Merck and Co #	289,50	287	− 0,86	1,43
Minnesota Mg #	317,90	312,20	− 1,79	[illegible]
Mitsubishi Corp. #	55,05	—	—	0,16
Mobil Corporat.#	519	517	− 0,38	3,84
Morgan J.P. #	376	—	—	3,35
Nestle SA Nom. #	5200	5230	+ 0,57	73,29
Nipp. MeatPacker #	66,70	67,50	+ 1,19	0,25
Norsk Hydro #	192,10	194,50	+ 1,24	2,86
Petrofina #	1487	1496	+ 0,60	48,82
Philip Morris #	437	438,60	+ 0,36	4,20
Philips N.V #	177,90	178,10	+ 0,11	2,85
Placer Dome Inc #	115,80	115,60	− 0,17	[illegible]
Procter Gamble #	434	424,10	− 2,28	1,88
Quilmes	226	225	− 0,44	[illegible]
Randfontein	30,20	29,50	− 2,31	1,33
Rhone Poul.Rorer #	228,70	223,80	− 2,14	1,24
Royal Dutch #	630	629	− 0,15	9,01
R T Z #	69,30	69,40	+ 0,14	0,88
Sega Enterprises	248,40	251	+ 1,04	0,63
Saint-Helena	32,25	30,85	− 4,34	1,40
Schlumberger #	325,50	319,70	− 1,78	1,85
SGS Thomson Micro.	208,50	206,40	− 1	—
Shell Transport #	60,45	59,05	− 2,31	0,99
Siemens #	2557	2545	− 0,46	33,22
Sony Corp. #	245	245	—	1,05
Sumitomo Bank #	90	88,60	− 1,55	0,17
T.D.K #	245	242	− 1,22	1,86
Telefonica #	66,05	66,05	—	1,17
Toshiba #	34,80	35,20	+ 1,14	0,21
Unilever #	626	623	− 0,47	3,41
United Technol. #	433,20	430,20	− 0,69	2,28
Vaal Reefs	314	312,10	− 0,60	4,57
Volkswagen A.G #	1591	1580	− 0,69	7,58
Volvo (act.B) #	103,10	106	+ 2,81	1,63
Western Deep	158,40	157	− 0,88	1,37
Yamanouchi #	103,70	103,90	+ 0,19	0,39
Zambia Copper	1,65	1,64	− 0,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 21 NOVEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	111,20	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,65	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	109,07	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	115,20	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	109,90	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,75	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,90	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	—	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,44	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,17	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	112,97	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	108	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	—	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	108,25	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	109,50	[illegible]
Em.Etat10,26%86-96	101,23	[illegible]
Emp.Etat 6%7/93-97	100,62	[illegible]
Finansder 9%91-06#	112,96	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	109,02	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	111,15	[illegible]
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,72	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	104,39	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	108,08	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	101,15	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,79	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,60	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	106,71	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	108,86	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	104	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	114,37	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	101,70	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	110,02	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	109	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	108,80	[illegible]
PTT 11,2%85-95 CB#	100,01	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	106,25	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	905,50	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	193	[illegible]
Bains C.Monaco	622	[illegible]
B.N.P.Intercont.	315	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie)	6,50	[illegible]
Cambodge	797	[illegible]
Carbone Lorraine ◆	500	[illegible]
CBC	94,95	[illegible]
Centenaire Blanzy	270	[illegible]
Ceragen Holding ◆	26,90	[illegible]
Champex (Ny)	18	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	330	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2390	[illegible]
Cpt Lyon Alem.	399,90	[illegible]
Concorde-Ass Risq ◆	660	[illegible]
Cpe Valfond ex.CMP ◆	15,60	[illegible]
Credit Gen.Ind. ◆	25,10	[illegible]
Darblay ◆	330	[illegible]
Didot Bottin	600	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3400	[illegible]
Ecia	650	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	2400	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	752	[illegible]
Fidei	71	[illegible]
Finalens ◆	360	[illegible]
F.I.P.P. ◆	87	[illegible]
Fonciere (Cie)	465	[illegible]
Fonciere Euris	155,60	[illegible]
Foncina # ◆	398	[illegible]
France I.A.R.D.	900	[illegible]
France S.A.	690	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gaumont #	321,60	[illegible]
Genefim	108,10	[illegible]
Gevelot ◆	1350	[illegible]
G.T.I (Transport)	310	[illegible]
Immobail	135	[illegible]
Immobanque	610	[illegible]
Im.Marseillaise ◆	4875	[illegible]
Invest.(Ste Cle.)	1400	[illegible]
Lille Bonnieres	2000	[illegible]
Locafinanciere ◆	410	[illegible]
Louvre	143	[illegible]
Lucia	67	[illegible]
Machines Bull ◆	22	[illegible]
Monoprix	167,50	[illegible]
Metal Deploye ◆	410	[illegible]
Mors #	16	[illegible]
Navigation (Nle)	63	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	297	[illegible]
Pap.Clairefont(Ny)	915	[illegible]
Parfinance	194	[illegible]
Paris Orleans	234,80	[illegible]
Piper Heidsieck ◆	1150	[illegible]
Porcher ◆	250	[illegible]
Promodes (CI)	905	[illegible]
PSB Industries Ly	385	[illegible]
Rochefortaise Com.	150	[illegible]
Rosario ◆	192	[illegible]
Rougier #	555	[illegible]
S.A.F.I.C Alcan ◆	242,50	[illegible]
Saga	177,50	[illegible]
Salins du Midi	415	[illegible]
Savoisienne (M) ◆	123	[illegible]
Silic	675	[illegible]
S.I.P.H.	149	[illegible]
Sofal ◆	150	[illegible]
Soffo	354	[illegible]
Softam act.a reg. ◆	62,75	[illegible]
Sofragi ◆	3450	[illegible]
Soudure Autogene	975	[illegible]
Sovabail ◆	395	[illegible]
Taittinger	1772	[illegible]
Tour Eiffel ◆	262	[illegible]
Elyo	218	[illegible]
Vicat	475	[illegible]
Virax	125,10	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	134	134
Commerzbank AG	1100	[illegible]
Fiat Ord	14,95	[illegible]
Gevaert	249	[illegible]
Gold Fields South	118	[illegible]
Kubota Corp.	28,10	[illegible]
Montedison act.ep.	4,54	[illegible]
Olympus Optical	45	[illegible]
Ottomane(cie Fin.)	183,70	[illegible]
Robeco	339,20	[illegible]
Rodamco N.V.	136,70	[illegible]
Rolinco	358,60	[illegible]
Solvay SA	2420	[illegible]
Wagons Lit	1660	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 21 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) # ◆	62,50	[illegible]
AFE #	365	[illegible]
Aigle #	225	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	145	[illegible]
Altran Techno. #	714	[illegible]
Montaignes P.Gest.	475	[illegible]
Axime	373	[illegible]
B.A.C. ◆	23,70	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	544	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	210	[illegible]
Bque Vernes	630	[illegible]
Beneteau # ◆	359	[illegible]
B I M P	67	[illegible]
Boiron (Ly) #	485	[illegible]
Boisset (Ly)#	225	[illegible]
But S.A.	1080	[illegible]
Cardif SA 1	532	[illegible]
CDA-Cie des Alpes	146,90	[illegible]
C.E.E #	281	[illegible]
CEGEP #	158,90	[illegible]
Cermex # (Ly)	280	[illegible]
CFPI #	265	[illegible]
Change Bourse (M)	229,90	[illegible]
Christ.Dalloz #	1070	[illegible]
Cipe France Ly #	278,50	[illegible]
CNIM CA#	171,50	[illegible]
Codetour ◆	276	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	243	[illegible]
Conflandey S.A.	290	[illegible]
C.A. de la Brie	343,90	[illegible]
C.A.Gironde (B)	445	[illegible]
C.A.Haute Normand.	354,50	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	340	[illegible]
C.A. Paris IDF	744	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly#	379	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	347	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire#	205	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	344	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	434,60	[illegible]
C.A. Oise CCI	236,50	[illegible]
C.A.Pas de Calais	415	[illegible]
C.A. Somme CCI	238,40	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	362,10	[illegible]
CFJPE(exGAN part#	110	[illegible]
Chaine et Trame #	154	[illegible]
C.A. Midi CCI#(Ly)	248	[illegible]
Creeks ◆	46	[illegible]
Delta Prot.# Ly ◆	305	[illegible]
Devanlay ◆	420	[illegible]
Deveaux(Ly)#	353	[illegible]
Devernois (Ly)	453	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	58,10	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	320	[illegible]
Elysee Inv.	22	[illegible]
Emin-Leydier# (Ly)	399,50	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)#	235	[illegible]
Europ Propulsion	332	[illegible]
Expand s.a	275	[illegible]
Factorem	526	[illegible]
Faiveley #	295	[illegible]
Finabail	69,60	[illegible]
Finacor	115	[illegible]
Fininfo	442	[illegible]
Fructivie 1	520	[illegible]
Gautier France 2#	298	[illegible]
Gel 2000 2	90	[illegible]
GFI Industries #	400	[illegible]
Girodet # (Ly)	60	[illegible]
GLM S.A.	244,90	[illegible]
Grandoptic.Photo #	515	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	163	[illegible]
Kindy #	175	[illegible]
Guerbet 2	335	[illegible]
Hermes internat.1#	894	[illegible]
Hurel Dubois	347,90	[illegible]
ICBT Groupe # 2	187,70	[illegible]
I.C.C. 2	170	[illegible]
Idianova	65	[illegible]
Immob.Hotel. 2 # ◆	67,80	[illegible]
Installux (Ly)	475	[illegible]
Int. Computer #	128	[illegible]
Invest.Paris 1	136,40	[illegible]
IPBM	68,30	[illegible]
M6-Metropole TV	449	[illegible]
Manitou 2#	523	[illegible]
Manutan	574	[illegible]
Marie Brizard 2	1050	[illegible]
Maxi-Livres/Profr.	383	[illegible]
Mecadyne ●	167,90	[illegible]
Mecelec (Ly) ◆	70,50	[illegible]
MGI Coutier 2	227	[illegible]
Michel Thierry# 2	680	[illegible]
Monneret Jouet #	50	[illegible]
Naf-Naf 1#	58	[illegible]
Norbert Dentres.#	570	[illegible]
N.S.C Schlum.2 Ny	848	[illegible]
OGF Omn Gest.Fin.1	950	[illegible]
Onet # ◆	699	[illegible]
Paul Predault #	187	[illegible]
P.C.W. 2 ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	116	[illegible]
Pier Import	72	[illegible]
Pochet 2	830	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	210,60	[illegible]
Radiall 2#	507	[illegible]
Rallye(Cathiard)Ly	142,50	[illegible]
Reydel Indust.Li ◆	1112	[illegible]
Robertet #	969	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	456	[illegible]
Securidev 2 #	85,90	[illegible]
Sediver 2 #	170	[illegible]
Seribo 2	208	[illegible]
Siparex (Ly) #	87,05	[illegible]
Smoby (Ly) 2	605	[illegible]
Sofco (Ly)	123	[illegible]
Sofibus ◆	407	[illegible]
Sogepag 2 #	118	[illegible]
Sogeparc (Fin) 1	650	[illegible]
Sopra 2	277,90	[illegible]
Steph.Kelian #	89,80	[illegible]
Sylea	396,90	[illegible]
Teisseire-France	208,80	[illegible]
TF1-1	501	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	400	[illegible]
Trouvay Cauvin 2#	71,65	[illegible]
Unilog 2	365	[illegible]
Union Fin.France 1	400	[illegible]
Via Credit(Banque) ◆	121,60	[illegible]
Viel et Cie #	106,50	[illegible]
Vilmorin et Cie#2	373,50	[illegible]
Virbac	643	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection **Cours relevés à 12 h 30**
MARDI 21 NOVEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Sté lecteurs du Monde ◆	161	161
Nobel ◆	150	[illegible]
Mumm ◆	842	842
Générale Occidentale ◆	41,60	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 20 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36140,54	[illegible]
Actimonétaire D	30759,90	[illegible]
Agipi Ambition (Axa) ◆	112,38	[illegible]
Amplia ○	113346,50	[illegible]
Amplitude Monde D	700,59	[illegible]
Antigone Trésorerie	834803	[illegible]
Arbitr. Court Terme	9224,98	[illegible]
Arbitr. Première	8585,10	[illegible]
Arbitr. Sécurité	16869,11	[illegible]
Asie 2000	591,93	[illegible]
Associa Première	37274,63	[illegible]
Associc	1156,23	[illegible]
Atout Amérique	115,01	[illegible]
Atout Asie	89,81	[illegible]
Atout Futur C	535,29	[illegible]
Atout Futur D	520,54	[illegible]
Aurecic	1368,43	[illegible]
Avenir Alizes ◆	1936,24	[illegible]
Axa Valeurs PER ◆	144,01	[illegible]
Cadence 1	1058,54	[illegible]
Cadence 2	1055,69	[illegible]
Cadence 3	1051,25	[illegible]
Capimonétaire	7844,79	[illegible]
Capiobllig	8138,12	[illegible]
Capitacic	1670,39	[illegible]
Cicamonde	1186,87	[illegible]
Coexis	1722,50	[illegible]
Comptavalor	2232,44	2229,10
Converti CIC	323,46	[illegible]
Crédit Mutuel Capital	1630,48	[illegible]
Crédit Mutuel MID AF	103,30	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	833,38	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	93,48	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	90,52	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J ●	21925,55	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long.T. ●	215,58	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1069,39	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1109,73	[illegible]
Dieze	1688,01	[illegible]
Ecocic	1216,10	[illegible]
Ecupar ◆	125,54	[illegible]
Ecur. Actions futur ◆	189,51	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire	10604,04	[illegible]
Ecur. Expansion ◆	310228,12	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2728,14	[illegible]
Ecur. Investissement ◆	158,62	[illegible]
Elanciel D. ◆	116,52	[illegible]
Elicash ○	899097,42	[illegible]
Emergence Poste D. ◆	94,87	[illegible]
Eparcic	4626,93	[illegible]
Eparcourt-Sicav	198,12	[illegible]
Epargne-Unie	1466,01	[illegible]
Euro Solidarité	1278,52	[illegible]
Eurocic Leaders	1347,32	[illegible]
Eurodyn	1512,77	[illegible]
Fonsicav	18585,62	[illegible]
France Obligations	475,04	[illegible]
Francic	483,43	[illegible]
Francic Pierre	112,83	[illegible]
Francic-Regions	1444,73	[illegible]
Géobilys C	589,87	[illegible]
Géobilys D	575,17	[illegible]
Gestilion	19323,30	[illegible]
HLM Monétaire	17824,05	[illegible]
Indicia ◆	1129,31	[illegible]
Intensys D	109,96	[illegible]
Interoblig	5991,27	[illegible]
Intersélection Fce	535,58	[illegible]
Japacic	174,68	[illegible]
Jeunepargne	366,70	[illegible]
Latitude C/D	141,66	[illegible]
Lion 20000	16388,40	[illegible]
Lion Association	11478,32	[illegible]
Lion Institution	40588,58	[illegible]
Lionplus	1318,78	[illegible]
Lion Trésor	2303,44	[illegible]
Livret Bourse Inv. ◆	578,22	[illegible]
Livret Portefeuil.	802,14	[illegible]
Méditerranée ◆	235,84	[illegible]
Mensuel CIC	10119,73	[illegible]
Moneden	87379,51	[illegible]
Moné-Dis ○	10599,09	[illegible]
Mone.J. ○	11345,12	[illegible]
Monévalor	52519	[illegible]
Mutualité dépôts	17616,19	[illegible]
Natio Court Terme	13418	[illegible]
Natio Court Terme2	364509	[illegible]
Natio Epargne	22006,30	[illegible]
Natio Ep. Capital	14665,43	[illegible]
Natio Ep. Croissance	2067,46	[illegible]
Natio Ep. Obligations	214,39	[illegible]
Natio Epargne Retraite	126,38	[illegible]
Natio Epargne Trésor	10170,18	[illegible]
Natio Epargne Valeur	503,64	[illegible]
Natio France Index	1083,12	[illegible]
Natio Immobilier	1191,49	[illegible]
Natio Inter	1778,68	[illegible]
Natio Monétaire	5242,08	[illegible]
Natio Opportunités	142,01	[illegible]
Natio Patrimoine	1431,25	[illegible]
Natio Perspectives	1162,66	[illegible]
Natio Placements	74861,31	[illegible]
Natio Revenus	1055,40	[illegible]
Natio Sécurité	11973,71	[illegible]
Natio Valeurs	928,16	[illegible]
Nord Sud Dévelop.	2023,73	[illegible]
Oblicic-Mondial	3177,84	[illegible]
Oblicic-Régions	1103,45	[illegible]
Oblifutur	3716,74	[illegible]
Oblig. ttes caté. ◆	221,56	[illegible]
Oblilion	1733,64	[illegible]
Oblisécurité Sicav	5510,04	[illegible]
Oblitys D.	557,57	[illegible]
Oraction	1461,84	[illegible]
Patrimoine Retraite	288,33	[illegible]
Pervalor	604,73	[illegible]
Plénitude D. ◆	142,31	[illegible]
Poste Gestion C	42208,39	[illegible]
Première Oblig. C	12571,55	[illegible]
Première Oblig. D	10936,58	[illegible]
Proficius	960,59	[illegible]
Rentacic	162,88	[illegible]
Revenus Trimestr.	5238,77	[illegible]
Revenu-Vert.	1170,68	[illegible]
St-Honoré Pacifique	711,68	[illegible]
St-Honoré Réal.	9497,34	[illegible]
Sécuricic	2179,40	[illegible]
Sécuritaux	1752,15	[illegible]
Sensivalor	34164,76	[illegible]
SEVEA ◆	104,89	[illegible]
S.G. France opport. C	1411,63	[illegible]
S.G. France opport. D	1378,91	[illegible]
S.G. Monde opport. C	961,81	[illegible]
S.G. Monde opport. D	961,81	[illegible]
Sicav Associations	2317,34	[illegible]
Sicav 5.000	498,31	[illegible]
S.I. Est ◆	1126,54	[illegible]
Silvafrance	788,69	[illegible]
Slivam	433,01	[illegible]
Slivarente	223,94	[illegible]
Slivinter	519,68	[illegible]
Sogenfrance C	1336,24	[illegible]
Sogenfrance D	1249,05	[illegible]
Sogépargne	301,33	[illegible]
Sogevar	1141,65	[illegible]
Soginter	1633,38	[illegible]
Solstice D	2318,67	[illegible]
State Street Act. Eur ◆	11985,34	[illegible]
State Street Act. France ◆	10828,62	[illegible]
State Street Act. Japon ◆	1201,68	[illegible]
State Street Act. Monde ◆	938,24	[illegible]
State Street Activ.Asie ◆	1290,99	[illegible]
State Street Alloc.Franc. ◆	1036,12	[illegible]
State Street Amér.Latine ◆	590,45	[illegible]
State Street Emer. Mts ◆	1317,52	[illegible]
State Street États-Unis ◆	1370,37	[illegible]
State Street OAT Plus ◆	14021,60	[illegible]
State Str. Oblig. Monde ◆	1029,93	[illegible]
State Street Spinnaker2 ◆	1142,90	[illegible]
State Street Trésorerie ◆	13152,54	[illegible]
Stratégie Actions	901,58	[illegible]
Stratégie Rendement	1697,55	[illegible]
Synthesis	14879,26	[illegible]
Thésora C.	867,25	[illegible]
Thésora D.	824,31	[illegible]
Trésor Plus	1698,39	[illegible]
Trésor Trimestriel	1017,66	[illegible]
Trésoricic	167591,03	[illegible]
Trésorys	252002,88	[illegible]
Trilion	5220,25	[illegible]
Uni-Associations ○	124,75	[illegible]
Uni-Foncier	1217,27	[illegible]
Unifrance	599,49	[illegible]
Uni-Garantie C	1600,39	[illegible]
Uni-Garantie D	1389,19	[illegible]
Uni Régions	1391	[illegible]
Univar ○	293,76	[illegible]
Univers Actions	1625,97	[illegible]
Univers Obligations	2115,51	[illegible]
Valorg ◆	2465,59	[illegible]
Valreal ◆	33773,55	[illegible]
Winterthur St-Honoré	255,06	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

DÉVELOPPEMENT Lors d'un séminaire réuni récemment à Marrakech, les experts de la plupart des pays en voie de développement ont analysé leurs expériences en matière d'électrification des villages isolés. ● UNE DES SOLUTIONS les mieux adaptées pour répondre aux besoins des deux milliards d'individus vivant dans des sites isolés est l'énergie solaire photovoltaïque, qui peut pallier l'absence l'électricité là où le raccordement au réseau est jugé trop onéreux. ● DU FINANCEMENT de ces installations dépend cependant leur pérennité. Il est donc nécessaire de mettre en place des structures pour accompagner ce « changement d'échelle ». ● CETTE ÉVOLUTION n'est pas sans danger. Certains craignent qu'elle ne suffise pas à fixer les populations, d'autant que l'utilisation de ces technologies encore sophistiquées n'est pas totalement maîtrisée.

Les énergies renouvelables facilitent l'électrification des villages isolés

Grâce à la baisse de la consommation des lampes, les cellules photovoltaïques deviennent exploitables. L'énergie solaire offre ainsi la solution la plus adaptée à l'alimentation en courant des deux milliards d'individus ne pouvant être raccordés aux réseaux de distribution

MARRAKECH
de notre envoyé spécial

COMMENT apporter l'électricité aux deux milliards d'habitants des villages ruraux disséminés dans le monde ? Le séminaire organisé, du 13 au 17 novembre, à Marrakech (Maroc), à l'initiative de la France, par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), avec le concours du Maroc, a esquissé les réponses à cette question cruciale pour les pays en développement.

La tâche est immense et le Maroc en donne un bon exemple, qui souhaite *« faire passer le taux d'électrification rurale de 21 % actuellement à 80 % en 2010 »*. Grâce à différents programmes de coopération, ce pays a déjà électrifié 2 000 foyers ruraux. Mais, pour atteindre les 80 %, il lui faudra en équiper environ 30 000 par an. *« Le problème réside dans le passage des petits projets aux gros programmes »*, précise Bernard Devin, consultant international à l'Ademe. Pour électrifier les zones éloignées des centrales électriques *« les solutions techniques existent et les énergies renouvelables ont un rôle fondamental à jouer »*, affirme Olivier Herz, directeur de l'action régionale et internationale de l'Ademe. Ce constat optimiste s'appuie sur *« la grande révolution de la chute de la consommation »* que souligne Bernard Laponche, directeur d'International Consulting on Energy (ICE) et rapporteur du séminaire de Marrakech.

LE SOLAIRE PRÉPONDÉRANT

Si les rendements de la production d'électricité progressent peu, l'apparition des lampes fluorescentes, peu consommatrices d'énergie, bouleverse les équilibres énergétiques et économiques. *« Elles réclament cinq fois moins d'énergie que les lampes à filament »*, précise Bernard Laponche. Ce gain considérable rend d'actualité la production d'électricité solaire, même dans les pays les plus pauvres. D'où la multiplication, au cours des dernières années, des programmes expérimentaux d'électrification exploitant les cellules solaires du photovoltaïque. Pour autant, l'essentiel de l'électrification rurale dite « décentralisée » fait encore appel aux groupes électrogènes malgré les difficultés d'approvisionnement et le coût du gazole.

Du côté des énergies renouvelables, les micro-centrales hydrauliques et les éoliennes posent à la fois des problèmes d'entretien mécanique et de disponibilité des ressources. Ces trois moyens de production d'électricité sont souvent utilisés pour créer de petits réseaux locaux. C'est également le cas pour l'énergie solaire. Dans les zones les plus reculées, cette dernière offre une grande souplesse d'emploi, un minimum d'investissement et une simplicité de fonctionnement. De fait, c'est sur le solaire que s'appuient la majorité des expériences rapportées par les experts réunis à Marrakech. Parmi les plus originales, on trouve celle de Mark A. Hankins, directeur de l'entreprise de conseil Energy Alternatives Africa. Au départ, cet Américain n'avait pas la moindre relation avec l'énergie solaire. Professeur de biologie en 1982 au Kenya, il s'est penché sur le problème de l'électrification de son école. *« Un système solaire était moins coûteux qu'un groupe électrogène »*, explique-t-il.

Depuis le succès de sa démarche, *« le photovoltaïque est commercialisé par dix-huit compagnies au Kenya »*, souligne Mark Hankins, pour lequel environ 30 000 systèmes individuels fonctionnent dans le pays, soit une puissance globale de 2 mégawatts. Cela reste faible par rapport aux 800 mégawatts installés du réseau national du Kenya. *« Moins de 1% de la population rurale est équipée en solaire »*, indique-t-il. Pour lui, le secret réside dans la recherche d'un équilibre commercial. *« Si l'on compte sur la Banque mondiale pour électrifier les villages, cela ne se produira jamais »*, affirme-t-il.

APPROCHE COMMERCIALE

Le problème du financement était au centre des discussions des experts réunis à Marrakech. La période où les équipements étaient fournis gratuitement aux habitants les plus pauvres est révolue. Toutes les expériences actuelles visent à trouver un équilibre économique dans lequel la participation des populations est impérative.

Il en est ainsi, selon François Kabore, coordinateur régional au Burkina Faso, du programme d'installation de 625 pompes solaires dans neuf pays, entre le Tchad et le Sénégal. Si 36 millions d'écus (228 millions de francs) sont apportés par la Communauté européenne, 10% de l'investissement est financé par les villageois. De plus, *« un comité de cinq ou six personnes par village gère la vente de l'eau »*, indique François Kabore. *« L'objectif est de garantir le financement de la maintenance de l'installation. »*

En Indonésie, la Banque mondiale va plus loin en plaidant pour une *« approche entièrement commerciale »*, comme la définit Arun P. Sanghv, économiste en énergie de la Banque. La question du mode de financement demeure l'un des points délicats. Au libéralisme anglo-saxon répond la politique mixte des Français. Mais, derrière les discours, tous les programmes en cours semblent appliquer un même principe : faire payer l'énergie aux consommateurs. Au risque de voir les plus pauvres ne pas suivre le mouvement.

Michel Alberganti

L'équipement solaire crée de nouvelles demandes

INSTALLER un système d'électrification durable dans un village isolé part d'un excellent principe. L'absence d'énergie pérennise en effet le sous-développement. Les techniques photovoltaïques apportent une solution qui semble idéale pour les cas les plus délicats, ceux des villages dont la population est pauvre, peu nombreuse et dispersée. Les distances à parcourir pour amener le réseau électrique classique rendent l'opération ruineuse. D'autant que les consommations resteront faibles, ce qui interdit toute rentabilisation de l'investissement.

Une électrification décentralisée à base de panneaux solaires et d'équipement à basse consommation offre une solution rapide. Les expériences en cours démontrent qu'elles peuvent trouver un équilibre financier grâce à l'aide des États et des organisations internationales. La pérennité des installations est garantie par la contribution financière des bénéficiaires. Ils accèdent ainsi à une meilleure qualité de vie. Tel est le raisonnement des défenseurs de l'énergie solaire, au premier rang desquels on trouve les fabricants de cellules photovoltaïques et les ingénieries spécialisées dans ce domaine.

Une fois appliquée, cette théorie réserve quelques surprises. S'ils apprécient de voir leurs enfants faire leurs devoirs à la lumière électrique et s'ouvrir sur le monde grâce à la télévision, les nouveaux électrifiés se demandent quelle chance ils auront de les garder au village. L'apport d'énergie est souvent présenté comme un moyen efficace de lutte contre l'exode rural. Pourtant, Ali Aït Alla constate que son fils menuisier ne peut exercer son métier à Ighirin. *« Pour utiliser sa machine à bois, il a dû s'installer à Tabant »*, explique-t-il. Même si, dans ce village équipé d'une micro-centrale hydraulique, le courant électrique n'est disponible que trois heures par jour.

DOSES HOMÉOPATHIQUES

Pour les enfants qui découvrent la civilisation à la télévision, la tentation de la ville risque d'être forte. L'électricité solaire est capable de faire fonctionner une parabole de réception par satellite. Mais sa puissance reste très inférieure au seuil qui permettrait de développer une activité économique. *« Il faudrait un groupe électrogène »*, constate Ali Aït Alla.

En fait, le photovoltaïque fait partie des technologies auxquelles les pays pauvres n'accéderont pas avant plusieurs générations. Riches en soleil, ces derniers restent privés de sa transformation en énergie. Sauf à doses homéopathiques. La frustration qu'engendre le solaire vient peut-être de ce contraste. Il peut en résulter un effet contraire à celui recherché. L'énergie solaire accélérerait alors l'exode rural, ou le déclencherait, dans les pays comme le Maroc qui n'y sont pas très sensibles. A moins qu'elle ne constitue qu'une solution d'attente dans la perspective d'une extension des réseaux nationaux.

M. Al.

La « maison d'électricité » d'Ighirin

IGHIRIN
de notre envoyé spécial

Ali Aït Alla tient un commerce d'alimentation et de tabac à Ighirin, un hameau perdu dans le haut Atlas marocain. Il a parfaitement assimilé l'électricité solaire et il fait partie des habitants qui ont encouragé son installation. Pourtant, le bénéfice qu'il en retire aujourd'hui semble modeste. Il dispose de cinq lampes fluorescentes basse consommation, d'un poste de télévision, d'une lampe portable pour se déplacer dans le village et de quelques accumulateurs pour alimenter une radio et la torche qui lui sert à surveiller l'irrigation de ses champs.

Avant l'installation de la « maison d'électricité », au mois de janvier, il utilisait des lampes à gaz et une batterie qu'il devait faire recharger au village principal de la commune, Tabent. Désormais, l'opération est réalisée à cent mètres de chez lui dans la « maison d'électricité », une centrale solaire d'une puissance de 4,7 kilowatts. Les batteries sont rechargées en un jour et demi. Les abonnés se révèlent plus économes que prévu. La fréquence des recharges est, en effet, de vingt-cinq jours en moyenne au lieu des dix-huit prévus. Ali Aït Alla, qui consomme plus, échange trois fois par mois sa batterie vide contre une pleine.

Comptant parmi les habitants aisés, il a souscrit le contrat le plus coûteux. Sa participation à l'investissement initial lui revient à 31 dirhams par mois (environ 18 francs). Les trois recharges mensuelles de sa « boîte énergie », qui contient une batterie et son régulateur de décharge, lui coûtent 33 dirhams. Mais la faible consommation moyenne du village a mis en péril l'économie du système. *« Nous avons été contraints d'augmenter le prix de la recharge pour pouvoir payer le salaire du responsable de la station »*, explique-t-il. Ainsi, l'électricité lui coûte 37 francs par mois. Une charge qui n'est pas excessive, puisqu'il estime gagner environ 600 francs par mois.

SEPT ANS POUR CENT MODULES

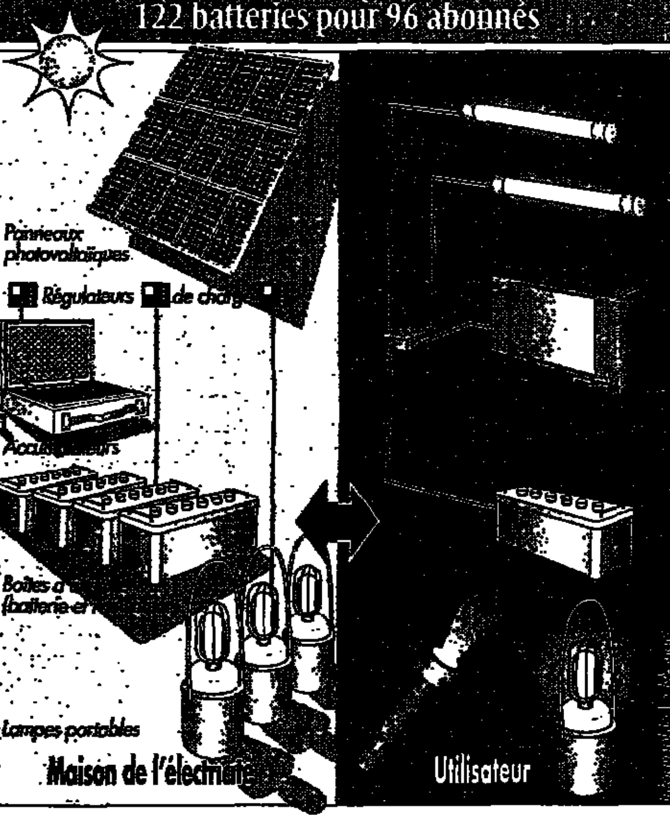
Ali Aït Alla se dit prêt à acquérir un panneau photovoltaïque personnel, un régulateur de charge et une batterie. Cela lui éviterait la corvée du transport de la boîte énergie, qui pèse 20 kilos, jusqu'à la station solaire. Les abonnés considèrent cette contrainte comme le principal défaut du système. Sur les 105 foyers installés dans un rayon de 300 mètres autour de la maison d'électricité, 96 sont abonnés.

Avec Aït Aissa Oualli et Iglouan, Ighirin est l'un des trente groupements de hameaux qui a bénéficié du Programme pilote d'électrification décentralisé (PPER) lancé en 1988 par l'administration marocaine et les Français de l'Ademe. Il a fallu sept ans pour aboutir à l'installation des 100 modules photovoltaïques de 45 watts et des 30 modules de 9 watts de la maison d'électricité. A l'intérieur, l'équipement de recharge gère un parc de 122 batteries, auxquelles s'ajoutent 46 lampes portables et une boîte spécialement conçue pour les accumulateurs destinés aux torches.

Comme dans les autres villages choisis par le PPER, les habitants témoignent du « confort » nouveau dont ils bénéficient. *« Le soir, toute la famille regarde la télévision »*, indique Ali Aït Alla. La lumière permet aux adultes de se retrouver après la tombée de la nuit qui arrive tôt sous cette latitude. Mais, au terme de neuf mois d'expérience, de nouveaux besoins apparaissent.

Ali Aït Alla s'est inscrit pour un kit solaire qui le rendra indépendant de la maison d'électricité. Il estime qu'il lui faudrait en fait deux panneaux de 50 watts chacun. Il envisage en effet d'installer dans son magasin un réfrigérateur solaire, doté d'une double épaisseur d'isolation. Avec deux panneaux, il disposera de 100 watts pour alimenter son foyer et son échoppe. C'est-à-dire la puissance d'une seule des lampes éclairant les maisons des pays développés.

M. Al.



Dans la "maison de l'électricité", les batteries sont rechargées en 36 heures grâce aux 100 modules photovoltaïques installés sur le toit. Au total, 122 batteries sont utilisées pour alimenter les 96 abonnés. Ceux-ci viennent échanger leur batterie vide contre une pleine tous les 25 jours en moyenne. L'installation traite également 46 lampes portables et des accumulateurs pour lampes torches et radiocassettes.

Les satellites révèlent le savoir-faire des géomètres romains

VU DU CIEL, le sol tunisien prend parfois des allures de damier coloré. Ces « mosaïques » ont été repérées pour la première fois en 1833 dans les environs de Carthage. Depuis lors, ces vestiges n'ont cessé d'intriguer les archéologues, qui y voient la marque de la puissance colonisatrice des Romains. Car ce sont les *mensores*, les géomètres latins qui, au fil des avancées des légions dans l'*Africa nova*, ont divisé l'espace pour composer cet antique cadastre, appelé centuriation.

Il s'agissait pour l'envahisseur de mesurer le territoire conquis, pour le distribuer aux colons, lever l'impôt et dresser des cartes. *« Ces centuriations étaient en fait des instruments d'aménagement du territoire »*, résume Lionel Decramer, qui, avec un groupe d'amateurs de la section archéologie du Centre national d'études spatiales (CNES) de Toulouse, s'est rendu, en avril, dans le sud-ouest tunisien, pour découvrir l'hypothétique « méridien » à partir duquel les cadastres pourraient avoir été organisés.

« De Carthage aux frontières sahariennes, cinq centuriations ont pu être isolées, rappelle Pol Trousset, du Centre de recherches sur les antiquités africaines (CNRS) d'Aix-en-Provence, qui les a recensées. *La centurie carrée est l'unité de compte du cadastre, correspondant à une parcelle de 706 mètres de côté environ »*, précise-t-il. L'équipe de Lionel Decramer s'est intéressée à la centuriation la plus étendue, qui court sur plus de deux cents kilomètres. Elle est connue grâce à une vingtaine de bornes cadastrales, datant de Tibère (42 av. J.-C., an 37 de notre ère). *« Leurs coordonnées géographiques renvoient à deux axes orthogonaux,* explique Lionel Decramer. *Ils ont servi aux géomètres romains pour tracer le carroyage de la centuriation, grâce à un astucieux instrument de visée, la groma. »*

En partant de ces coordonnées, qui servaient de repère au voyageur, des archéologues ont tenté de faire le chemin inverse pour déterminer l'origine de ces deux axes – le *locus gromae* – et leur orientation. Malgré les théodolites et les photographies aériennes qu'ils ont utilisés, ils se sont trompés de quelques centaines de mètres.

L'AXE DU SOLEIL

C'est armés d'un GPS *(Global Positioning System)*, qui permet, grâce au satellite, de faire le point avec une précision de quelques dizaines de mètres, que Lionel Decramer est reparti sur les traces de ces *mensores* romains. Lesquels, si les calculs de l'ingénieur spatial sont exacts, ont dû commencer leur ouvrage à proximité de la « Table de Jugurtha », la montagne où les troupes du roi de Numidie furent défaites par Marius. Lionel Decramer est presque certain que cette « table » a servi aux légionnaires d'observatoire pour viser le Soleil.

Le 21 juin, lors du solstice d'été, le Soleil y apparaît à l'horizon selon un angle d'environ 32 degrés par rapport aux parallèles terrestres. C'est-à-dire selon un axe identique à celui de la centuriation et qui pointe directement vers celle de Carthage, elle aussi orientée en fonction de la date du solstice d'été ! Ayant repéré ces angles de visée, les Romains se seraient ensuite placés sur une colline encore visible dans la plaine, d'où l'arpentage, qui se fait sur terrain plat, aurait véritablement débuté.

« C'est un travail remarquable, qui excite l'imagination », convient Pol Trousset, même s'il ne partage pas toutes les conclusions de l'équipe de Lionel Decramer. L'archéologue se déclare prêt à retourner sur place avec ces amateurs, qui tiennent à vérifier leur hypothèse : si le *locus gromae* a été correctement localisé, il devrait être possible de prédire avec exactitude la position de nouvelles bornes, si celles-ci n'ont pas disparu.

Hervé Morin

Le dirigisme de Bernard Lapasset dans la gestion du rugby français est remis en cause

L'enquête administrative sur la FFR devrait être achevée d'ici quinze jours

Après le départ des All Blacks néo-zélandais, l'actualité du rugby français passe du sport aux affaires. La fédération fait l'objet d'une enquête administrative sur des irrégularités lors de l'attribution de ses contrats de retransmission télévisée. Son président, Bernard Lapasset, doit également faire face à des critiques de plus en plus fournies sur sa lenteur à adapter la FFR aux exigences du rugby moderne.

DANS un bureau du quatrième étage de la Fédération française de rugby (FFR), les inspecteurs Daniel Ronze et Jean-Louis Cosperec poursuivent leur enquête, qui devrait être achevée d'ici quinze jours. Délégués par le ministère des finances et celui de la jeunesse et des sports, ils multiplient les auditions dans l'espoir d'élucider les éventuelles irrégularités survenues dans l'attribution du contrat de retransmission du rugby à France Télévision lors du comité directeur de la FFR, le 20 janvier 1995. Guy Drut, qui a déclenché la procédure de l'enquête administrative, en attend les résultats. Quelles que soient les conclusions des inspecteurs, le ministre de la jeunesse et des sports a indiqué qu'il consulterait les dirigeants du mouvement sportif, notamment le CNOSF, et qu'il souhaitait que la décision finale leur revienne entièrement.

Ce sont les révélations du journal *L'Equipe*, dans son édition du jeudi 12 octobre, et celles du livre d'Eric Maitrot *Sport et télé, les liaisons secrètes* qui sont à l'origine de l'affaire. Elles mettaient en exergue des pratiques contestables ayant abouti à la mise à l'écart de TF 1 au profit de France Télévision, malgré des promesses écrites et orales faites à la direction de la chaîne privée (*Le Monde* daté 15-16 octobre). Les propositions de TF 1 concernant le Tournoi des cinq nations et le championnat de France y auraient été sous-évaluées, voire falsifiées, dans les heures précédant leur présentation au comité directeur de la FFR. Parallèlement, le rôle de deux membres de l'entourage de Bernard Lapasset est mis en cause. Robert Natali, membre du comité directeur chargé de la communication, était présenté comme l'un des inspirateurs des manœuvres anti-TF 1, tout comme Claude Atcher, ancien joueur de haut niveau reconverti dans les affaires, et proche conseiller du président de la fédération. Ce dernier est également soupçonné d'avoir antidaté dans des conditions irrégulières un contrat de panneaux publicitaires disposés sur les terrains du championnat par une station de radio périphérique.

Dans un premier temps, TF 1 a violemment réagi à l'opération trouble dont elle estime avoir été victime. Le déroulement même des événements lui permettait d'envisager plusieurs angles d'attaque. Premièrement : le comité directeur du 20 janvier 1995 n'avait pas été convoqué dans les formes fixées par les statuts mêmes de la fédération. Deuxièmement, une note juridique concoctée par Mᵉ Michel Taupier, consulté par TF 1, concluait à la possibilité d'une action en justice sur au moins deux terrains. L'avocat du barreau de Nantes relevait la possibilité d'un délit pénal de *« faux intellectuel »* dans le trucage des éléments fournis au comité directeur. Il décelait la présence de *« manœuvres dolosives »* autorisant des poursuites sur le plan civil et l'éventuelle demande de dommages et intérêts. A l'heure actuelle, la FFR n'a reçu aucun avis de plainte. Mais des représentants de TF 1 devaient être entendus par les inspecteurs, mercredi 22 novembre.

CULTURE DE SOUMISSION

Quelles que soient les conclusions auxquelles aboutira l'enquête, cette affaire est mal tombée pour le président de la FFR. Car elle met en lumière la pratique d'un pouvoir personnel dénoncé de longue date par ses opposants. Elle montre que Bernard Lapasset, en fils spirituel d'Albert Ferrasse, n'a fait que reprendre les méthodes clientélistes qui ont servi pendant des années au patron incontesté de la FFR et lui ont permis de traverser sans encombre plus de vingt ans de l'histoire du rugby national. Mais l'époque a changé, prenant de vitesse des dirigeants rompus à la gestion tranquille et familiale de leur sport.

Bien que la Fédération française ait fait le choix de conserver un statut amateur, elle se heurte aux mêmes problèmes que ses homologues qui ont opté pour le professionnalisme après le feu vert donné par l'International Board en août. Il lui faut notamment faire face au renouveau d'intérêt médiatique pour le rugby et discuter des contrats avec des poids lourds du type TF 1, rodés aux négociations sans concessions. Jusque dans la gestion quotidienne de la vie fédérale, elle se voit contrainte d'obéir à des critères de transparence plutôt qu'au pouvoir de l'ombre. Et les petits arrangement de naguère ne font qu'affaiblir davantage un pouvoir fédéral critiqué de tous bords. L'affaire du contrat des droits télé n'a fait qu'ajouter à la confusion dans un monde du rugby, confronté à une mutation accélérée depuis la dernière Coupe du monde. Profitant de l'affaiblissement au moins provisoire du pouvoir présidentiel, les clubs, les joueurs, ont saisi l'occasion de mettre en avant leurs revendications. Les internationaux ont contesté au grand jour (*Le Monde* du 11 novembre), réclamant avec insistance la tenue d'états généraux.

La rébellion de Toulouse a d'autant plus frappé les esprits qu'elle était une première. Dans le passé, les joueurs de l'équipe de France avaient l'habitude d'obéir au doigt et à l'œil aux desiderata du président de la FFR et de son entourage immédiat. Aujourd'hui confrontés à leurs « collègues » des nations de l'avant-garde du professionnalisme, comme la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud, ils sortent de leur culture de soumission et n'hésitent plus à poser leurs exigences.

Dans la coulisse, les clubs de l'élite du championnat ne sont pas en reste. Ils exigent la mise en œuvre d'un véritable statut des joueurs, avec l'objectif avoué d'obtenir le contrôle de la gestion de leurs équipes. C'est bien évidemment un enjeu essentiel, puisqu'il conditionne la maîtrise de l'argent du rugby. Le ministère de la jeunesse et des sports ne semble pas défavorable à la création d'une Ligue à travers l'Union des clubs, qui rassemble la quasi-totalité des équipes du groupe A1. Celle-ci pourrait être bâtie sur le modèle de ce qui existe déjà dans le football ou le basket-ball.

Bernard Lapasset ne dispose plus, il est vrai, du soutien sans faille du ministère de la jeunesse et des sports. Celui-ci, dans un passé récent, avait laissé passer sans sourciller l'adoption de quelques principes de fonctionnement qui peuvent sembler pour le moins contraires aux règles d'une démocratie. Au premier rang de cette liste noire figure le système électoral des listes bloqués, qui interdit aux opposants toute représentation au sein des instances fédérales.

Dans ce contexte mouvementé, l'avenir du président est lié à l'issue de l'affaire qui embarrasse depuis plus d'un mois la fédération. En cas de faute avérée, son pouvoir serait encore fragilisé. Il lui serait sans doute impossible de ne pas s'engager dans la voie que les principaux acteurs du rugby de haut niveau réclament à cor et à cri : celle de la réforme en profondeur de structures obsolètes.

Pascal Ceaux et Jérôme Fenoglio

Les caisses vides du congrès de Deauville

LES AFFAIRES sur lesquelles enquêtent actuellement les inspecteurs de la jeunesse et des sports et des finances ne sont pas les premières à illustrer les difficultés que rencontre le président Lapasset lorsqu'il s'agit de s'entourer d'homme fiables et d'éviter des pertes financières dommageables à sa fédération. L'histoire du congrès de Deauville de 1992 est ainsi particulièrement édifiante.

L'organisation de ce congrès, événement majeur dans la vie de la FFR, avait été confiée en 1991 à Guy Coudert, un membre fraîchement élu du comité directeur. *« Je ne le connaissais pas,* dit aujourd'hui Jacques Talmier, trésorier général de la fédération. *Mais Bernard Lapasset le connaissait un peu. »* Malgré ses fonctions dans la haute hiérarchie des douanes, M. Lapasset semblait toutefois ignorer que Guy Coudert, à la suite de la mise en règlement judiciaire d'une de ses sociétés, avait été interdit à vie, dès 1988, par une décision de la cour d'appel de Caen, *« du droit de gérer, d'administrer ou de contrôler toute entreprise commerciale ou toute personne morale »*.

Cela n'avait pas empêché Guy Coudert de créer une association loi de 1901 pour l'organisation du congrès de Deauville. Celui-ci eut lieu en juin 1992, avec le faste qu'autorisait un budget de 2,8 millions de francs. Bernard Lapasset y obtint la légitimité d'un plébiscite, après le « coup » de décembre 1991, qui l'avait vu désigné par le comité directeur à la présidence de la FFR au détriment de Jean Fabre. Mais les bruits des coulisses allaient vite faire déchanter le président sur les capacités de l'homme qui avait monté la scène de son sacre.

UN TROU DE 1 MILLION

La FFR fut assaillie d'appels de créanciers qui ne parvenaient pas à se faire régler leurs factures par la société de Guy Coudert. L'hôtel qui avait hébergé les convives du congrès, la société de restauration qui les avait nourris, la société d'édition qui avait fabriqué le luxueux programme des festivités, entre autres, ne parvenaient pas à se faire payer. M. Coudert s'était largement prévalu de la garantie fédérale, il avait obtenu des facilités de paiement de la Société générale, vieux partenaire de la FFR. Et après moult péripéties judiciaires la fédération a donc dû verser au moins 700 000 francs pour combler la plus grosse partie d'un trou estimé à plus de 1 million de francs.

Autant d'argent qui, gaspillé au moins par légèreté, n'a pas pris la direction des clubs ou de la formation des jeunes. Guy Coudert, lui, a été éconduit discrètement du comité directeur. Contrairement à son engagement, la FFR n'a jamais engagé de poursuites pénales à son encontre. *« Il était radicalement insolvable »*, dit aujourd'hui Mᵉ Jean-Louis Lachaud, conseil juridique de la fédération, à propos de celui qui avait brillé pendant un an avec l'argent qui a ensuite fait défaut aux finances fédérales.

J. Fe.

Le sport otage de la télévision

ÉRIC MAITROT raconte les noces d'argent du sport et de la télévision, une idylle nouée en France dans les années 80, pour le meilleur et pour le pire. Pour les chaînes privées naissantes, le football était la potion magique que réclamait leur audience encore fragile.


BIBLIOGRAPHIE

L'enjeu était souvent vital, la surenchère meurtrière. Canal Plus et TF 1 se sont finalement partagé un gâteau dont ils continuent, une décennie plus tard, de se régaler. Les deux mastodontes de l'audiovisuel ne laissèrent que des miettes à La Cinq, qui tenta sans grand succès de se consoler avec le sport automobile. Expulsé du marché du football, le service public s'est vite adapté aux mœurs nouvelles, défendant bec et ongles ses droits sur le cyclisme, le tennis, le rugby.

Dix ans après le début des grandes manœuvres, le constat dressé par Eric Maitrot est amer. Le sport a vendu son âme au diable. Il est aujourd'hui l'otage des chaînes de télévision. Le payeur ne se contente pas d'être conseilleur, il exige, il impose. Des présidents de fédérations, alléchés par la perspective de bonnes affaires, se réveillent ligotés. De bonne foi ou non, par maladresse ou cupidité, ils ont parfois livré les champions en pâture à l'Audimat, cette arène moderne où les tout-puissants patrons de chaîne peuvent, d'un simple mouvement du pouce, condamner un sport ou lui sauver la mise.

L'intérêt de TF 1 pour le patinage artistique, l'an dernier, ne doit rien, par exemple, à une soudaine passion de Jean-Claude Dassier. Le responsable des opérations spéciales de la chaîne est, paraît-il, un monomaniaque de la formule 1. Simplement, Philippe Candeloro avait à ses yeux une qualité rare : il fait vibrer la « ménagère de moins de cinquante ans », celle qui fait bouillir le mieux la marmite des publicitaires. D'où l'accord conclu avec le président de la Fédération des sports de glace (FFSG) pour la création d'un Trophée de France, programmé en concurrence directe avec le Trophée Lalique que la FFSG avait attribué par contrat à France 3. Pour Bonaly et Candeloro, la seule figure imposée était : « Patine et tais-toi ! »

COUPS TORDUS

L'histoire du contrat entre France Télévision et la Fédération française de rugby *(lire ci-dessus)* est tout aussi édifiante sur les pratiques de la coulisse sportive. D'autres exemples de coups, réussis ou ratés, mais généralement un peu tordus, jalonnent le livre. C'est un récit de journaliste enquêteur, dans lequel l'anecdote a pour mission de mieux faire digérer les faits et les chiffres. S'il s'agissait d'une œuvre littéraire, elle évoquerait Druon, sous la plume duquel on a vu se déchirer *« les grandes familles »*. Comme au carrefour de la bourgeoisie et de la finance naguère, il n'y a nulle place pour le sentiment dans les relations entre le sport et la télévision.

L'intrigue s'appuie sur l'éternelle soif de puissance et d'argent. Elle est servie par des personnages de roman. Les uns naviguent à vue, de petites bassesses en grandes trahisons. Les autres semblent obéir à un destin tracé. Par ordre d'entrée en scène dans le sport business : Jean-Claude Darmon, le petit juif devenu le vrai patron du foot, du rugby, du patinage réunis ; Charles Biétry, ancien journaliste de l'AFP promu à Canal Plus expert en négociation de contrats d'exclusivité ; Bernard Tapie, bien sûr, qui dictait la loi de « son » OM sur « sa » chaîne TF 1, tout en flattant des courtisans dans la concurrence.

Sans oublier le Variétés Club de France de Jacques Vendroux, dont l'influence peut faire et défaire les sélectionneurs de l'équipe de France de football. Les seconds rôles sont tenus par des journalistes de télé, transformés en camelots chargés de télévendre les spectacles achetés à prix d'or par leur chaîne. Au grand théâtre du sport télévisé, les champions ont rang de figurants.

Jean-Jacques Bozonnet

★ ***Sport et télé, les liaisons secrètes*, par Eric Maitrot. Flammarion, 490 p., 145 F.**

Le salut du FC Porto est dans l'attaque

L'adversaire de Nantes en Ligue des champions doit gagner pour espérer se qualifier

PORTO
de notre envoyé spécial

« Je veux que l'équipe entre surle terrain pour gagner. Je ne permets pas, je ne permettrais jamaisque des joueurs portant le maillot du FC Porto arrivent avecla peur au ventre. » Voilà le FC Nantes Atlantique prévenu par le président Pinto da Costa lui-même de l'état d'esprit des adversaires qu'il affrontera, mercredi 22 novembre, en Ligue des champions, sur la pelouse de l'Estadio das Antas. Cet esprit combatif cultivé à l'année sera avivé, cette journée particulière, par des considérations arithmétiques.


COUPE D'EUROPE

Les combinaisons du classement général sont encore infinies, à deux matches de la fin des qualifications du groupe A. Mais les Portugais savent que seule une victoire contre les Français les laisserait entièrement maîtres de leur destin. En revanche, quel que soit leur résultat mercredi, les Nantais auront toujours l'opportunité d'obtenir leur qualification, le 6 décembre, en recevant le Panathinaïkos Athènes. Dans une poule où les surprises et rebondissements se sont multipliés depuis la première journée, le 13 septembre, mieux vaut ne compter que sur soi-même.

Ce postulat de départ devrait donc pousser le FC Porto à l'offensive. Car il est deux manières de l'emporter : *« Essayer de marquer un but de plus que l'adversaire ou tenter d'en prendre un de moins. »* L'Anglais qui réduit un grand dilemme à une lapalissade n'a pas perdu sur le continent son humour insulaire. Bobby Robson, l'entraîneur du club portugais, situe pourtant parfaitement, entre l'envie de gagner et la peur de perdre, l'alternative du football professionnel depuis que l'esprit de Pierre de Coubertin y a été mis au rencart. Par goût et par devoir, le responsable technique aime l'attaque. A soixante-deux ans, il chérit avec une jubilation enfantine les combats qui vont de l'avant, les ballons qui remontent sans cesse vers le but adverse, cette ruée permanente qu'il a apprise en Angleterre et enrichie au contact de footballs plus policés. Vingt-cinq ans passés dans les clubs anglais, à la tête de l'équipe nationale, à Eindhoven puis au Sporting de Lisbonne n'ont pas émoussé ses convictions. Le président Pinto da Costa l'a engagé, la saison passée, pour insuffler cette passion offensive à son équipe.

Comment ? *« Nous avons pris un joueur derrière et nous l'avons mis devant. »* La réflexion est bien sûr plus complexe. Mais la boutade de Bobby Robson donne la philosophie générale. *« J'ai surtout changé la mentalité des joueurs. J'ai démontré que, pour bien défendre, il n'est pas nécessaire d'être à trois contre deux, qu'ils sont assez bons pour y arriver à deux contre deux. Le joueur supplémentaire était plus utile devant. »*

UNE PART D'IMPRÉVISIBLE

La consigne passe avec plus ou moins de bonheur. La saison écoulée, le champion du Portugal a inscrit 73 buts en trente-quatre rencontres. Cette année encore, il domine le championnat, avec cinq points d'avance après onze journée. Mais, pour l'heure, ses qualités offensives ne sont guère visibles en Ligue des champions. En quatre rencontres, le FC Porto n'a marqué que face à la modeste équipe d'Aalborg. Le bilan des attaquants est loin des principes défendus par l'entraîneur. *« Le football gardera toujours une part d'imprévisible »*, argumente Bobby Robson avant de reprendre avec fougue son plaidoyer pour l'esprit de conquête. Défendre ou attaquer, là est la question. A Porto plus qu'ailleurs, on a oscillé de manière extrême entre ses deux pôles. Dans un passé récent, deux entraîneurs successifs, Artur Jorge et Tomislav Ivic, avaient engoncé l'équipe dans un moule trop strict. Les velléités de beaux gestes des joueurs portugais ou brésiliens étaient bridées par le carcan tactique. Il y avait là comme une transgression de l'esprit traditionnel du jeu lusitanien, subtil mélange de discipline collective et d'improvisation individuelle. Comme il le fit plus tard au Paris-Saint-Germain, Artur Jorge avait eu le mérite d'asseoir la réputation internationale du FC Porto. Il avait même conduit l'équipe à sa seule victoire en Coupe d'Europe des clubs champions, en 1987. Mais le but marqué d'une talonnade par l'Algérien Rabah Madjer en finale contre le Bayern Munich était comme un pied de nez à l'orthodoxie prônée par son mentor.

« Tous les entraîneurs qui se sont succédé ici ont obtenu des résultats, explique Rabah Madjer. *Ils ont les moyens nécessaires : un effectif énorme, un club remarquablement organisé et des dirigeants qui les laissent gérer les affaires sur le terrain. C'est justement pourquoi le club ne peut pas se contenter du résultat. Le public ne demande plus seulement la victoire. Il veut du beau jeu, ce qu'a apporté Bobby Robson. »* Celui que le public de Porto a surnommé pour toujours *« Calcanhar »* (talonnade) s'occupe aujourd'hui de l'effectif junior. Parce qu'il y a *« une passion démesurée »*, il sait qu'à Porto il sera toujours demandé davantage. Bobby Robson ne l'ignore pas non plus : *« Si tu perds un match, ça va, deux, ça passe moins bien. Au troisième, tu es viré »*, résume-t-il. L'Anglais n'a pas encore atteint le quota. *« Il a la mentalité qui s'ajuste le mieux à la nôtre »*, dit encore de lui Pinto da Costa. C'est là une condition *sine qua non*. Que survienne la plus petite distorsion, le moindre hiatus ou tiraillement et l'entraîneur sait ce qui l'attend. La cohésion, voire l'unanimisme, est sacrée. Entretenue sous la férule du même président depuis douze ans, elle est sans doute la clé des succès de Porto. Domingos Gomès, le médecin du club depuis vingt-trois ans, la définit d'une parabole : *« Si je dis un jour : « Pour le bien de l'équipe, il faut qu'elle mange du mouton », tout le monde mangera du mouton, les joueurs mais aussi le président, ses adjoints et l'entraîneur. »* *« Le FC Porto est un monument moral. Il change les gens qui y passent »*, ajoute le médecin, qui vient d'être élu député, en partie grâce à la popularité acquise dans ses activités sportives. Il partagera désormais sa semaine entre les travées du Parlement portugais et les bancs de touche, aux côtés de Bobby Robson. *« C'est un gentleman,* dit-il de son voisin de stade. *Je ne comprends pas que la reine d'Angleterre ne l'ait pas encore fait lord. »*

Benoît Hopquin

Les matches sur les écrans

- **Mardi 21 novembre**, sur TF 1, Slavia Prague-Racing Club de Lens (Coupe UEFA) à 17 h 50 (direct) ; sur Canal Plus, Girondins de Bordeaux-Betis Séville (Coupe UEFA) à 19 h 40 (direct) et Nottingham Forest-Olympique lyonnais (Coupe UEFA) à 21 h 50 (différé).
- **Mercredi 22 novembre**, sur TF 1, Porto-Nantes (Ligue des champions) à 20 h 25 (direct).

■ **Ramon Mendoza a démissionné de son poste de président du Real Madrid**, lundi 20 novembre, après dix ans et neuf mois passés à la tête du prestigieux club, actuellement confronté à de graves difficultés financières. Le rejet, fin octobre, des comptes du club madrilène par l'assemblée des *socios (adhérents) a entraîné cette démission. M. Mendoza avait été réélu pour un mandat de quatre ans le 19 février. Il s'est dit « dégoûté »* par les critiques reçues ces derniers mois et a souhaité que son départ *« aide à pacifier le club »*. – *(AFP)*

Jean Bardet dans son potager

Une violente passion pour les légumes anime le cuisinier tourangeau

L'AFFAIRE remonte au mois de septembre. Entouré de ses sponsors, hôtes, clients, curieux et amis, Jean Bardet, fameux cuisinier à Tours, recevait chez lui, en qualité de jardinier. Profitant des Journées nationales du patrimoine, il faisait visiter son conservatoire d'herbes tendres et de légumes rénovés, installé sous les fenêtres de son hôtel-restaurant, établissement sobrement mais fermement classé quatre étoiles luxe. Une fête dédiée à la terre, à ses prodiges et à ses mannes retrouvées. Gros succès.

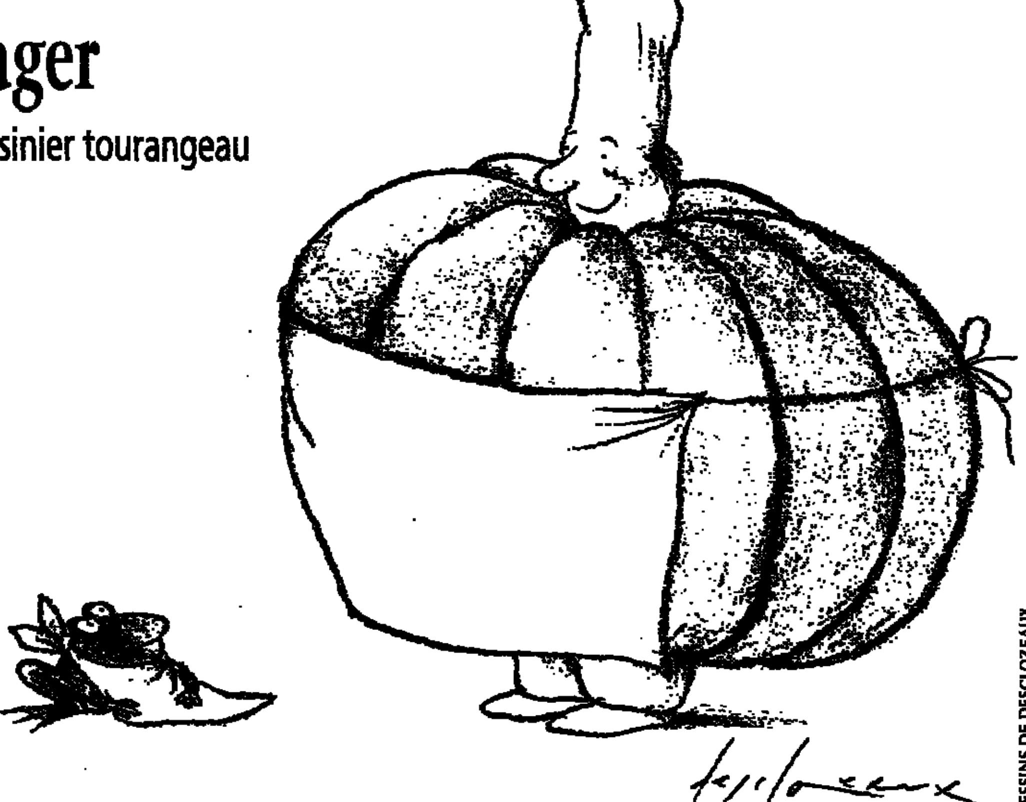
Ce chef en sabots ouvragés n'est ni le premier ni le dernier à s'intéresser à la chose légume, obsession qui dure pour les grands chefs, persuadés de tenir là une composante d'avenir – quelquefois goûteuse, souvent coûteuse – dans l'élaboration d'un propos universel qui sauverait le mangeur moderne du régime trop riche qui tue. Alors voilà nos nouveaux mandarins plongeant à mains vives dans leurs carrés de navets très rares, le dos bossu sur la sarriette odorante, la main tremblante vers la carotte d'hier et le poireau de toujours.

Eux qui ont les moyens d'échapper aux circuits de distribution des multinationales de la tomate élevée en station orbitale et de la courgette nourrie en batterie militent sans beaucoup de risques, mais avec sincérité, pour la remise en œuvre de ce qu'ils appellent *« une cuisine initiale »*. A chaque saison ses miracles. Le temps de la cueillette est de retour. Et plus de nostalgie pétainiste sur l'ogre jacobin, dévoreur des fils du terroir. Belle province à nouveau nourricière, sobre dans ses enchantements, réaliste dans ses offrandes. Bardet : *« En France, on a oublié que les plus belles recettes viennent de la pauvreté et non de la richesse. »*

L'homme qui basarde ces rustiques vérités s'est résolument fait seul. Son apprentissage, il l'entreprend en clandestin, à la bougie, en feuilletant des grimoires et en déchiffrant du Escoffier. Bardamu saucier en 1962, au Montana et au Savoy de Londres, écailler de la bonne société nantaise qui ne tolérait rien d'autre dans ses huîtres que du citron, Jean Bardet voit son destin basculer sous quelques lignes de Claude Lebey, dans *L'Express*, qui le repère à Châteauroux, en 1972.

Le feu aux poudres. On aime l'impertinence et l'intelligence de ce desperado ironique qui a tout à perdre et rien à gagner dans le combat d'avant-garde que lui fait mener sa remuante désinvolture. C'est l'escalade. Maître cuisinier de France, deux étoiles au Michelin, reconnu vedette à suivre par les guides gourmands, et hommage appuyé, en 1982, de la république gourmande de Jack Lang, qui le bombarde grand chambellan du repas des présidents au sommet de Versailles. Installation à Tours et louanges sans discontinuer depuis. Une carrière.

Le goût est parfois aussi dangereux que l'humour : moins on en a, mieux on se porte. Toutes les cartes des divas actuelles proposent des excentricités, comme s'il était impératif d'épater ou de bluffer le voisin. L'affaire n'est pas que cela soit bon ou pas – à ce degré d'excellence tout est recommandable –, le propos est que cela soit plausible ou non. Ces formule 1 de la table s'engagent dans des courses-poursuites dans lesquelles le client – l'otage ?, le cobaye ?– regarde passer les plats, et quelquefois les mange, en se demandant ce qui vient de lui arriver.



DESSINS DE DESCLOZEAUX

REVENIR SUR TERRE

Sans continuer à filer la métaphore, Bardet prend parfois les bordures tout à fait à la corde. Et il freine tard, l'animal. Son menu du potager, sa fierté, recèle des figures vraiment impressionnantes. Celle-ci, par exemple : *« Courge « Jack Little » farcie de ratatouille-minute (coulis de poivrons rouges) »* ; ou cette autre, plus acrobatique encore : *« Mousse de potimarron au* pélargonium odorantissimum *(goût de pomme reinette) »*. Un as.

Tout ça est naturellement plaisanterie. L'homme, à l'évidence, a encore des choses à démontrer. Facétieusement même. Le fait que le « Juge rouge » retarde la décision de lui infliger la distinction suprême est plutôt un hommage. Pourtant, derrière ou avant le pigeon au caramel d'épices, un plat heureux comme on dit, un « classique » comme soupirent ses servants, navrés de voir que l'aumônière de légumes anciens fait toujours un score un peu moins bon à l'audimat, ne pourriez-vous pas, monsieur Bardet, cher Jean Bardet, nous ramener de temps en temps un peu sur terre. Votre terre promise justement.

Vous arrive-t-il encore de couper des tomates pour en faire une salade, vous qui en faites pousser de si remarquables, ou d'agencer une purée de pommes de terre comme dans le temps, ou de faire mijoter des petits pois à la française, tout cons ? Oui ? Alors, vous nous rassurez.

Nous savons quelles sont vos charges et vos responsabilités, votre rang à tenir et les fourneaux-cocorico à défendre ; votre puissante et redoutable Touraine à soutenir. Ne nous laissez pourtant pas perdre l'espoir de pouvoir un jour dialoguer de façon moins abstraite avec les pensionnaires de votre jardin enchanté. Ils ne s'en porteront pas plus mal. Ni votre menu spécial potager.

Jean-Pierre Quélin

★ Jean Bardet, 57, rue Groison. 37000 Tours. Tél. : 47-41-41-11. Fermé dimanche soir et lundi.

Œufs et huile battus

LES historiens de la table hésitent. A qui attribuer la mayonnaise ? Pour les uns, c'est la déconfiture du duc de Mayenne à la bataille d'Arques (1589) qui donna son nom à une sauce méridionale à base d'huile. D'autres s'en tiennent à la victoire du maréchal de Richelieu, gourmet réputé, qui célébra en 1756 la conquête de Port-Mahon, aux Baléares, en battant de l'huile et des œufs pour se confectionner une sauce. « Mayennaise » ou « mahonnaise », l'inventeur serait surpris d'apprendre que l'an dernier, sur les 57 000 tonnes de mayonnaise dégustées par les Français, à peine une moitié a été montée chez eux. La mayonnaise a toujours été un tube chez les sauciers industriels. Ceci bien avant 1957, date où elle fut conditionnée pour la première fois sous cette forme. Aujourd'hui pour détourner de leur droit chemin les irréductibles de la « mayo maison », les fabricants lancent la « mayonnaise fraîche ». C'est une petite entreprise de moutardiers de Haute-Vienne, Delouis, qui en a eu la première l'idée à l'intention des épiceries de luxe. Un succès. Au point qu'un géant de l'agro-alimentaire, Astra-Calvé, s'y est mis à son tour sous la marque Bénédicta. A la grosse différence de ses consœurs, cette « mayonnaise fraîche » est douce au goût. Comme, par définition, elle ne peut rester fraîche éternellement, elle contient moins de son conservateur ordinaire, le vinaigre, condiment qui est le sauveur et le pire ennemi de la mayonnaise. La cuillerée de vinaigre chaud versée pour rattraper une mayonnaise qui tourne n'est, selon Bernard Loiseau, qu'une astuce qui *« dénature la sauce »*. Avec ou sans vinaigre, industrielle ou maison, la mayonnaise a ses hagiographes et ses combattants farouches. La bataille se joue d'ailleurs d'un continent à l'autre. L'an dernier se créait en France l'Association de défense de l'œuf mayonnaise, *« patrimoine gastronomique en voie de disparition »*, à en croire ses adhérents. De l'autre côté de l'Atlantique, le « I Hate Mayonnaise Club », fondé en 1990 par Charles Memminger, un journaliste d'Honolulu, milite pour faire de la planète *« un espace interdit à la mayonnaise »*. Moyennant 10 dollars d'adhésion, on est abonné d'office au très vindicatif *No Mayo News*, le journal dont l'unique but est de faire la guerre à cette sauce froide,

Guillaume Crouzet

Vouvray et montlouis, moelleux de Loire

VERNOU-SUR-BRENNE
de notre envoyé spécial

François Pinon vient, pour la dernière fois cette année, de nettoyer son pressoir pneumatique. Officiellement ouvertes dans les premiers jours d'octobre, les vendanges ne se sont achevées ici qu'au lendemain de l'anniversaire de l'Armistice. Dans le tuffeau de la vallée de Cousse, au septentrion de Vouvray, quelques lourdes barriques gorgées de sucre et millésimées 1995 entament aujourd'hui la lente fermentation hivernale. Une fois encore le miracle a été possible : l'été tourangeau de la Saint-Martin a autorisé les vendanges tardives et la quête des moelleux.

François Pinon, Noël Pinguet, Jacky Blot, Philippe Foreau : ils sont un petit groupe de vignerons sans quartier de noblesse à oser défier, chaque année ou presque, le destin météorologique et la pourriture grise. Un groupe de puristes déjà presque célèbres qui réveillent deux appellations – vouvray et montlouis – qui céderaient aisément à l'émollience du confort ligérien.

L'affaire est d'autant plus remarquable qu'aucune réglementation ne l'impose. Elle est, avant toute chose, le fruit du cépage chenin (ou pineau blanc de la Loire) dont la plasticité autorise, sur ce segment du fleuve, toute la gamme du sec au liquoreux additionnée d'effervescence. On peut à n'en plus finir pianoter sur le sensoriel gustatif, jouer au pétillant, accepter l'acidité de l'instant ou tenter l'immortalité que confère *Botritis cinerae*, ce champignon qui assèche le raisin, en concentre le suc et offre des vins de miel.

S'ils n'atteindront pas les excès des millésimes 1989 et 1990, les moelleux 1995 sortiront néanmoins de l'ombre au siècle prochain. Avec des tris répétés sur plusieurs semaines par des vendangeurs éclairés on est, cette année, parvenu à des concentrations approchant les 350 grammes de sucre par litre de jus de raisin. Pour atteindre de tels sommets il faut faire le deuil des gros volumes, accepter de ne plus dépasser les rendements autorisés et oser descendre sous les 10 voire les 5 hectolitres à l'hectare. Il faut ensuite trouver les amateurs qui partagent cette ascèse en acceptant que la bouteille atteigne ou dépasse les 100 francs. Et, en dépit de la dureté des temps, ces amateurs existent.

Jean-Yves Nau

★ On trouvera dans les appellations montlouis et vouvray de grands moelleux chez Jacky Blot (Domaine de La Taille aux Loups, 37270 Montlouis-sur-Loire, tél. : 47-39-50-80), chez Bernard Fouquet (Domaine des Aubuisières, 37210 Vouvray, tél. : 47-52-61-55), chez Noël Pinguet (Maison Huet, 37210 Vouvray, tél. : 47-52-78-87), chez Philippe Foreau (Domaine du Clos Naudin, 37210 Vouvray, tél. : 47-52-71-46) et chez François Pinon (Vallée de Cousse, 37210 Vernou-sur-Brenne, tél. : 47-52-16-59).

TOQUES EN POINTE

Bistrot

TARAZOUTE

■ Jusqu'au 1er décembre, le chef de l'hôtel La Mamounia présente les spécialités de la cuisine marrakchi au restaurant L'Obélisque à l'Hôtel *de Crillon (réservations : 44-71-15-15)*. Tous ceux qui ne pourront goûter sa pastilla au pigeon auront le loisir, l'année durant, de rendre visite à la charmante Khadija qui mitonne une cuisine familiale, plutôt savoureuse désormais, après des débuts hésitants. Le sobre décor échappe heureusement au tarabiscoté. Le samedi soir, en dégustant des cornes de gazelle, on regarde la danseuse du ventre Sabrina, et sans supplément. Menus au déjeuner : 65 F et 80 F. Comptez 140 F le soir, et 200 F avec un gris de Gerrouane.

★ Paris. 18, rue du Cardinal-Lemoine (75005). Tél. : 44-07-29-50. *Jusqu'à 23 h 30. Fermé lundi.*

Brasserie

LOUIS XIV

■ L'arrivée du Louis XIV dans le Groupe Flo marque-t-il la fin – ou la poursuite – du déclin ? Jean-Paul Bucher, le patron de La Coupole mais aussi de la chaîne Hippopotamus, se défend de vouloir tout casser. Alors, la rôtissoire continue de dorer d'admirables perdreaux (185 F), vendus bien moins cher qu'autrefois, présentés avec des pommes soufflées. On sert désormais des saint-jacques en salade, et toujours le tournedos Rossini. Quelques détails clochent... Mais c'est bien parti ! Menu à 195 F. A la carte, il faut compter près de 300 F.

★ Paris. 8, boulevard Saint-Denis (75010). Tél. : 42-08-56-56. Tous les jours.

Gastronomie

LE CARRÉ DES FEUILLANTS

■ Enfant des gaves et de l'Adour, Alain Dutournier cultive la nostalgie des coutumes paysannes. Un décor de bois clair auquel ne manque que l'odeur de résine. La moquette recouvre désormais le parquet ciré. La cuisine s'est agrandie ; office, pâtisserie et boutique pour la vente à emporter complètent l'installation. Le velouté de châtaignes au « blanc » de poule faisane est rehaussé de cardamome ; un émincé de cèpes marinés fait contraste avec le petit pâté chaud de cèpes au jus de persil. Une approche classique mais affranchie de la moindre routine. C'est un saint-aubin 1992 – la pucelle – Domaine Roux Père & Fils, qui souligne la juste cuisson du merlu, avec pousses d'épinards et jus de coquillages. Les amateurs de curiosités régionales choisiront la tête de veau à la navarraise, ou bien les côtes de brebis épaisses aux haricots tarbais en cocotte, fondants et parfumés. Le russe pistaché aux fraises, s'accompagne d'un vin doux naturel. Le service est à l'unisson, simple, chaleureux et sans improvisation. Au déjeuner, menu à 260 F. « Idées de la saison », avec quatre vins : 600 F. A la carte, comptez environ 500 F.

★ Paris. 14, rue de Castiglione *(75001) Tél. : 42-86-82-82. Fermé le* samedi midi et le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Un ciel incertain

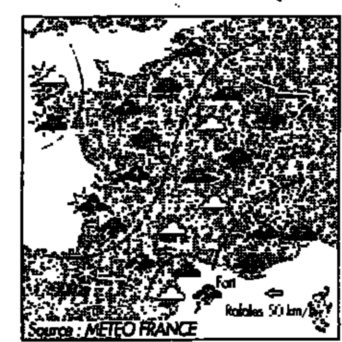
UNE DÉPRESSION se situe au sud de l'Islande et se décalera vers le nord-est dans les prochaines 72 heures. Le proche Atlantique et la France sont soumis à un régime de sud-ouest dépressionnaire. La perturbation qui traverse la France sera précédée d'une activité instable.

Mercredi matin, il pleuvra de la région Champagne-Ardenne à la Lorraine, à l'Alsace et aux Pyrénées. Sur Rhône-Alpes, la Provence et la Corse, le temps sera nuageux avec quelques ondées. Sur le Languedoc-Roussillon les pluies seront modérées et parfois orageuses. Les côtes de la Manche et de l'Atlantique auront quelques éclaircies, mais aussi des averses parfois orageuses.

L'après-midi, les pluies orageuses parfois fortes persisteront sur le Languedoc-Roussillon. Le vent d'est soufflera sur le littoral méditerranéen jusqu'à 50 km/h. Sur le Nord-Ouest, nuages et éclaircies alterneront. Partout ailleurs, le ciel sera très incertain avec des risques d'averse. Il neigera sur les Pyrénées au-dessus de 2 000 mètres.

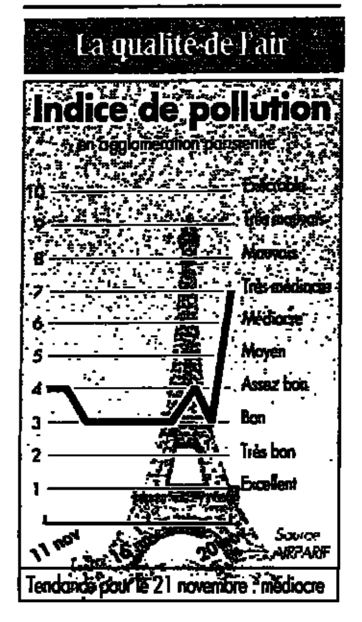
Les températures matinales seront de l'ordre de 6 à 8 degrés en général, localement de 0 à 2 degrés en Lorraine et en Alsace, et de 11 à 13 près de la Méditerranée. L'après-midi, le thermomètre indiquera 8 à 11 degrés dans le Nord-Est et 12 à 16 sur le reste du pays. La journée de jeudi verra le retour d'un temps plus calme.

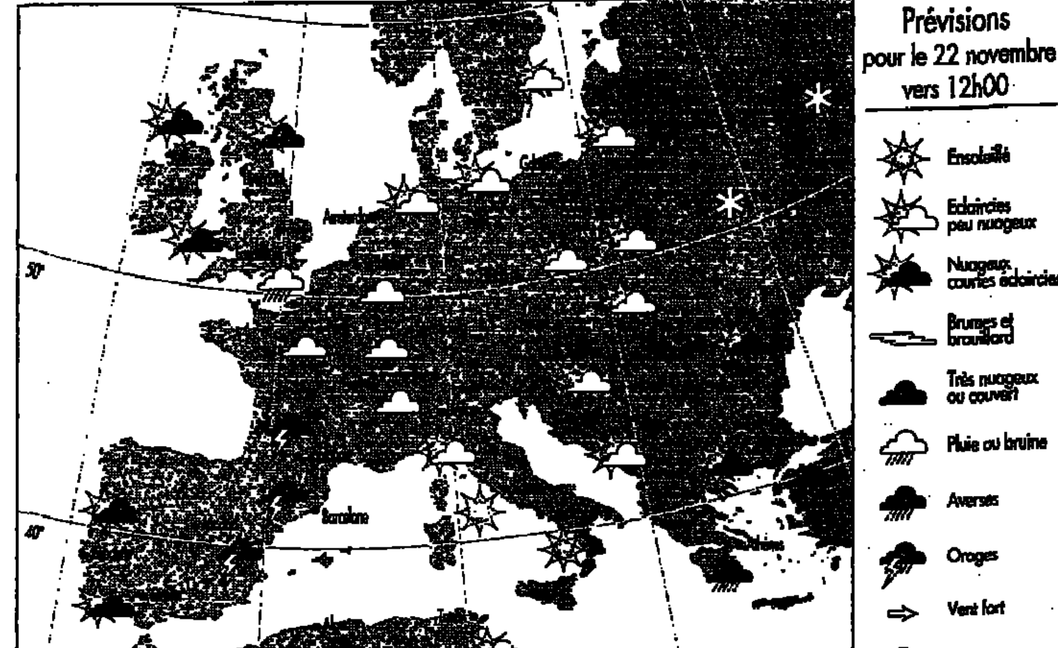
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 22 novembre vers 12h00

La qualité de l'air







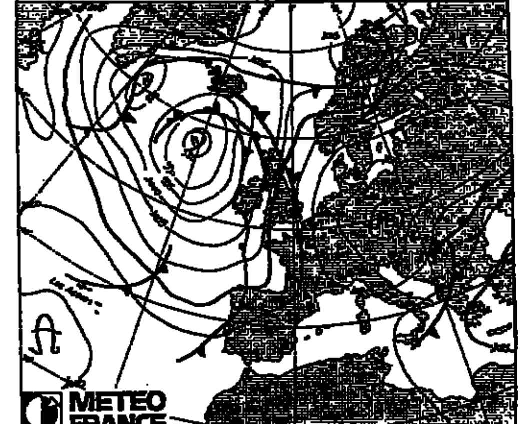
TEMPÉRATURES du 20 nov. 1995 maxima/minima

FRANCE

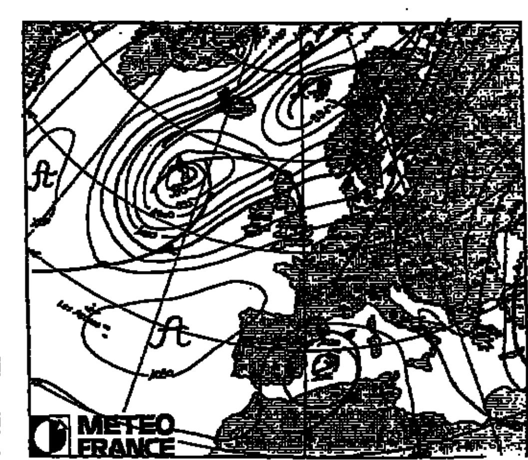
AJACCIO	16/3
BIARRITZ	18/11
BORDEAUX	9/6
BOURGES	8/1
BREST	10/8
CAEN	10/4
CHERBOURG	8/6
CLERMONT-F.	9/–1
DIJON	6/–2
FORT-DE-FR.	31/25
GRENOBLE	10/–2
LILLE	9/1
LIMOGES	10/1
LYON, BRON	9/–2
MARSEILLE	12/2
NANCY	8/–4
NANTES	10/6
NICE	16/6
PARIS	11/2
PAU	18/10
PERPIGNAN	15/5
POINTE-À-PIT.	30/23
RENNES	9/5
ST-DENIS-RÉUNION	28/20
ST-ÉTIENNE	7/–2
STRASBOURG	6/–4
TOULOUSE	12/6
TOURS	9/3

ÉTRANGER

ALGER	24/10
AMSTERDAM	9/1
ATHÈNES	15/5
BANGKOK	30/23
BARCELONE	16/8
BELGRADE	4/–1
BERLIN	1/–8
BOMBAY	34/19
BRASILIA	25/19
BRUXELLES	10/0
BUCAREST	4/–3
BUDAPEST	3/–4
BUENOS-AIRES	23/14
CARACAS	30/24
CHICAGO	10/2
COPENHAGUE	2/–4
DAKAR	36/21
DJAKARTA	36/22
DUBAI	32/16
DUBLIN	11/10
FRANCFORT	7/–5
GENÈVE	4/1
HANOÏ	26/21
HELSINKI	–5/–9
HONGKONG	27/17
ISTANBUL	7/5
JÉRUSALEM	26/13
KIEV	1/–3
KINSHASA	27/21
LE CAIRE	26/16
LIMA	24/17
LISBONNE	23/15
LONDRES	10/7
LOS ANGELES	18/13
LUXEMBOURG	7/–3
MADRID	19/9
MARRAKECH	31/15
MEXICO	16/9
MILAN	15/–2
MONTRÉAL	1/–1
MOSCOU	0/–4
MUNICH	1/–8
NAIROBI	23/14
NEW DELHI	28/17
NEW YORK	8/4
PALMA DE MAJ.	21/9
PÉKIN	10/–2
PRAGUE	0/–2
PRETORIA	14/13
RABAT	29/17
RIO DE JAN.	25/20
ROME	14/2
SAN FRANC.	16/11
SANTIAGO	28/12
SÉVILLE	24/18
ST-PÉTERS.	–4/–11
STOCKHOLM	–3/–9
SYDNEY	18/14
TENERIFE	29/20
TOKYO	17/9
TUNIS	20/12
VARSOVIE	1/–2
VENISE	10/–1
VIENNE	3/–2



Situation le 21 novembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 23 novembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

De main de maître

POUR COMPRENDRE les jeunes gens, il faut écouter ce qu'ils disent. Et voici un livre intéressant à cet égard : *Drôle de jeu*, de Roger Vailland. Quoique l'auteur ait pris la précaution, dès la première page, d'avertir qu'il ne s'agit que d'un roman, le sujet, la vérité des personnages mis en scène, ce qu'ils expriment, leur comportement, tout autorise à faire état de ce livre comme d'un témoignage d'autant plus recevable et digne d'attention qu'il est porté avec force et talent.

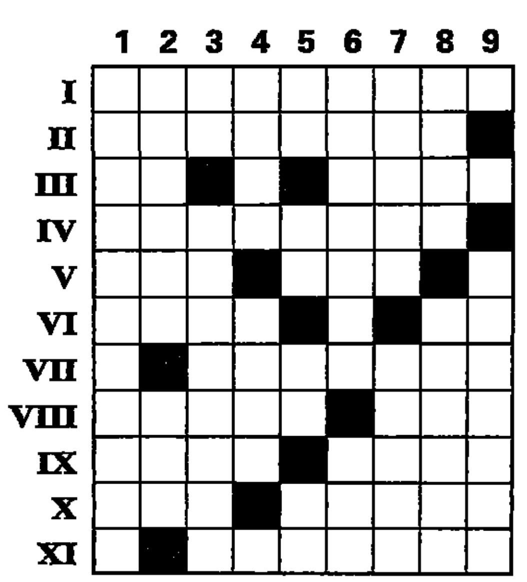
La scène est à Paris, au printemps 1944, dans un petit groupe d'étudiants engagés dans la Résistance, tous enfants de la révolution qu'ils appellent et pour laquelle ils travaillent, mais pour le moment occupés de faire la petite guerre à l'Allemand. Roger Vailland n'a peint qu'une cellule du vaste réseau de conjuration étendu alors à tout le pays, et il montre avec la précision d'un témoin, ayant lui-même pris part à ces choses, l'activité localisée de quelques « terroristes » résolus, garçons et filles chargés de missions diverses, liaisons, messages, hébergement d'hommes traqués, rencontre d'émissaires, coups de main.

Le récit est fait de main de maître, et tout dans ce livre donne une impression extraordinaire de présence, qui en rend la lecture aussi excitante qu'un roman d'aventures. Il convient de noter en passant la qualité d'art de conteur, qui semble innée à beaucoup de ces écrivains nouveaux venus, à Roger Vailland en particulier, hommes d'action qui ayant quelque chose à raconter le racontent bien, sans hésitation ni bavure, et donnent tout naturellement à leurs récits le caractère direct de la chose vue.

Émile Henriot
(22 novembre 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6697



HORIZONTALEMENT

I. Des gens qui aspirent à créer de nouveaux foyers. – II. Peut être à court de sujets. – III. En France. Se divisent en périodes. – IV. Argument sans répliques. – V. Peut se renforcer avec « même ». Permet de changer de milieu. – VI. N'est pas à une patte près. Article. – VII. Un travailleur sur les chantiers. – VIII. Derrière, pour le poète. Peu accessible. – IX. Un puits. Fromage suisse. – X. Parfois exigé pour une passe. Symbole de souveraineté. – XI. Quand on les pose, ça ne manque pas de cachet.

VERTICALEMENT

1. Indique que l'air est très vif. – 2. Cri d'une femme transportée. Le sujet pensant. – 3. A donc réagi en homme. Ruminent en Asie. – 4. A beaucoup apporté à l'automobile. Coule dans une île. – 5. Pronom. Lettres précédant une addition. Note. Consolide un assemblage. – 6. Procédait à un travail de précision. Variété d'argile. – 7. Bains, dans l'Allier. Sommet peu accessible. – 8. D'un auxiliaire. Peut abuser une vieille. – 9. Qui connaissent la question.

SOLUTION DU N° 6696

HORIZONTALEMENT

I. Chaisière. – II. Aar. Antes. – III. Liturgie. – IV. Lei. Ras. – V. Ischémies. – VI. Bête. – VII. Rôlage. – VIII. Abêti. Cru. – IX. Pi. Etales. – X. Hellébore. – XI. Erié. Osas.

VERTICALEMENT

1. Calligraphe. – 2. Haies. Obier. – 3. Articulé. Li. – 4. Atèle. – 5. Sarre. Gîte. – 6. Ingambe. Abo. – 7. Etisie. Clos. – 8. Rée. Etirera. – 9. Es. Osé. Usés.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Jeudi 23 novembre

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **LES INVALIDES** (60 F), 11 heures, sortie du métro Varenne (Calliope).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** : les peintres à la cour de Bourgogne (33 F + prix d'entrée), 11 h 30 (Musées nationaux) ; *Eliezer et Rebecca*, de Poussin, (33 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux) ; les appartements royaux (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, porche de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : salons du XVIIIe siècle, 12 h 30 ; Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** : exposition-dossier Musique et cinéma muet (23 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème, les grands courants artistiques du XIXe siècle (34 F + prix d'entrée), 14 h 30 ; exposition Chefs-d'oeuvre de la Ny Carlsberg Glyptotek de Copenhague (34 F + prix d'entrée), 19 heures (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS** (25 F + prix d'entrée), un autre regard sur la sculpture, le moulage et la taille, 12 h 30 ; exposition A l'ombre du Vésuve, 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE**, 14 heures (50 F + prix d'entrée), 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (Institut culturel de Paris) ; 14 h 30 (55 F), au pied des marches de l'Opéra-Bastille (Europ explo).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Sérinde, terre de Bouddha (40 F + prix d'entrée), 14 heures, caisse de l'exposition (Approche de l'art).

■ **SAINT-SÉVERIN** et son quartier (37 F), 14 h 15, angle de la rue Saint-Séverin et de la rue des Prêtres-Saint-Séverin (Monuments historiques).

■ **AUTOUR DE NOTRE-DAME-DE-LORETTE** (50 F), 14 h 30, sortie du métro N.-Dame-de-Lorette (Paris pittoresque et insolite).

■ **MARAIS** : la rue des Francs-Bourgeois et ses abords (50 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Métamorphoses urbaines).

■ **MOUFFETARD** : collèges, chapelles et jardins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Censier-Daubenton (Christine Merle).

■ **MUSÉE DU MOYEN ÂGE** : autour de *La Dame à la Licorne* (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place Paul-Painlevé (Frédérique Jannel).

■ **LE QUARTIER DU GROS-CAILLOU** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Vincent de Langlade).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE** et église du Saint-Esprit (45 F + prix d'entrée), 15 heures, 293, avenue Daumesnil (Didier Bouchard).

■ **MUSÉE MARMOTTAN** : exposition De Le Brun à Vuillard (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue Louis-Boilly (Paris et son histoire).

LES SERVICES DU Monde

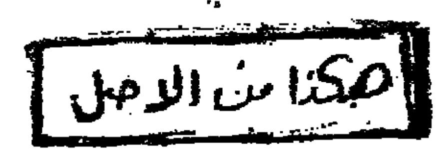
Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ — Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le premier Boeing 777 de British Airways a effectué, vendredi 17 novembre, son vol inaugural au départ de Londres-Heathrow à destination de Dubaï (Emirats arabes unis) et Mascate (sultanat d'Oman). – *(AFP.)*

■ **SRI LANKA.** La compagnie scandinave Finn Air a annulé ses vols charters à destination de Colombo pour cet hiver en raison des combats qui opposent les troupes srilankaises aux séparatistes tamouls. – *(AFP.)*

■ **SÉVILLE.** La sécheresse persiste en Andalousie et, depuis le 16 novembre, les Sévillans sont privés d'eau dix heures par jour au lieu de six précédemment. – *(AFP.)*

■ **AFRIQUE.** Air Afrique desservira, à partir du 4 décembre, la ligne Abidjan-Nairobi à raison de deux vols hebdomadaires, entrant ainsi en concurrence directe avec la compagnie publique éthiopienne qui avait jusqu'à maintenant le monopole sur cette liaison. – *(Reuter.)*

■ **AUTOCARS.** Un accord se dessine entre les Quinze pour obliger les constructeurs d'autocars à équiper tous leurs nouveaux véhicules de ceintures de sécurité à deux points d'attache ventrale. Des divergences subsistent encore sur la date d'entrée en vigueur de cette mesure et plusieurs Etats membres – l'Allemagne, la France, l'Espagne et l'Italie – contestent cette obligation pour les petits autocars. Ils préconisent un équipement en ceintures à trois points d'attache, comme pour les voitures particulières, seulement pour les sièges non protégés, à l'avant, à l'arrière et près des portes d'accès du véhicule. – *(AFP.)*

■ **PAYS-BAS.** Les Néerlandais ont été moins nombreux que les années précédentes à se rendre en France au cours du printemps et de l'été. Avec 1,6 million de vacanciers venus des Pays-Bas, la France est restée la première destination de vacances des Néerlandais, mais ce chiffre représente une diminution de 18,7 %. – *(AFP.)*

SEMAINE DE LA BONTÉ

Cas n° 1022. Pour les études d'infirmière de Béatrice. – Béatrice vit depuis l'âge de deux ans avec son père invalide. Elle a commencé des études d'infirmière et ne perçoit pas encore de bourse. Pour les mois à venir, elle ne peut subvenir aux frais de scolarité, ni à l'achat des livres nécessaires. Les prestations que touche son père servent à peine à payer les frais de la vie quotidienne. Une somme de 2 500 F permettrait à Béatrice de poursuivre sa scolarité.

★ **Prière d'adresser les dons à la Semaine de la bonté, 4, place Saint-Germain-des-Prés, BP 42, 75261 Paris Cedex 06. CCP Paris 4-52X ou chèques bancaires. Tél. : (1) 45-44-18-81. Fax : (1) 42-22-47-74.**

ÉDITION Le milieu éditorial français vit chaque automne au rythme des prix littéraires : quatre « grands » – Renaudot, Femina, Médicis et Interallié, attribué en dernier, mardi 21 novembre, – plus le « sacro-saint » Goncourt, qui garantit moins une reconnaissance littéraire que de fortes ventes. D'où, autour de ce prix – décerné par une académie dont les membres, cooptés, sont élus à vie –, des luttes d'influence de plus en plus rudes, en un temps où la santé de l'édition française n'est pas excellente ● LE GONCOURT (300 000 exemplaires en moyenne) est un enjeu économique majeur pour certaines maisons, venant combler un déficit, garantir les bénéfices d'une année, et, à terme, assurer la survie de l'entreprise. ● À L'ÉTRANGER, sauf peut-être au Japon où la situation ressemble étrangement à la France, les prix ont un impact plus *symbolique qu'économique.*

Prix littéraires, jeux d'influence et enjeux économiques

Le public français achète fidèlement les livres primés, surtout le Goncourt. Obtenir l'une de ces récompenses devient donc, la crise aidant, une nécessité vitale pour les éditeurs

CHAQUE ANNÉE, un lundi de novembre, deux auteurs de romans français font l'ouverture du journal télévisé de 13 heures : le lauréat du prix Goncourt (créé en 1903) et celui du Renaudot (créé en 1926). Qu'un pays mette ainsi sa littérature à l'honneur *devrait réjouir* tous ceux qui défendent les livres. Pourtant, à chaque fois, ce ne sont que sourires en coin et accusations : *les jurés*, inamovibles, ne seraient pas indépendants, les prix seraient truqués, et les éditeurs s'entendraient pour se partager le gâteau. Trois d'entre eux, Gallimard, Grasset et Le Seuil, à force d'avoir leurs habitudes sur les podiums, sont même *confondus sous* le sobriquet commun de « Galligrasseuil ».

Tout serait donc attendu, prévu, verrouillé. *Le* lauréat n'aurait qu'à se réjouir d'avoir été là au bon moment pour servir les intérêts de sa maison, empocher l'argent, se taire, disparaître même parfois, « tué » par le succès. Il ne faudrait surtout pas qu'il se mette à croire *qu'on a distingué son livre* et son talent. Si la mécanique était aussi bien huilée, l'affaire serait entendue : les prix auraient disparu, emportés par le ridicule et le discrédit. Mais ils survivent, dans un labyrinthe d'intérêts symboliques, politiques et financiers dont les *composantes* changent périodiquement.

A ce titre, l'année 1995 est exemplaire, parce qu'elle « fait désordre ». On voyait Grasset – qui a quasiment obtenu, depuis 1986, un Goncourt tous les deux ans – vainqueur à coup sûr avec le roman de Franz-Olivier Giesbert, *La Souille*. Et voilà que le jury a élu Andreï Makine, l'auteur du *Testament français* (Mercure de France), qui venait de recevoir, une semaine auparavant, le prix Médicis (*ex-aequo*) (*Le Monde* des 8 et 15 novembre). C'est une première. Un auteur ne s'était jamais vu décerner, la même année, deux des plus importantes récompenses littéraires. Comme si, à la traditionnelle guerre entre éditeurs, venait s'ajouter une guerre entre jurys.

Les Goncourt se sont enorgueillis de leur choix comme d'un acte de liberté. *« C'est la preuve que c'est le livre qui compte »*, commentait Didier Decoin, nouveau juré. Une affirmation qui serait superflue si aucun doute ne pesait sur la *désignation des lauréats. A qui la* faute ? Aux jurés ou à tout un système qui ne pouvait naître qu'au pays où chacun, même un ancien président de la République, veut écrire des romans ? En France, l'impact, non seulement symbolique mais économique, des prix littéraires prend une tournure particulière. Le public français achète les romans primés, et au premier *chef le Goncourt, sans savoir que* les choix entretiennent des rapports parfois vagues et lointains avec la qualité des textes.

Certes, les jurys se sont inévitablement *« souvent trompés »* (le Nobel lui-même n'a-t-il pas négligé Proust, Joyce, Borges et quelques autres ?), et on n'en finit pas de rappeler les noms des Goncourt *« qui ne disent plus rien à personne »* alors que l'académie a couronné si peu de grands écrivains.

> « Même si on peut se passer des prix financièrement, ils se rendent indispensables en termes d'image »

Mais, aujourd'hui, même ces *luttes d'influence, ces empoignades* d'un pays qui a un rapport « passionnel » à sa production romanesque, semblent ne plus être le véritable enjeu de la « machine des prix ». Depuis une dizaine d'années, celle-ci ne répond plus guère à des critères de goût, à la défense de tel ou tel courant littéraire. La crise économique à laquelle est confrontée l'édition rend le système d'autant plus pervers que l'obtention régulière d'un grand prix – surtout le Goncourt – devient pour certaines maisons une nécessité, voire un enjeu vital. C'est de là qu'est née la lutte au couteau entre les trois rivaux-complices du triangle « Galligrasseuil », dont aucun, bien sûr, n'avouera les moyens *mis en œuvre pour* « fidéliser » les jurés (salaires ne correspondant pas à un travail, à-valoir excessifs, etc.).

*L'*équilibre économique de ces maisons dépend-il vraiment des prix ? Antoine Gallimard, PDG des éditions du même nom, et Claude Cherki, PDG du Seuil, ont la coquetterie d'afficher, l'un et l'autre, un air dégagé. *« Pour nous, c'est la cerise sur le gâteau*, lance Antoine Gallimard. *Autrefois, on se disait qu'un prix allait ajouter des bénéfices à une année équilibrée. Aujourd'hui, je cherche à dégager des bénéfices quoi qu'il arrive. »*

Cela dit, pour une petite maison comme le Mercure de France (filiale de Gallimard) – dont le déficit net annuel est de 3 à 4 millions de francs – le Goncourt est une aubaine, reconnaît Antoine Gallimard : *« Le Makine apportera une bouffée d'oxygène au groupe en aidant à compenser les déficits du Mercure. »*

On peut sourire de la distance que semblent prendre MM. Gallimard et Cherki avec les prix. Mais il est vrai que les recettes d'un Goncourt, si elles peuvent doubler le chiffre d'affaires d'une petite maison, ne représentent qu'une faible part d'augmentation pour des entreprises comme Gallimard et Le Seuil, qui s'appuient à la fois sur un fonds important et sur une production étendue (littérature, sciences humaines, jeunesse, poche, etc.).

La vente d'un Goncourt va généralement de 150 000 à 400 000 *exemplaires* – sauf mauvaise *surprise*, ou très bonne (*L'Amant*, de Duras, a atteint le million en 1984). Un Goncourt à 300 000 exemplaires (d'un livre vendu 100 F) intervient pour 3 % dans le chiffre d'affaires de la maison Gallimard (environ 550 millions de francs par an), pour 5 % dans celui du Seuil (environ 300 millions de francs).

Pour Gallimard et Le Seuil, les prix servent surtout à attirer ou à retenir des écrivains « chatouillés » par l'envie de récompenses. *« Ce que se rappelleront les gens*, explique Claude Cherki, *ce n'est pas les livres que nous avons publiés à la rentrée, c'est si nous avons eu ou non des prix. Ce qui est gênant, c'est que, même si on peut se passer des prix financièrement, ils se rendent indispensables en termes d'image. »*

Pour Grasset, en revanche, dont la production est essentiellement centrée sur les nouveautés de la rentrée romanesque, plusieurs années *successives sans Goncourt* constituent un manque à gagner plus profondément déséquilibrant, même si la maison est adossée à un grand groupe, Hachette. Un Goncourt à 300 000 exemplaires représente une part de 11 % du chiffre d'affaires annuel (environ 140 millions de francs). *« Toutefois*, précise Jean-Claude Fasquelle, le PDG de Grasset, *il y a cent cinquante best-sellers dans l'année et seulement cinq grands prix littéraires, dont trois font vraiment vendre. Garcia Marquez et Umberto Eco n'ont pas besoin d'eux. Ce qui m'agace, c'est quand interviennent des critères extérieurs à la qualité des prix, comme des règlements de comptes entre jurys. »*

Faut-il déduire de cette profession de foi que les *« critères extérieurs »* seraient plus nuisibles que les critères « intérieurs », moins visibles et plus complexes, gouvernés par les jeux d'alliance entre maisons rivales ? Sans compter que la face cachée de l'iceberg se situe du côté des filiales et des éditeurs diffusés par les grandes maisons. Ainsi les prix décernés aux Editions de Minuit, de l'Olivier ou à Phébus intéressent directement Le Seuil, qui *diffuse ces* éditeurs. Gallimard, *via* sa société de diffusion (CDE), est très concerné cette année par l'attribution du Femina à Emmanuel Carrère (Gallimard est entré dans le capital des éditions POL, diffusées par le CDE).

Ces enjeux économiques grandissants doivent-ils faire désespérer de la possibilité de distinguer et promouvoir des « textes » – et non *des « marques » ? Au sein même* des maisons qui se battent pour les prix, on commence à murmurer que le système actuel, avec ses jurys cooptés à vie, *« a fait son temps »*, qu'il est bloqué et discrédité. Intellectuellement sans doute.

Et, pour l'image de la littérature française à l'étranger, le mal est déjà fait. Les éditeurs, qui, souvent, achètent d'abord les droits des ouvrages couronnés, se font une mauvaise idée de la production romanesque française... En attendant de n'en avoir plus aucune idée ? Mais tant que les prix seront rentables, tant que le public français sera au rendez-vous, leur pérennité semble assurée.

Marion Van Renterghem

Petit traité d'habileté académique

COMMENT les Goncourt font-ils pour être au bon moment *« là où on ne les attendait plus »*, pour échapper au discrédit qui les menacerait si les *rumeurs de septembre devenaient, systématiquement,* information en novembre ? Ils semblent avoir un sixième sens, un instinct de survie. Qu'on en juge :

1984 : Bernard-Henri Lévy publie son premier roman, *Le Diable en tête* (Grasset). Les Goncourt n'aiment guère couronner un premier livre – de peur, comme c'est arrivé, que leur lauréat ne publie plus rien ensuite. Mais Grasset veut le Goncourt, et Lévy aussi. Tout est « calé », on le dit, c'est sûr, les autres éditeurs pensent déjà à l'année suivante. Le Goncourt est attribué à Marguerite Duras pour *L'Amant (éd. de Minuit). Un écrivain incontestable pour un* roman publié chez l'irréprochable éditeur de Samuel Beckett, Jérôme Lindon.

1990 : un grand journaliste rêve du Goncourt, comme un enfant. Philippe Labro, auteur Gallimard à succès, ferait un très convenable Goncourt populaire, à très grosses ventes. D'autant que Gallimard n'a pas eu le prix depuis 1985 et que Grasset l'a eu en 1986 et 1989. Mais il est aussi le puissant directeur d'une grande radio, RTL. Donc « encombrant ». le *Goncourt revient à Jean Rouaud, pour un premier* roman (mais oui !), *Les Champs d'honneur*, publié par Jérôme Lindon.

1995 : Grasset, qui n'a pas eu le Goncourt en 1994, (mais en 1991 et 1993 toutefois) le veut *« à tout prix »*, dit-on. Deux écrivains reconnus sont au rendez-vous, François-Olivier Rousseau et Hector Bianciotti. Mais le directeur de la rédaction du *Figaro*, Franz-Olivier Giesbert, qui n'en est pourtant qu'à son troisième roman, est aussi sur les rangs et, très vite, favori. Inconvénient : pourquoi Giesbert quand *on jugeait Labro – auteur plus accompli – gênant ?* On entendait déjà les commentaires. Le prix est décerné à Andreï Makine, publié au Mercure de France par Simone Gallimard, qui vient de mourir (le 22 octobre).

Josyane Savigneau

Les grandes manœuvres japonaises

TOKYO
de notre correspondant

Les prix littéraires japonais font partie des politiques commerciales des maisons d'édition qui les patronnent. Les plus connus sont le prix Akutagawa (souvent comparé au Goncourt pour sa notoriété) et le Naoki, décernés deux fois par an. Ce sont les grandes manifestations de la vie littéraire, organisées par la maison d'édition Bungei Shunju. Lorsqu'ils furent créés, dans les années 30, ces deux prix se différenciaient : le premier (en mémoire de Ryunosuke Akutagawa, l'auteur de *Rashomon*, mort en 1927) consacrait les auteurs de littérature pure et le second (référence à l'écrivain Sanjugo Naoki : 1891-1934) la littérature plus populaire. Après la guerre, cette distinction s'est progressivement effacée. Les nouveaux prix créés au *début des années 90 par la maison* d'édition Shinchosha, le prix Mishima et le Shugoro Yamamoto (décédé en 1967) couronnent des écrivains peu connus. Les éditions Chuokoron décernent également depuis une trentaine d'années le prix Tanizaki.

L'auteur vedette, le succès scandale et le maelström médiatique ont fait d'abord des prix littéraires de grandes opérations commerciales. Choisis par les maisons d'édition qui patronnent les prix, les membres des jurys appartiennent au monde des lettres et leurs choix n'ont souvent guère de signification proprement littéraire. Ils couronnent parfois moins des œuvres que des personnalités médiatiques. De grands écrivains marqués à gauche – tel Hiroshi Noma – n'ont jamais été distingués. D'autres, en revanche, comme Yukio Mishima ou Junnosuke Yoshiyuki, ont fait partie du jury Akutagawa, de même que Kenzaburo Oe, qui s'en est retiré avec fracas.

En réaction à ce système, des mouvements de citoyens créent leurs prix : c'est le cas par exemple de la ville d'Otaru (Hokkaido), qui *décerne le prix Sei Ito* (poète né dans la région) et dont le jury est estimé. Enfin, les décorations décernées par l'Etat japonais ne sont rien d'autre que des consécrations officielles non dénuées de significations politiques : Kenzaburo Oe ou Shohei Oka (auteur des *Feux*) ont ainsi refusé l'ordre de la Culture, que vient en revanche de recevoir Shusaku Endo (auteur, entre autres, de *Silence*).

Philippe Pons

L'indifférence américaine

Contrairement à la France, passionnée par ses écrivains et valorisant les prix littéraires censés les honorer, les Etats-Unis tiennent la littérature dans les marges de la reconnaissance populaire, ce qui évite aux critiques et aux jurys – tournants ou indépendants du *monde de l'édition – ce « pouvoir » tant convoité en France. Les prix* apportent du prestige aux auteurs – et, pour certains, de l'argent –, mais ont généralement peu d'incidence sur la vente des livres. Les deux récompenses qui ont un réel retentissement sont le Pulitzer, fondé en 1918, à vocation d'abord journalistique, et le National Book Award, une distinction uniquement littéraire, dont Borges, en 1970, fut le premier lauréat. Le Pulitzer, décerné par le conseil d'administration de l'université Columbia de New York, comporte douze prix récompensant des ouvrages de différents domaines. Le National Book Award, dont le jury tourne chaque année, est plus prestigieux (et doté de 25 000 dollars).

Britanniques et Allemands préfèrent les récompenses symboliques

LES HABITUDES des prix littéraires, dans les pays de tradition puritaine comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, tranchent sur celles de la France avec ses jurys inamovibles, liés par un jeu d'in*fluences subtil aux maisons* d'édition. La plus prestigieuse distinction littéraire britannique, nous rapporte notre correspondant, le Booker Prize (fondé en 1968), a un impact imprévisible sur les ventes, et les principales maisons d'édition ne sauraient compter sur lui pour « arrondir leurs fins de mois ». Les membres du jury sont sélectionnés par un « comité de gestion » – *composé d'éditeurs*, d'auteurs ou de personnes liées au monde des livres – et nommés pour une seule année, ce qui prémunit contre les éventuelles pressions des éditeurs.

En Allemagne, où la décentralisation minimise l'enjeu des distinctions nationales, les deux principaux prix qui ne soient pas internes à un Land couronnent une œuvre et non un livre en particulier, ce qui diminue d'autant les retombées commerciales. *Le* Georg-Büchner-Preis, créé en 1923 à l'intention d'un poète ou d'un romancier et décerné par la Deutsche Akademie für Sprache und Dichtung, aurait pour équivalent français le Grand Prix de l'Acadé*mie française – en plus novateur* toutefois, puisqu'il distingue volontiers de jeunes auteurs (Peter Handke fut lauréat en 1973, à trente et un ans). Le jury est permanent mais sans lien avec le monde de l'édition. Reste la cérémonie, très institutionnelle comme toujours en Allemagne, qui impose au lauréat un discours, ainsi que son éloge par une personnalité. Le même fonctionnement vaut pour le Prix de la paix *des éditeurs et libraires allemands.* Il est attribué lors de la Foire de Francfort à une œuvre (pas nécessairement littéraire) qui a le mieux servi l'idée de la paix – cette année, sa remise à l'islamisante Annemarie Schimmel a déclenché une polémique.

En Italie, les prix sont plus populaires. Le prestigieux prix Strega, créé en 1947, dont le jury se compose de 400 personnalités du monde intellectuel, assure une vente en librairie d'au moins 30 000 à 40 000 exemplaires. Le prix Campiello, décerné depuis 1963, a des retombées commerciales plus importantes (au moins 50 000), le grand public participant directement au vote : sur indication d'un jury renouvelable tous les deux ans, composé de dix critiques littéraires et d'un président extérieur au monde des livres, une liste de cinq titres est proposée à un autre jury, renouvelable chaque année, de trois cents lecteurs *de toutes catégories sociales.*

M. V. R.

De son séjour en Norvège, Monet rapporta vingt-huit toiles enneigées

Le Musée Rodin en expose douze, quelques croquis et des photos

Episode méconnu de la vie créatrice de Claude Monet, son séjour en Norvège durant l'hiver 1895 fait l'objet d'une exposition au Musée Rodin, à Paris. Petite par la taille, elle n'en éclaire pas moins les obsessions d'un peintre qui n'en a jamais fini avec son motif et qui, là, se trouve confronté à rudesse du climat. Où l'on voit Monet se colleter à la neige, et pour la première et seule fois à une montagne : le mont Kolsaas.

MONET EN NORVÈGE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris 7e. Tél. : 44-18-61-10. Tous les jours, sauf le lundi, de 9 h 30 à 16 h 45. Jusqu'au 7 janvier.

Douze peintures, des croquetons, une collection de photos... L'exposition est modeste, mais mérite qu'on s'y arrête. L'épisode norvégien de deux mois (février et mars 1895) qu'elle rappelle est peu connu, généralement considéré comme une parenthèse dans le parcours de Monet. Une parenthèse dont on sait par les lettres que le peintre a envoyées à sa femme, Alice, pendant son séjour à Christiania, aujourd'hui Oslo, et dans les environs, qu'elle avait tournure d'une « campagne de peinture » beaucoup moins confortable que les autres.

C'est le peintre Frits Thaulow, un Norvégien de Paris, ami de Rodin, qui avait incité Monet à aller peindre l'hiver norvégien. Une tentation à laquelle Monet pouvait céder d'autant plus volontiers qu'il avait des raisons familiales de faire le voyage – son beau-fils, Jacques Hoschedé, était installé à Christiana depuis peu. C'était aussi l'occasion de satisfaire sa curiosité de Normand envers le pays des Vikings, où la culture française avait du succès : Monet lui-même y était connu depuis le salon d'automne de 1890, dont il était l'un des invités d'honneur avec Degas et Pissarro. A ces motivations dûment notées dans le catalogue de l'exposition, il faut peut-être ajouter le besoin que le peintre pouvait avoir de se refaire une virginité après avoir travaillé deux ans à sa série des cathédrales de Rouen.

A son arrivée, Monet est aux prises avec la neige. Le motif n'est pas nouveau pour lui : de la Seine à Bougival aux environs d'Honfleur, d'Argenteuil à Giverny, le peintre en avait cherché les « effets ». Mais cette fois, la neige fait plus que recouvrir le paysage, elle fait corps avec lui. Et Monet est pris dedans, empêtré dans son motif : il ne sait pas skier, et doit se tenir là où les routes sont dégagées.

Cela explique le cadrage invariable de ses vues du mont Kolsaas. Le mont qui fait l'objet d'une douzaine de toiles, il ne l'a pas trouvé d'emblée, pas plus que ses autres motifs : « *Impossible d'arriver dans un pays pareil et de s'y asseoir tout de suite pour travailler.* » Et Monet de regretter son jardin de Giverny et d'être tenté de rentrer au bercail dès le 13 février. Mais le désir d'affronter le paysage norvégien l'emportant, il est au travail au bout de trois semaines, et ne tarde pas à constater, comme à Rouen, comme toujours, qu'il lui faudrait rester plus longtemps pour venir à bout de ce qu'il cherche, des effets différents.

Il fait si vite qu'en cinq semaines il entreprend vingt-huit tableaux autour de quatre motifs : des maisons perdues dans la neige, le village de Sandviken avec son pont métallique, le fjord de Christiania et ses flots à fleur d'eau, et le mont Kolsaas déjà mentionné, qui lui fait penser au Fuji-Yama, comme les maisons de bois de Sandviken lui rappellent les villages japonais dont il est familier par estampes interposées. Le mont qui est tout en rondeurs n'a pourtant pas grand-chose de la montagne d'Hokusai. A croire que Monet avait besoin de cette idée rassurante, d'un terrain qui lui est familier, et de l'image d'une nature apprivoisée plutôt que sauvage, pour pouvoir brosser son hiver norvégien.

En des paysages qui n'ont rien à voir avec les photographies de nature grandiose qu'il rapporte avec lui. Ils sont même assez atypiques pour que Thaulow puisse dire que « *La Norvège de Monet, c'est n'importe quoi* ».

On ne dira pas forcément le contraire, et surtout pas que les tableaux de Norvège sont des chefs-d'œuvre qu'on n'aurait pas su voir. Leur intérêt est ailleurs, dans leur aspect hâtif, dans leur facture changeante plus ou moins relâchée, dans leur inachèvement, dans ce quelque chose de désolé qu'on est tenté d'interpréter comme des signes d'expressivité tenant de la « mélancolie scandinave ». Enfin dans le comment Monet affronte le mont Kolsaas, sa première montagne, sa Sainte-Victoire ou son calvaire, qui occupe la fin de son séjour. Et qu'il peint entre ciel et neige, à distance incertaine, sans échelle, sans repère spatial, sans motif secondaire, tantôt rongée par le brouillard et presque en creux, tantôt aplatie et comme voilée, tantôt affirmant sa masse houleuse, brune et lourde, avec un peu de l'énergie qu'il avait mise à peindre le chaos tellurique dans la vallée de la Creuse.

Deux toiles voyageuses

Le Musée des beaux-arts de Rouen expose deux nouveaux tableaux de Claude Monet : *Vue générale de Rouen* et *Route, effet de neige, soleil couchant*. Cette dernière toile, réalisée en 1869, représente la route de Versailles à Louveciennes, enneigée et baignée par la lumière du soleil couchant. Elle est exposée à Rouen suite à un dépôt de l'Etat. Elle appartenait à un collectionneur français qui dut la vendre en 1902. Le tableau a disparu pendant la seconde guerre mondiale avant de réapparaître en 1971 avec vingt-six autres toiles confiées aux musées de l'ex-RDA par un prélat agissant au nom d'un ancien soldat de la Wehrmacht qui les avait ramenées de France. Les tableaux ont finalement été remis en 1994 à la France par le gouvernement de Bonn.

ÉTERNEL INSATISFAIT

Finalement, après s'être bien plaint, Monet, l'éternel insatisfait, n'est pas trop mécontent de ce qu'il rapporte. La preuve c'est qu'au printemps, chez Durand-Ruel, il expose avec *Les Cathédrales*, huit toiles de Norvège : six vues du Mont Kolsaas, et deux du village de Sandviken avec le pont de Lökke. Celles-là étaient donc considérées comme abouties. Mais les autres ? Etaient-elles de « *ces pauvres toiles qui n'avancent pas, qui ne seront ni des impressions, ni des toiles un peu poussées* », que le peintre rentré au pays n'a jamais pu reprendre, et dont il a pu dire qu'il en était « *dégoûté et honteux* », il est vrai en 1913, à une époque où, déprimé, le peintre tendait à renier tout ce qu'il avait fait ?

Reste que Monet n'a jamais signé que la moitié des œuvres ramenées de Scandinavie. Ce sont celles-là qu'il considérait donc comme présentables que l'exposition venue de Norvège (elle a été présentée à Stavanger au cours de l'été) montre surtout.

Geneviève Breerette

« La Parisienne », le pari d'interpréter une femme infidèle très honnête

Les bienfaits et les risques du casting

LA PARISIENNE, de Henry Becque. Mise en scène : Jean-Louis Benoit. Avec Jean-Marie Winling, André Marcon, Nathalie Baye, Marie Mergey, Niels Dubost.
THÉÂTRE DE L'ATELIER, place Charles-Dullin, Paris 18e. Tél. : 46-06-49-24. Du mardi au samedi à 21 heures. Samedi à 18 heures et dimanche à 15 h 30. 80 F à 280 F.

La pièce d'Henry Becque, *La Parisienne*, est un cas d'espèce. Le partage à trois – épouse-mari-amant – ne suscite ici pas de sourire en coin. C'est une situation naturelle, cordiale. La valeur de *La Parisienne* repose sur le calme, le froid pur et simple des faits exposés, et sur la précision accomplie des paroles : on dirait du marbre taillé par Rodin et poli par Camille Claudel (Rodin avait sculpté une tête de Henry Becque).

La Parisienne est, d'habitude, jouée à contresens, parce que acteurs et metteurs en scène ne peuvent pas se couler dans cet amoralisme résolu. Les conventions voudraient que l'épouse soit une coquette perverse, le mari un mari trompé, l'amant un séducteur presque professionnel. La difficulté majeure est le jeu de l'épouse. *La Parisienne* ne peut tenir debout que si une actrice de toute première grandeur enrichit le canevas par une quantité de choses non dites : enfance, douleurs, échecs, revanches, et d'autres raisons ou intentions, à son gré. Faute de quoi *La Parisienne* devient une comédie d'époque, sans plus. N'oublions pas que Becque n'est pas un auteur polisson du tout. C'est lui qui, le premier, posa sur une scène de théâtre un « prolo » qui s'oppose aux lois du marché. Lorsque Becque fut invité à écrire dans *Le Figaro*, il donna un article : « Les droits des pauvres ».

Quand il a été annoncé que Jean-Louis Benoit, l'un des fondateurs-animateurs du théâtre nettement « progressiste » de l'Aquarium (ils avaient fait un chef-d'œuvre sur la grève de l'usine Lip), mettait en scène *La Parisienne*, Henry Becque a tout de suite paru en bonnes mains, d'autant que les rôles du mari et de l'amant étaient confiés respectivement à Jean-Marie Winling et André Marcon, deux acteurs de forte conscience, de haute volée, pas des plaisantins. Mais, pour tenir le rôle de l'épouse, l'actrice rêvée n'a pas été trouvée. Ce fut déjà l'obstacle lors de la création de la pièce, en 1885, et lors des premières reprises, jusqu'à ce qu'une très grande actrice, Réjane, s'impose, et aussitôt la pièce fut enfin comprise, et fit un triomphe.

Les producteurs de *La Parisienne* aujourd'hui ont cédé aux mirages du « casting » : la notoriété de Nathalie Baye est considérable, elle est, à juste titre, connue et appréciée, par l'entremise du grand et du petit écran. Mais, sur scène, dans *La Parisienne*, bien montée en épingle par plusieurs robes de toute beauté (de Dominique Borg), Nathalie Baye lance vite, fine et souriante, un rôle qu'elle ne prend pas crucialement en compte, et, malgré sa gentillesse, malgré son absence entière de vulgarité ou de truc, elle donne plutôt, comme ses devancières, une vive et charmante Parisienne « de théâtre ». Il y a décidément un antagonisme entre les combinaisons ciné-télé-vedettes des producteurs, destinées à amorcer la clientèle des théâtres (l'intention elle-même est bonne) et la libre expression responsable de l'art du théâtre, lequel ne peut s'accomplir que toutes les chances de son côté.

Michel Cournot

CharElie Couture présente un projet multimédia à la Cité de la musique

IL Y A une quinzaine d'années, le mensuel *Actuel* organisait des sessions de « rock-painting » à Paris. Dans les tréfonds du cinéma Rex, le peintre sétois Hervé Di Rosa peignait dans l'urgence sur carton ondulé au rythme chaotique des Anglais Rip Rig & Panic, avec Neneh Cherry en invitée. L'époque était aux branchés, noctambules de noir habillés, traînant dans une euphorie de jeunes créateurs des visions cocaïneuses de la haute-tension urbaine.

Jeune homme à barbichette, le Nancéien Couture enregistrait les néo-planants poèmes rock, où figurait sa marque de fabrique, *Comme un avion sans aile*. Aujourd'hui, un peu plus patriarche, un peu moins singulier, il affectionne toujours le noir, porte un bonnet à la Jack Nicholson (époque *Vol au-dessus d'un nid de coucou)*, des boots et des lunettes de soleil en pleine nuit. Malgré un dernier album, *Les Naïves*, plutôt écolo, il jure un amour éternel aux mégalopoles, « *mélange de frénésie, de raison et d'absurde* ». Pendant ce temps, l'art rock a remisé les tubes et les pots d'acrylique à la marge, pour se vautrer dans la technologie vidéo.

CharElie Couture, qui est peintre, photographe et auteur de scénarios pour le cinéma, a pris le virage du virtuel. La Cité de la musique, qui accueillait deux jours durant la chanson, reflet poétique d'une réalité sociale, l'a convié le 17 novembre à créer en scène le *Dawn Town Project*, un album paru chez Chrysalis, au début de cette année.

Conçu avec des musiciens new-yorkais (Eliott Sharp, Mike Rimbaud, Erik Santo) et des Français férus de musique contemporaine (Niko Mingo), de technologie musicale (François Causse) ou de folk (Yannick Hardouin), le *Project* était, selon Couture, une somme de « *compositions animées par le cinéma, la photographie ou la virtualité vidéo* », mélange de rock underground, de jazz, de boogie-woogie, sur des textes dits en douala, en anglais ou en français. « *Comme autant de poèmes qui traverseraient les couloirs d'un* project (nom donné aux immeubles populaires, où se retrouvent souvent les immigrés) ».

Pour la Cité de la musique, Couture a dû traduire ce « project *de la ville à l'aube* » en images. Six musiciens, tous excellents (dont Niko Mingo et Alice Botté aux guitares, Ian Hardwin à la basse et Jean FiFanfant à la batterie), s'allient à six invités, parfois surprenants (l'exubérante Brésilienne Mônica Passos, le poète et compositeur de l'East Village Mike Rimbaud, le guitariste distordu Eliott Sharp, l'actrice Agnès Soral...) et une vedette, CharElie Couture.

Long commentaire lu ou fredonné de la vie urbaine, le Project est conçu comme une projection cinématographique : grand écran (double), scénario déambulatoire, images filmées par le chanteur dans les rues de New York, mixées à des gros plans, volés en direct par des caméras mobiles, aux musiciens, chanteurs, comédiens – bouches, cils, fonds d'œil – colorisés selon l'humeur de la musique. Un foisonnement. « *Plus les télescopes seront perfectionnés, plus il y aura d'étoiles* », disait Flaubert (cité par Paul Virillo, dans son dernier ouvrage, *La Vitesse de libération*, aux éditions Galilée).

DÉMON INTÉRIEUR

Le trio vocal Salala, invité le 19 novembre, à la Cité de la musique pour le même cycle, vient des hauts plateaux malgaches. La voix suffit à ses hommes pour faire entendre leurs histoires de bétail assoiffé. Le Réunionnais Danyel Waro a ajouté à sa rage poétique un arsenal de percussions – fer blanc, peau de cabri, tige de canne à sucre, graines de safran – aptes, en principe, à exorciser toute pensée raciste. Le *Dawn Town Project* a ratissé les rues de la ville : il fait du bruit, casse la moindre velléité de silence à coups de guitares monstrueuses (à deux têtes, sans corps, renflées au milieu), de lumières (conçues par Couture et Christophe Roirand).

A « *l'agitation des piétons speedés* », au « *macadam inondé* » projetés sur les écrans, se superposent des bleus dépressifs si chers aux Bristoliens Portishead, du jaune canari, couleur saturée chère aux palettes graphiques, du rouge apocalyptique. Points verts, bleus, tranchés de colonnes sculptées dans la lumière – un reste d'esthétique hellénique –, conversations téléphoniques à longue distance. Babel libre, ville mondiale.

Malheureusement, les invités s'effacent et les images subliminales servent avant tout un ego blessé et débordant. Voici donc Couture, excellent musicien, jamais dépourvu d'audace ni d'imagination (on se rappellera ses *Concerts naïfs au pays des anges*, mis en scène à la façon de Philippe Découflé au Théâtre de l'Odéon fin 1994), tenu une fois encore par son démon intérieur de se plaindre en scène de l'appellation de « *chanteur* », dont « *les gens* » (le bouc émissaire de l'insatisfaction artistique) l'affublent. Pataud, désenchanté, vexé, Couture rétorque aux impies que, lui, n'a pas « *de problème d'étiquette, mais des problèmes d'éthique* ». Du coup, on y croit moins.

Véronique Mortaigne

L'hommage de Yutaka Sado à Leonard Bernstein

BERNSTEIN : Deux méditations. RACHMANINOV : 3e Concerto pour piano et orchestre. BEETHOVEN : 7e Symphonie. Koji Oikawa (piano), Orchestre des Concerts Lamoureux, Yutaka Sado (direction). Salle Pleyel, le 19 novembre. Prochain concert : Smetana, Grieg, Dvorak, avec Jean-Marc Luisada (piano), Yutaka Sado (direction). Le 3 décembre à 17 h 45. Tél. : 45-63-60-62.

Le chef japonais Yutaka Sado jouit d'une excellente réputation, qu'est venue renforcer, le 12 octobre, sa victoire au Concours Leonard-Bernstein de Jérusalem. Il se trouve que Sado, premier chef invité de l'Orchestre Lamoureux, fut l'élève de Bernstein, auquel il a justement choisi de rendre hommage tout au long de la saison. Il se trouve aussi que le premier concert dirigé par « Lenny » à Paris en 1958 le fut à la tête de...l'Orchestre des Concerts Lamoureux.

Yutaka Sado dirige sans partition. Les chefs qui dirigent de mémoire ont souvent, avec la musique, un rapport plus intime, plus direct. Et puis, où la mettrait-il ? Déjà, l'estrade est à peine assez vaste pour contenir la chorégraphie à laquelle il se livre : déhanchés, pirouettes, saltos viendront divertir l'œil tout au long du concert – sans qu'on n'y sente pourtant une quelconque volonté de se donner en spectacle.

Dans les deux méditations de Mass, Sado insuffle une ardeur et une sincérité que n'aurait pas désavouées son maître. Le vibrato généreux des cordes compense les lacunes de cette interprétation, bricolée avec deux bouts de ficelle – un orgue électronique, un piano purement synthétique, une harpe introuvable. Mais on est heureux de réentendre cette œuvre, qu'à l'instar des autres pièces programmées au cours du cycle, Sado a choisie parmi les plus méconnues du compositeur américain.

Annoncé comme une révélation, le pianiste Koji Oikawa – ex-jeune prodige de vingt-huit ans, auquel la firme RCA-Japon vient d'offrir son premier récital discographique (Chopin) – paraît encore un peu vert. C'est du très beau piano, avec une sonorité solaire, un toucher charnu sans dureté ; les doigts sont d'une précision redoutable. Mais il faudrait qu'Oikawa s'affranchisse des modèles dont il a visiblement beaucoup écouté les interprétations et dont sa propre vision somme un peu comme la synthèse, propre et brillante.

Sado se retrouve seul au pupitre pour une *Septième* de Beethoven qu'on n'oubliera pas de sitôt. Les quatre mouvements sont enlevés avec une énergie péremptoire, une belle générosité sonore et une impulsion rythmique de tous les instants. Sado a l'art d'aller droit à l'essentiel, et de faire dire à la musique ce qu'elle a de meilleur, fût-ce au prix de quelques imprécisions de détail ou de certains excès dynamiques.

Jacques-Emmanuel Fousnaquer

Suresnes en danse

Flamenco-kathak, danse contemporaine : le Théâtre Jean-Vilar tente d'audacieuses alliances

MARIER des cousins germains – le kathak et le flamenco sont tous deux nés en Inde – est une entreprise risquée. On attend de voir ce fameux spectacle qui réunit la famille Fernandez de Séville et la danse de Sharmila Sharma (le 21 novembre). Micheline Lelièvre (le 24), les Fattoumi-Lamoureux (le 25), viendront ensuite donner des nouvelles de la danse française, toutes générations confondues.

Marceline Lartigue, qui affectionne les héros incendiaires – Erzebet Bathory, Lola Montès –, décide, cette fois-ci, de mettre en danse Gilles de Rais. Elle incarne un des cinq garçons de l'histoire. La pièce vient d'être créée au festival Attitudes de Vandoeuvre-lès-Nancy. Elle sera accompagnée de Tabou, un solo interprété par la chorégraphe elle-même sur une mémorable musique de Michèle Bokanowski.

★ *Théâtre Jean-Vilar, 16, place de Stalingrad, 92 Suresnes. 21 heures, du 21 au 28 novembre. Tél. : 46-97-98-10. De 80 F à 130 F.*

UNE SOIRÉE À PARIS

Georges Moustaki
Pour ceux que le vagabond gréco-franco-américano, etc. n'a jamais déçu, pour celles qui jamais n'oublieront ses chansons d'amour, sa voix de miel et ses airs d'ange routinier, un rendez-vous avec Georges Moustaki reste un rendez-vous de charme. Les lundis du Théâtre de la Potinière en promettent quelques autres du même acabit.
Théâtre de la Potinière, 7, rue Louis-le-Grand, Paris-2e. Mo Opéra. 21 heures, les 20 et 27. Tél. : 42-61-44-16. 100 F.

Harry Belafonte
Le champion du calypso, l'ami de Myriam Makéba, le héraut de la défense des droits civiques et de l'égalité raciale, Harry Belafonte, crooner américain d'origine jamaïcaine, donne des shows dignes de la grande variété new-yorkaise, avec toujours cette pointe de raffinement, d'élégance qui font partie du professionalisme à l'américaine. Sans faille.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, les 20 et 21. Tél. : 47-42-25-49. Location Fnac, Virgin. De 200 F à 450 F.

Rebecka Törnqvist
En 1993, beaucoup ont considéré cette Suédoise comme la nouvelle Sade. Une culture éclectique (les Beatles, Steely Dan, Wagner, la musique africaine, le jazz), des études au conservatoire, ont donné à Rebecka les moyens de composer et interpréter un répertoire pop-jazz très séduisant.
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11e. Mo Bastille. 20 heures, le 20. Tél. : 47-00-02-71. 115 F.

Henri Salvador
Après un dernier album très swingant, mélange de jazz cuivré, d'histoires de légumes et d'humour à la hussarde, Henri Salvador fait un retour en scène comme il les aime : à la guitare, à la voix, à la blague.
Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris-9e. Mo Trinité. 20 h 30, les 21, 22, 23, 24 et 25 ; 17 heures, le 26. Tél. : 49-95-99-99. Location Fnac. De 120 F à 250 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Gibiers du temps
de Didier-Georges Gabily, mise en scène de l'auteur, avec Catherine Baugué, Ulla Baugué, Nicolas Bouchaud, Hélène Corsi, Vincent Dissez, Elisabeth Doll, Frédérique Duchêne, Bernard Ferreira, Virginie Lacroix, Denis Lebert, Christelle Legroux, Gilles Masson, Nathalie Nambot, Xavier Tavera et Nanténé Traoré.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. A partir du 22 novembre. Du mardi au vendredi, à 20 heures ; le samedi, à 14 heures. Tél. : 41-32-26-26. 95 F et 140 F. Jusqu'au 16 décembre.*

Le Livre de ma mère
d'Albert Cohen, mise en scène de Jacques Ardouin, avec Alain Chevallier.
Théâtre Montparnasse (Petit), 31, rue de la Gaîté, Paris 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. A partir du 22 novembre. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-30. Durée : 1 h 30. 120 F. Jusqu'au 28 février.

M. Pirandello est demandé au téléphone
d'Antonio Tabucchi, mise en scène d'André Deho Neves, avec Michel de Maulne, Jean Valière, Ophélie Orecchia, Bruno Dubois et Christian Croset.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161 bis, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Rambuteau. A partir du 22 novembre. Du mercredi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-54-53-00. Durée : 1 h 15. 75 F et 100 F. Jusqu'au 23 décembre.*

Mardi
d'Edward Bond, mise en scène de Claudia Stavisky, avec Odja Llorca, Antoine Régent, Bernard-Pierre Donnadieu, Christophe Dellocque, Pierre-Yves Desmonceaux, Monique Stalens, Michael Hofland, Yann Goven, Vincent Boussard et en alternance Pierrick Lemaire, Paul Nivet et Antonin Rey.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. A partir du 23 novembre. Le mercredi, à 12 h 30 et 21 heures ; les mardis, jeudis, vendredis, samedis, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 40. 110 F et 160 F. Jusqu'au 24 décembre.*

Phèdre
de Jean Racine, mise en scène d'Anne Delbée, avec Catherine Samie, François Beaulieu, Martine Chevallier, Alberte Aveline, Nathalie Nerval, Pierre Vial, Céline Samie et Eric Génovèse.
Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les samedi 25, dimanche 26 novembre, vendredi 1er, lundi 4 décembre, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 9 février.*

Sunjata, l'épopée mandingue
de Werewere Liking, mise en scène de Luc Amoros, avec Michèle Augustin, Nserek Njock, Bomou Mamadou et Bony Gnahoré et Zadi do Jonas (musiciens).
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les vendredi 24 et samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 h 05. 85 F et 115 F.*

SÉLECTION

Azev ou le Tsar de la nuit
de Bernard Thomas, mise en scène de Régis Santon, avec Danielle Ajoret, Christian Benedetti, Daniel Brémont, Jacques Brunet, Augustin d'Humières, Roger Dumas, Franck Fairlo, Jean-Pierre Kalfon, François Prodomidès, Nathalie Roussel et André Thorent.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 heures. 120 F et 160 F. Jusqu'au 31 décembre.*

Barnum
de Michaël Stewart, Cy Coleman et Mark Bramble, mise en scène de Jean-Paul Lucet, avec Jean-Paul Lucet, Isabelle Georges, Vincent Vittoz, Bo Ekstrand, Yolanda Graves, Vittorio Mascia, Frédéric Noël, Marc Forno, Caroline Roelands, Hubert Helleu, Frédérique Leroy, Isabelle Davan, Eric Nicolas, Simon Porter, Pierre Rousselle et Julien Silvéréano.
La Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris 5e. Mo Maubert-Mutualité. Les mardi, mercredi, vendredi, lundi, à 20 h 30 ; le samedi, à 15 heures et 20 h 30 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 40-46-14-80. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

Les Bonnes
de Jean Genet, mise en scène de Philippe Adrien, avec Catherine Hiegel, Dominique Constanza et Jeanne Balibar.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Les mardis, mercredis, vendredis, samedis, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 23 décembre.*

C 3 3
de Robert Badinter, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Roland Bertin, Claude Evrard, Pierre Decazes, Sylvain Thirolle, Jean-Loup Wolff, Claude Aufaure, Luc-Antoine Diquero, Philippe Laudenbach, Bernard Spiegel, Frédéric Norbert, Jean-Claude Jay, Dolorès Torres, Max Delor et Carlos Kloster.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. 110 F et 160 F. Jusqu'au 16 décembre.*

Candides
de Christian Taguet, mise en scène de Mauricio Celedon, avec Michel Arias, Laurent Attali, Jean-Claude Belmat, Pierre Billon, Joël Colas, Eliane Domansky, Pascal Fernandez, Augustin Letelier, Bruno Lussier, Didier Mugica, Hélène Mugica, Aline Muhew, Pierre Munoz, Jean-Marie Rase, A. Horde-Richarte, Mahmoud Said, Valérie Sangouard et Eric Stieffatre.
Parc de La Villette, Espace chapiteau, Paris 19e. Mo Porte-de-La-Villette. Du mercredi 22 au samedi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 26, à 17 heures. Tél. : 40-03-75-75. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Dernières.*

Chimère
de Bartabas, mise en scène de l'auteur, avec Bartabas, Manuel Bigarnet, Shantih Breikers, François Bedel, Arnaud Gillette, Laure Guillaume, Claire Leroy, Brigitte Marty, Pierrick Moreau, Jocelyn Petot, Bernard Quental, Etienne Regnier, Eva Schakmundes, Shantala Shivalingappa et Max Soulignac.
Fort d'Aubervilliers, 174, avenue Jean-Jaurès, 94 Aubervilliers. Les mardis, mercredis, vendredis, samedis, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 h 30. Tél. : 53-41-10-00. Durée : 2 heures. 120 F et 210 F. Jusqu'au 20 février.

Le ciel est loin, la terre aussi
de Mladen Materic, mise en scène de l'auteur, avec Jelena Civic, Jean Durozier, Kate France, Haris Resic, Tihomir Vujicic, Josiane Wilson, Loreen Farnier et Jean-Baptiste Durozier.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 20. 70 F et 100 F. Jusqu'au 2 décembre.*

Dans la solitude des champs de coton
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Patrice Chéreau, avec Patrice Chéreau et Pascal Greggory.
Manufacture des Œillets, 25, rue Raspail, 94 Ivry-sur-Seine. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 15. 150 F. Jusqu'au 14 janvier.

Drames brefs !
de Philippe Minyana, mise en scène de Philippe Minyana, Robert Cantarella et Catherine Bernad, avec Jean-Paul Dias, Dylan Jones, Frédéric Klein, Frédéric Maragnani, Valérie Régis et Emmanuel Texeraud.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, Paris 18e. Mo Blanche. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 10. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 2 décembre.

Eros et Priape
d'après Carlo Emilio Gadda, mise en scène de Jean Lacornerie, avec Désirée Olmi et Philippe Faure.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Le jeudi, à 19 h 30 ; les mardis, vendredis, samedis, lundis, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 1 h 20. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 11 décembre.*

Faust Argentin
d'Alfredo Arias, René de Ceccatty et Jorge Schussheim, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Haydée Alba, Alfredo Arias, José Castro, Ricardo Daloi, Giorgio Faelli, Marilku Marini, Adriana Pegueroles, Monica Sottomayor, Rodolfo de Souza, Emiliano Suarez et les musiciens Frédéric Briet, Ana Maria Deveselu, Eddy Tomassi, Davbid Venitucci, Didier Ithursarry et Lalo Zanelli.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mo Anvers, Pigalle. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 49-87-50-50. Durée : 1 h 30. De 100 F à 190 F. Jusqu'au 31 décembre.

Grande Ecole
de Jean-Marie Besset, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Ophélie Koering, Hélène Médigue, Christophe Bouisse, Guillaume Canet, Gilbert Désveaux et Robert Plagnol.
Théâtre 14-Jean-Marie Serreau, 20, avenue Marc-Sangnier, Paris 14e. Mo Porte-de-Vanves. Les mardis, mercredis, vendredis, samedis, à 20 h 30 ; le jeudi, à 19 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 45-45-49-77. Durée : 1 h 50. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 31 décembre.*

L'Homme du hasard
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Alexsandre, avec Françoise Fabian et Michel Aumont.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 20. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 31 décembre.

L'Idiot
d'après Dostoïevski, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Philippe Demarle, Elène Alexandridis, Virginie Michaud, Océane Mozas, Véronique Reymond, Yvette Théraulaz, Bruno Abraham-Kremer, Jean-Quentin Chatelain, Gilles David et Jérôme Kircher.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Du mercredi 22 au samedi 25, à 20 h 30. Tél. : 46-61-36-67. Durée : 2 h 50. 110 F et 140 F. Dernières.*

Le Rêve d'un homme ridicule
d'après Dostoïevski, mise en scène de Christian Colin et Bernard Sobel, avec Christian Colin.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du mardi au samedi, a 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 41-32-26-26. Durée : 2 heures. De 95 F à 150 F. Jusqu'au 3 décembre.*

Richard III, Gloucester Time, Matériau Shakespeare
d'après William Shakespeare, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Hugues Boucher, Stéphane Comby, Marcial Di Fonzo Bo, Marie Lauverjat, Maxime Lefrançois, Frédérique Loliée, Philippe Marteau, Jean-Michel Portal, Sandrine Spielmann, Pascal Tokatlian, Nathalie Bastat, Michel Coquet, Vincent Delmond, Thomas Doucet, Manu Lacroix, Dyssia Loubatière et Peter Wilkinson.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 heures ; le samedi, à 17 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 48-13-70-00. Durée : 4 h 20. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 18 décembre.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec Myriam Azencot, Duccio Bellugi Vannuccini, Sergio Canto, Juliana Carneiro Da Cunha, Hélène Cinque, Laurent Clauwaert, Martial Jacques, Brontis Jodorowsky, Shahrokh Meshkin-Ghalam, Nirupama Nityanandan, Renata Ramos-Maza, Nicolas Sotnikoff, Valérie Crouzet, Marie-Paule Ramo-Guinard, Jocelyn Lagarrigue, Jamalh Aberkane, Haim Adri et Sylvain Jailloux.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 31 décembre.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CROSSING GUARD
Film américain de Sean Penn, avec Jack Nicholson, David Morse, Anjelica Huston, Robin Wright, Piper Laurie, Richard Bradford (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LE DIABLE À QUATRE
Film italo-franco-russe de Giorgio Ferrara, avec Isabella Rossellini, Tom Conti, Zouc, Michel Duchaussoy, James Wilby, Alexandr Abdulov (1 h 22).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24). VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58).

DIS, PAPA
Film norvégien de René Bjerke, avec Hakon Bolstad, Benedikte Lindbeck, Nils Ole Oftebro, Grethe Ryen (1 h 30).
L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FIESTA
Film français de Pierre Boutron, avec Jean-Louis Trintignant, Grégoire Colin, Marc Lavoine, Laurent Terzieff, Dayle Haddon (1 h 48).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (36-68-48-24) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LES FRÈRES MCMULLEN
Film américain d'Edward Burns, avec Jack Mulcahy, Mike McGlone, Edward Burns, Connie Britton, Maxine Bahns, Elisabeth P. McKay (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation : 40-30-20-10).

THE DOOM GENERATION (**)
Film franco-américain de Gregg Araki, avec James Duval, Rose McGowan, Cress Williams, Johnathan Schaech (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SÉLECTION

À LA VIE, À LA MORT !
de Robert Guédiguian,
avec Ariane Ascaride, Jacques Boudet, Jean-Pierre Darroussin, Jacques Gamblin, Gérard Meylan, Jacques Pieiller.
Français (1 h 40).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

APOLLO 13
de Ron Howard,
avec Tom Hanks, Kevin Bacon, Bill Paxton, Gary Sinise, Ed Harris.
Américain (2 h 20).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Publicis Saint-Germain, dolby, 6e (36-68-75-55) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e (36-68-31-34). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

AU PETIT MARGUERY
de Laurent Bénégui,
avec Stéphane Audran, Michel Aumont, Jacques Gamblin, Agnès Obadia, Alain Fromager, Mimi Felixine.
Français (1 h 35).
14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; L'Arlequin, dolby, 6e (36-68-48-24) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

CORRIDOR
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Viacheslav Amirhanian, Sharunas Bartas, Eimuntas Nekrochius.
Lituanien, noir et blanc (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LE COUVENT
de Manoel de Oliveira,
avec Catherine Deneuve, John Malkovich, Luis Miguel Cintra, Leonor Silveria, Duarte D'Almeida, Heloisa Miranda.
Franco-portugais (1 h 30).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA CROISADE D'ANNE BURIDAN
de Judith Cahen,
avec Judith Cahen, Joël Luecht, Serge Bozon, Fabrice Barbaro, Alberto Sorbelli, Camille de Casabianca.
Français (1 h 25).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

DOLLAR MAMBO
de Paul Leduc,
avec Dolores Pedro, Roberto Sosa, Raul Medina, Litico Rodriguez, Tito Vasconcelos, Eduardo Lopez Rojas.
Mexicain (1 h 20).
Latina, 4e (45-49-60-60).

LE GARÇU
de Maurice Pialat,
avec Gérard Depardieu, Géraldine Pailhas, Antoine Pialat, Dominique Rocheteau, Fabienne Babe, Elisabeth Depardieu.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

LAND AND FREEDOM
de Ken Loach,
avec Ian Hart, Rosana Pastor, Iciar Bollain, Tom Gilroy, Marc Martinez, Frederic Pierrot.
Britannique (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, dolby, 13e (36-68-48-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

LENI RIEFENSTAHL, LE POUVOIR DES IMAGES
de Ray Müller,
Allemand-belge (3 h 02).
VO : Le Quartier latin, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LISBONNE STORY
de Wim Wenders,
avec Rüdiger Vogler, Patrick Bauchau, Vasco Sequeira, Canto E Castro, Viriato José da Silva, Joao Canijo.
Allemand-portugais (1 h 40).
VO : Reflet Médicis II, 5e (36-68-48-24) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NELLY ET M. ARNAUD
de Claude Sautet,
avec Emmanuelle Béart, Michel Serrault, Jean-Hugues Anglade, Claire Nadeau, Françoise Brion, Michèle Laroque.
Français (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Biarritz-Majestic, dolby, 8e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (36-68-48-56) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (36-68-48-56 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22).

POCAHONTAS, UNE LÉGENDE INDIENNE
de Mike Gabriel, Eric Goldberg,
dessin animé Américain (1 h 22).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (36-68-70-23).

LE REGARD D'ULYSSE
de Théo Angelopoulos,
avec Harvey Keitel, Maia Morgenstern, Erland Josephson, Thanassis Vengos, Yorgos Michalakopoulos, Dora Volanaki.
Grec (2 h 56).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SHANGHAI TRIAD
de Zhang Yimou,
avec Gong Li, Li Baotian, Li Xuejian, Sun Chun, Wang Xiaoxiao.
Chinois (1 h 49).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-41-45) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-66-54) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27). VF : UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24).

TROIS JOURS
de Sharunas Bartas,
avec Katerina Golubeva, Rima Latypova, Audrius Stonys, Arunas Sakalauskas.
Lituanien (1 h 20).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

UNDERGROUND
d'Emir Kusturica,
avec Miki Manojlovic, Lazar Ristovski, Mirjana Jokovic, Slavko Stimac, Ernst Stötzner.
Européen (2 h 47).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, dolby, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts I, dolby, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, dolby, 8e (45-61-10-60) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10).

LE VOYAGE DE BABA
de Christine Eymeric,
avec Momar Diawara, Jacky Khalil Paye, Bernard Mendy.
Français (1 h 25).
Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

WATERWORLD
de Kevin Reynolds,
avec Kevin Costner, Dennis Hopper, Jeanne Tripplehorn, Tina Majorino, Michael Jeter.
Américain (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er (36-68-68-58) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55 ; réservation : 40-30-20-10). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; reservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathe Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation : 40-30-20-10).

(**) *Films interdits au moins de 16 ans.*

André Rousselet, directeur de la publication

« C'est l'intérêt de tous qu'InfoMatin perdure »

Le journal veut renégocier ses coûts d'impression et de distribution et augmenter son prix de vente pour assurer sa survie

« Quel bilan faites-vous de la nouvelle formule d'*InfoMatin* ?

– *InfoMatin* a reçu de la part d'un *noyau de lecteurs aujourd*'hui très attachés à ce journal d'une nouvelle génération un accueil des plus satisfaisants. *Le format*, qui permet une lecture pratique et rapide, le tout couleur, des rubriques et des chroniques à la fois dérangeantes et à l'humour incisif, pour ne pas évoquer la bande dessinée et l'interview à chaud de la dernière page... nous valent 70 000 à 75 000 lecteurs « réguliers » qui nous achètent... 1,5 fois par semaine ! Il suffirait d'être acheté trois fois par semaine par les mêmes pour atteindre allègrement 140 000 exemplaires vendus. Mais telle est la conséquence de fâcheuses tendances dont *InfoMatin* n'est pas la seule victime. Il faut à ce propos regretter le manque de points de vente du réseau NMPP, jadis suffisant alors que la presse était le seul support d'information, mais cruellement insuffisant quand la radio et la télévision en apprennent suffisamment à chacun pour qu'il ne s'impose pas un détour vers le kiosque. En Suède, 8 millions d'habitants, 16 000 points de vente ; en France, 58 millions d'habitants pour 33 000 points de vente !

» Au-delà de cette carence, nous devons aussi nous pencher sur le journal lui-même. La nouvelle maquette lancée en septembre dernier a apporté une meilleure présentation, une plus grande lisibilité, mais n'a pas répondu aux espoirs placés en elle. *InfoMatin* doit apporter plus que la seule redondance des informations radio et télé déjà connues des lecteurs. Il nous faut trouver des angles d'attaque originaux. Le tout sur un ton léger mais sérieux, pour une approche décapante des événements. Dans ce registre, nous avons encore beaucoup à faire. Notamment pour bannir du journal ce qui peut ennuyer et faire une place plus grande aux indiscrétions, aux faits divers et aux faits de société. Nous devons faire un journal qui donne du plaisir à la lecture et réserve, sinon un scoop, en tout cas une ou plusieurs surprises à chaque page. Une réflexion est en cours, pour aller à la rencontre de ces 40 000 lecteurs qui nous manquent et, j'en suis convaincu, ne viendront pas tout seuls.

– Quelle est la situation financière d'*InfoMatin* ?

– Nous allons perdre plus de 60 millions en 1995, après 85 millions en 1994. Franchement, je ne pense pas que nous méritions aujourd'hui d'être à l'équilibre. Il nous faut assumer nos responsabilités et être lucides : mais, néanmoins, trop c'est trop. Dans nos prévisions 1996, nous devons accepter de payer le prix de nos insuffisances. Il y en a un, mais au-delà nous n'acceptons pas le poids des surcoûts qui nous sont imposés pour la fabrication et pour la distribution. Savez-vous que le poids de la rédaction est annuellement de 34 millions de francs, celui de la fabrication de 40 millions et celui de la distribution de 35 millions.

» Le déficit prévisionnel pour 1996 est de 55 millions, notre engagement financier devra se limiter à 30 millions. Ce montant est à la fois équitable et mérité. Nous sommes imprimés correctement, sauf quelques accidents qui nous pénalisent lourdement. Mais les coûts d'impression sont beaucoup trop importants par rapport aux offres qui nous sont faites dans des imprimeries qui ne dépendent pas du Syndicat du Livre. Si nous nous abandonnions aux sirènes des autres, notre



ANDRÉ ROUSSELET

coût d'impression serait divisé par 2,5. Notre souci n'est pourtant pas d'y céder d'enthousiasme. Nous en connaissons les risques sociaux et je ne suis pas un héros de Cervantès. Nous ne recourrions à cette ultime solution qu'après avoir épuisé toutes les possibilités d'un accord avec Le Monde Imprimerie (et le Livre). Nous demanderons à nos prestataires actuels de mesurer l'importance de l'enjeu : la survie et la liberté d'un journal, l'emploi de quatre-vingt-dix personnes. J'ai donc l'intention d'engager sans attendre des négociations pour aboutir sur ce poste à des économies substantielles. Il faut avoir abouti au 31 décembre prochain. C'est l'intérêt de tous qu'*InfoMatin* perdure. Des marges existent, elles permettront à chacun de consentir les sacrifices nécessaires.

– Et en ce qui concerne la distribution ?

– Le fait que nous soyons un produit aux techniques de fabrication avancées nous interdit de bénéficier du « fac-similé » (impression en province). Cela impose des horaires de bouclage de la rédaction à la limite du soutenable. Nous avions proposé une solution partielle : être imprimé à Montpellier, pour approvisionner le sud de la France. Cette solution a été sèchement refusée par le Livre, l'imprimerie ne bénéficiant pas de son label. Contraints que nous sommes d'être imprimés à Ivry, les Nouvelles Messageries de la presse parisienne ne disposent pas des moyens de nous transporter dans le cadre de leurs fameux barèmes à nos horaires, ce qui entraîne des frais *supplémentaires délicatement* appelés « hors barèmes ». Ils ne sont pas minces : 750 000 francs par mois, une paille !

» Comme nous n'appartenons pas au conseil de gérance des NMPP, qui nous a boudés jusqu'ici, les dispositions prises pour alléger le poids de la distribution concoctées entre quelques-uns ne s'appliquent pas à nous ! Ainsi, en 1994, nos frais de distribution NMPP – sans compter les coûts supplémentaires de 12 %, le fameux hors-barème ! – étaient de 44 % et ceux du *Parisien* de 36 %. Aujourd'hui, après deux baisses successives du barème de base, nous sommes toujours à 44 % et *Le Parisien* est à 33 %. Cela devrait faire frémir M. Bichet, l'auteur de la loi qui porte son nom, qui avait instauré le principe de l'égalité financière absolue des titres dans leur mise à disposition du lecteur.

» Nous ne pouvons supporter davantage pour la fabrication comme pour la distribution de surcoûts excessifs. Cela nous amène à demander la renégociation de nos accords, et c'est dans cet esprit que le conseil d'administration de la Sodepresse a *décidé* de résilier son contrat avec Le Monde Imprimerie. Je vais engager ces négociations en privilégiant le souci d'aller au plus loin pour traiter avec nos partenaires actuels plutôt qu'avec d'autres. Sous réserve évidemment de ramener notre déficit 1996 aux proportions équitables indiquées plus haut. Je suis optimiste quant à l'issue de ces conversations.

– Quels autres moyens d'économies envisagez-vous ?

– *Nous étudions* également une hausse modérée du prix de vente. Si nous n'obtenons pas satisfaction auprès de nos interlocuteurs, nous serions amenés à utiliser notre liberté, soit pour chercher activement ailleurs des solutions, soit pour mettre un terme à une aventure dont il n'aura pas dépendu de nous qu'elle ne soit pas poursuivie jusqu'à sa pleine réussite. Aujourd'hui, mon seul objectif est de sauver *InfoMatin* et ses journalistes. Je ne cherche pas à sortir par le haut, je cherche à rester. »

Propos recueillis par Alain Salles

Patrick Sébastien arrête « Osons »

PATRICK SÉBASTIEN, animateur *et producteur* de l'émission « Osons », diffusée sur TF 1, a indiqué dans un communiqué, lundi 20 novembre, qu'il mettait *« un terme définitif à sa carrière d'animateur de télévision »*. L'humoriste, qui se dit *« usé par l'acharnement médiatique et fatigué par les censures de tous bords »*, quitte l'antenne après trois numéros d'une émission mensuelle controversée, et dont l'audience avait fléchi. La dernière édition d'« Osons », samedi 18 novembre, a obtenu 38,7 % de parts de marché, contre 51,1 % pour la première du 23 septembre, et 47,2 % pour le numéro d'octobre. Malgré cette baisse, « Osons » a rassemblé chaque fois une majorité relative de téléspectateurs présents devant leur poste.

TF 1 faisait part lundi soir de sa *« surprise »*, ajoutant que Patrick Sébastien *« reste un producteur avec lequel TF 1 a d'ores et déjà de nombreux projets »*.

Le premier numéro d'« Osons » avait suscité de vives polémiques. Plus que la vulgarité des sketches, c'est la présence de Jean-Marie Le Pen et la parodie d'une chanson de Patrick Bruel qui avaient été jugées outrageantes. Patrick Sébastien avait laissé entendre, dimanche 12 novembre, dans l'émission « Télés dimanche » (Canal Plus), que son émission allait disparaître. Il avait à cette occasion montré une cassette de séquences « censurées » par la chaîne pour cause de vulgarité excessive.

S. K.

MARDI 21 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.25 Feuilleton : Dallas.
15.25 Série : La loi est la loi.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.45 Club Dorothée.
17.20 La Philo selon Philippe.
17.50 Sport : Football. En direct. *Huitième de finale de la Coupe de* l'UEFA, match aller : Slavia Prague-RC Lens, à Prague ; 18.00, Coup d'envoi ; 18.45, mi-temps ; 19.00, 2e période.
20.00 Journal, La Minute hippique.

20.50 Cinéma : Pinot simple flic. ■ Film français de Gérard Jugnot (1984). *Avec Gérard Jugnot.*
22.25 Magazine : Le droit de savoir. Lady Di, l'interview.
23.55 Tiercé.
0.00 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise. Jacques Maillot (Nouvelles Frontières).
0.20 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
1.15 Journal, Météo.
1.30 Programmes de nuit. Reportages (rediff.) ; 1.55, TF 1 nuit (et 2.50, 3.25, 4.05, 4.40) ; 2.10, Le Vignoble des maudits ; 3.00, Série : Mésaventures ; 3.35, Histoires naturelles (et 5.10) ; 4.15, L'Aventure des plantes ; 4.50, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.30).
12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 Série : Derrick.
14.50 Série : Placé en garde à vue.
15.50 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00). *Le retour d'Hervé Vilard.*
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.45 Série : Génération musique.
18.10 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.20).
19.15 Bonne Nuit les petits. Pif ! plaf ! plouf !
19.20 Studio Gabriel (et 1.40). Invités : Mireille Mathieu, Frédéric Mitterrand, interview d'Hugh Grant.
19.59 Journal, Météo.

20.55 Cinéma : Twist again à Moscou. ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1986). Avec Philippe Noiret.
22.35 Magazine : Ça se discute. Y a-t-il assez de place pour les gros ?
0.05 Les Films Lumière.
0.10 Journal, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. La beauté, en collaboration avec le journal *Elle*.
2.15 Programmes de nuit. Taratata (rediff.) ; 3.50, 24 heures d'infos ; 4.00, Jeu : Pyramide ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Magazine : Si vous parliez.
14.48 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : Brigade criminelle.
16.30 Dessin animé : Popeye.
16.40 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Histoire de France*, de Stéphane Denis.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Keno.

20.50 Spécial Fa si la chanter. Jeu présenté par Pascal Brunner. Invités : Antoine, Salvatore Adamo, *Véronique Sanson, Francis Lalanne*, Hervé Vilard.
22.40 Météo, Journal.
23.05 Décrochage régional : Couleur pays.
0.35 Sagacités (rediff.).
1.05 Sidamag (rediff.).
1.20 Feuilleton : Dynastie.
2.10 Musique Graffiti. *Symphonie n° 9, Nouveau Monde*, 4e mouvement, de Dvorak, par l'Orchestre symphonique de Prague.

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Téléfilm : La Vieille Dame et l'Enfant. De Charles Matthau, avec Ellen *Burstyn, Walter Matthau.*
15.05 Boulevard des clips (et 1.05, 5.10).
17.00 Variétés : Hit Machine.
17.30 Dessin animé : Tintin. [2/2] Le Temple du soleil.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
***19.54 Six minutes d'informations,* Météo.**
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 ▶ Magazine : *E = M 6 junior.* Images au centre de la terre ; Les Volcans et la vie.

20.50 Série : Docteur Quinn, femme médecin. *[1/2 et 2/2] Washita.* *Le général Custer est de retour à Colorado Springs, avec pour mission de déplacer les Cheyennes vers une autre réserve.*
22.45 Téléfilm : Docteur miracle. *D'Arlene Sanford.* *Un couple, dont le mari est stérile, fait appel au docteur Jacobson, spécialiste de l'insémination artificielle, pour avoir un enfant.*
0.20 Série : Les Anges de la ville.
2.30 Rediffusions. *Culture pub ; 2.55, Starnews ; 3.20,* Jazz 6 ; 4.15, Fréquenstar (Marc Lavoine).

CANAL +

En clair jusqu'à 13.45
12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Cinéma : La Malédiction des pharaons. ■ Film britannique de Terence Fisher (1959). Avec Peter Cushing.
15.10 L'Œil du cyclone (rediff.).
15.40 Cinéma : A toute allure. ■ Film américain d'Adam Rifkin (1994). Avec Charlie Sheen.
17.05 Documentaire : Dans la nature avec Stéphane Peyron. La Mer de Cortez, de Pascal Sutra Fourcade.
18.00 ▶ Dessin animé : Les Multoches. Le Poème des zéros.
18.05 Le Dessin animé. *Reboot.*
18.30 Cyberflash.
En clair jusqu'à 20.30
18.40 Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi.
19.30 Flash d'informations (et 23.25).

19.40 Sport : Football. En direct. Bordeaux-Betis Séville. Match de Coupe d'Europe. 20.00, coup d'envoi.
21.50 Sport : Football. En différé. *Nottingham Forest-Lyon. Match de* Coupe d'Europe.
23.30 Cinéma : Le Retour des morts-vivants 3. □ Film américain de Brian Yuzna (1993, v.o.). Avec Mindy Clarke.
1.05 Cinéma : *La Déesse des sables.* □ Film britannique de Cliff Owen (1969, v.o., 90 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Détours de France.
13.27 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 Le Sens de l'Histoire. Aux martyrs de la paix Itzhak Rabin *et Anouar El-Sadate (rediff.).*
15.30 Qui vive ! *Mémoire* et aphasie.
15.45 Allô ! la Terre [2/5].
16.00 La Preuve par cinq [2/5].
16.30 Va savoir.
17.00 ▶ Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Eco et compagnie.
18.15 Cinq sur cinq.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : L'Homme invisible [7/25] Le Roi de la cavale, de Pennington Richards, avec Tim Turner.
19.30 Documentaire : Leonard Berstein, concerts pour les jeunes. [8/8] La musique symphonique et le *jazz, avec Aaron Copland (piano)* et l'Orchestre philharmonique de New York.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. L'Algérie après les élections. Paroles de femmes sur l'avenir des enfants ; Carnet des Aurès ; Les Repentis ; Un village en Kabylie, entre tradition et islam ; Les Réseaux du FIS en Allemagne ; Le Vote des Algériens en France. Avec Rachid Boudjedra, écrivain. *Cinq jours après l'élection au suffrage universel de Liamine Zeroual à la tête de l'Etat algérien, Transit fait le point sur la crise algérienne.*
21.50 Théâtre : La Serva amorosa. *Pièce de Carlo Goldoni, mise* en scène de Jacques Lassalle, avec Catherine Hiegel, Alain Pralon, Claire Vernet. *Au XVIIIe siècle, la servante d'un riche négociant mêle et démêle les destins de ses proches. Une pièce de théâtre filmée comme une œuvre cinématographique.*
0.40 Magazine : Velvet Jungle. Louise ; Top Live : Dr. John ; *Marseille en rade ; Série :* Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [7/12] Death on the Waterfront (v.o.), avec Judd Holdren ; Radio Tarifa ; Internet : espace nouvelles images (rediff., 100 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 *Journal de la TSR. En direct. 20.00 Envoyé* spécial. 21.00 Reportages. 21.30 Perfecto. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.35 Les Grands Explorateurs. 22.40 Bouillon de culture. 23.50 Viva. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE *19.15 Shaolin. De Raymond* Adam. 20.10 Le Skieur du vide. D'Alain Tixier. 20.35 Les Montreurs d'images. De Florence Lloret. 21.25 De Gaulle, vu d'ailleurs. [2/3] Le Prix du pouvoir. De Tom Weidlinger. 22.25 Zoo : état des lieux. [1/4] Derrière les barreaux. De Laurence Simanowitz. 23.15 Squaws : Gardiennes d'une nation. De Christine Welsh (35 min).
PARIS PREMIÈRE 19.30 Stars en stock. 20.00 20 h *Paris Première*. Invité : Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. 21.00 Jean-Edern's Club. 21.55 Premières loges. 22.25 *Maman a cent ans.* ■ ■ Film espagnol de Carlos Saura (1979). 0.00 Totalement cinéma. 0.30 Concert : Les Négresses Vertes. Enregistré aux Francofolies de La Rochelle en 1995 (60 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 18.00 Soirée Cajou. 18.05 Rébus. 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, *C'est la vie ; 18.20,* Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Des souris et des Rom ; 19.15, C'est la vie ; 19.30, Série : *Mission top secret ;* 19.55, Bricolage et au revoir ; 20.00, Tarmac : Invités : Ménélik, Renaud, Les Infidèles ; 20.30, Cajou l'invité.
CANAL JIMMY *21.00 Série :* Les monstres nouveaux sont arrivés. Il pleut, il pleut. 21.25 Série : Lucky Luke. Café Olé. 22.25 Chronique bakélite. 22.30 Série : Angela, quinze ans. Episode pilote : Ma nouvelle amie. 23.15 Rock Stories : Eric Burdon and The Animals. 0.15 Série : *Bottom. Burglary. 0.50 Country* Box (30 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.30). *Caméra meurtre. 19.55 Série :* Cher oncle Bill. Plus de filles dans l'équipe. 20.20 Série : Mon amie Flicka. 20.45 Série : Les Chevaliers de la nuit (et 0.20). Cops. 21.35 Le Club. 21.45 Série : Les Espions. 22.35 Série : 200 dollars plus les frais. Haute couture (55 min).
MCM *19.00 Zoom zoom (et 19.45, 0.00,* 1.00). 19.15 Passion cinéma (et 0.15). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 The Beatles «Alone & Together» De Richard Lester. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 NBA Action. 23.00 MCM Mag. Spécial Beatles. *23.30* Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 20.00 Greatest Hits. 20.30 MTV *Europe Music Awards : Best Break*through (et 0.00). Clips des cinq révélations de l'année nommées pour les 2e MTV Europe Music Awards : Dog Eat *Dog, H-Blockx, Alanis Morisette, Portis*head et Weezer. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Feuilleton : The *Real World London*. 0.30 The End ? (60 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 *Motors. 21.30 Rallye. En différé.* Rallye RAC de Grande-Bretagne. 3e étape. 22.00 Football. Coupe de l'UEFA : matches aller des huitièmes de finale. 0.00 Snooker. *Résumé. Ligue européenne* 1995 : 14e match. John Parrott-Ronnie O'Sullivan (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.55 Season of Passion ■ Film australien de Leslie Norman (1959, N., v.o.). 20.30 Et par ici la sortie. □ Film français de Willy Rozier (1956, N.). Avec Tony Wright. 21.55 La Ligne de démarcation. ■ Film français de Claude Chabrol (1965, N.). Avec Jean Seberg. 23.55 L'Etrange Désir de Monsieur Bard. ■ Film français de Geza von Radvanyi (1953, N., 110 min).
CINÉ CINÉMAS 18.55 Novembre. ■ Film franco-polonais de Lukasz Karwoski (1992). 20.30 Hécate, maîtresse de la nuit. ■ ■ Film franco-suisse de Daniel Schmid (1982). Avec Bernard Giraudeau. 22.15 La Nuit des juges. ■ Film américain de Peter Hyams (1983, v.o.). Avec Michael Douglas. 0.00 Queimada. ■ Film italien de Gillo Pontecorvo (1969, 110 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Variations sur l'âme slave. 2. Vérité, superstitions. 20.30 Archipel science. 21.28 Poésie sur parole. Les poèmes d'Alfred de Musset (2). 21.30 Grand angle (rediff.). Une journée à la clinique Liberté. La méthadone au quotidien. 22.40 Nuits magnétiques. Femmes d'Algérie : Mots de filles, maux de mères. 1. La cellule familiale dans l'épreuve de la violence et *de l'exil. 0.05 Du jour au lendemain. Antonio* Lobo Antunes (La Mort de Carlos Gardel). 0.50 Musique : Coda. Notations sur La Fontaine ou L'Abeille et le Musicien. 12. Petit prologue ; L'homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit ; Fantaisie musicale. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Festival d'automne. Donné en direct du Théâtre du Châtelet, par le Chœur de la Radio de Berlin et l'Orchestre symphonique de la Radio de Baden-Baden, *dir. Michael Gielen, Laura Aikin*, soprano, John Bröcheler, basse : Œuvres de Schoenberg : Die glückliche Hand, la Main heureuse, drame en musique en un acte op. 18 ; Die Jacobsleiter, l'Echelle de Jacob (oratorio). 22.00 Soliste. Samson François, piano : Œuvres de Liszt. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Quatuor à cordes n° 2 Company, de Glass, par le Quatuor Kronos ; Pluie-Lumières pour claviers électroniques, guitare électrique et percussions, de Bousch, par l'Ensemble d'Instruments Electroniques de l'Itinéraire ; Lacrimosa pour soprano, chœur et orchestre, de Penderecki, par le Chœur philharmonique national de *Varsovie et le Sinfonietta Varsovia, dir. Krzysztof* Penderecki. 23.05 Ainsi la nuit. Sonate pour flûte et harpe, de Krumpholz ; Quatuor à cordes n° 9, de Chostakovitch, par le Quatuor Eder ; Nunc dimittis, de Strokine, par le Chœur d'Hommes du Monastère Staro-Simonov, dir. Gueorgui Smirnov ; Mémoire éternelle, anonyme, par le Chœur d'Hommes du Monastère Novospasski, dir. Mitrofan Smirnov. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Soler (Grande-Bretagne), Ebert, Haunschmid (Alle*magne), Pixinguinha, Pernambuco (Brésil)*, De Falla, Llobet (France), Takemitsu (Australie). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Mariss Jansons. Danses symphoniques op. 45, de Rachmaninov, par l'Orchestre philharmonique de Saint Petersbourg ; Concerto n° 2 pour violon, de Prokofiev, par l'Orchestre Philharmonia, Frank-Peter Zimmermann, violon ; La Chanson à boire de Varlaam, extraits de Boris Godounov, de Moussorgski, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Herbert von Karajan ; Trois Etudes op. 65, de Scriabine ; Symphonie n° 2 Petite Russie, de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo. 22.15 Les Soirées... (Suite). Deux chants et danses de la Mort, Trepak et le chef d'armée, de Moussorgski, par l'Orchestre de Philadelphie, Robert Lloyd ; Concerto pour piano op. 16, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo ; Symphonie n° 2, de Sibelius, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo. 0.00 Les nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles :
▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

Victor Segalen et « l'esthétique du divers »

Loin de tout pittoresque, le portrait réalisé par Olivier Horn pour « Un siècle d'écrivains » permet d'approcher une œuvre hantée par la quête de l'ailleurs

POUR TRACER son portrait de Victor Segalen, Olivier Horn a dû soigneusement distinguer les images et les clichés. Les seconds sont pourtant beaucoup plus faciles d'accès et se pressent afin de dissimuler les contours imprécis des premières.

Non, Segalen n'est en aucune façon l'ancêtre « fin de siècle » de nos modernes écrivains-voyageurs, ces touristes cultivés et bien assurés d'eux-mêmes, avides d'« impressions » toujours nouvelles. Non, Segalen n'est pas, malgré les coïncidences chronologiques, le contemporain et le pair de Pierre Loti, marin nonchalent et enturbanné pour qui les ailleurs ne furent jamais que les décors fugitifs d'une délectation morose et élégante. A l'ennui vaguement distrait par l'opium de l'auteur des *Désenchantées*, celui des *Immémoriaux* répond par une profonde mélancolie, qui est recherche et désir du bonheur. *« Je ne suis décidément pas fait pour ces visions brèves qui ravissent Loti... »*, écrit d'ailleurs Segalen en 1909 à sa femme.

Loin des séductions de l'imaginaire, c'est le réel, et toute l'amplitude du monde, qui requiert Victor Segalen. Et, s'il cherche à traduire l'invisible, à rendre présents un espace et un temps autres – ceux, par exemple, de la grande statuaire chinoise – il le fait toujours en secrète référence à cette réalité.

En Chine, devant les *« trois collines superposées »* de la sépulture tumulaire de l'empereur Ts'in Che Houang, il note avec enthousiasme : *« Et du poète, la certitude se communiquait à l'historien. »* Entre les mots et les choses, s'opère ainsi un pacte, un transfert de matière et de sens. *« La matière de ce livre est la pierre chinoise »*, écrit-il dans la préface de *Chine, la grande statuaire*.



Jusqu'à sa mort en 1919, l'admirable poète de *Stèles* eut le projet d'écrire un *Essai sur l'exotisme*. Seules ses notes furent publiées d'une manière posthume. Cette *« esthétique du divers »* a en effet été la grande tâche, et le rêve, de Segalen. Elle fut plus précisément la modalité même de sa quête intérieure. A Tahiti sur les traces de Gauguin qui vient de mourir, en Chine où il fit œuvre d'archélogue autant que de poète, il chercha, avec passion et sérieux, la *« notion du différent »*.

« La connaissance que quelque chose n'est pas soi-même, et le pouvoir d'exotisme, qui n'est que le pouvoir de concevoir autre » : ainsi donnait-il à entendre, mystérieusement, le sens de cette quête. Et dans la première des stèles, avec ce style ample et précieux, cette hauteur de vue qui caractérise l'écriture de Segalen : *« Attentif à ce qui n'a pas été dit ; soumis par ce qui n'est point promulgué : prosterné vers ce qui ne fut pas encore./Je consacre ma joie et ma vie et ma piété à dénoncer des règnes sans années, des dynasties sans avènements, des noms sans personnes, des personnes sans noms... »* On peut voir ici tout ce qui sépare Segalen du pittoresque Loti, et combien le même mot d'exotisme appelle des démarches diamétralement opposées...

Le film d'Olivier Horn, on l'a dit, ne cède pas à la facilité des clichés. Mais il fallait bien des images. Celles, relativement rares de Segalen, avec son visage aristocratique, son expression impassible, à la fois déterminé et infiniment triste, celles, d'époque ou actuelles, des contrées traversées, accompagnent heureusement, sans être envahissantes ni platement illustratives, la lecture de pages judicieusement choisies.

La biographie au sens strict - le recensement des circonstances et des événements - ne peut guère, dans le cas de Segalen, aider dans l'approche d'une œuvre difficile et secrète. Ce portrait de Segalen, s'il suit la chronologie et les étapes de la vie de l'écrivain, s'attache surtout à faire entendre sa « voix ». A l'image de cette Cité interdite qui hante le narrateur de *René Leys*, le secret est moins derrière la haute muraille que dans le cœur qui désire. Et c'est bien la voix de ce désir que le film d'Olivier Horn donne à pressentir.

Patrick Kéchichian

★ « Un siècle d'écrivains », France 3, mercredi 22 novembre à 23 h 10.

Déroutante Pologne

par Luc Rosenzweig

LE POLONAIS à la sortie des urnes est une espèce difficile à saisir, notamment pour le sondeur. Beaucoup plus, en tout cas, que le Polonais à la sortie de la messe. En principe, et sauf exception, le Polonais qui sort de la messe, le dimanche 19 novembre, va voter pour Lech Walesa, comme il est indiqué sur le panneau d'information paroissiale au fond de l'église.

Quelques instants plus tard, le Polonais qui sort de la messe s'est transformé en Polonais sortant des urnes, et c'est là que tout se complique. Bref, nous nous couchâmes dimanche soir avec la conviction que l'ancien électricien des chantiers Lénine de Gdansk allait rempiler à la présidence de la République, et nous nous réveillâmes lundi matin avec la victoire d'un Polonais qui évite soigneusement de sortir de la messe, et surtout d'y entrer, Alexandre Kwasniewski. Nos télévisions avaient pronostiqué la victoire de Walesa, c'était visible. Les sujets consacrés au sortant étaient ainsi conçus qu'ils devaient nous conter l'histoire d'un Phénix renaissant des cendres de l'impopularité. Nous ne soupçonnerons pas les rédactions des chaînes de manipulation et d'interférence dans une élection étrangère. On misait Walesa pour une bonne et simple raison : c'est plus facile à dire ! Ou plutôt à massacrer, car nous sommes à peu près le seul peuple sur la Terre à ignorer la petite cédille sous le « e » de Walesa qui indique que l'on doit prononcer « Walennsa ». Comme punition, nos présentateurs devront se colleter pendant cinq ans avec un Kwasniewski qui n'a pas fini de les faire « savonner », comme on dit en jargon de speaker. Ils n'auront qu'à s'inspirer de l'exemple de leurs grands ancêtres commentateurs de football à la radiodiffusion française, qui nous racontaient à toute allure et sans bafouiller les attaques fulgurantes menées par Wisnieski, Cisowski et Kopa. Un bon point, tout de même, à Bruno Masure, de France 2, qui s'est fort bien tiré de l'exercice. Ne serait-il pas par hasard originaire de Masurie, charmante province du nord de la Pologne ? Enfin, comme dirait le père Ubu : « Vive la Pologne, car sans la Pologne il n'y aurait pas de Polonais ! »

P. S. – Le fait que nous créditions, dans notre chronique du 21 septembre, Alain Juppé de n'être *« pas la moitié d'une andouille »* a pu prêter à confusion. Dans la philosophie des alpages haut-savoyards qui constitue provisoirement le terreau intellectuel de l'auteur de ces lignes, il n'y a aucune ambiguïté. D'un personnage important, doté d'un QI impressionnant, on dit : « Cé mé pas un d'mi diot ». Le diot est une petite saucisse fabriquée et consommée dans le Faucigny et le Chablais. Pour la recette des diots au vin blanc, on se reportera avec profit à l'ouvrage de Charlotte Vanel, *La Bonne Cuisine des montagnes*, Editions Solar, p. 53.

MERCREDI 22 NOVEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.38 Magazine : Femmes.
13.40 Série : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Mac Gyver.
15.30 Club Dorothée. La Vie de famille ; Parker Lewis ; La Croisière foll'amour ; Jeux.
17.20 Série : Les Années fac.
17.55 Série : Les Nouvelles Filles d'à côté.
18.25 Série : Le Miracle de l'amour.
19.00 Série : Alerte à Malibu.
20.00 Journal, La Minute hippique.

20.20 Sport : Football. En direct. 5e journée de la Ligue des champions : FC Porto-FC Nantes à Porto ; 21.15, Mi-temps et Météo ; 21.30, 2e période ; 22.25, Extraits, analyses et résultats des sept autres matches. *Match décisif pour la qualification des quarts de finale de la Ligue des champions. En cas de match nul en terre portugaise, les champions de France pourraient préparer en toute sérénité leur match de la dernière journée contre Panathinaïkos.*

0.10 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. Dénominateur commun, de Frédéric Potier ; Le Pays des escaliers, de Philippe Lallet ; Clark Gable 1943 ; Antarctic Challenge.
1.15 Journal, Météo.
1.25 Programmes de nuit. Histoires naturelles (et 3.40, 5.05) ; 2.20, TF 1 nuit (et 3.30, 4.10) ; 2.30, Le Vignoble des maudits ; 4.20, L'Aventure des plantes ; 4.45, Musique.

FRANCE 2

12.20 Jeu : Les Z'amours (et 4.20).
12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 Série : C'est quoi, ce petit boulot ? [3/4] Les Fleurs de Marie.
15.20 Couleur Maureen (et 16.15, 16.45).
15.25 Série : Mission casse-cou.
16.20 Série : Seconde B.
17.20 Série : Quoi de neuf, docteur ?
17.45 Série : Génération musique.
18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.20).
19.15 Bonne Nuit les petits. Attention mes lascars, voilà Oscar !
19.20 Studio Gabriel (et 1.50).
19.55 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.55 Téléfilm : Julia, bientôt 12 ans et demi. D'Olivier Langlois, avec Evelyne Boux, Jean-Marie Winling.

22.30 Magazine : Bas les masques. Ma vie privée sur la place publique.
23.45 Les Films Lumière.
23.50 Journal, Météo.
0.05 Le Cercle de minuit. En collaboration avec le journal *Les Inrockuptibles*.
1.20 Programmes de nuit. Histoires courtes : 75 centilitres de prières, de Jacques Maillot ; 2.20, Emissions religieuses (rediff.) ; 3.50, 24 heures d'infos ; 4.00, Jeu : Pyramide ; 4.50, Urti ; 5.05, Outremers (rediff.) ; 6.00, Dessin animé.

FRANCE 3

12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Brigade criminelle.
14.10 Série : Magnum.
15.00 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : Woof.
16.35 Les Minikeums.
17.50 Série : Les deux font la loi.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Oncle Gilbert*, de Benoît ; *Le Voyage de grand-père*, d'Allen Say.
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle. Présenté par Jean-Marie Cavada. Jugement des criminels : moi, juré, en mon âme et conscience. Invités : Jacques Toubon, ministre de la justice ; Michel Sapin, ancien garde des Sceaux ; Yves Corneloup, président de la cour d'assises de Paris.
22.40 Météo, Journal.

23.10 Un siècle d'écrivains. Présenté par Bernard Rapp. Victor Segalen, un poète aventurier dans l'empire du ciel, d'Olivier Horn.
0.00 Documentaire : Les Quatre Dromadaires. Chroniques de l'Afrique sauvage. [11/12] Le Fils de Jumbé (rediff.).
0.55 Feuilleton : Dynastie.
1.40 Musique Graffiti. Variétés : *la Gallineta*, *Applau*, par Luis Llach et ses musiciens (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 ▶ Magazine : M 6 Kid. Vétérinaire ; Kidistoire : Pasteur. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Moi, Renart ; 14.30, Gadget Boy ; 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; 16.00, 20 000 lieues dans l'espace
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.00 Fanzine (et 0.50).
17.30 Dessin animé : Tintin. [1/2] Tintin au pays de l'or noir.
18.00 Série : Highlander.
19.00 Série : Loïs et Clark, les Nouvelles Aventures de Superman.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
20.35 ▶ Magazine : Ecolo 6.

20.40 Téléfilm : Une femme dans la nuit. D'Eric Wareth, avec Natacha Lindinger, Frédéric Pierrot. *Une jeune femme se fait violer dans le parking désert d'une station du RER. Les jours passent et le traumatisme ne s'estompe pas. A la demande de l'inspecteur qui mène l'enquête, elle accepte de servir d'appât.*

22.40 Téléfilm : Dans l'engrenage du crime. De John Llewellyn, avec Susan Lucci, Michael Nader.
0.20 Secrets de femmes.
1.15 Boulevard des clips (et 5.15).
2.30 Rediffusions. Fréquenstar (Marc Lavoine) ; 3.25, E = M 6 ; 3.50, Starnews ; 4.05, Black Ballad ; 4.50, Culture pub.

CANAL +

— EN CLAIR JUSQU'À 13.45 —
12.30 Magazine : La Grande Famille.
13.40 Le Journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : Les Corbeaux cambrioleurs. De Tim Shepherd.
15.05 Dessin animé : Les Simpson. Homer le clown.
15.30 Téléfilm : Royce. De Rod Holcomb, avec James Belushi, Michael J. Shannon.
17.05 Sport : Football américain.
18.00 ▶ Dessin animé : Les Multoches. La Gomme
18.05 Le Dessin animé. Reboot.
— EN CLAIR JUSQU'À 21.00 —
18.30 Cyberflash.
18.40 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Jérôme Bonaldi ; à 19.10, par Philippe Gildas, Bruno Gaccio et Valérie Payet.
19.30 Flash d'informations (et 22.35).
19.40 Le J.T. de Jules-Edouard Moustic.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Cinéma : L'Ange noir. ■ Film français de Jean-Claude Brisseau (1994).

22.40 Cinéma : Trois couleurs : Rouge. ■ Film franco-helvético-polonais de Krzysztof Kieslowski (1993).
0.15 Cinéma : Romeo is Bleeding. ■ Film américain de Peter Medak (1993).
2.00 Documentaire : Zanskar, les écoliers de l'Himalaya. De Peter Getzels et Hamet Gordon.
2.50 Surprises (10 min).

LA CINQUIÈME

12.30 Atout savoir.
13.00 Documentaire : Arctique, l'univers mouvant des glaces.
13.25 Le Journal du temps (et 18.57).
13.30 L'Esprit du sport.
14.30 A tous vents. Le « Queen Mary ».
15.30 Qui vive ! Mémoire et aphasie
15.45 Allô ! La Terre [3/5].
16.00 La Preuve par cinq [3/5].
16.30 Les Yeux de la découverte.
17.00 ▶ Cellulo.
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Affaires publiques. Le Conseil d'Etat.
18.15 L'Œuf de Colomb.
18.30 Le Monde des animaux.

ARTE

19.00 Série : L'Homme invisible [8/25] Justice aveugle, de Pennington Richards.
19.30 Documentaire : Les Coulisses de la vie sauvage. [2/6] De Joan et Allan Root.
20.20 Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor. Espagne [1/2].
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Les Mercredis de l'Histoire. La Pologne après la victoire (1989-1995), de Marcel Lozinski. *Un retour sur les principaux événements qui ont marqué l'histoire polonaise depuis la chute du régime communiste.*

21.45 Documentaire : Séduction dangereuse. De Karl-Heinz Käfer.
22.45 Documentaire : Steve Reich, City Life. De Manfred Waffender.
23.45 Danse : Torso. Ballet de Jiri Kylian, musique de Toru Takemitsu, avec le Nederlands Dans Theater.
0.05 Cinéma : Les Innocents. ■ ■ Film français d'André Téchiné (1987, rediff.).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. 21.00 Au nom de la loi. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.35 Les Grands Explorateurs (et 0.55). 22.40 Jours de guerre. [7/7]. 23.35 Savoir plus. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Visions d'Amérique (15 min).
PLANÈTE 19.40 Banlieues nord-sud. De Dominique Bidaubayle 20.35 Shaolin. De Raymond Adam. 21.25 Le Skieur du vide. D'Alain Tixier. 21.50 Les Montreurs d'images. De Florence Lloret. 22.45 De Gaulle, vu d'ailleurs. [2/3] Le Prix du pouvoir. De Tom Weidlinger. 23.40 Zoo : état des lieux. [1/4] Derrière les barreaux. De Laurence Simanowitz. 0.30 Squaws : Gardiennes d'une nation. De Christine Welsh (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges (et 0.35). 19.35 Stars en stock. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Paris modes 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Théâtre : L'Ecole des femmes. Pièce en cinq actes de Molière. Mise en scène de Marcel Maréchal. (130 min).
CANAL J 17.25 Comte Mordicus. 18.00 Soirée Cajou. 18.05, La Super Finale de rébus ; 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine ; 18.50, Les Mission du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité : Pef, auteur et illustrateur de livres pour enfants ; 19.30, Série : Mission top secret ; 19.50, Au revoir.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. Programmé pour tuer. 20.25 Série : Route 66. Le Nouveau-né. 21.20 Série : Au cœur du temps. Les Kidnappeurs. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. La Grande Salade. 22.40 Série : Les Incorruptibles de Chicago. St John, St patron. 23.30 Série : Liquid Television. 23.55 T'as pas une idée ? 0.55 Série : Dream On. Martin et les dévoyés (30 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.30). Le Dernier des sept. 19.55 Série : Cher oncle Bill. Le Cowboy d'autrefois. 20.20 Série : Mon amie Flicka. L'Anniversaire. 20.45 Série : The Thunderbirds (et 0.20). La Duchesse. 21.40 Série : Les Espions. La Vendetta. 22.35 Série : 200 dollars plus les frais. Après vingt ans (55 min).
MCM 19.00 Zoom zoom (et 19.45, 0.00, 1.00). Invité : Art Mengo. 19.15 L'Invité de marque (et 0.15). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 20.40 Médiamag. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Video. 22.30 Cinémascope. 22.45 Clips non-stop. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 19.00 Green Day Jaded in Chicago. 20.00 Greatest Hits. 20.30 MTV Europe Music Awards : Best Group (et 0.00). Clips des cinq groupes nommés pour les 2e SMTV Europe Music Awards : Blur, Bon Jovi, Green Day, REM et U2. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.30 The End ? (60 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews. (et 1.00) 20.00 Patinage artistique. Lalique Trophée d'or. 21.30 Rallye. En différé. Rallye RAC de Grande-Bretagne. 4e étape 22.00 Boxe. 23.00 Echecs. 0.00 Equitation. (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.45 Les Vignes du seigneur. ■ Film français de René Hervil (1932, N.). 20.30 One Night With You. ■ Film britannique de Terence Young (1948, N., v.o.). 22.00 Joies matrimoniales. ■ ■ Film américain d'Alfred Hitchcock (1941, N.). 23.30 Season of Passion. ■ Film australien de Leslie Norman (1959, N., v.o., 95 min).
CINÉ CINÉMAS 18.10 Le Bazar de Ciné Cinémas. 19.00 Cohen and Tate. ■ Film américain d'Eric Red (1988, v.o.). 20.30 Cinglee. ■ Film américain de Martin Ritt (1987). 22.20 Grand-guignol. ■ Film français de Jean Marbœuf (1986). 23.55 Documentaire.

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique Le Rythme et la Raison. 20.30 Tire ta langue. Brèves de comptoir. 21.28 Poésie sur parole Les poèmes d'Alfred de Musset (3). 21.32 Correspondances Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Illustres ou inconnus. Les animaux d'Anticosti. Une émission de Radio Canada. 22.40 Nuits magnétiques. Femmes d'Algérie : Mots de filles, maux de mères. 2. Deux mères, deux pères, deux sols, deux femmes seules à Paris pour leurs enfants. 0.05 Du jour au lendemain Marie-Antonietta Macciochi (Eléonora). 0.50 Musique : Coda. Notations sur La Fontaine ou L'Abeille et le Musicien 13. Petit prologue ; L'Ours et les Deux Compagnons ; Le Renard et la Cigogne ; Les Femmes et le Secret ; Fantaisie musicale 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 23 septembre à l'abbatiale d'Ambronay, par les solistes de l'Ensemble baroque de Limoges, le Chœur et l'Orchestre de l'Académie baroque européenne d'Ambronay, dir. Christophe Coin : Odes à Sainte Cécile, de Purcell. 22.00 Soliste. Samson François, piano. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel Harpsichord control pour clavecin et dispositif électronique, de Kessler, par le dispositif Electronique de l'Ensemble Itinéraire ; Suns Dance pour dix instrumentistes, de Matthews, par les Solistes du London Sinfonietta, dir Oliver Knussen. 23.05 Ainsi la nuit. Sextuor pour piano et quintette à cordes avec contrebasse, de Glinka, par le Quatuor Chostakovitch ; Pièces caractéristiques pour piano quatre-mains op. 50 Berceuse ; Scherzo ; Barcarolle, de Rubinstein ; Premier mouvement de quatuor, de Tchaïkovski, par le Quatuor Chostakovitch 0.00 Jazz vivant. Concert donné le 5 octobre, au Studio Charles-Trenet de Radio-France. Le quintette Djoa, avec Jean-Marc Larche, Marc-Michel Le Bevillon, Xavier Desandre-Navarre, François Laizeau et Claude Sommier ; Le trio Cache-Cache, avec Jean Aussanaire, Pierre Leger et Francis Genest, avec Ed Sarath, bugle. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector

RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Der Wildschütz (le braconnier), opéra en trois actes, de Lorzting, par le Chœur de la Radio de Berlin et la Staatkapelle de Berlin, dir. Bernhard Klee. 23.15 Les Soirées... (Suite) Bunte Blätter op. 99 nº 1 à 8, de R. Schumann, Sviatoslav Richter, piano ; Des Knaben Wunderhorn : sept Lieder, de Mahler, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein, Christa Ludwig, mezzo-soprano, Walter Berry, baryton. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

MERCREDI 22 NOVEMBRE 1995

Eau de rose

par Pierre Georges

ELLE a l'étrange langueur d'une Emma Bovary, ce teint de pêche et de lait qui fait rêver dans les chaumières et cette exaltation sentimentale dont Flaubert fit notre éducation. Et son mari s'appelle Charles, comme Bovary. Mais là s'arrêtera la comparaison. Toute ressemblance avec des personnages n'ayant pas existé serait fortuite.

Elle n'est ni Emma. Ni Sissi, princesse. Ni Reine des cœurs. Ni même Lady Camelia Di, pantoufle de vair brisée à la descente du carrosse. Elle n'est que cette femme, vaguement infidèle, *vaguement suicidaire*, vaguement boulimique, totalement malheureuse, venant raconter sa vie de Cour et de cœur, côté jardin.

Peines de cœur d'une princesse anglaise. C'est un peu triste et un peu gênant. Pour elle, pour lui et pour eux, ces millions *de gens qui n'attendaient et ne* redoutaient que cela : l'aveu, l'aveu princier, l'aveu dérobé au trou de la serrure, l'aveu sucré-salé, je l'aime, lui non plus. Il me trompa, je l'ai trompé. Loi du talion amoureuse. *Tit for tat*, dit-on au Foreign Office ou dans les romans d'espionnage de John Le Carré, *un prêté pour un rendu*. La réponse de la bergère au berger. Comme quoi les romans de Cour, les romans à l'eau de rose, peuvent tourner romans-photos. Ou roman-télé puisqu'il faut bien vivre avec son temps. Le Prince de Galles l'avait fait. *Tit for Tat*. La princesse de Galles l'a fait aussi. *Elle est allée à télé*-confesse devant quelques dizaines de millions d'audimateurs. La voici désormais nue, bien ordinairement nue, « Bas les Masques » version BBC.

De fins analystes de Cour, et il n'en manque point – car la fonction crée les organes –, diront que ce grand déballage d'entre-alcôves et mouchoirs n'arrangera pas les affaires de la Couronne. C'est fort possible. Voir le couple princier ainsi réduit à ses affaires de couple, c'est retomber platement sur le plancher des humains, le sceptre et la couronne de guingois. Cela fait un peu demi-genre, vous manquez de pudeur Princesse, tu l'as dit Charles.

On s'en remettra. *Les bons républicains français n'aiment les princesses qu'acidulées et pudiques*, que roturières choisies par l'amour du prince charmant. En ce sens, ils auront trouvé à se refaire, une Lady Di de secours. Cela s'est passé à Oslo, sonnez trompettes, roulez carrosse. Le prince héritier du Danemark, le beau Joachim a épousé, samedi, la belle Alexandra Manley, roturière de Hongkong.

Ce fut beau comme l'antique, rapporte *France-Soir*. Dix mille jasmins, lilas, roses et tulipes, une robe de mariée en soie d'Italie, un diadème en diamants, carrément. Et de l'amour, de l'amour, de l'amour, un mariage *d'amour. Carrément aussi*. N'y manqua guère que Léon Zitrone.

La France heureusement fut représentée. Monsieur X, le pique-cérémonie comme il est des pique-assiettes, à l'Elysée comme ailleurs, fut de la noce. *La garde mit quelque temps à* s'apercevoir que Claude Khazi*zian n'était que notre fameux* Passepartout en frac. Il fut interpellé et passa ainsi leur nuit de noces au poste. Il n'empêche. Il avait vécu l'essentiel, un conte de fées en direct *live* !

Les négociations sur l'ex-Yougoslavie suspendues à un accord sur le découpage territorial de la Bosnie

WASHINGTON
de notre correspondant

Le suspense s'est prolongé à Dayton (Ohio), où les délégations serbe, croate et musulmane n'étaient toujours pas parvenues, mardi matin 21 novembre, à se mettre d'accord sur un règlement pour la Bosnie, en dépit de l'ultimatum qui leur avait été fixé par les responsables américains et auquel ces derniers ont finalement renoncé afin de prolonger le débat. Dans la soirée de lundi, les Américains annonçaient que les pourparlers *allaient se poursuivre jusqu'à* l'aube de mardi (la mi-journée, heure française) et qu'aucune déclaration ne serait faite avant.

Alors que commençait, pour les négociateurs, une deuxième nuit de pourparlers-marathon, les principaux points en litige restaient, apparemment, les mêmes : la question du statut de Sarajevo ; celle de l'assistance militaire que les Etats-Unis se sont engagés à fournir à la partie bosniaque : le contrôle du « couloir de Posavina », situé au nord-est de la Bosnie, qui assure la continuité territoriale entre les zones serbes et la République de Serbie et dont le « verrou » est la ville de Brcko ; enfin, la largeur *d'un autre axe stratégique*, *celui* qui devrait relier Sarajevo à l'enclave musulmane de Gorazde, en Bosnie orientale. Aucune information précise ne permettait, mardi matin, heure de Paris, d'apprécier l'état d'avancement des négociations *sur ces diffé*rents points.

Cette attente diplomatique et médiatique avait atteint une sorte de paroxysme en milieu de journée, lundi, lorsque, de Sarajevo, un responsable (non identifié) a annoncé l'« *échec* » des négociations, indiquant qu'un « *accord global* » ne pourrait être obtenu. Sur la base de Wright-Patterson, à Dayton, les envoyés spéciaux de la presse américaine accréditaient cette thèse en précisant que les avions devant ramener vers Sarajevo, Belgrade et Zagreb les délégations des responsables de l'ex-Yougoslavie, étaient déjà sur la piste, en attente d'un décollage réputé proche. *Puis, vers 18 heures*, le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a effectué une mise au point, qualifiant ces informations d'« *inexactes* ».

De Sarajevo, la même source expliquait plus tard que, au moment où la délégation des Musulmans bosniaques s'apprêtait à quitter Dayton, les négociateurs américains, c'est-à-dire le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, et son adjoint pour les affaires européennes et canadiennes, Richard Holbrooke, auraient rappelé le président Alija Izetbegovic et sa suite « *pour une dernière tentative* » en vue de parvenir à un accord.

Les Etats-Unis continuent à rechercher un « *accord global* », rappelait Nicholas Burns. Un autre responsable américain, interrogé par CNN, assurait cependant qu'« *aucun progrès marquant* » *n'avait été atteint* depuis la reprise des discussions, le *matin même*, à 7 h 30. Enfin, pour ajouter à la confusion, une autre source, citée par une agence de presse, laissait présager une « *issue négative* ». Nouveau rebondissement peu avant l'heure du dîner : on apprenait que Bill Clinton avait téléphoné dans l'après-midi au président Tudjman, *pour examiner avec lui des* « *questions territoriales* », sans doute à la suite de « *nouvelles objections* » émises, selon la chaîne NBC, par le président croate.

Cette première intervention directe du président américain dans les négociations dramatisait encore *davantage le déroule*ment du « processus de Dayton », sans pour autant lever le voile sur son issue. Alors que la vingt et unième journée de négociations s'ouvrait, mardi matin, sur la base militaire, la probabilité d'un accord partiel, qui renverrait les négociateurs à une nouvelle conférence, celle-ci devant se tenir à Paris, début décembre, semblait cependant se renforcer.

Laurent Zecchini

■ **Des informations contradictoires** ont continué d'arriver de la base de Dayton dans la matinée de mardi. Ce fut d'abord une déclaration de Mohamed Sacirbey, le ministre bosniaque des affaires étrangères, affirmant *avoir été in*formé que les négociations « *étaient terminées et s'étaient soldées par un échec* ». Puis un membre de la délégation croate indiquait que les pourparlers étaient seulement « *supendus* ». Enfin, une source occidentale démentait les propos de M. Sacirbey et *se déclarait* « *plutôt optimiste* » sur la possibilité d'aboutir dans la journée de mardi.

La grogne des nationalistes serbes

BELGRADE
de notre envoyé spécial

Une plaisanterie, parmi bien d'autres, circule à Belgrade : le président Slobodan Milosevic envoie, depuis Dayton, un télex à sa femme, Mira Markovic, ainsi rédigé : « *J'ai vendu les terres, surveille les moutons.* » Cette histoire reflète *l'état d'esprit avec lequel on envi*sageait ces jours-ci la perspective d'un accord de paix, avant même que soient connus les résultats des pourparlers de Dayton (Ohio). Vojislav Seselj, président du Parti radical (SRS, droite nationaliste), ne s'embarrasse pas, lui, de circonlocutions. Sa conviction est faite : « *C'est une énorme défaite historique pour les Serbes, la plus importante que nous ayons connue dans l'Histoire. Nous avons été vaincus par les grandes puissances, et même si nous sommes conscients que nous ne pouvons pas faire la guerre contre l'OTAN, nous attendrons l'occasion suivante pour prendre notre revanche* », nous déclarait-il, lundi 20 novembre.

Le dirigeant nationaliste, plusieurs fois emprisonné par le régime, désigne aussi clairement ses ennemis : « *Les Etats-Unis, qui n'auraient pas dû être des intermédiaires puisqu'ils ont directement participé à l'agression du peuple serbe. La France et l'Allemagne enfin, que nous détestons, et à qui on ne pourra pas pardonner les bombes lâchées sur les Serbes de Bosnie.* » Si radicale soit-elle, cette position de la droite nationaliste est plus ou moins partagée par plusieurs partis de l'opposition modérée. « *Il ne s'agira pas d'un bon accord pour la Yougoslavie* », assurait ainsi le président du Parti démocrate de Serbie (PDS), Vojislav Kostunica, à propos de l'éventualité d'une *conclusion positive des pourpar*lers de Dayton, « *mais d'un mal nécessaire et, sans doute, de la seule façon de rétablir la paix* ». « *Le pire, c'est qu'après Dayton les pouvoirs autocrates de Zagreb et de Belgrade risquent de se maintenir* », prédit M. Kostunica.

L'ENJEU DE L'APRÈS-GUERRE

Zoran Dzindzic, le président du Parti démocrate (PD), déclarait, lui, sur le répondeur téléphonique de sa formation, que la conclusion d'un accord ne justifierait aucun « *triomphalisme* ». « *La période d'après-guerre exigera beaucoup d'efforts*, disait-il. *Un compromis ne satisfera personne. La Serbie a perdu sa force nationale, sa sagesse politique et sa crédibilité, même si la paix permettra peut-être un jour de retrouver tout cela.* »

Pour le président du Mouvement serbe du renouveau, Vuk Draskovic, « *il est stupide de refuser un accord et de parler de défaite. Les Serbes, les Croates et les Bosniaques sont condamnés à la défaite et à la tragédie. La seule victoire possible, c'est celle de la paix, et les détails ne m'intéressent pas* ». Du côté du pouvoir, le jeune président du Parti socialiste, Goran Percevic, espérait, lundi, que la journée serait « *historique* ». Un éventuel accord « *mettrait un point final à la guerre civile et permettrait d'obtenir la levée des sanctions pour la République de Yougoslavie* ». « *Il s'agirait d'une victoire des forces politiques qui ont œuvré pour la paix et la défaite des belliqueux*, disait M. Percevic, *et principalement celle du président Milosevic, qui a eu le mérite d'œuvrer pour un accord qui constituera le couronnement de la politique de paix.* »

Cette ligne de front entre les *partis d'opposition et le président* Milosevic cache en fait l'enjeu politique de l'après-guerre. Soucieux de ne pas faciliter la tâche du président en exercice, l'opposition veut « *tourner la page en attendant Slobodan Milosevic au tournant sur la démocratisation, la libéralisation de la presse, ou le dossier des privatisations* », estimait un diplomate. « *Jusqu'à maintenant*, disait-il lundi, *les politiciens de l'opposition sont en état de lévitation dans l'attente d'un accord.* » La signature d'une paix leur offrirait l'occasion de ne plus être soupçonnés de faire le jeu des ennemis de la Serbie et même le luxe d'accuser son président de ne pas l'avoir suffisamment défendue.

Denis Hautin-Guiraut

Maintien de la directive européenne « Télévision sans frontières »

L'OBLIGATION IMPOSÉE aux télévisions de l'Union européenne de programmer une majorité de films et de fictions produits en Europe restera inchangée, au moins au cours des cinq années à venir : après des mois de controverse entre la France et la majorité de ses partenaires, les ministres de la culture des Quinze se sont mis d'accord, *lundi 20 novembre à Bruxelles, pour maintenir les dispositions* de la directive « Télévision sans frontières » de 1989, les fameux quotas de diffusion. La directive révisée précise que les Etats membres, donc la France, pourront imposer à leurs diffuseurs des contraintes spécifiques (linguistiques, par exemple) allant au-delà des obligations générales. Acquise à l'unanimité, cette conclusion devra être avalisée par le Parlement européen. Un nouveau rendez-vous est fixé dans cinq ans, sans préjuger des orientations d'alors. Le ministre français de la culture, Philippe Douste-Blazy, s'est félicité de cette confirmation, *ainsi que de l'adoption du nouveau programme « Média » pré*voyant une augmentation substantielle (+ 40 %, à 310 millions d'écus, environ 2 milliards de francs) des aides communautaires à l'industrie cinématographique et audiovisuelle européenne, principalement à la distribution et à la formation. – *(Corresp.)*

■ **BOLIVIE : l'emplacement de la tombe d'Ernesto Che Guevara** a été révélé par un général bolivien en retraite. Le général Mario Vargas Salinas, qui affirme avoir été l'une des trois seules personnes à assister *à la mise en terre de Che Guevara en 1967, a déclaré au New York Times* du 21 novembre que le guérillero « *est enterré sous la piste d'aviation de Vallegrande* », un chef-lieu de province situé à 150 kilomètres au sud-ouest de Santa Cruz (centre du pays). – *(AFP.)*

■ **CULTURE : quelque deux mille professionnels de la culture**, venus de toute la France, ont participé, lundi 20 novembre, devant l'Assemblée nationale, à une manifestation à l'appel du Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles (Syndeac) pour protester contre le « *mauvais coup du collectif budgétaire* » et « *l'abandon* » du « 1 % » réservé à la culture.

BOURSE

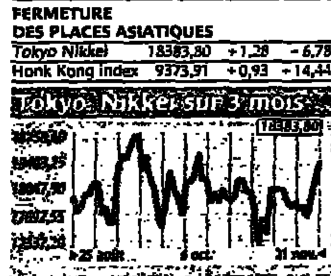
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 21 novembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18383,80	+1,28	-6,78
Honk Kong index	9373,91	+0,93	+14,44

Tokyo: Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 20/11	Var. en % 17/11	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1881,40	-0,48	+0,01
Londres FT 100	3638,60	+0,81	+18,69
Zurich	—	—	+16,31
Milan MIB 30	—	—	-11,70
Francfort Dax 30	2215,79	+0,66	+5,18
Bruxelles	1472,71	+0,91	+5,97
Suisse SBS	—	—	+35,27
Madrid Ibex 35	—	—	+5,30
Amsterdam CBS	—	—	+9,13

DEMAIN dans « Le Monde »

CINÉMA : Spike Lee prend à rebrousse-poil le cinéma du ghetto avec *Clockers, plongée dérangeante dans l'univers des petits dealers. Le Monde* évoquera aussi les autres nouveaux films et, notamment, *la première intégrale* du réalisateur polonais Wojciech Has.

Tirage du *Monde* daté lundi 20 novembre 1995 : 501 300 exemplaires 1

Les incunables mélancoliques des Beatles

LE PREMIER VOLUME d'*Anthology*, compilation divisée en trois doubles CD rassemblant des incunables des Beatles, était mis en vente mardi 21 novembre. Après en avoir beaucoup parlé (*Le Monde du 21 novembre*), *on a pu enfin l'écouter* et juger si le disque est à la hauteur du fantasme. En ouverture de cet album consacré aux travaux des « Fab Four » de 1958 à 1964, *Free as a Bird*, la chanson-événement censée matérialiser la reformation virtuelle du plus célèbre des groupes pop. Enregistrée par John Lennon en 1977 sur un magnétophone à cassettes, cette mélodie n'est à l'origine qu'une ébauche. L'auteur d'*Imagine* fredonnait des paroles naïves et plaquait quelques accords de piano. Les miracles de la technique ont permis à ses trois camarades de fondre leurs instruments et d'ajouter quelques paroles chagrines (« *Qu'est devenue la vie que nous avons connue / Pouvons-nous vraiment vivre séparés ?* »).

RELEVÉ ARCHÉOLOGIQUE

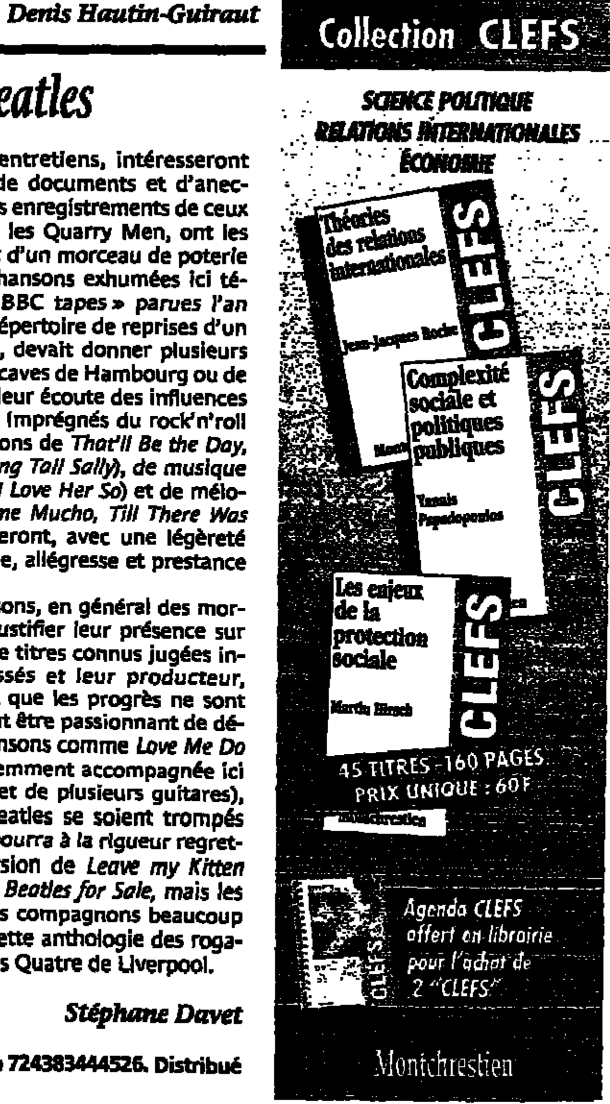
L'ambiance, d'emblée, est familière. L'harmonie séduisante des contre-chants, l'effet de *slide* de George Harrison, la basse déliée de Paul McCartney, la frappe métronomique de Ringo Starr. Le timbre spectral de John, dû à la mauvaise qualité de l'enregistrement d'origine, passerait presque pour *un des arrangements de l'« album blanc »* (l'introduction d'*Honey Pie* en particulier). Le charme de *cette berceuse se limite pourtant à quelques molles* bouffées de mélancolie. Dans la vidéo réalisée pour l'occasion, un long travelling *survole des rues de Li*verpool aux teintes sépia, croise les fantômes (le clip fourmille d'effets spéciaux) de ce qui fut une carrière sans égale et joue sans retenue de la nostalgie.

Cette ouverture « grand public » trompe un peu son monde sur le contenu d'un disque plus proche du relevé archéologique que du beau livre d'images. Les cinquante et un titres suivants, entrecoupés de fragments d'entretiens, intéresseront surtout les fans avides de documents et d'anecdotes. Réalisés en 1958, les enregistrements de ceux qui n'étaient encore que les Quarry Men, ont les *contours flous et rugueux* d'un morceau de poterie primitive. Nombre des chansons exhumées ici témoignent, comme les « BBC tapes » *parues l'an* dernier, de l'étendue du répertoire de reprises d'un groupe qui, à ses débuts, devait donner plusieurs concerts par soir dans les caves de Hambourg ou de Liverpool. On décrypte à leur écoute des influences qui façonneront un style. Imprégnés du rock'n'roll des origines (ici des versions de *That'll Be the Day, Roll over Beethoven ou Long Tall Sally*), de musique noire (*Money, Hallelujah I Love Her So*) et de mélodies de music-hall (*Besame Mucho, Till There Was You*), les Beatles combineront, avec une légèreté unique, attaque rythmique, allégresse et prestance harmonique.

La plupart de ces chansons, en général des morceaux trop faibles pour justifier leur présence sur un disque ou des prises de titres connus jugées inférieures par les intéressés et leur producteur, George Martin, prouvent que les progrès ne sont pas allés sans mal. S'il peut être passionnant de découvrir l'évolution de chansons comme *Love Me Do* ou *And I Love Her* (bizarremment accompagnée ici d'une section rythmique et de plusieurs guitares), rien n'indique que les Beatles se soient trompés *dans leur choix final. On pourra à la rigueur regret*ter que l'entraînante version de *Leave my Kitten alone* n'ait pas figuré sur *Beatles for Sale*, mais les albums originaux sont des compagnons beaucoup plus indispensables que cette anthologie des rogatons de l'apprentissage des Quatre de Liverpool.

Stéphane Davet

★ *Anthology 1*, **2 CD Apple 724383444526. Distribué par EMI.**



LE MONDE / MERCREDI 22 NOVEMBRE 1995 / I

Le Monde

INITIATIVES

EMPLOI

Le travail autrement

Plusieurs propositions prennent en compte les changements. Le temps est venu de les discuter



ILLUSTRATIONS VANCE

EN quelques mois, le paysage s'est modifié. Alors que l'évidence des bouleversements qui recomposent le travail s'est imposée à tous, des propositions pour travailler autrement fusent maintenant de partout. A la phase du chaos, destructeur des vieilles logiques, paraît succéder celle de la reconstruction sous une autre cohérence, qui tente d'être plus adaptée à la période. Passionnante en soi, l'évolution mérite d'être soulignée, car elle ouvre enfin la discussion sur notre avenir collectif. Que voulons-nous et quels changements sommes-nous prêts à accepter ?

Déjà, le débat commence à prendre une autre tournure. On découvre ainsi par exemple qu'entre l'archaïsme le plus échevelé et le libéralisme le plus débridé, il n'y a parfois plus dans la pratique que l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarettes. Seuls quelques détails finissent par faire la vraie différence, l'équilibre supposant d'avancer en permanence sur le fil du rasoir. Mais, à éviter de toute force de sombrer dans l'excès ou la caricature, on peut aussi espérer tracer les voies de l'avenir. Si le travail change, dans son contenu et ses méthodes, il est temps d'aborder sa mutation avec réalisme. Mais ce n'est quand même pas l'hypothèse la plus facile, tant les tensions – et même les tentations – demeurent, en arrière-plan. Aux conservatismes ou aux corporatismes des uns, qui engendrent un raidissement fatal, voire mortifère, répond en effet l'activisme libéral des autres, synonyme de criminelle insouciance, oublieuse à son tour des conséquences désintégratrices pour la société.

C'est pourquoi le chemin est encore long à parcourir, et semé d'embûches. D'un côté, à poursuivre selon les raisonnements anciens, ceux du plein emploi à temps plein des trente glorieuses, on ne saurait réussir durablement à lutter contre le chômage, l'exigence de protection maximale pouvant nuire à la réalisation de l'objectif. L'abus de garanties tue alors l'emploi ou le rend à ce point inaccessible que tout le monde – employeurs et pouvoirs publics – renonce à le créer dans ces conditions d'un autre temps. On voit bien à quelles impasses ont pu conduire certaines intransigeances, certes représentatives d'une préoccupation légitime, mais sans aucun doute à réviser. Ce qui se passe aujourd'hui autour de l'avenir de la protection sociale en fournit d'ailleurs la terrible illustration. Quoiqu'on en rêve secrètement, on ne retrouvera pas ce que certains regardent comme un paradis perdu ; il faut inventer autre chose.

A l'inverse, et de l'autre côté, la déréglementation à tout-va produit de l'anxiété qui se retrouve dans les comportements, tandis qu'elle ajoute à la peur de l'inconnu. Personne ou presque ne peut se reconnaître dans les projections ultra-libérales d'un monde sans contrôle, inquiétant à force de s'exonérer de toute contrainte. L'extrême souplesse, appelée aussi flexibilité, n'offre aucune garantie et relève du pari. Qui peut prétendre sérieusement que l'emploi – et quel emploi ? – sera au rendez-vous de l'angoisse collective ? Qui peut dire que la cohésion sociale d'une société résistera au remède de cheval et que chacun, faible ou fort, compétent ou non, y verra un avantage personnel ? Quand elle ne définit pas ses bornes, la réforme devient insoutenable.

Malgré cela, et au quotidien, un nouvel ordre est manifestement en marche, que chaque événement vient confirmer et qui suppose qu'une troisième voie soit dégagée entre ces deux excès, l'un et l'autre dangereux. De fait, nous sortons de l'ère industrielle triomphante et absolue pour aller vers une société post-industrielle. De fait, encore, nous nous éloignons de l'optimum social qu'a pu constituer le salariat pour découvrir d'autres formes d'emploi, certes plus précaires mais aussi plus adaptées aux nouveaux modes de production. Au-delà de la question du statut, qui avait été déterminante, mais est appelée à devenir secondaire ou relative, se trouve posée l'énorme question de la protection sociale due à chacun pour qu'il puisse affronter plus sereinement l'incertitude des temps nouveaux.

DANS ce contexte, il est donc à la fois rassurant et exaltant de constater que des propositions de mise en cohérence se font jour. Cela signifie que le changement est pris en compte et, surtout, que des solutions sont recherchées. Des organisations ou des institutions – l'UIMM (l'Union des industries métallurgiques et minières), le CJD, Centre des jeunes dirigeants, l'association Entreprise et progrès ont, par exemple, pris la mesure des évolutions en cours et tentent d'y répondre. Convergence, toujours, des travaux comme ceux de la commission du Plan réunie pour élaborer le rapport présenté par Jean Boissonnat montrent que l'on s'efforce de trouver des solutions innovantes. De même, la loi sur l'entreprise individuelle de février 1994, défendue à l'époque par Alain Madelin, ouvre quelques perspectives, en dépit de ses défauts conceptuels. Et ainsi de suite, chacun apportant sa pierre à la réflexion mais, aussi, à l'édifice, par là même en construction.

En l'état, le contenu précis de chacune de ces préconisations importe peu, sur le fond. En revanche, elles devraient jouer un rôle essentiel dans la prise de conscience et, on peut l'espérer, devraient permettre – y compris par leur caractère provocateur – l'ouverture d'un authentique débat. Puisqu'il faudra bien apprendre à travailler autrement, il faudra bien discuter des avantages et inconvénients des différentes formules proposées, que ce soit le travail différencié de l'UIMM, le contrat d'activité du rapport Boissonnat, l'entreprise à la carte du CJD ou le contrat collectif d'entreprises d'Entreprise et progrès, sans parler des pluri-employeurs ou de la pluri-activité...

Là se situent la convergence et l'intérêt de telles contributions. Leur mérite est d'obliger à la révision des frontières anciennes. Par leur présence même, elles interdisent qu'on en reste, soit à la définition passéiste de l'emploi, soit qu'on se projette dans une fuite en avant suicidaire. Mais qu'on se rassure aussi : des outils comme ceux mis au point par Pierre Levy et Michel Authier permettent déjà d'espérer que les travailleurs de demain (d'aujourd'hui ?) sauront se repérer dans le travail informel ou abstrait. Avec l'arbre des connaissances, et un logiciel en cours d'expérimentation, ils autorisent la navigation dans l'univers de l'intelligence collective, tellement lié aux modes de travail cybernétiques. Déjà une bonne nouvelle.

Alain Lebaube

DOSSIER • Le travail autrement

« Activité » ou « emploi » ?

Le rapport du Commissariat général au plan préconise une réforme en profondeur du droit du travail

PRÉSENTÉ le 5 octobre, le rapport de la commission au plan (*Le Travail dans vingt ans*, éditions Odile Jacob, 80 francs) part d'un constat frappé *au coin du bon sens : « La France est inquiète : au-delà des drames que lui inflige une montée quasi-continue du chômage depuis près de vingt ans (...), l'opinion perçoit bien qu'une certaine forme de plein emploi a vécu et que l'irréversible mutation du travail bouleverse le pacte social. »*

Présidée par Jean Boissonnat, membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France, la commission place ses ambitions très haut puisqu'il ne s'agit pas moins de « *rebâtir à neuf le cadre institutionnel et légal du travail* ». Concrètement, le rapport ouvre deux grandes pistes, recommandant, d'une part, une réduction importante du temps de travail et préconisant, d'autre part, une réforme profonde du droit qui substituerait le contrat d'activité au contrat de travail.

Arguant de la diminution continue du temps de travail depuis la fin du XIXe siècle – les spécialistes estiment qu'il a baissé de moitié en cent ans –, le rapport préconise d'en réduire encore la durée de 20 % à 25 % dans les vingt années qui viennent. Actuellement, de 1 670 heures annuelles, la durée moyenne du travail passerait ainsi à 1 500 heures en 2015, dont au moins 10 % consacrées à la formation. Si les membres de la commission ne sont pas tendres pour la semaine de quatre jours taxée de « *conception trop rigide* », c'est qu'ils estiment qu'une réduction aussi impérative ne correspond ni à l'organisation actuelle du travail ni aux aspirations du personnel.

A l'aube du XXIe siècle, la solution la plus adaptée à la société post-taylorienne passe au contraire par le développement du temps choisi, plus conforme à une « *économie recentrée sur la personne* » : « *Certains seront intéressés de travailler le week-end, d'autres une semaine sur deux, d'autres neuf mois sur douze, d'autres quatre jours sur sept* », énumère le rapport Boissonnat. Aussi souple soit-elle, cette réduction du temps de travail devra se faire à l'abri d'un cadre légal et sur la base d'accords de branche ou d'entreprise. D'autant que le temps choisi, par-delà les aspirations des salariés, contribuerait aussi à réduire la fracture sociale, en permettant à davantage de personnes d'accéder à un emploi. Et le rapport de souligner qu'« *un pays qui compte vingt millions de travailleurs à temps plein et quatre millions de chômeurs, n'est pas le même que celui qui compte seize millions de temps plein et huit millions de temps partiel choisi* ». Seul regret : le rapport fait pratiquement l'impasse sur la question de la compensation salariale.

Partant du constat que le « travail-marchandise » (caractéristique de l'organisation taylorienne qui calcule le salaire en fonction du nombre d'heures de travail effectuées) cède chaque jour du terrain devant le « travail global » qui incorpore d'autres paramètres comme les périodes de formation, le rapport Boissonnat ouvre un autre grand chantier : le passage du contrat de travail, traditionnellement souscrit entre un individu et son employeur, au contrat d'activité, encore appelé contrat de travail-formation, qui lierait chaque actif à « *un collectif comprenant un réseau d'entreprises librement constitué et d'autres acteurs économiques, publics ou privés* », au premier rang desquels chambres de commerce, collectivités locales, écoles, universités, associations...

ALTERNANCE

Conclu pour une durée d'au moins cinq ans, ce contrat engloberait des contrats de travail classiques en entreprise, des périodes de formation ou des congés d'utilité sociale (pour élever ses enfants par exemple). La flexibilité constitue le principal attrait du contrat d'activité pour l'employeur : « *Une entreprise temporairement privée d'un certain volume de commandes pourrait prêter certains salariés à une autre entreprise, les faire travailler à temps partiel, les placer en formation, leur favoriser l'exercice pendant un temps d'une activité indépendante ou encore leur dégager du temps disponible pour d'autres activités sociales* », estime Jean Boissonnat dans la préface du rapport, intitulée « Travailler autrement ».

Autant de périodes pendant lesquelles le salarié, quels que soient les aléas de la conjoncture, conserverait les garanties inhérentes à son contrat d'activité, « *sans être jeté dans la poubelle du chômage* » à la moindre baisse du carnet de commandes. En outre, le contrat d'activité semble répondre à l'évolution des modes de vie et des aspirations individuelles des salariés qui, tout en accordant au travail une fonction importante de reconnaissance sociale et d'épanouissement personnel, se montrent de plus en plus soucieux de disposer de temps libre pour se consacrer à des activités extra-professionnelles, associatives, sportives... Combinée à la généralisation du travail à temps choisi, l'application du contrat d'activité, « *conçu comme un mode de régulation de l'emploi qui prévient l'exclusion plus qu'il ne la répare* », ne pourrait que contribuer à faire diminuer le chômage.

Parce qu'elles remettent en cause plusieurs principes de base du droit du travail, à commencer par le sacro-saint contrat à durée indéterminée ou le statut du salarié, les mesures du rapport Boissonnat, si elles devaient entrer en application, rendraient inéluctables un toilettage complet du code du travail ainsi qu'un aménagement du code de la Sécurité sociale. Est-ce parce qu'il aborde sans faux-semblant des problèmes de fond auxquels il apporte des solutions novatrices, en rupture complète avec la situation actuelle, que le rapport a suscité si peu de réactions à ce jour, un mois et demi après sa parution ? Les partenaires sociaux manqueraient-ils d'élan – ou d'imagination – pour se projeter dans un avenir qui n'est pourtant pas si lointain ?

Philippe Baverel



L'« entreprise à la carte »

Les jeunes patrons formulent dix-huit propositions pour une « flexibilité sans précarité ». Expérimentation à suivre

DÉÇUS par les atermoiements des hommes politiques et par l'inefficacité des recettes pour réduire le chômage, les responsables du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) ont décidé de tester leurs idées en la matière : à partir du mois de novembre, trente entreprises dirigées par un de leurs membres expérimenteront des formules originales d'aménagement et de réduction du temps de travail, de négociation collective, et de nouveaux modes d'organisation de l'entreprise. Par exemple, Jean-Marie Gorse, qui dirige une société de nettoyage industriel, espère pouvoir mettre en œuvre une formule d'emploi sur trois jours en équivalent temps plein afin d'intervenir le week-end dans des locaux inoccupés et assouplir la pratique du temps partiel, ce qui pourrait lui permettre de créer des emplois.

Dans tous les cas, il s'agira de mettre sur pied une « *flexibilité sans précarité* ».

Présentant le 4 octobre ce projet du CJD intitulé « Vers l'entreprise à la carte », Didier Livio, son président, a rappelé le diagnostic de son organisation sur la crise économique et sociale actuelle. « *Le plein emploi est condamné à ne devenir qu'une forme minoritaire de participation à la vie collective* », analyse-t-il. Les concentrations d'entreprises vont se poursuivre ; les marchés obligent les producteurs à s'adapter de plus en plus vite à leurs exigences, qui s'expriment à une échelle mondiale. La recherche d'une productivité et d'une souplesse toujours plus grandes est un impératif vital auquel aucune entreprise ne peut se soustraire sous peine de mort. « *La souplesse interne viendra principalement de la capacité de l'entreprise à rendre adaptable la production aux commandes, à transgresser la rigidité des huit heures par jour, trente-neuf heures par semaine, et à dépasser le réflexe de licenciement qui, à seule fin de réduire la masse salariale, prive l'entreprise des ressources indispensables en cas d'arrivée de nouveaux marchés.* »

Les patrons ont donc cherché à contourner les blocages légaux en matière de travail, ce qui a eu pour effet de multiplier les emplois précaires : en 1993, les établissements de plus de cinquante salariés ont réalisé 70 % de leur recrutement sous forme de contrats à durée déterminée.

PATRONS-MONARQUES

Le CJD veut éviter deux écueils. « *Une déréglementation trop libérale* » du droit du travail aboutirait à multiplier le statut de travailleur indépendant pour les anciens salariés continuant à travailler pour leur entreprise, mais à la tâche. La substitution du droit commercial au droit du travail représenterait un « *risque immense* » car, dans ce cadre, les armes ne sont pas égales entre le patron et son employé. La « *surréglementation actuelle* » n'est pas tenable non plus, selon les jeunes patrons, qui jugent inexploitable l'annualisation prévue par la loi quinquennale de 1993 en raison de la multiplication de ses garde-fous.

Ils ne veulent surtout pas d'une société duale, « *une société dans laquelle une sorte d'îlot productiviste, de plus en plus réduit, constituera le noyau dur des entreprises, tandis que se développera à côté un kaléidoscope d'exclusions diverses, fait de petits boulots, d'emplois soutenus, d'insertion, mais toujours et de plus en plus de chômage et d'exclusion* ».

Le CJD formule dix-huit propositions pour changer l'organisation du travail afin de concilier les nécessités de l'entreprise et les aspirations des salariés. Il propose d'abord à ceux-ci d'« *accepter de fortes variations horaires en contrepartie de contrats de travail stables, de salaires réguliers et d'une réduction du temps de travail à la fois générale et individualisée* ». C'est ainsi que le CJD prône une véritable annualisation s'accompagnant d'une diminution du temps travaillé et de la quasi-suppression des heures supplémentaires.

Mais comme l'individualisation du temps de travail pourrait se faire au détriment du salarié, il milite pour une revitalisation du dialogue social dans l'entreprise. Les jeunes patrons suggèrent que ce dialogue soit rendu obligatoire pour toute société de plus de trois salariés et de ramener de cinquante à dix salariés le seuil à partir duquel un comité d'entreprise doit être installé. Pour être plus efficace, la représentation unique du personnel pourrait être instituée, c'est-à-dire qu'un conseil d'entreprise respectant le monopole syndical au premier tour du scrutin regrouperait les fonctions des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du comité d'hygiène et de sécurité. La forme du dialogue social devrait faire l'objet d'un accord d'entreprise surveillé par des comités de validation composés paritairement de représentants des syndicats, du patronat et de la direction départementale du travail.

Ultime proposition du CJD : la sanction pécuniaire pour les « patrons-monarques ». « *La mise en place de représentation du personnel ayant un coût, son absence ne doit pas être source d'économie pour les entreprises s'en dispensant*, estime-t-il. *Celles-ci doivent donc s'acquitter d'une taxe d'un montant au moins deux fois supérieur au coût de la mise en place dans une entreprise du même type.* »

Fidèle à sa vocation de laboratoire, le CJD a demandé et obtenu du ministre du travail, Jacques Barrot, l'autorisation d'expérimenter ses propositions. Il ne demande pas qu'on lui laisse carte blanche, mais de pouvoir innover dans trente entreprises et d'évaluer, sous le contrôle des syndicats et des directions départementales du travail, l'impact de ces propositions sur l'emploi comme sur la performance des établissements.

Alain Faujas

Du salariat à la micro-entreprise

La « loi Madelin » favorise le développement de l'entreprise individuelle. Mais le travailleur indépendant a besoin d'un réel accompagnement

« IL *faut désormais distinguer emploi et travail. Le plein emploi de type salarié ne reviendra pas. Mais on peut espérer que le travail se répande à nouveau dans la société au bénéfice de tous à condition de lui apporter de la souplesse et d'adapter certaines règles. Et le travail indépendant en est un élément d'autant plus intéressant qu'il est en développement dans la plupart des grands pays.* » C'est Jean-Frédéric de Leusse qui résume ainsi l'idée directrice de la loi « initiative et entreprise individuelle » du 11 février 1994, dite « loi Madelin ». Directeur de cabinet de ce dernier quand il était ministre du gouvernement Balladur, il est de ceux qui ont le plus travaillé à son élaboration.

Cette loi, explique-t-il, a essayé d'apporter des correctifs à tout ce qui en France freinait le développement du travail indépendant : obstacles sociaux, fiscaux, juridiques, administratifs... De fait, ceux qui souhaitent pratiquer ce travail peuvent aujourd'hui créer leur entreprise à travers une démarche unique. Les règles de gestion et de comptabilité ont été largement simplifiées pour les très petites structures. Les frais légaux d'assurance-maladie ont été réduits de 30 % pendant les deux premières années. Une assurance complémentaire en matière de chômage, de retraite et d'arrêt maladie peut être souscrite en déduction des impôts. Ce qui met le travailleur indépendant à égalité, sur ce point, avec les salariés.

Tous les problèmes sont-ils pour autant réglés ? Le malaise récurrent des artisans et petits commerçants ne montre-t-il pas que l'indépendance est, pour les « petits », plus riche de frustrations que de satisfactions ? « *Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire*, convient J.-F. de Leusse. *Par exemple les indépendants payent des charges sociales sur tout ce qu'ils gagnent, y compris ce qui pourrait être considéré comme la rémunération de leur capital, et, tandis que les entreprises peuvent déduire toutes sortes de charges de leur revenu fiscal, eux ne le peuvent pas. La loi de 1994 n'est qu'une étape.* »

ÉTAPE

Le travail indépendant, souligne-t-il, peut se développer dans la mesure où le métier envisagé ne réclame pas beaucoup d'investissements au départ. Mais ce point, précisément, ne laisse-t-il pas prévoir une concurrence qui limitera vite les revenus ? Trop de vendeurs de pizzas ne vont-ils pas tuer la vente de pizzas ? « *C'est vrai que celui qui s'installe aujourd'hui bénéficie d'aides. Mais c'est peu de chose, surtout si l'on compare avec ce que reçoit le créateur d'un emploi salarié. Pensez au contrat initiative emploi (CIE) !* » Les proches d'Alain Madelin s'inquiètent davantage d'un autre risque : « *Voir un peu n'importe qui s'installer dans des métiers touchant à la sécurité : que faire pour que le client ne se retrouve pas, par exemple, avec une maison inondée ou incendiée et.... un micro-entrepreneur disparu dans la nature ?* » L'actuel programme d'orientation de l'artisanat tente d'y parer en travaillant à améliorer les qualifications, avec sans doute la création de labels.

En fait, c'est toute la capacité d'un individu à assumer seul, et dans la durée, une fonction inéluctablement complexe, qui est en question. Avec tout ce que cela implique pour le client, mais aussi pour l'intéressé et son devenir. J.-F. de Leusse n'en disconvient pas : « *Le meilleur service qu'on puisse rendre à ces personnes est de développer autour d'elles l'environnement le plus favorable possible. Il faudrait un dispositif d'accompagnement comparable à ce qui existe pour les salariés en difficulté. Faites l'expérience d'aller dans une ANPE et de dire que vous voulez créer une entreprise... S'en occuper est la vocation naturelle des chambres de commerce et de métiers, mais elles le font de manière très inégale. Des associations s'y sont mises. Il existe également des réseaux d'indépendants avec centrale de facturation, éventuellement centrale de commercialisation. Il faut aussi continuer à simplifier, à faire évoluer le droit.* »

Marie-Claude Betbeder

DOSSIER ● le travail autrement

Les arbres de la compétence

Un logiciel permet de visualiser les savoirs d'une communauté. Hors organigramme et hiérarchie

« *IMAGINEZ que l'on décide aujourd'hui de créer un diplôme d'utilisateur d'Internet. Cela prendra au moins un ou deux ans, auxquels il faut ajouter les deux ou trois années d'études nécessaires à ce que les premiers diplômés débarquent sur le marché. Soit, dans le meilleur des cas, en 1999. Qui sait si, à cette date, Internet n'aura pas disparu au profit d'un autre mode de circulation totalement différent ?* »

Depuis 1992, Michel Authier, mathématicien et sociologue, dirige Trivium, société qui a créé et développé un « *logiciel original de cartographie dynamique, de visualisation et de navigation dans des environnements complexes et mouvants d'informations* », *dixit* la brochure de présentation. Plus concrètement, le logiciel nommé Gingo permet de visualiser des « arbres de compétences » représentatifs du savoir-faire de l'ensemble d'une communauté. Pour reprendre l'exemple cité plus haut, l'« arbre de compétences » permet à une entreprise donnée d'intégrer, en un temps infime, un nouveau savoir-faire, intitulé « circulation sur Internet », qui serait déjà maîtrisé dans la maison par deux passionnés de « cyberspace » (on peut très bien imaginer qu'il s'agisse d'un comptable et d'un ouvrier spécialisé). Les autres salariés peuvent alors avoir recours à leurs compétences ou leur demander de transmettre ce savoir.

Sur l'écran, le tronc de l'arbre désigne les savoirs de base, partagés par de nombreuses personnes. Les branches correspondent à des métiers différents (l'atelier, l'administration...) et les feuilles aux savoirs plus pointus, et donc rares. En cliquant sur une icône, le salarié peut découvrir sa place dans cet espace de compétences : un ensemble de petits rectangles blancs éparpillés sur la totalité de l'arbre. On peut visualiser d'un seul coup d'œil ceux qui parlent anglais ou ceux qui maîtrisent le traitement de texte. On peut obtenir les compétences de l'ensemble des commerciaux ou des ingénieurs ou introduire dans l'arbre une nouvelle compétence liée à l'achat d'une nouvelle machine plus perfectionnée. L'invention est d'envergure.

TRANSMISSION

Dans un univers en perpétuelle mutation, réclamant des temps de réaction de plus en plus brefs, le concept des arbres pourrait bien, à terme, faire évoluer les logiques actuelles de gestion des ressources humaines. « *Les arbres de compétences aujourd'hui en usage dans des entreprises, des écoles et des quartiers permettent d'ores et déjà de rencontrer l'autre comme un bouquet de connaissances sur l'espace du savoir et non pas comme un nom, une adresse, une profession ou un statut social* », indique le philosophe Pierre Levy, dans *Intelligence collective* (La Découverte, 1994). Ainsi, à côté du monde des diplômés et des statuts, les « arbres de connaissances » donnent vie à un autre univers plus souple, plus mobile, plus réactif. « *Il ne s'agit pas de faire disparaître les modes de classification, mais de les compléter en donnant une visibilité des mutations auxquelles il faut s'adapter pour prendre en compte des savoirs différents, au temps de vie très faible, mais néanmoins très utiles* », précise Michel Authier.

Nés d'une réflexion sur la reconnaissance des savoirs comme moyen de lutte contre l'exclusion, les arbres de compétences partent du principe que la richesse d'une personne tient au savoir qu'elle possède. Ne pas exclure signifie aussi ne pas exclure le savoir. « *Nous devons beaucoup à la philosophie des réseaux d'échange de savoirs* » (voir *Le Monde* daté 29-30 octobre), note Michel Authier, convaincu que la validation actuelle des connaissances par le biais de diplômes, de certifications, de qualifications, empêche l'identification de nombreux autres savoirs.

De fait, les arbres de compétences évacuent toute idée de hiérarchie : les savoirs s'épaulent les uns les autres et l'arbre a besoin de toutes ces compétences pour pouvoir exister. « *Plus on monte dans l'arbre, plus on se spécialise*, souligne Michel Authier. *Mais cela ne signifie pas que la compétence qui figure dans la feuille la plus élevée vaut mieux que celle qui se trouve plus bas. Les processus sont collectifs : chacun monte grâce aux autres. Et c'est en s'appuyant sur des savoir-faire déjà existants que l'on parvient chaque jour à pousser le drapeau encore plus loin.* » Ainsi, l'arbre témoigne des liens qui se tissent entre les savoirs à travers les personnes. Il rappelle aussi que la position d'un savoir, dans une communauté, dépend de tous, y compris de ceux qui ne le possèdent pas.

Pour l'instant, les arbres de compétences sont surtout utilisés par les entreprises au niveau de la formation : « *C'est un outil de mobilisation, de communication, d'explication qui permet de sortir des logiques de catalogue. L'arbre permet de bâtir un véritable plan de formation en fonction des compétences que désire acquérir ou valoriser l'entreprise au vu de celles qu'elle possède déjà* », explique François Silva, sociologue et consultant chez Trivium. A plus long terme, d'autres débouchés devraient se faire jour dans la gestion des hommes, dans la mise en place de stratégies plus mobiles, dans le développement d'une culture de compétences. « *C'est un système résolument ouvert qui oblige les gens à entrer dans des façons de penser totalement différentes* », affirme François Silva, avant de conclure, optimiste : « *C'est un peu comme l'histoire du téléphone : au départ, on ne savait pas vraiment quoi en faire.* »

Nathalie Mlekuz

Le travail différencié

Un concept qui tend à supprimer la notion d'horaire légal : employeurs et salariés négocieraient de gré à gré la durée du travail

« *TOUS les horaires seront égaux en droit.* » C'est en une formule concise que Pierre Guillen, président d'honneur de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières) résume ses pensées profondes – publiées en annexe du rapport du Plan présidé par Alain Minc sur « La France de l'an 2000 » (Editions Odile Jacob) – sur ce qu'il appelle « *le travail différencié* ». Un concept qui aboutirait à la disparition de la notion d'horaire légal. L'employeur et le salarié seraient « *libres de négocier de gré à gré la durée du travail* ». La réglementation actuelle est « *inadaptée* » face à la contrainte économique, explique en substance Pierre Guillen. « *Il faudrait pouvoir augmenter les horaires lorsqu'il y a du travail (...) et les diminuer lorsqu'il y en a moins.* »

Parallèlement, les individus aspirent à mieux répartir leur temps entre la vie professionnelle, les activités sociales et les activités personnelles. Pour concilier leurs aspirations avec l'intérêt des entreprises, il suggère de « *passer d'un régime réglementaire de la durée du travail dans lequel le volume horaire et sa répartition sont fixés par la loi à un régime contractuel identique au régime du travail à temps partiel, dans lequel les parties au contrat de travail peuvent discuter et fixer librement le volume de l'horaire de travail et sa répartition* ». Le contrat de travail ou la lettre d'engagement mentionnerait la durée du travail en termes hebdomadaire, mensuel, annuel ou pluriannuel.

Le volume horaire étant contractuel, il serait, comme tout élément contractuel, révisable à tout moment à la hausse comme à la baisse. Son augmentation ou sa diminution constituerait « *une modification substantielle du contrat de travail, qui ne peut se faire que d'un commun accord* ». En cas de dépassement d'horaire, souligne Pierre Guillen, les salariés toucheront des heures « *complémentaires* ». Les baisses temporaires étant indemnisées quant à elles au titre du chômage partiel ou du Trild (temps réduit indemnisé de longue durée).

Pour lutter contre les excès, Pierre Guillen préconise toutefois le maintien des barrières légales : « *10 heures de travail par jour maximum, 48 heures par semaine...* » Son système, pour lequel il souhaiterait une période expérimentale de trois ans, serait applicable dès signature d'un accord d'entreprise. Celle-ci réviserait les contrats de chacun des salariés par négociation de gré à gré. Tout salarié qui refuserait la révision de son contrat « *serait licencié* ».

RÉTICENCES

Ces propositions ne soulèvent guère l'enthousiasme des syndicats. Le travail différencié n'aboutirait qu'à « *la suppression de garanties importantes pour les salariés* », affirme la CGT. « *L'horaire légal, c'est quand même important. C'est un seuil de déclenchement pour les heures supplémentaires, pour le temps partiel... et si on supprime cette référence, le SMIC explose !* » De plus, l'impact d'un tel système sur la vie privée des salariés ne sera pas neutre. « *Ce sera la flexibilité totale*, poursuit la CGT. *Si on fait bosser des salariés jusqu'à 45-46 heures par semaine, est-ce qu'on respecte leur santé ? Si on ne les fait travailler que 28 heures, est-ce qu'ils auront les moyens de vivre décemment ?* » Pour la CFDT, « *les entreprises ont certes besoin d'une certaine flexibilité et les salariés ont des aspirations personnelles à travailler plus ou moins à différents moments de leur vie. Mais les solutions préconisées par Pierre Guillen ne sont pas les bonnes* ». Individualiser les temps de travail ? Pourquoi pas, « *mais à condition que ce soit encadré par un accord d'annualisation ou dans le cadre du travail à temps partiel afin de maintenir les garanties collectives* ». Les négociations de gré à gré employeur-salarié ne lui disent rien qui vaille : « *Sont-ils au même niveau pour que cela puisse se faire librement ? Bien sûr que non* », souligne la CFDT, qui rappelle qu'en cas de désaccord « *le salarié sera vidé* ».

« *En fait*, conclut le syndicat, *le travail différencié placerait les salariés dans un état de complète dépendance à l'égard de l'entreprise.* » Pierre Guillen comprend mal ces réticences. « *Regardez comment cela se passe dans les entreprises. Moi, je propose d'encadrer un mouvement qui se développe déjà mais de façon anarchique.* » Dialogue de sourds assurément.

Catherine Leroy



Sous le signe de la dérogation

Que cache le « contrat collectif d'entreprise » ? Progrès et avantages, selon les uns. Réécriture du code du travail, selon les autres

ENTONNANT l'air connu du « *caractère excessivement normatif du droit français* », l'association patronale Entreprise et Progrès présente elle aussi sa formule magique : le « *contrat collectif d'entreprise* ». Son but est de redynamiser la négociation d'entreprise. La méthode pour y parvenir est osée, puisqu'elle propose rien de moins que de laisser les employeurs qui le souhaitent faire leur propre loi, en accord avec leurs salariés et pour une durée déterminée (de un à trois ans). Les limites de ces « *nouveaux espaces ouverts à la dérogation* » sont tracées par un code du travail réduit à un « *socle intangible* » et par un « *éventuel cadre minimal* » défini par les branches industrielles. Que contiendrait ce « *socle* » ? Des dispositions concernant par exemple la non-discrimination, la liberté syndicale, la sécurité, le SMIC, la durée maximale du travail, etc. « *C'est l'un des très rares projets patronaux qui allient flexibilité et garde-fous suffisants pour éviter une dérégulation sauvage* », estime Daniel Nguyen Nhon, chef de projet à Entreprise et Progrès.

On peut cependant en douter au regard des thèmes qui, eux, seront ouverts à la dérogation. Par exemple, « *les obligations en matière de formation* ». « *On a déjà du mal à faire exister la formation*, constate la CFTC. *Si elle n'est pas dans le socle, il n'y a plus de formation en France.* » Autre point : « *Les cas d'utilisation des contrats à durée déterminée et leur durée.* » Leur recours fait pourtant déjà l'objet de multiples abus. Le « socle » ne contiendrait pas non plus de règles sur « *les conditions d'embauche des jeunes* » ou encore « *les modalités d'application des règles d'emploi des personnes handicapées* ». « *Ce n'est pas très social* », commente la CFTC. Tous ces domaines et bien d'autres doivent être négociés dans « *la confiance mutuelle* », sur la base « *d'échanges d'avantages* », indique Entreprise et Progrès.

VALIDATION

Ainsi, au lieu de majorer le paiement des heures supplémentaires, l'employeur les rémunèrerait à taux normal et, « *en échange* », paierait au salarié « *des congés non consommés* ». Une disposition qui va à l'encontre du sens de l'histoire. « *Ce n'est pas notre problème*, rétorque Daniel Nguyen Nhon. *Le sens de l'histoire s'exprimera au travers des desiderata des salariés.* » Paulette Hofman, secrétaire confédérale de FO, qui s'est « *battue pour la 5e semaine* » de congés payés, s'insurge : « *Les salariés veulent gagner plus d'argent. Mais la vraie question est celle de l'évolution des salaires.* » Et pas celle de la réduction des congés. La CFTC ne conteste pas que le code du travail est « *très complexe* ». Mais, pour elle, s'il fallait le réécrire, ce serait pour « *réaffirmer les grands principes existants, en éliminant les brèches déjà ouvertes par les dérogations* ».

Qui négocierait ces contrats collectifs ? En l'absence de délégués syndicaux (DS), ce serait les élus du comité d'entreprise (CE), dont on sait que la majorité d'entre eux ne sont pas syndiqués. En outre, les contrats seraient « *ratifiés à la majorité des élus du CE et/ou par référendum* ». L'accord interprofessionnel du 31 octobre donne déjà au CE la possibilité de négocier des accords, mais la branche doit les « *valider* » et non formuler un simple « *avis* », comme le prévoit Entreprise et Progrès. En fait, pour cet organisme, il s'agit de remplacer la notion de représentativité syndicale par celle de « *légitimité* », que seul le CE détiendrait puisqu'il est élu. Les syndicats n'apprécient guère. « *A la notion de représentativité du syndicat s'attache celle de responsabilité*, estime FO. *Un DS a des comptes à rendre à son syndicat.* » Et aussi une structure pour l'assister et le former. « *C'est facile pour un employeur d'acheter un CE en échange d'une augmentation de la subvention* », ajoute la CFTC. Pour FO, ce projet vise en fait « *à neutraliser, voire à faire disparaître les organisations syndicales* ». Aux yeux d'un inspecteur du travail, l'absence de validation formelle par les branches est « *inacceptable* » dans les entreprises qui n'ont pas de représentation du personnel « *solide* » et où risque d'être signé « *n'importe quoi* ».

Quant aux PME qui, souvent, n'ont jamais vu l'ombre d'un délégué syndical ni l'esquisse d'un CE et où « *le droit du travail est largement inappliqué* », selon cet inspecteur, le projet ne prévoit rien pour que, enfin, une représentation du personnel puisse exister.

Francine Aizicovici

ÉCHOS

Semaine à la carte

■ « **Emploi**, compétitivité et réorganisation de l'entreprise : la semaine de quatre jours à la carte ? » : tel sera le programme du colloque organisé par *Les Echos* conférences, le 12 décembre, à la Maison de la chimie, à Paris. Quel bilan faut-il tirer des premières expériences de semaine de quatre jours ? Les entreprises sont-elles prêtes à ces changements ? Autant de questions qui seront abordées durant cette journée d'études.
Information : Sylvie Trubert. Tél : (1) 49-53-67-46.

Drogue et entreprise

■ **L'association** SOS-Drogue International, dans le cadre de son action de réinsertion sociale des jeunes toxicomanes, a mis en place un Club Entreprises, dont la vocation est de permettre à ses membres de mener des actions ponctuelles ou de longue durée avec l'association. Les dons financiers ou en nature (véhicules, meubles) peuvent servir à l'exploitation des dix-huit établissements de l'association ou à l'amélioration du cadre de vie des personnes prises en charge.
SOS-Drogue International, 16, rue du Delta, 75009 Paris. Tél. :(1) 40-16-03-08. Télécopie : 40-16-00-03.

TRIBUNE

Réforme de l'administration : faire participer les opérationnels

par Geneviève Mansard et Jacques Cosquer

FACE à l'idéologie libérale qui domine aujourd'hui l'Union européenne, le modèle *français du service public est* contraint de réagir. Dans les faits, une véritable mutation est déjà amorcée sous l'impulsion conjointe des politiques et de certains fonctionnaires convaincus de la nécessité de maîtriser les coûts des services publics et d'améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers. Quelques expériences, initialisées par la base, sont riches d'enseignements car elles confirment que la fonction publique a pris conscience de la nécessité des réformes. Elles permettent de mettre en évidence certaines causes du dysfonctionnement actuel des services de l'Etat et d'ébaucher des axes d'évolution. Elles sont un véritable banc d'essai pour mettre au point une ingénierie du changement dans l'administration. Deux actions, actuellement en cours, sont significatives de cette évolution.

Citons, en premier lieu, l'élaboration d'un modèle de pilotage de gestion des services de restauration scolaire par un groupe d'agents comptables gestion*naires de lycées et collèges.* Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un programme mis en place par le Centre de formation de l'administration et commandités par la sous-direction du budget et de *la comptabilité* du ministère de l'éducation nationale. Nous ferons ensuite référence à la mise en œuvre, par certaines directions régionales du travail, de la réforme de la commande d'achat public de formations lancée par la délégation à la formation professionnelle. Ces expériences ont un point en commun : ces initiatives ont été prises en raison de l'obsolescence des outils de gestion de l'administration, obsolescence ressentie par les agents comme un facteur d'inefficacité mettant en question leur raison d'être. C'est ainsi que les agents comptables se sont interrogés sur leur pratique et leur manière de penser lorsqu'ils ont mis en évidence que leur méthode de calcul des coûts de revient ne répondait plus aux besoins d'efficacité dans la gestion d'un établissement scolaire face, *d'une* part, à la concurrence exercée par les commerces de restauration rapide à proximité et, d'autre part, à certaines collectivités territoriales préférant déléguer les services de restauration *scolaire à des entreprises privées.*

Les coordonnateurs emploi-formation des directions du travail se sont, eux, rendu compte que la rencontre de l'offre de formation avec les besoins de l'emploi ne pouvait pas *se faire* en *fixant* un prix arbitraire de l'heure stagiaire. Pour élaborer des solutions réalistes, il a fallu, dans chaque cas, opérer une rupture radicale avec les méthodes de management tayloriennes. Pis, la conception de nouveaux outils adaptés aux spécificités du service public n'a pu se faire sans que soit revu le mécanisme traditionnel d'ajustement de l'offre et de la demande par les prix. Mais le plus intéressant d'un point de vue pratique est que cet abandon de l'élément monétaire, comme seule unité de mesure de l'efficacité, rejoint l'évolution générale des modes de management. La prise en compte de la qualité par référence aux valeurs et aux préférences des usagers, l'analyse du processus de production de biens et de services en termes d'activités, l'utilisation de méthodes ma*thématiques* de *choix multicritères,* la mise en place de centres de responsabilité dotés de budgets opérationnels sont les principaux outils retenus par ces groupes innovateurs pour maîtriser les *coûts du service public et* pour répondre à ses obligations de satisfaction des usagers. Ces outils sont également utilisés par les entreprises performantes pour mettre en œuvre une stratégie de développement et un contrôle de gestion efficaces. Ce parallélisme de comportement permet de penser que l'amélioration de la gestion du service public est avant tout affaire de modernisation du management. Ces actions menées directement avec des agents de l'Etat, comme d'autres engagées dans le secteur public des télécommunications, sont également très significatives de l'évolution des techniques de conduite du changement. Au triptyque classique – étude théorique, diagnostic, préconisations – élaboré par des experts, il convient de substituer une démarche participative et progressive qui consiste, tout d'abord, à créer une rencontre entre les outils théoriques du consultant et la pratique professionnelle des intéressés, ensuite, à faire appliquer sur le terrain les apports *théoriques et, enfin,* à en déduire un modèle de management dont la faisabilité est reconnue par les agents.

Mais lorsque ce stade est atteint, on s'aperçoit très vite qu'une modification, même minime, des modes d'agir et de penser conduit toujours à des transformations, parfois considérables, du système d'organisation et d'information de l'administration. Et, si l'on veut que l'évolution devienne réforme, il faut que la remise en cause de l'existant soit cautionnée explicitement au plus haut niveau et que les initiateurs se voient dotés des moyens de mettre en œuvre les transformations.

On voit *ainsi, à la lumière de* ces exemples, que le passage d'un changement nécessaire à un changement possible ne peut se faire sans l'adhésion des agents à de nouvelles manières de voir et d'agir sur la base d'un consensus née de leur participation directe à la recherche et au développement de l'innovation.

Une stratégie de réforme de l'Etat ne pourrait-elle pas se fonder sur l'effet d'entraînement des initiatives innovantes, prises par les agents les plus sensibles aux évolutions ?

Ici aussi, il faut suivre la ten*dance du management* moderne à faire participer les opérationnels tant à la conception qu'à la mise en oeuvre du progrès.

***Geneviève Mansard** et **Jacques Cosquer** sont consultants.*

RÉUSSITE

L'envolée des chèques-vacances

En dépit d'une progression soutenue, la formule n'a pas encore conquis les grandes entreprises. Son prochain objectif

LORS de la création, en 1982, de l'ANCV (Agence nationale pour les chèques-vacances), André Henry, alors ministre du temps libre, n'hésitait pas à déclarer : *« L'affaire peut avoir la même portée que l'établissement des congés payés. »* C'était placer la barre un peu haut. Mais force est de constater que depuis treize ans les chèques-vacances ont fait leur bonhomme de chemin : de 4,5 millions de francs la première année, le montant émis était de un milliard de francs en 1992, et devrait atteindre 1 930 millions de francs en 1995.

« Ces trois dernières années, nous avons pratiquement doublé le chiffre d'affaires », résume Guy Matteudi. Il est vrai que, depuis son arrivée aux commandes de la maison en 1992, cet ancien directeur général de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) a mis les bouchées doubles : introduction d'un schéma directeur informatique, multiplication par trois du nombre des attachés commerciaux, prospection en direction des entreprises, mailing, marketing téléphonique, participation aux salons des comités d'entreprise, publicité dans les journaux syndicaux, dans la presse des DRH... Le PDG de l'ANCV a joué à fond la carte du dynamisme commercial.

Résultat : 150 000 points d'accueil acceptent désormais, tout au long de l'année, les chèques-vacances comme moyen de paiement, des villages-vacances aux musées, en passant par les campings, les gîtes ruraux, les compagnies aériennes et maritimes, les agences de voyages, les péages d'autoroutes... *« Le chèque-vacances, aujourd'hui, c'est où je veux, quand je veux »*, claironne Guy Matteudi, visiblement fier de cette montée en puissance.

Alors que 40 % des Français ne partent pas en vacances, et que 17 % d'entre eux y renoncent faute d'argent, le chèque-vacances s'adresse en priorité aux personnes aux revenus modestes. L'ANCV conclut des conventions avec les employeurs, les comités d'entreprise, les organismes sociaux et la fonction publique, qui, ensuite, proposent les chèques-vacances à leurs salariés. Si les comités d'entreprise et les organismes sociaux ont toute liberté pour déterminer leurs critères d'attribution, la loi impose, en revanche, aux employeurs que seuls les salariés dont les impôts sur le revenu n'excèdent pas 11 010 francs soient bénéficiaires.

ENVERGURE

Le salarié désireux d'acquérir des chèques doit se constituer une épargne pendant plusieurs mois. Cette épargne se trouve ensuite bonifiée par une contribution de l'entreprise ou du comité qui varie de 20 à 80 %. A l'autre bout de la chaîne, le prestataire accorde généralement aux détenteurs de chèques-vacances des réductions privilégiées : carte Kiwi gratuite à la SNCF, réduction sur les vols bleus à Air Inter... Le système est ingénieux, puisqu'au final tout le monde y trouve son compte : le salarié obtient un budget de vacances plus élevé, l'entreprise bénéficie d'un outil au service de sa politique sociale, et les prestataires élargissent leur clientèle. *« Et le tout ne coûte pas un seul centime à l'Etat,* note Guy Matteudi, *l'ANCV s'autofinance, réalise des bénéfices et paie même l'impôt sur les sociétés. »*

A ce jour, quatre millions de personnes (un million de salariés et leurs familles) utilisent les chèques-vacances. Selon une étude menée par l'ANCV auprès d'un échantillon représentatif de porteurs de « chèques », le bénéficiaire type serait un quadragénaire ouvrier ou employé, père de deux enfants. De plus, 67 % des porteurs auraient des revenus mensuels nets par foyer inférieurs à 15 000 francs, 23 % entre 15 000 et 20 000 francs, et 10 % plus de 20 000 francs.

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'ANCV devrait afficher à la fin de l'année un excédent net d'impôt de 22 à 25 millions de francs. Et, comme l'agence a aussi vocation de promouvoir des actions sociales, une partie de cet argent devrait être affectée à la modernisation d'équipements de tourisme et de loisir. En 1993, vingt millions de francs ont déjà été attribués à soixante-cinq équipements touristiques. Dans le même esprit, la contre-valeur des chèques périmés (c'est-à-dire non utilisés au bout de deux ans et trois mois) permet de financer des actions en faveur de publics défavorisés. En 1995, cette contre-valeur qui représente moins de 0,5 % de la totalité du montant des chèques émis, s'élevait tout de même à quelque 7 millions de francs.

Pour l'année à venir, Guy Matteudi envisage de lancer l'offensive en direction des grands comptes : les entreprises de plus de mille salariés ne représentent pour l'instant que 6,10 % de l'ensemble des sociétés prescriptrices. La tâche est d'envergure. D'autant plus que, dans ces grands groupes, les comités d'entreprise se plaisent à avoir les coudées franches. *« Les chèques-vacances ? Ce n'est pas du tout dans notre tradition,* confirme-t-on au CE de Bull. *On préfère avoir une forte visibilité de ce qui se passe en termes de vacances. Et puis notre rôle, c'est tout de même d'offrir des activités aux gens, et non de leur distribuer des chèques... »*

Nathalie Mlekuz

LECTURES

La banque en mutation

LA MODERNISATION BANCAIRE-SOCIOLOGIE DES RAPPORTS PROFESSIONS-MARCHÉS, de David Courpasson. Editions *L'Harmattan*, 256 p., 140 F.

COMMENT la profession bancaire française se transforme-t-elle ? David Courpasson, sociologue et responsable de recherches à l'institut de recherches de l'entreprise du groupe ESC-Lyon, trace le cadre de cette mutation, marquée par la modification de l'environnement réglementaire en 1984, puis par la suppression de la majorité des filières spécialisées de distri*bution des crédits bonifiés.* Dans un contexte de forte concurrence, les banques ont dû changer leur rapport au marché, et cette évolution s'est accompagnée d'une transformation des systèmes professionnels traditionnels. L'auteur a vécu cette mutation à la Banque régionale de l'Ain (groupe CIC). L'enquête qu'il y a menée en tant qu'« acteur distancié » pendant trois ans la rend palpable et fait l'intérêt du livre. On y voit l'importance historique de l'enracinement de la banque dans le tissu local, qui correspondait à une forte stabilité professionnelle de qualification maison à travers des mécanismes d'apprentissage trans-générationnels, peu de mobilité géographique, pas de remise en cause des définitions de fonctions.

L'intensification de la démarche commerciale, la segmentation des marchés et la spécialisation qu'elle implique, l'apparition de nouvelles technologies, ont perturbé cette situation, d'autant que les nouvelles générations de salariés sont *« moins porteuses des régulations professionnelles antérieures ».*

David Courpasson décrit précisément l'impact de la réorientation sur chacun des métiers bancaires. Si certains d'entre eux sont menacés et d'autres modifiés, des compromis *« entre le moderne et le traditionnel »* apparaissent dans les pratiques à travers *« une régulation autonome du changement professionnel fondé sur la confiance de l'entreprise dans les acteurs professionnels ».*

Il ne faudrait donc pas analyser les transformations intervenues comme un bouleversement radical. En présence de la scission qui est en train de s'installer entre les groupes professionnels, l'auteur met cependant en garde contre *« une logique trop techniciste de type néo-taylorien... qui peut mener les banques françaises à leur perte ».* Car *« le travail du banquier implique par essence une gestion de l'incertitude qui nécessite un rapport d'autonomie et d'inventivité à la tâche ».*

Daniel Urbain

ERGONOMIE

■ Maurice de Montmollin, de l'université Paris-Nord, et les nombreux spécialistes qui interviennent dans cet ouvrage définissent les principaux termes utili*sés par les ergonomes* et les présentent par ordre alphabétique. En même temps, ils analysent les objets des études menées, les méthodes employées, les objectifs visés et les modalités d'intervention et de recherche en la matière.

Les professionnels de l'ergonomie sont donc concernés au premier chef. Mais leurs partenaires et leurs interlocuteurs habituels peuvent tirer parti de la précision avec laquelle sont disséquées beaucoup de notions fréquemment utilisées dans l'entreprise. Par exemple, celles qui concernent les horaires atypiques et les rythmes humains qu'ils induisent, les compétences et leur identification, ou encore le fonctionnement des collectifs de travail.

***Vocabulaire de l'ergonomie,* sous la direction de Maurice de Montmollin. Editions Octares, 256 p., 180 F.**

POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

■ Thierry Jeantet, qui fut délégué adjoint interministériel à l'économie sociale, présente un panorama de ce secteur, qui a un pied dans l'activité marchande (banque et assurances, coopératives de production et de consommation) et un autre dans le non-marchand (associations). Tantôt concurrente, tantôt complémentaire du privé, l'économie sociale veut continuer à faire entendre sa différence, ce qui ne va pas de soi dans une société où le désir de consommation l'emporte souvent sur la volonté de solidarité.

« La réussite des grandes banques coopératives ou mutualistes, des mutuelles d'assurances, attire des personnes intéressées par le rapport qualité/prix et non par le fait de devenir sociétaires », constate Thierry Jeantet. Il redoute aussi une *« privatisation »* du social qui devient de plus en plus un véritable marché. Il émet de nombreuses propositions, reprises par le Comité consultatif de l'économie sociale, visant à conforter l'activité du secteur en consolidant son environnement législatif et financier, au nom de la « valeur ajoutée sociale » dont il est porteur, ce qui ne le dispense pas d'un effort d'innovation.

***L'Economie sociale en action,* par Thierry Jeantet. Editions CIEM, 126 p., 59 F.**

LES DIRIGEANTS

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Responsable commercial France

Opportunité exceptionnelle pour un manager-développeur de contribuer à la réussite en France d'un groupe international leader dans l'identification hautes performances pour l'industrie.

350 KF + voiture — **Paris + nombreux déplacements**

LA SOCIETE :
- Groupe américain spécialisé dans la fabrication et la distribution de films adhésifs et de systèmes d'identification automatique pour l'industrie.
- CA USS 314 millions - 2000 personnes.
- Très profitable et en pleine croissance.
- Déjà implanté en France et en Europe, le groupe lance une nouvelle division d'identification automatique.

LE POSTE :
- Sous la responsabilité directe du directeur commercial Europe, vous :
  - assurez sur la France le développement des ventes de solutions globales d'identification automatique auprès des industriels, avec un fort souci de qualité, de rentabilité et de repeat business,
  - initiez et gérez les projets en coordination avec les différents acteurs techniques et commerciaux des branches,
  - contribuez à l'évolution des produits et à l'élaboration de la stratégie.

PROFIL RECHERCHE :
- Formation supérieure technique ou commerciale.
- 30/40 ans avec 5 ans minimum de vente directe de solutions high tech dans l'industrie.
- Très orienté résultats, anglais courant.
- Esprit pionnier. Goût du challenge.
- Une expérience du monde de l'identification automatique serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet avec rémunération actuelle et photo sous réf. 1106LM à Catherine GIRARD, N.B.S., 44 rue du Colisée, 75008 PARIS.





Ziff-Davis, premier éditeur américain de magazine d'informatique, doit sa réussite à la qualité rédactionnelle de ses publications, PC Expert et PC Direct, destinées aux professionnels de la micro-informatique.

Pour renforcer l'équipe éditoriale de PC Expert, nous recrutons des

Rédacteurs réseaux

passionnés par les produits et les réseaux micro-informatiques. Qualités rédactionnelles et compétences seront indispensables pour la réalisation des dossiers comparatifs en laboraroire.
Une première expérience significative dans le domaine des réseaux constituera un atout supplémentaire.
Formation souhaitée : ingénieur ou universitaire. Anglais indispensable.

Merci de nous faire part de vos projets en nous adressant votre candidature à : ZIFF-DAVIS FRANCE
Réf PCE/RESO - D. PETIT 14, place Marie-Jeanne Bassot, 92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex



RH PARTNERS,

Conseil en Recrutement

présent sur toute la France et implanté à Bayonne, Belfort, Besançon, Bordeaux, Chamalières, Dijon, Limoges, Lyon, Paris, Poitiers, Quimper, Rouen, Rennes et Toulouse, s'installe à :

NICE - SOPHIA ANTIPOLIS

RH PARTNERS
Théline 1503 - Route des Dolines - 06560 Sophia Antipolis
tél. 92 96 96 00 - Fax. 92 96 97 96
Directeur : Gérard BOUIS

RH PARTNERS



L'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le Secteur Agricole recrute



un Assistant à l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO)

POSTE SITUÉ À PARIS

Adjoint du Chef de Division, vous aurez pour missions :
- l'élaboration, la préparation et le suivi de l'exécution du budget,
- la gestion des ressources humaines,
- les questions sociales et statutaires.

D'un bon niveau de connaissances en informatique, vous avez une expérience en gestion budgétaire et du personnel, une bonne capacité d'adaptation et de communication. Vous avez le sens de l'organisation et avez le goût pour les contacts.

Conditions :
- titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 4 ou équivalent
- nationalité française,
- 35 ans au plus le 1er janvier 1995,
- salaire brut : 131 400 F + primes + possibilité de prise en compte de l'expérience professionnelle.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence INAOPERSO, jusqu'au 27 Novembre 1995 au soir, à l'ACOFA, Bureau des concours, 2, rue Saint-Charles - 75015 PARIS.

Filiale d'un groupe américain leader sur le marché des prestations de services pour le secteur informatique **recherche :**

Directeur financier

(Ref : DF)

Expert-comptable de formation et bilingue anglais, vous avez acquis une expérience de 10 ans en cabinet et au sein d'un groupe international. Autonome, doté de force de proposition et de solides qualités managériales, vous souhaitez superviser à un niveau européen, l'ensemble de la fonction comptable et financière (optimisation fiscale, contrôle de gestion, trésorerie).

Ingénieur commercial

(Secteur télécommunications/*Ref : ICT*)

Ingénieurs commerciaux

(Secteur informatique/*Ref : ICI*)

A 30-35 ans, vous souhaitez valoriser une première expérience de la vente de services acquise dans le domaine des réseaux et télécoms ou dans le secteur informatique. Doté d'une formation initiale bac + 4, vous voulez développer une approche vente-conseil auprès de grands comptes et parlez couramment anglais.

Adressez-nous votre candidature (avec sa référence) à : CIE-DRH 738, rue Yves Kermen 92658 Boulogne-Billancourt Cedex.

Elargissez vos t
à la recomm

BIPE CONSEIL, 70 MF de chiffre d'affaires, 80 consultants, une des premières sociétés d'études économiques et de conseil en Europe, recherche pour assurer son développement

>pour son département "Transpo

1 Directeur d'Etudes

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs (… les Mines, Ponts) ou de commerce (HEC, ESSEC… avez nécessairement cinq années d'expérience… sein d'une entreprise de Transport ou de C… Directeur du Département, vous êtes respons… développement du chiffre. Autonome et maîtris… si possible l'allemand, vous pouvez encadrer … consultants. Une connaissance des compagnies… européennes serait un plus. Le mode de rémun… compte de vos performances commerciales.

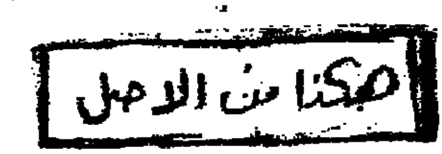
1 Consultant expérimenté

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs ou … universitaire Bac + 5, vous avez acquis 2 à 3 an… sur le secteur du transport fret et de la logistiq… entreprise du secteur ou dans un cabinet de co… vous maîtrisez l'anglais et si possible l'allema… développer votre goût d'entreprendre. Réf. CE…

>pour son Département "Prévisions et analyses macro-économi

1 Economiste-Consultant

De formation économique de haut niveau (Do… d'Economie, ENSAE, Grandes Ecoles…), vous a… d'expérience de modélisation et d'économétri… allier le maniement des outils et le raisonneme… économique. Exposer et rédiger les résultats d… pour des publics variés n'est pas un problème… sance du système financier est un plus. Vous i… dans le cadre de la préparation des prévision… et financières de BIPE Conseil, et serez plus sp… responsable du développement des études au… direction de la clientèle financière.
La pratique de l'anglais est indispensable ; ce… langue est vivement souhaitée. Réf. EC2



SOPHIA ANTIPOLIS

Consortium de compagnies pétrolières spécialisé dans la gestion et la promotion d'une carte de paiement internationale recherche pour participer au développement de son activité en Europe :

DEVELOPMENT MANAGER H/F

Poste à pourvoir début février 1996

Au sein d'une équipe dynamique et souple, vous serez chargé du développement des services attachés à cette carte en considérant tous les aspects financiers, juridiques et informatiques, et assurerez les relations avec les compagnies pétrolières membres.
A 30-35 ans, vous maîtrisez parfaitement l'anglais, possédez une formation supérieure (Bac+5) et avez acquis une expérience professionnelle de 3 à 5 ans de préférence dans un milieu international. La pratique d'une autre langue européenne sera appréciée. Votre dossier sera traité en toute confidentialité.

Adresser lettre de motivation, CV en anglais et photo sous réf. 600259 à :
AMBITIONS + 208 Route de Grenoble - 06200 NICE

EDF GDF SERVICES VOSGES
recherche pour son
Agence de SAINT-DIE,

UN RESPONSABLE CLIENTELE

de formation supérieure (être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 2 ou Bac + 3).
Une expérience de management d'une dizaine d'années dans ce domaine serait fort appréciée.
Envoyer CV + lettre de motivation et photographie à l'adresse suivante **impérativement avant le 4 DECEMBRE 1995 :**
A.N.P.E. - Mr Jacques BOURQUIN - BP 251 - 88107 SAINT-DIE CEDEX

Vous voulez progresser oui ou non ?

Responsable bureau d'études actuarielles

Au sein du centre de profit Assurances collectives (900 personnes, 15 milliards de francs de CA), le bureau d'études actuarielles est une équipe de consultants internes chargée de fournir aux différentes directions et départements les modèles économétriques, les statistiques, les analyses de risques nécessaires à leur activité. Pôle d'expertise, il assure la formation et l'assistance sur ces domaines.
A la tête d'une équipe de 9 personnes, vous avez la responsabilité du programme annuel d'études dont vous contribuez à définir le contenu et vous validez les méthodologies à employer.
Agé de 30 à 40 ans, de formation mathématique ou statistique (ingénieur, actuaire, ENSAE, DEA Dauphine...), vous avez une expérience de direction d'un bureau d'études dans notre secteur d'activité, dans un secteur proche (banque, finance) ou dans l'industrie. La maîtrise d'un progiciel statistique est nécessaire. Une culture financière serait appréciée mais ce sont surtout vos qualités d'animateur et de négociateur, votre esprit de synthèse et votre sens de la diplomatie qui seront vos atouts principaux.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV et rémunération actuelle), sous réf. LM/2111, à Yann Le Beller, GRH Assurances collectives, UAP, Tour Assur, 21 Bois, 92083 Paris-La Défense Cedex 14.



MEDIA SYSTEM

…ents, de la prospective …ndation stratégique

>pour son activité "d'Evaluation de Politique Publique"

1 Directeur d'Etudes

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce, université Bac + 5, vous avez surtout une connaissance approfondie du secteur public et une solide expérience des missions d'évaluation.
Agé de 35/40 ans, vous maîtrisez l'anglais. Mobile, vous pouvez être amené à vous déplacer au sein de l'Union Européenne pour des missions ponctuelles, pour développer le chiffre d'affaires et les contacts de BIPE Conseil sur ce secteur. Votre rémunération comprendra une part fixe et une part variable motivante. ***Réf. DE3***

>pour son Département "Technologies de l'Information et Média"

1 Directeur d'Etudes

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs (ENST...) ou de commerce, vous avez nécessairement cinq années d'expérience du conseil ou acquise au sein d'une entreprise liée aux télécommunications ou aux médias. Auprès du Directeur du Département, vous êtes responsable du développement de l'activité. Autonome et maîtrisant l'anglais et si possible l'allemand, vous pouvez encadrer une équipe de consultants. Le mode de rémunération tient compte de vos performances commerciales. ***Réf. DE4***

1 Consultant expérimenté

Diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce, universitaire Bac + 5, vous avez acquis environ 5 années d'expérience sur le secteur de l'automatisation industrielle ou tertiaire dans une entreprise du secteur (fonction marketing) ou dans un cabinet de conseil. ***Réf. CE4***

>pour sa filiale TERSUD à Marseille dans le cadre de son développement

2 Directeurs d'Etudes expérimentés

L'un diplômé(e) de type ENSAE, maîtrisant les statistiques, la micro-économie, l'économétrie et la modélisation, L'autre diplômé(e) grande école de commerce, avec un complément en étude et recherche marketing (ou école d'ingénieurs + IAE, MBA, INSEAD, ISA...) maîtrisant le conseil marketing et les études de marché.

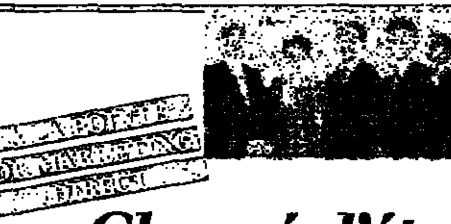
Pour ces deux postes à responsabilité de Chef de Projets sur des missions d'études d'aide à la décision et de conseil stratégique (fonction commerciale, management d'équipe, production...), nous souhaitons recruter des collaborateurs disposant d'une solide expérience professionnelle (7 à 10 ans) acquise en cabinet, institut ou laboratoire et/ou en direction de département étude chez l'annonceur, et d'une bonne connaissance du secteur des services (banque, assurance, télécommunication, transports, services sociaux...). Vous avez de réelles capacités d'expression écrite et orale et un anglais courant ; une bonne maîtrise des outils micro-informatiques statistiques (SAS, EOLE...) et bureautique (Word, Excel) est nécessaire. ***Réf. DES***

Nous vous offrons une rémunération motivante assise sur les résultats et de réelles perspectives d'évolution.

Veuillez adresser votre CV accompagné d'une lettre de motivation manuscrite en précisant la référence choisie, à Hervé PASSERON - Président-Directeur Général de BIPE Conseil Axe Seine 21, 12 rue Rouget de Lisle, 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex.



MEDIAPA



Chargé d'études statistiques

On ne devient pas le premier groupe mondial de presse et d'édition par hasard. C'est parce que nous innovons constamment dans les techniques statistiques et les typologies comportementales que nous sommes toujours les leaders en marketing direct.
Au sein de notre équipe Etudes et Recherche Marketing, vous jouerez un rôle clef. En relation étroite avec nos chefs de produit, vous effectuerez les études sur les «fichiers clients» afin d'améliorer le ciblage de nos mailings et d'élaborer des recommandations.
Vous avez une formation universitaire type DESS en démographie, en statistiques ou économétrie, une première expérience de 2 à 3 ans acquise dans le domaine du marketing direct qui vous permet de parfaitement maîtriser les techniques quantitatives. Technicien accompli, c'est votre sensibilité sociologique, votre dynamisme, votre créativité et votre force de proposition qui feront la différence. Le contexte international nécessite la pratique de l'anglais.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo à Nicoline Le Gourierec, Sélection du Reader's Digest, 1 à 7 avenue Louis-Pasteur, 92220 Bagneux.



MAGAZINE · LIVRES · MUSIQUE · VIDEO



L'Agence Centrale des Organismes d'Intervention dans le Secteur Agricole recrute pour l'Office National Interprofessionnel des Vins (ONIVINS) Paris



UN ASSISTANT

chargé des affaires européennes auprès du Directeur-Adjoint

Vous serez chargé :
- d'assister aux Comités de Gestion et autres réunions à Bruxelles concernant la filière viticole,
- d'assurer le relais entre le Ministère de l'Agriculture (Direction de la Production et des Echanges-DPE-), les autres administrations et l'office, sur tous les dossiers communautaires ou internationaux, en liaison avec les divisions concernées de l'ONIVINS et les services de la Commission,
- de participer aux réflexions internes et à la mise en place des contrôles liés aux exigences des autorités communautaires,
- de réaliser, en tant que de besoin, des synthèses sur les évolutions règlementaires internationales touchant le vin, en assurant une veille règlementaire régulière.

Vous avez d'excellentes capacités rédactionnelles, de travail en équipe, de synthèse et d'expression orale. Vous avez également de bonnes connaissances des mécanismes de la PAC et du secteur viticole appuyées sur une expérience dans ce domaine. Vous maîtrisez la micro-informatique.

Conditions :
- nationalité française,
- 35 ans au 1er janvier de l'année du concours
- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur Agronome *ou d'un diplôme de droit communautaire.*
- Salaire brut : 133 000 F + primes + possibilité de prise en compte de l'expérience professionnelle.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence ATDIR 20, avant le 13 décembre 1995 au soir à l'ACOFA, Bureau des Recrutements, 2 rue Saint Charles, 75740 PARIS CEDEX 15.

GESTION – FINANCE

ETABLISSEMENT FINANCIER DE PREMIER PLAN RECHERCHE SON

Economiste conjoncturiste



Vous rejoignez, au sein de la direction des marchés, le service de recherche économique dédié aux salles des taux et actions.

En charge de l'Allemagne, et en binôme avec l'économiste France, vous analysez la conjoncture et les politiques économiques et monétaires, élaborez et présentez les scénari prévisionnels et leurs impacts sur les marchés, suivez les évolutions macro-économiques, les indicateurs...

Spécialiste du pays suivi, vous intervenez aussi dans le cadre des relations avec les salles (Paris et Francfort) et auprès des clients. Vous représentez la banque tant auprès des institutions monétaires que de la presse spécialisée.

Pour ce **poste clé**, nous souhaitons accueillir un spécialiste de l'analyse macro-économique, riche d'une formation supérieure d'un excellent niveau en économie, pragmatique et ouvert aux contacts, souhaitant valoriser une première expérience de la fonction en banque (3/5 ans minimum), parfaitement bilingue anglais.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et prétentions s/réf. SM7278 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE cedex qui transmettra.

OTC

Société Internationale leader sur ses marchés recherche pour deux de ses sites industriels (300 pers.) ses

Contrôleurs Financiers Usine

Province **300/330 KF**

Rattaché au Directeur Financier France et au Directeur de l'Usine, vous prenez en charge l'ensemble des aspects comptables, budgétaires et analytiques des différentes unités du site. Vous animez une petite équipe et vous assurez le reporting aux normes anglo-saxonnes auprès du responsable de la Division.

Agé de 35 ans environ, de formation supérieure type école de commerce complétée par un cursus comptable, vous justifiez d'une expérience de 2 à 4 ans d'audit acquise dans un cabinet anglo-saxon, complétée d'un parcours probant dans le manufacturing.

Désireux d'évoluer dans une structure internationale, vous êtes pragmatique, dynamique et capable de vous affirmer en milieu industriel.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Adresser CV + photo + n° de tél. + rém. actuelle à **Xavier Camby, Michael Page Finance & Comptabilité**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou taper votre CV sur 3617 MPage sous réf. XC12366



Michael Page Finance & Comptabilité
Le spécialiste du recrutement Financier et Comptable



Notre maison d'Edition fonde sa notoriété sur la qualité des ouvrages et revues que nous publions.

Nous recherchons :

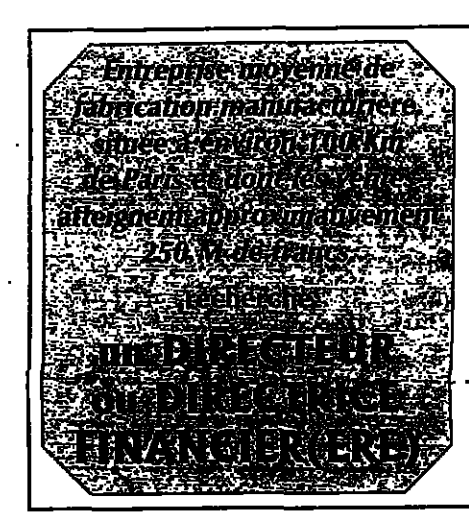
ASSISTANT CONTRÔLE DE GESTION

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, il prend en charge le contrôle de gestion de la société, de l'analytique aux budgets, en veillant à la cohérence des systèmes d'information.

Il intervient dans la gestion financière de la société : plans d'investissements, analyse du risque, crédit clients.

Ce poste s'adresse à un diplômé Grande Ecole de Commerce justifiant d'une première expérience professionnelle en gestion de projets, par exemple.

Pour ce poste, merci d'adresser lettre, CV et prétentions (sous réf. BDF95) à :
D.R.H. Editions BELIN - 8, rue Férou - 75006 PARIS



pour gérer et diriger son service de comptabilité ainsi que les fonctions de Système d'Information.

Cette personne devra avoir une très bonne expérience dans les domaines suivants :

- comptabilité - Cash Management - taxes
- information technologie et U.S. GAAP.

La connaissance de l'anglais est indispensable.

Veuillez envoyer votre réponse ainsi que votre *Curriculum Vitae* de manière "confidentielle" à l'adresse ci-dessous :

EUROPE MEDIA SERVICE
9 rue des Atrébates - B 1040 Bruxelles

CONSEIL ET AUDIT

Le Groupe CAP GEMINI SOGETI, leader européen dans le domaine du conseil, de l'ingénierie et des services en informatique et télécommunications, recherche sur PARIS-RP

Consultants et Experts fonctionnels de très haut niveau

Vous intervenez en conseil, en avant-vente ou dans le cadre de grands projets. Interlocuteur privilégié du client (Direction Générale et Directions Fonctionnelles), vous maitrisez les enjeux de l'Entreprise : *métier, organisation, objectifs...* et en organisez les impacts sur l'évolution du système d'information. Vous savez mener une démarche de type "analyse de valeur" pour déterminer le retour sur investissement. Vous savez utiliser les méthodes de modélisation.

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieur ou de Commerce, vous possédez une solide *expérience (7 à 15 ans)*, en cabinet de conseil ou dans un poste de responsabilité fonctionnelle en entreprise. Vous avez été amené à intervenir dans un rôle de maître d'ouvrage de développements informatiques. Compte tenu de l'importance stratégique de ces postes nous recherchons des candidats de NIVEAU MANAGER. Vos qualités *personnelles feront la différence* : écoute, sens du contact client, sens des priorités, goût de l'efficacité et du résultat, capacité d'encadrement. De nombreuses possibilités d'évolution vous sont offertes au sein de notre Groupe CAP GEMINI SOGETI.

Merci d'adresser votre candidature (en précisant votre rémunération actuelle) à notre conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 PARIS cedex 08, sous la référence 59.2859 LM, portée sur lettre et enveloppe.



CAP SESA
Groupe CAP GEMINI SOGETI

CURRICULUM

TDF, premier diffuseur de radio et de télévision, société anonyme au sein d'un groupe prestigieux (COGECOM - Groupe France Telecom), avec ses 4 000 professionnels de l'audiovisuel, réalise un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs et exporte son savoir-faire dans le monde entier.

A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour faire évoluer les nouveaux services de diffusion des images, du son et des données (radio et TV numérique, réseaux câblés, communication mobile).

Dans le cadre de la démarche planification stratégique de l'entreprise, nous recherchons un responsable planification stratégique chargé d'apporter un soutien méthodologique aux huit Divisions produits de TDF.

Rattaché au directeur général adjoint, vous participez à l'élaboration du plan stratégique de TDF. Force de proposition, vous donnez aux directeurs de chaque division une méthodologie d'élaboration de leur propre plan. Vous veillez à sa cohérence et en suivez l'exécution.

Esprit d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation seront vos principaux atouts pour apporter votre soutien. Le poste nécessite également des qualités relationnelles, des capacités d'animation et de coordination et une force de conviction.

Diplômé d'une grande école d'ingénieurs ou de commerce, vous avez enrichi, lors d'une expérience de 5 à 7 ans, vos connaissances en méthodologie et en planification stratégique en entreprise. Vous maîtrisez le contrôle de gestion et possédez une bonne approche des métiers techniques.

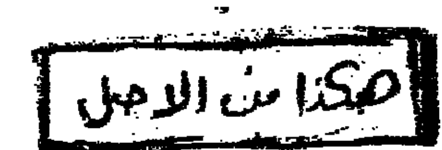
Pour ce poste basé à Montrouge (92), merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) sous réf. RPS/LM, à TDF, Département Développement des carrières, Isabelle Merlin, 21-27, rue Barbès, 92120 Montrouge.

Responsable planification stratégique des Divisions H/F

Jonction

L' E S P R I T   D E S   O N D E S





CONSEIL ET AUDIT

Reconnu comme l'un des leaders mondiaux du conseil en stratégie et en management, A.T. KEARNEY - 2 500 Consultants, 56 Bureaux dans le monde - s'engage auprès des dirigeants pour développer leurs entreprises et améliorer leur compétitivité. Pour accompagner notre forte croissance, nous recherchons des hommes et des femmes à fort potentiel qui sauront démontrer leurs capacités d'analyse, de synthèse, de leadership et de créativité.

Consultants

Diplômés d'une grande école : X, Mines, Centrale, Télécom, ENA, HEC, ESSEC et/ou MBA ...

Managers

Vous avez une solide expérience du conseil et démontré vos qualités de leadership. Vous dirigerez et encadrerez des équipes pluridisciplinaires auprès de directions générales en France et à l'étranger. (Réf. MA)

Consultants

Vous bénéficiez d'une première expérience réussie d'environ deux ans en entreprise ou dans le conseil. Vous développerez vos compétences dans tous les domaines clés de l'entreprise : stratégie, fusion et acquisition, restructuration, organisation, systèmes d'information. (Réf. CS)

Débutants

Vous sortez d'une grande école et avez effectué des stages notamment à l'étranger. Vous êtes passionné et souhaitez apprendre le métier exigeant du conseil en stratégie et management. (Réf. DS)

Pour l'ensemble de ces postes, vous êtes parfaitement bilingue anglais et maîtrisez si possible une autre langue européenne.
Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence choisie à Alix Guiraud - A.T. KEARNEY - 48 rue Jacques Dulud - 92200 Neuilly-sur-Seine.

A.T. KEARNEY

MEDIAPA

EUREXPERT Conseil

Partenaire de ERNST & YOUNG Conseil

Notre vocation : la conduite et la maîtrise de projets techniques et organisationnels à forts enjeux pour l'entreprise.

Notre forte croissance nous conduit à renforcer nos équipes.
Nous recherchons des :

CONSULTANTS SENIORS et MANAGERS

Conception et mise en place de systèmes d'information de gestion

VOTRE PROFIL :

- Formation grande école d'ingénieurs ou de commerce.
- Pratique significative dans les domaines **Comptabilité-Finances, Ventes, Achats, Production, Maintenance.**
- Expérience de **mise en oeuvre de progiciel de gestion** SAP, ORACLE, BPCS, JD EDWARDS..., acquise au sein d'un cabinet de conseil, chez un éditeur ou en entreprise industrielle.
- **Mobile** géographiquement et maîtrisant parfaitement l'**anglais.**

Vous interviendrez dans toutes les phases des projets avec un profond esprit d'équipe et un engagement fort. Vous participerez activement au développement de notre cabinet (avant-ventes, développement de nos outils et méthodologies, formation...).

Notre vocation et notre structure sauront vous accompagner dans votre évolution personnelle.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre manuscrite et photo) à
EUREXPERT Conseil - Isabelle ROUSSEAU - 17, rue Louis Rouquier - 92300 LEVALLOIS.

Austin Knight - Carré Turenne

ALTIME

ALTIME est un architecte du changement des systèmes d'information.
ALTIME aide les Directions Générales à construire la stratégie d'évolution de leur système d'information et accompagne les Directions Opérationnelles dans sa mise en œuvre.

Consultants expérimentés en organisation et système d'information

Vous êtes diplômés d'une grande école (X, Centrale, Supelec, HEC...). Vous avez entre 25 et 30 ans, une expérience de 3 à 5 ans dans le domaine du conseil en organisation et système d'information, acquise dans un cabinet de conseil.

Nous sommes une structure dynamique en pleine expansion. Nos clients sont essentiellement des grandes entreprises avec qui nous sommes engagés sur des projets de grande envergure.

Au sein d'une équipe, vous aurez la responsabilité de la conduite de projets depuis l'étude d'opportunité jusqu'à la mise en œuvre du produit et des recommandations. Vos compétences et votre ambition vous permettront d'évoluer rapidement au sein de notre cabinet.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence LM 22 (CV, lettre manuscrite et photo) à :
ALTIME - Martine IBAZATENE - 8, rue des champs - 92600 Asnières

MARKETING DES SERVICES

Consultant Junior

▼ Notre cabinet de Conseil de Direction implanté à Neuilly (92) est spécialisé en Marketing des Services et en Management.

▼ Nos clients sont des entreprises publiques et des sociétés de services de tailles et secteurs variés. Notre cabinet leur fournit des prestations de conseil de Direction et d'accompagnement à forte valeur ajoutée. Nous vous demanderons, après formation à nos méthodes, de participer à la réalisation de nos missions en étroite collaboration avec l'un de nos Directeurs Associés.

▼ De formation supérieure : ESC, DESS Marketing, ..., vous avez impérativement acquis une solide première expérience de 2/3 ans en marketing au sein d'une entreprise de services et souhaitez vous investir dans une structure qui sait encourager la réussite de ses collaborateurs.

▼ Merci d'écrire avec CV et prétentions à notre Conseil : TPA - 54 boulevard Saint-Michel - 75006 Paris, en précisant la référence 12563 sur la lettre et sur l'enveloppe.

Publipanel

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES PARIS 7e

recherche

H/F

AUDITEUR confirmé

Diplômé de l'enseignement supérieur, ayant acquis pendant 2 ou 3 ans la pratique de l'audit en cabinet.

Le candidat retenu aura une réelle motivation pour :
- évoluer dans un Cabinet de 50 collaborateurs
- partager le souci du service de qualité auprès des clients
- adhérer à la culture du Cabinet.

Il interviendra auprès d'une clientèle appartenant à des secteurs d'activités variées et après une nécessaire période d'intégration, il aura la possibilité d'accéder à la fonction de Responsable de dossiers.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions à **COGERCO-FLIPO**, 72 rue de Bellechasse, 75007 PARIS.

Discrétion assurée.

JURISTES / RESSOURCES HUMAINES

Nous sommes un groupe de presse et d'édition (800 millions de CA) solidement implanté sur nos marchés. Nous recherchons notre



DESS DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Vous serez le garant, pour les sociétés du groupe, du respect de la législation dans l'entreprise.

Vos responsabilités seront larges et couvriront le conseil et l'assistance auprès des directions opérationnelles, le précontentieux, le secrétariat juridique... Vos domaines d'intervention concerneront le droit des affaires - droit des sociétés, droit contractuel - le droit des assurances et surtout le droit de la propriété littéraire.

Agé d'environ 30 ans, vous possédez un DESS du Droit de la Propriété Littéraire. Vous justifiez d'au moins 3 ans d'expérience acquise au sein d'un cabinet d'avocats ou en entreprise et maîtrisez bien le droit des contrats d'auteurs et le droit des sociétés.

Vous avez le sens des contacts, beaucoup de rigueur, une bonne aptitude à la rédaction et la capacité de négocier.

Salaire proposé : 280 KF +.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la référence A/1124 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR - 92, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris.

ornicar

Évidence

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Cette importante société de services et de conseil (2000 personnes, 1MM de CA) renforce ses équipes et crée le poste de

JURISTE

Droit Social, Droit des Sociétés

Vous assistez la Direction Générale pour l'ensemble des affaires juridiques de l'entreprise et de ses filiales.

Vous apportez un conseil et une aide aux opérationnels et aux commerciaux dans les réponses aux appels d'offres, la rédaction des contrats commerciaux et pour l'ensemble des questions juridiques relatives au droit du travail.
Vous êtes responsables du formalisme juridique de la trentaine de sociétés du Groupe.

Votre action s'élargit, notamment, au montage d'opérations, en coopération avec la direction financière.

Les domaines d'intervention, multiples, créent l'intérêt du poste et justifient la recherche d'un candidat expérimenté (30 ans minimum) et fortement diplômé (Bac + 5, option droit social ou droit des affaires). Un (une) jeune avocat (e) serait le (la) bienvenu (e).

Au delà de vos compétences professionnelles approfondies en droit du travail, acquises de préférence dans le domaine des services, ce sont aussi vos qualités prouvées de communication, de diplomatie, de rigueur et d'organisation que nous attendons.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV et photo) sous la référence 1106 à notre conseil qui l'étudiera en toute confidentialité :

ETHNOS
58, boulevard Gouvion Saint-Cyr - 75017 PARIS



SPÉCIALISTE DU DROIT SOCIAL

Grande banque française, filiale d'un groupe international, nous recherchons pour seconder notre juriste social, un jeune spécialiste à fort potentiel.
Juriste de formation, vous vous êtes spécialisé en droit social et vous avez acquis une expérience de 2 ans en entreprise.
Véritable conseil en droit social de la Direction Générale et de la Direction des Ressources Humaines, vous intervenez également aux côtés des Responsables Régionaux et des filiales.
Vous suivez les contentieux sociaux en interne et auprès des instances extérieures, vous êtes en relation avec les différents partenaires sociaux et participez activement aux prises de décision concernant notamment la gestion des effectifs.
Une bonne connaissance du droit de la protection sociale serait appréciée.
Rigueur, professionnalisme, sens des contacts et du dialogue, autorité naturelle seront des qualités majeures.

Si ces perspectives vous intéressent, merci d'adresser vos lettre manuscrite, CV et photo en précisant sur l'enveloppe la réf.237 à COMMUNIQUÉ - 50/54 rue de Silly - 92513 Boulogne Billancourt Cedex qui transmettra.

MEDIAPA

Vers de nouveaux horizons !

Aujourd'hui, notre cabinet généraliste de conseil en ressources humaines, basé à Paris, fait partie d'un des premiers groupes mondiaux de télécommunications. Nous vous proposons de saisir avec nous cette opportunité qui nous ouvre de nouvelles perspectives et, dans ce cadre, nous recherchons

Consultants seniors

Votre mission : vous réalisez vos missions auprès de vos clients en toute autonomie en bénéficiant d'un cadre méthodologique performant ainsi que de l'ensemble de l'infrastructure de notre cabinet et de notre groupe.

Votre profil : vous possédez avant tout une expérience commerciale véritablement significative acquise en cabinet ou en entreprise. Votre détermination et votre capacité d'adaptation seront des atouts essentiels pour réussir dans un marché en pleine mutation.
Postes basés à Paris 15e.

Merci d'adresser lettre et CV, sous réf. 151154C, à l'attention de Jean-Louis Pagès, Florian Mantione Institut, 365 rue de Vaugirard, 75015 Paris.

Florian Mantione Institut

Juristes "contrats"

France Télécom, l'un des tout premiers groupes mondiaux de télécommunications, poursuit son développement.

Au sein de la Direction Juridique, vous prenez en charge des dossiers de droit commercial, de la distribution, concurrence et consommation.

Vous assistez les services opérationnels dans la rédaction et la mise au point des contrats, assurez le montage juridique d'opérations spécifiques.

A 29 ans environ, titulaires d'un 3e cycle en droit des affaires, vous justifiez d'une expérience réussie de 3 à 5 ans qui vous permet de maîtriser la rédaction de contrats et accords complexes.

Vous souhaitez à présent vous investir dans un environnement de haute technologie. Votre professionnalisme et vos qualités relationnelles contribueront à votre réussite au sein d'un Groupe qui ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière aux candidats à fort potentiel.

Les postes sont basés à Paris.

Merci d'adresser, sous réf. JGT, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à SIR CONSEIL, 3 rue Treilhard, 75008 Paris.

France Telecom



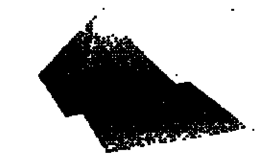
Deuxième Groupe français de transport collectif de voyageurs (transport public, urbain, départemental, régional), nous gérons 3,7 milliards de CA et employons 10500 personnes. Nous recherchons pour la **région Bourgogne** des

Responsables Ressources Humaines

Rattaché à la Direction Générale, membre du comité de direction, vous en serez le représentant auprès des partenaires sociaux. Dans ce cadre, vous assurerez la préparation des négociations sociales et agirez en conseil auprès des Chefs de Centres. Véritable patron de votre activité, vous établirez vos budgets, superviserez la paie, les dossiers administratifs et vous définirez les besoins en formation et en recrutement...

De formation BAC + 4, vous justifiez d'au moins 5 ans d'expérience dans la gestion et l'animation de personnel de production. La connaissance de la Convention Collective des Transports Routiers serait un plus.

Pour réussir dans ce poste, vous serez rigoureux, organisé, créatif, fin négociateur et diplomate.



Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre + CV, photo) à notre Conseil, sous référence 352/C :
Management Services
51, avenue Boucicaut - BP 538
71322 Chalon-sur-Saône Cedex.

RLeA

Jeune Juriste

PARIS VIIIe

Leader mondial dans notre secteur, nous figurons parmi les toutes premières entreprises de services françaises.

Au sein de notre Direction Juridique, nous créons un poste à pourvoir dès le début de l'année 1996.

Intégré à une équipe de 4 personnes et sous l'autorité du Responsable du Département, vous nous apportez un réel talent dans l'examen des projets de contrats, leur rédaction complète et leur suivi. Une expérience significative (5 ans environ) en entreprise et, mieux encore, en Cabinet, dans le domaine **de la rédaction de contrats**, a permis de concrétiser votre formation BAC + 4/BAC + 5, acquise en Droit des Affaires, dominante Droit des Contrats.

Vos différences ?

Grandes qualités d'analyse et de synthèse, très bonne maîtrise rédactionnelle, aptitude à anticiper.

Pour nous rejoindre ?

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence PG7266 à **EUROMESSAGES** - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex ou par Minitel au 3615 EUROMES code PG7266 (1,01F/mn)

ORC



Juriste Droit de la Propriété Industrielle

Entreprise leader avec 15,6 milliards de francs de chiffre d'affaires et 5 200 personnes, la SEITA renforce aujourd'hui sa Direction Juridique et recherche un(e)

Rattaché(e) au Directeur Juridique au sein d'une équipe de juristes, vous aurez principalement pour mission d'assurer le suivi et la gestion du portefeuille marques de la Société (dépôt, renouvellement, recherche d'antériorité, ...).

Vous assurerez la protection et la défense des marques en France et à l'étranger et suivrez la politique de marques auprès des correspondants internationaux. Dans le cadre de vos responsabilités, vous serez également amené à rédiger des contrats de licence de marques, de cession de marques, ...

Agé(e) de 25/27 ans, diplômé(e) d'un DEA, DESS ou du CEIPI, vous justifiez d'une expérience réussie d'au moins 3 ans en droit de la propriété industrielle acquise en cabinet ou au sein d'une entreprise gérant directement son portefeuille marques.

Dynamique, pragmatique et rigoureux(se), vous souhaitez valoriser vos qualités techniques et relationnelles dans un groupe international performant.

La pratique courante de l'anglais est indispensable.

Adressez lettre man. + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Thierry Montécatine, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou **tapez votre CV sur le 36.17 MPage** (Coût 1,01F/mn) sous réf. : TM12644

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

GESTION – FINANCE

MARKETING – COMMUNICATION



Groupement d'Intérêt Economique dans le domaine industriel, *représentant 98 % de la production nationale, notre mission est* depuis 2 ans, de promouvoir notre produit et défendre les intérêts de notre profession tout en menant notre action dans le domaine de l'environnement.

Nous recherchons notre :

**DELEGUE(E) GENERAL(E)
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION
H/F**

■ En coordination avec le Comité Directeur, vous proposerez et assurerez la mise en œuvre de la politique globale de la communication, communication institutionnelle, documents internes et externes.

■ Tout en maintenant une relation permanente auprès des différentes instances qui influencent l'avenir de notre profession, vous devrez entretenir des relations avec la presse nationale et régionale et mener à bien un important travail de communication interne.

■ Ce poste s'adresse à un(e) candidat(e) de 25-35 ans, autonome et dynamique. Une grande implication personnelle et une entière *disponibilité pour les actions à mener sont indispensables.*

■ De formation supérieure type Ecole de commerce (EDHEC, Sup de co Lyon...) ou CELSA, vous possédez 2 à 3 ans d'expérience dans la communication externe et interne, si possible en milieu industriel.

La parfaite maîtrise de l'anglais est indispensable, l'allemand serait un plus.
Ce poste est basé à Paris.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à
ECO PSE - Le diamant A - 92909 Paris la Défense cedex.

DESIGN MÉDIA

DIRECTEUR MARKETING

Un organisme gouvernemental représentant une économie prospère au Moyen-Orient en voie de développement rapide recherche un professionnel du marketing hautement qualifié pour prendre en charge, à partir de la France, la promotion de son commerce.

Basé à Paris, le candidat retenu, rattaché directement au Directeur, sera responsable du marketing direct, de l'organisation de conférences et séminaires, de la participation à des *ateliers/séminaires et expositions*, des visites commerciales aux représentants du Gouvernement Français et aux associations professionnelles, ainsi qu'aux hommes d'affaires français et représentants de la presse et *de la télévision. Le candidat devra également organiser des* visites et des programmes de familiarisation pour les représentants du commerce et du tourisme français.

Les candidats devront de préférence être diplômés d'un MBA, âgés de 28 à 32 ans, parlant couramment français et anglais (une connaissance de l'arabe serait un avantage), motivés et ouverts. Ils devront faire preuve de maturité, d'autorité, être dotés d'excellentes capacités diplomatiques et avoir des contacts avec des professionnels de haut niveau dans les secteurs du commerce, du tourisme et des médias.

Une solide expérience en marketing, promotion et *publicité, de préférence dans un contexte international, est* requise. Il serait aussi hautement souhaitable de posséder une connaissance et une expérience du commerce au Moyent-Orient.
Le candidat devra maîtriser les systèmes Apple Macintosh et leurs logiciels.
Le poste implique de fréquents déplacements commerciaux en France.

Les candidats sont invités à adresser leur curriculum-vitae détaillé **en anglais**, ainsi que leurs prétentions *(sous le N° 8943) à : LE MONDE Publicité, 133 avenue des Champs Elysées, 75409 PARIS Cedex 08*

DEMOSCOPIE

un des principaux instituts de recherche Marketing

recherche

Deux Directeurs d'Etudes

■ Vous avez une expérience de plusieurs années en institut d'études. Vous y avez prouvé votre aptitude au développement d'un chiffre d'affaires et à l'animation d'une équipe.

■ Vous êtes expert en approches quantitatives notamment dans le **domaine des grandes enquêtes**
ou
Vous avez la pratique des **études en entreprise et en milieu professionnel** (télécoms, services aux entreprises, collectivités locales...)

■ Chacun de ces postes ouvre des perspectives d'évolution dans le cadre du développement de DEMOSCOPIE.

■ Adressez votre dossier de candidature :
lettre manuscrite et CV à Madame GAUTELIER -
Institut Français de DEMOSCOPIE -
26, rue de Chambéry 75015 PARIS.



Austin Knight - Carré Turcane



IPSOS et NFO
créent ensemble un access panel européen pour devenir les leaders incontestés de ce secteur.
S'appuyant sur les forces des deux groupes, notre activité démarre actuellement en France.
Nous créons ainsi notre force commerciale et d'études, et recherchons des :

RESPONSABLES D'ETUDES

(Seniors et Juniors)

Ce poste à dominante commerciale s'adresse à des personnes capables de s'insérer dans une démarche globale puisque vous devrez :
- *acquérir les données, la gestion et les techniques de l'access panel ;*
- *développer et sensibiliser une clientèle multi-secteurs ;*
- *conduire l'ensemble de l'étude sur les plans commerciaux, techniques et financiers ;*
- *prendre part avec les dirigeants du Groupe à notre réflexion marketing ;*
- *participer à la vie générale de notre société.*

A *25/30 ans, outre votre formation de type Ecole de Commerce et une pratique courante de l'anglais, une expérience significative dans une fonction d'études ad hoc vous a permis d'acquérir une expérience commerciale ou une bonne capacité de développement commercial auprès d'une cible d'entreprises.*

V*os qualités commerciales et votre pertinence technique nous permettront de développer en France l'access panel dans un contexte européen.*

Merci d'adresser votre candidature, sous référence GC 44, à notre Conseil : GRH CONSEILS 12, rue de Castiglione - 75001 Paris, qui vous assure une parfaite discrétion.

GRH Conseils

★EURO RSCG

GESTION – FINANCE

Groupe industriel international (220 personnes - 170 MFF - Europe - Etats-Unis - Asie) de production et distribution d'équipements haut de gamme de forte notoriété associant qualité, savoir-faire, novation et esthétique recherche, basé PACA, son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

PARFAITEMENT BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS

Vous avez la responsabilité administrative, comptable et financière des filiales françaises "commerce" et "industrie". Vous intervenez particulièrement dans la gestion de l'entité industrielle en supervisant les opérations, calculs de rentabilité, stocks...

Garant du respect des budgets et du Résultat économique, vous répondez à la Direction Générale scandinave et au siège, avec lesquels vous aurez de fréquents contacts.

Homme d'analyse et de synthèse, vous avez le souci de la précision mais êtes surtout, par votre capacité à prendre du recul, un conseiller efficace des responsables de filiales ou unités.

Homme de communication, vous êtes à l'écoute des besoins et des attentes internes et externes, vous facilitez la circulation des informations et êtes sensible à l'évolution du système informatique existant.

A 35/40 ans, de formation supérieure, vous présentez une expérience de la fonction, dans un contexte industriel international où vous avez acquis une expérience de la gestion d'unité de fabrication.

*Rejoignez une équipe impliquée et motivée sur un marché à fort potentiel.
Les perspectives d'évolution séduiront un candidat de valeur.*

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 86 allée Jean Jaurès, 31000 Toulouse, sous réf. 48.3175/LM.

Mercuri Urval
Executive Service